



18190

**VILLE DE THIONVILLE**

\*\*\*\*\*

**TABLE DE MATIERES**

**DES SEANCES PUBLIQUES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**POUR L'ANNEE 2007**

\*\*\*

Séance	Point	Intitulé	Page
		<b>A</b>	
		<b><u>ACTION CONTENTIEUSE</u></b>	
24-janv-07	1	Procédures contentieuses (Communications) :	
	a	MATHIS-RIZZO et PRIMUS	
	b	COURTOT	
29-juin-07	c	Procédures contentieuses (Communications) :	
	1	LENTERNIER 1 & 2	
	2	Ville c/ M. SCHILTZ	
	3	M. SCHILTZ / Ville	
	4	Cartes nationales d'identité et passeports.	
12-déc-07	h	Procédures contentieuses (Communications) :	
		Expulsion Société PC MECA SERVICES.	
		Expulsion Mme SCHMITT, 15 Rue de la Perdrix.	
		Dossier M. le Préfet de la Moselle/Ville.	
		(annulation arrêté de lotir et d'aménager).	
		Dossier : Sté OPERA CONSTRUCTION.	
		Dossier SARL 100 000 Chemises/Ville.	
		<b><u>ASSOCIATIONS</u></b>	
24-janv-07	9	Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Sportive d'Oeuترange.	
24-janv-07	33	Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association pour l'Expansion Economique et Commerciale de Thionville.	
29-juin-07	25	Demandes d'aides financières d'associations.	
29-juin-07	26	Demandes de subventions exceptionnelles d'associations sportives et de jeunesse.	
29-juin-07	42d	Cour des Capucins : Relogement d'associations. Mise à disposition de nouveaux locaux.	
29-juin-07	46	Attribution d'une subvention exceptionnelle : Collectif d'Associations « Un coup de main pour la terre ».	



29-juin-07	70	Passation d'une nouvelle convention avec l'Association "Garderie du Vieux Collège".
09-juil-07	2	Subvention de fonctionnement à l'Association Lorraine pour la Qualité de l'Air.
25-oct-07	15	Adhésion de la Ville au réseau transfrontalier LELA+
25-oct-07	38	Mise à disposition de locaux au profit d'associations.

### ASSURANCES

24-janv-07	1c	Extension d'un contrat d'assurance. (Communications)
24-janv-07	1d	Extensions temporaires d'un contrat d'assurance. (Com.)
24-janv-07	3	Acceptation d'une indemnité de sinistre.
29-juin-07	1a	Extension d'un contrat d'assurance. (Communication)
29-juin-07	1b	Extensions temporaires d'un contrat d'assurance. (Com.)
29-juin-07	1d	Cession de véhicules. (Communication)
29-juin-07	9	Acceptation d'une indemnité de sinistre.
25-oct-07	1b	Extension d'un contrat d'assurance. (Communication)
25-oct-07	1c	Extensions temporaires d'un contrat d'assurance. (Com.)
12-déc-07	1f	Extension d'un contrat d'assurance. (Communication)
12-déc-07	1g	Extensions temporaires d'un contrat d'assurance. (Com.)
12-déc-07	48	Acceptation d'une indemnité de sinistre.

### B

### BATIMENTS COMMUNAUX

29-juin-07	44	Espace « Le Paris » : Lot 20 - Ravalement de façade.
29-juin-07	45	Aménagement des bâtiments 43-45, Montée du Calvaire.
29-juin-07	62	Mise à disposition de locaux communaux 94, Route de Guentrange.
29-juin-07	63d	Avenants de transfert concernant les marchés d'exploitation et de maintenance des installations thermiques : lot 2 - Chaudière individuelle et lot 3 - Rafraîchissement d'air.



12-déc-07 1d Mise en location intervenues entre le 1er décembre 2006 et le 1er décembre 2007. (Communication)

12-déc-07 24 Passation d'avenants aux marchés :  
a Nettoyage des locaux communaux,  
b Exploitation et maintenance d'installations thermiques.

#### BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

24-janv-07 11 Programme d'animations 2007.

29-juin-07 11 Table ronde dans le cadre de Luxembourg 2007.

29-juin-07 13 Extension de régie à la Bibliothèque et au Musée.

12-déc-07 1e Réinformatisation du réseau. (Communication)

12-déc-07 16 Programmation des animations culturelles pour 2008.

#### BUDGET

24-janv-07 4 Budget Primitif Ville 2007 avec présentation consolidée.

24-janv-07 5 Budgets Annexes - Année 2007 :  
a Crématorium,  
b Service Extérieur de Pompes Funèbres,  
c Délégation de Service Public (D.S.P.) du parc à voitures de la Cour des Capucins,  
d Lotissement Communal Saint-Exupéry.

24-janv-07 6 Révision du prix de l'eau pour l'exercice 2007.

24-janv-07 7 Admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables :  
Budgets Ville, Eau et Service Extérieur de Pompes Funèbres.  
Exercice 2007.

24-janv-07 8 Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions sociales et urbaines 2005.

29-juin-07 9 Acceptation d'une indemnité de sinistre.

29-juin-07 13 Extension de régie à la Bibliothèque et au Musée.



29-juin-07	29	Examen des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2006.
29-juin-07	30	Affectation du résultat de l'exercice 2006 de la Ville.
29-juin-07	31	Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 a de l'Eau b du Crématorium & du Service Extérieur de Pompes Funèbres
29-juin-07	34	Admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables Budget Eau - Exercice 2007.
29-juin-07	35	Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie.
29-juin-07	36	Alimentation en Eau de la Ville de Thionville : a Convention de fourniture d'eau du Fensch Lorraine b Ressource minière d'Entrange : Mise en place des périmètres de protection.
25-oct-07	12	Décision Modificative N° 2 de l'exercice 2007.
25-oct-07	14	Dépenses imprévues exercice 2007.
12-déc-07	1	Communications : Dépenses imprévues - Exercice 2007.
12-déc-07	5	Décision Modificative N° 3 de l'exercice 2007.
12-déc-07	6	Anticipation sur le Budget d'Investissement 2008.
12-déc-07	29	Exonération de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.).
12-déc-07	30	Versement d'une dotation pour la création de logements, Chemin de la Pomperie.
12-déc-07	36	Répartition des charges de locaux utilisés par le Lycée Hélène Boucher, Rue du Vieux-Collège.
12-déc-07	48	Acceptation d'une indemnité de sinistre.



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE /C.A.F. & CENTRES SOCIAUX**

- |            |     |  |
|------------|-----|--|
| 24-janv-07 | 8   | Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions sociales et urbaines 2005.  |
| 24-janv-07 | 13  | Renouvellement de la convention de fonctionnement passée entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Social et Culturel Thionville-Est "Le Lierre". |
| 24-janv-07 | 8   | Extension des compétences de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » dans le domaine de la Petite Enfance.                                       |
| 29-juin-07 | 10  | Maison de Quartier de la Côte des Roses :<br>Tarification 2007/2008.   |
| 29-juin-07 | 21  | Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions sociales et urbaines 2006.  |
| 29-juin-07 | 56e | Cession au C.C.A.S. d'un immeuble situé<br>44, Route de la Briquerie.  |

**CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL  
SAPEURS POMPIERS**

- |           |    |   |
|-----------|----|---|
| 12-déc-07 | 13 | Création d'un grade de Commandant au sein de la Musique Municipale des Sapeurs-Pompiers et majoration de l'indemnité du musicien secrétaire/archiviste. |
|-----------|----|---|

**CENTRE DE LOISIRS NAUTIQUES**

- |            |    |                                  |
|------------|----|----------------------------------|
| 29-juin-07 | 23 | Création d'un nouveau tarif.     |
| 12-déc-07  | 10 | Introduction d'un nouveau tarif. |

**CENTRE DRAMATIQUE REGIONAL DE LORRAINE**

- |            |    |   |
|------------|----|---|
| 29-juin-07 | 16 | Reconduction de la convention annuelle avec la Ville. |
|------------|----|---|

**CHASSE**

- |            |    |                  |
|------------|----|------------------|
| 29-juin-07 | 61 | Cession de bail. |
|------------|----|------------------|

## COMMERCE

- 29-juin-07 43 Revitalisation du commerce du Centre-Ville - Dossier FISAC.
- 12-déc-07 8 Animation commerciale du Centre-Ville - Dossier FISAC.
- 12-déc-07 35 Echanges de terrains :  
a au Crève-Cœur,  
b avec le G.I.E. GERIC.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

### "Portes de France - Thionville.

- 24-janv-07 2 Cession de véhicules.
- 29-juin-07 1d Cession de véhicules. (Communication)
- 29-juin-07 8 Extension des compétences dans le domaine de la Petite Enfance.
- 12-déc-07 19a2 Rapport d'activités - Année 2006.

## COMMUNICATIONS

- 24-janv-07 1a Procédure contentieuse - Affaire MATHIS-RIZZO et PRIMUS  
1b Procédure contentieuse - Affaire COURTOT.  
1c Extension d'un contrat d'assurance.  
1d Extensions temporaires d'un contrat d'assurance.  
1e Passation de marchés conclu sans formalités préalables
- 29-juin-07 1a Extension d'un contrat d'assurance.  
1b Extensions temporaires d'un contrat d'assurance.  
1c1 Procédure contentieuse - LENTERNIER 1 & 2.  
1c2 Procédure contentieuse - Ville c/ M. SCHILTZ.  
1c3 Procédure contentieuse - M. SCHILTZ / Ville21/11/2007  
1c4 Cartes nationales d'identité et passeports.  
1d Cession de véhicules.  
1e Reprofilage d'emprunts.  
1f Marchés conclus sans formalités préalables.



- 25-oct-07
- 1a Désignation d'un Elu à la Commission Municipale « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative ».
  - 1b Extension d'un contrat d'assurance.
  - 1c Extensions temporaires d'un contrat d'assurance.
  - 1d Marchés conclu sans formalités préalables.
  - 1e Réaménagement d'emprunts.

- 12-déc-07
- 1a Passation de marchés conclus sans formalités préalables.
  - 1b Dépenses imprévues - Exercice 2007.
  - 1c Bilan annuel 2007 de l'opération de subvention d'équipement en capteurs solaires.
  - 1d Locations intervenues entre le 1/12/2006 et le 1/12/2007.
  - 1e Réinformatisation du réseau de la Bibliothèque Municipale.
  - 1f Extension d'un contrat d'assurance.
  - 1g Extensions temporaires d'un contrat d'assurance.
  - 1h Procédures contentieuses.

#### CONSEIL MUNICIPAL

- 29-juin-07
- 2 Formations des Elus locaux financées par la Ville en 2006.
- 29-juin-07
- 6 Délégation de pouvoir du Conseil Municipal à la Municipalité pour affaires urgentes - Exercice du droit de priorité en matière d'urbanisme.
- 25-oct-07
- 1a Désignation d'un Elu à la Commission Municipale « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative ». (Com.)
- 25-oct-07
- 1b Extension d'un contrat d'assurance. (Communication)
- 12-déc-07
- 2 Conseil d'administration de l'I.U.T. de Thionville-Yutz : Désignation du représentant du Conseil Municipal de Thionville.

#### CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

- 29-juin-07
- 14a Participation des familles à un voyage d'études à Bruxelles.
- 29-juin-07
- 14b Adoption du Projet d'Etablissement et des Règlements Intérieur et des Etudes.
- 29-juin-07
- 15 Théâtre Municipal et Salle de Concert « L'Adagio » : Programmation, tarifs et abonnements - Saison 2007/2008.

- |           |    |   |
|-----------|----|---|
| 25-oct-07 | 10 | Stage "Le Violon et le Corps" - Fixation de la participation financière des stagiaires.                                 |
| 12-déc-07 | 11 | Programmation public scolaire du Théâtre Municipal et de la Salle de Concert "L'Adagio" pour la saison 2007/2008.       |
| 12-déc-07 | 15 | Programmation des manifestations du 10ème Anniversaire du Conservatoire de Musique et de la Salle de Concert "L'Adagio" |

**CONTRATS - CONVENTIONS**

- |            |     |  |
|------------|-----|--|
| 24-janv-07 | 10  | Passation d'une convention d'objectifs avec le Thionville Basket Club.   |
| 24-janv-07 | 12  | Conventions de mise en valeur de patrimoine.   |
| 24-janv-07 | 13  | Renouvellement de la convention de fonctionnement passée entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Social et Culturel Thionville-Est "Le Lierre". |
| 29-juin-07 | 5   | Recherche d'économies - Optimisation des charges sociales payées par la Ville : convention à passer.   |
| 29-juin-07 | 16  | Reconduction de la convention annuelle entre la Ville et le Centre Dramatique de Thionville Lorraine.  |
| 29-juin-07 | 20  | Modification de la convention entre la Ville et l'Office de Tourisme relative à l'Auberge de Jeunesse.   |
| 29-juin-07 | 28  | Contrat Urbain de la Cohésion Sociale (C.U.C.S.).  |
| 29-juin-07 | 36a | Alimentation en Eau de la Ville de Thionville :<br>Convention de fourniture d'eau du Fensch Lorraine.  |
| 29-juin-07 | 37  | Convention de financement FEDER pour la réhabilitation du canal d'amenée d'eau de la galerie Charles Ferdinand.  |
| 29-juin-07 | 40a | Rive droite de la Moselle : Convention avec I.C.F. - Nord-Est.   |
| 29-juin-07 | 49  | Avenant n° 1 au Contrat P.D.A.U. 2005/2007.  |
| 29-juin-07 | 70  | Passation d'une nouvelle convention avec l'Association "Garderie du Vieux Collège".  |



25-oct-07 11 Convention entre le Conseil Général et la Ville de Thionville  
au titre de l'Enseignement Artistique Spécialisé - Année 2007.

25-oct-07 20 Contrat de Politique Départementale d'Aménagements  
Urbains 2008.

25-oct-07 34 Conventions de servitudes de passage de réseaux.

### COUR DES CAPUCINS

24-janv-07 5c Budget Annexe - Année 2007 :  
Délégation de Service Public (D.S.P.) du parc à voitures.

29-juin-07 42a autorisation de signature des marchés :  
dévoiement des réseaux d'assainissement.

29-juin-07 42b approbation du dossier de réalisation de la Z.A.C.

29-juin-07 42c mise en œuvre de la Z.A.C. :  
Déclassement d'une partie de l'Impasse des Augustins.

29-juin-07 42d Relogement d'associations :  
mise à disposition de nouveaux locaux.

25-oct-07 37 Saisine de la Commission Consultative des Services Publics  
Locaux.

12-déc-07 7a Acquisition du parc public de stationnement,

12-déc-07 7b Délégation de Service Public pour la gestion du parc public  
de stationnement,

12-déc-07 7c Fouilles archéologiques.

### CREMATORIUM

24-janv-07 5a Budget Annexe Crématorium - Année 2007.

24-janv-07 31 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006  
a de l'Eau  
b du Crématorium et du Service Extérieur de Pompes Funèbres

## CULTURE

- |            |    |  |
|------------|----|--|
| 29-juin-07 | 11 | Table ronde dans le cadre de Luxembourg 2007.  |
| 29-juin-07 | 12 | « Crazy Cinématographe ».  |
| 29-juin-07 | 13 | Extension de régie à la Bibliothèque et au Musée.  |
| 29-juin-07 | 14 | Conservatoire de Musique :<br>a Participation des familles à un voyage d'études à Bruxelles<br>b Adoption du Projet d'Etablissement et des Règlements Intérieur et des Etudes. |
| 29-juin-07 | 15 | Théâtre Municipal et Salle de Concert « L'Adagio » :<br>Programmation, tarifs et abonnements - Saison 2007/2008.   |
| 29-juin-07 | 16 | Reconduction de la convention annuelle entre la Ville et le Centre Dramatique de Thionville Lorraine.  |
| 29-juin-07 | 17 | Demande de classement de l'Office de Tourisme en catégorie "3 Etoiles".  |
| 29-juin-07 | 18 | Mise en place de cours de Luxembourgeois.  |
| 29-juin-07 | 19 | Prise en charge par la Ville de frais d'accueil au titre de diverses manifestations.   |
| 25-oct-07  | 6  | Demande de subvention pour l'exposition "Le Café délice d'Orient" au Musée de la Tour aux Puces.   |
| 25-oct-07  | 7  | Attribution de subventions pour diverses actions culturelles en direction du jeune public.   |
| 25-oct-07  | 8  | Etude relative à la création d'un Centre artistique au Pont-Ecluse.  |
| 25-oct-07  | 9  | Concert du Chœur Mondial des Jeunes - Fixation du droit d'entrée.  |
| 12-déc-07  | 11 | Programmation public scolaire du Théâtre Municipal et de la Salle de Concert "L'Adagio" pour la saison 2007/2008.  |



- |           |    |   |
|-----------|----|---|
| 12-déc-07 | 15 | Programmation des manifestations du 10ème Anniversaire du Conservatoire de Musique et de la Salle de Concert "L'Adagio" |
| 12-déc-07 | 16 | Programmation des animations culturelles de la Bibliothèque Municipale pour 2008.                                       |
| 12-déc-07 | 17 | Programme 2008 d'expositions du Musée de la Tour aux Puces.   |

#### DECHETS URBAINS

- |           |     |  |
|-----------|-----|--|
| 12-déc-07 | 19b | Rapport d'activités - Année 2006 du Service Public de gestion des déchets de la Ville. |
|-----------|-----|--|

#### DENOMINATIONS

- |            |    |  |
|------------|----|--|
| 24-janv-07 | 23 | Dénomination du Groupe Scolaire d'Oeuترange. |
| 29-juin-07 | 7  | Impasse de la Côte Brune à Guentrange.       |
| 25-oct-07  | 2  | Dénomination de voies et d'Equipements.      |
| 12-déc-07  | 4  | Dénomination de voie.                        |

#### EAU - ASSAINISSEMENT

- |            |     |  |
|------------|-----|--|
| 24-janv-07 | 6   | Révision du prix de l'eau pour l'exercice 2007.  |
| 24-janv-07 | 7   | Admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables : Budgets Ville, Eau et Service Extérieur de Pompes Funèbres. Exercice 2007. |
| 24-janv-07 | 32  | Réseau d'eau potable du Parc "Mon Logis" à Terville.   |
| 29-juin-07 | 31a | Affectation du résultat d'exploitation de l'Eau - Exercice 2006.   |
| 29-juin-07 | 32  | Décision modificative n° 1 de l'exercice 2007.   |
| 29-juin-07 | 33  | Budget de l'Office Public d'H.L.M de la Ville - Exercice 2007.   |
| 29-juin-07 | 34  | Admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables Budget Eau - Exercice 2007.  |

- |            |     |  |
|------------|-----|--|
| 29-juin-07 | 36  | Alimentation en Eau de la Ville de Thionville :<br>a Convention de fourniture d'eau du Fensch Lorraine<br>b Ressource minière d'Entrange :<br>Mise en place des périmètres de protection.              |
| 29-juin-07 | 37  | Convention de financement FEDER pour la réhabilitation du canal d'amenée d'eau de la galerie Charles Ferdinand.  |
| 29-juin-07 | 39  | Aménagement du Pôle d'échanges multi-modal de la Gare :<br>Remise à niveau des réseaux d'assainissement et d'eau potable.  |
| 29-juin-07 | 42a | Cour des Capucins : autorisation de signature des marchés :<br>dévoiement des réseaux d'assainissement.  |
| 25-oct-07  | 19  | Rapports d'activités - Année 2006 :<br>a Service Public de l'Eau de la Ville.<br>Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :<br>b1 Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom et Environs. |
| 12-déc-07  | 19  | Rapports d'activités Année 2006 :<br>Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :<br>c Syndicat Mixte de Production d'Eau "Fensch-Lorraine".   |
| 12-déc-07  | 27  | Maintien d'un débit d'eau garanti dans le ruisseau de Metzange. Phase IV - Bassin de stockage de 25.000 m3 en sortie de Galerie Charles.   |
| 12-déc-07  | 28  | Acquisition de fournitures et matériels divers pour réseaux et installations d'eau potable.  |

#### ECOLE - ENSEIGNEMENT

- |            |    |  |
|------------|----|--|
| 24-janv-07 | 14 | Crédits de fonctionnement des écoles maternelles.<br>Fixation du forfait par élève pour l'exercice 2007.           |
| 24-janv-07 | 15 | Gratuité scolaire de l'enseignement élémentaire.<br>Fixation du forfait par élève pour l'année scolaire 2007-2008. |
| 24-janv-07 | 16 | Fusion de directions d'écoles.   |
| 24-janv-07 | 17 | Versement d'une subvention exceptionnelle au Collège « La Milliaire » dans le cadre de sa « Semaine Santé ».       |



24-janv-07	23	Dénomination du Groupe Scolaire d'Oeufrange.
29-juin-07	22	Projet Educatif Local 2007.
29-juin-07	63	Avenants : f aux marchés de travaux - Transformation de l'école primaire.
29-juin-07	66	Rentrée scolaire 2007/2008 - Notification des mesures prévisionnelles de carte scolaire par l'Inspection Académique.
29-juin-07	67	Désaffectation de locaux scolaires Côte des Roses, Oeufrange et Saint-François.
29-juin-07	68	Fusion des écoles maternelles La Fontaine/Saint-Hubert et des écoles élémentaires La Fontaine/Saint-Hubert. Aménagement de secteur scolaire de recrutement.
29-juin-07	69	Passation d'un avenant n° 1 au marché pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires.
29-juin-07	70	Passation d'une nouvelle convention avec l'Association "Garderie du Vieux Collège".
29-juin-07	71	Participation des communales aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire La Milliaire - Classes spécialisées. Année scolaire 2005/2006.
29-juin-07	72	Création d'une restauration scolaire et d'un accueil du soir sur le site du Groupe Scolaire Gérard Clément à Oeufrange.
29-juin-07	73	Tarifs de restauration, accueil scolaires et études du soir applicables au 1er septembre 2007.
25-oct-07	11	Convention entre le Conseil Général et la Ville de Thionville au titre de l'Enseignement Artistique Spécialisé - Année 2007.
25-oct-07	16	Modification des tarifs de l'accueil du soir - Année scolaire 2007/2008.
25-oct-07	17	Mesures de carte scolaire.
25-oct-07	27	Restructuration des écoles de la Côte des Roses. Travaux au gymnase la Fontaine - Lot 1 Gros-œuvre.

- |           |    |   |
|-----------|----|---|
| 25-oct-07 | 27 | Restructuration des écoles de la Côte des Roses. Travaux au gymnase la Fontaine - Lot 1 Gros-œuvre.             |
| 12-déc-07 | 36 | Répartition des charges de locaux utilisés par le Lycée Hélène Boucher, Rue du Vieux-Collège.                   |
| 12-déc-07 | 39 | Gratuité scolaire de l'enseignement élémentaire. Fixation du forfait par élève pour l'année scolaire 2008-2009. |
| 12-déc-07 | 40 | Crédits de fonctionnement des écoles maternelles. Fixation du forfait par élève pour l'exercice 2008.           |
| 12-déc-07 | 41 | Versement d'une aide financière à l'école La Milliaire pour des activités éducatives. Année 2007.               |
| 12-déc-07 | 42 | Passation d'un avenant n° 2 au marché pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires.               |
| 12-déc-07 | 43 | Création d'un restaurant scolaire à la Côte-des-Roses.  |

#### EMPRUNTS

- |            |    |  |
|------------|----|--|
| 29-juin-07 | 1e | Réalisation d'emprunt. (Communication)           |
| 29-juin-07 | 1f | Reprofilage d'emprunts. (Communication)          |
| 29-juin-07 | 74 | Modification d'une garantie communale d'emprunt. |
| 25-oct-07  | 1e | Réaménagement d'emprunts. (Communication)        |

#### ENVIRONNEMENT

- |            |    |   |
|------------|----|---|
| 29-juin-07 | 47 | Avis à émettre sur le Plan de Protection de l'Atmosphère.   |
| 29-juin-07 | 48 | Subvention de fonctionnement à l'Association de Lorraine pour la Qualité de l'Air.                                      |
| 12-déc-07  | 1c | Bilan annuel 2007 de l'opération de subvention d'équipement en capteurs solaires. (Communication)                       |
| 12-déc-07  | 21 | Avis à émettre sur une installation classée soumise à autorisation : Société KASS'AUTO TERVILLE - Boucle du Ferronnier. |



## ETUDES - MISSIONS - CONSULTATIONS - PROJETS

24-janv-07	24	Projet de renouvellement urbain de la rive droite de la Moselle Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare : passation de marchés.
24-janv-07	26	Projet urbain de la Côte-des-Roses : a Protocole d'urgence, b Aménagement de locaux pour l'Education Nationale Routière, rénovation du Gymnase "La Fontaine" et démolition de l'ancien Presbytère "Sainte-Anne".
29-juin-07	22	Projet Educatif Local 2007.
29-juin-07	40b	Projet de renouvellement urbain Rive droite de la Moselle et Secteur ancienne gare (Déclaration d'Utilité Publique).
29-juin-07	41	Approbation du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
25-oct-07	3	Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.
25-oct-07	4	Avis à émettre sur le projet de Programme Local de l'Habitat.
25-oct-07	8	Etude relative à la création d'un Centre artistique au Pont- Ecluse.
25-oct-07	37	Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
12-déc-07	14	Comité de Jumelage Thionville-Gao et Kéniéba-Konko. Projet de coopération.
12-déc-07	44	Etude de mise en valeur du secteur de la Porte de Sarrelouis.
<b><u>FORET COMMUNALE</u></b>		
29-juin-07	60	Gestion.
25-oct-07	21	Développement de sentiers pédestres de randonnées touristiques.

25-oct-07	35	Gestion - Travaux d'exploitation 2007/2008.
		<b><u>GARE</u></b>
29-juin-07	39	Aménagement du Pôle d'échanges multi-modal : remise à niveau des réseaux d'assainissement et d'eau potable.
29-juin-07	40b	Rive droite de la Moselle : Projet de renouvellement urbain de la rive droite de la Moselle et du secteur de l'ancienne gare. Déclaration d'Utilité Publique.
		<b><u>GRATUITE SCOLAIRE</u></b>
12-déc-07	39	Gratuité scolaire de l'enseignement élémentaire. Fixation du forfait par élève pour l'année scolaire 2008-2009.
		<b><u>HABITAT</u></b>
25-oct-07	4	Avis à émettre sur le projet de Programme Local de l'Habitat.
		<b><u>JEUNESSE</u></b>
24-janv-07	11	Programme d'animations 2007 organisées par la Bibliothèque.
24-janv-07	18	Aménagement de locaux pour le Billard Club.
24-janv-07	20a	Salle Multisports : Intégration du Club de boxe.
24-janv-07	21	Salle Polyvalente de Veymerange.
24-janv-07	26b	Projet urbain de la Côte-des-Roses : Aménagement de locaux pour l'Education Nationale Routière, rénovation du Gymnase "La Fontaine" et démolition de l'ancien Presbytère "Ste-Anne"
29-juin-07	10	Maison de Quartier de la Côte des Roses : Tarification 2007/2008.
29-juin-07	20	Modification de la convention entre la Ville et l'Office de Tourisme relative à l'Auberge de Jeunesse.
29-juin-07	21	Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions sociales et urbaines 2006.



## MAISONS DE QUARTIERS

29-juin-07 10 Maison de Quartier de la Côte des Roses :  
Tarification 2007/2008.

## MARCHES - AVENANTS

24-janv-07 1e Passation de marchés. (Communication)

24-janv-07 19 Espace « Le Paris ».

24-janv-07 20 Salle Multisports :  
a Intégration du Club de boxe,  
b Avenants aux marchés de travaux.

24-janv-07 21 Salle Polyvalente de Veymerange.

24-janv-07 24 Projet de renouvellement urbain de la rive droite de la Moselle  
Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare :  
passation de marchés.

29-juin-07 1f Marchés conclus sans formalités préalables. (Communication)

29-juin-07 42a Cour des Capucins : autorisation de signature des marchés -  
dévoisement des réseaux d'assainissement.

29-juin-07 49 Avenant n° 1 au Contrat P.D.A.U. 2005/2007.

29-juin-07 50 Marché à bons de commande concernant l'entretien des  
espaces publics dallés et pavés.

29-juin-07 51 Maintenance et entretien du matériel de vidéosurveillance.

29-juin-07 52 Passation d'avenants de transfert des Sociétés PROSIGN  
et COTTEL.

29-juin-07 63 Avenants :  
a pour transfert de marché,  
b n° 1 au marché 04/200PA - Fourniture de matériel  
d'éclairage public et de signalisation : nouveaux matériels,  
c au marché 06/002 - Raccordement des sites principaux et  
secondaires. Communications arrivées et départs audiotel,  
minitel, numéros spéciaux et autres.

	d	de transfert concernant les marchés d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux : lot 2 - Chaudière individuelle et lot 3 - Rafraîchissement d'air.
	e	de travaux, Salle Multisports.
	f	aux marchés de travaux - Transformation de l'école primaire La Fontaine A en maternelle.
29-juin-07	64	Fourniture de service de télécommunications.
29-juin-07	65	Passation d'un marché de maintenance et de réparations des photocopieurs.
29-juin-07	69	Passation d'un avenant n° 1 au marché pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires.
25-oct-07	1d	Marchés conclu sans formalités préalables. (Communications)
25-oct-07	18	Passation d'un marché à bons de commande : travaux de maintenance et interventions ponctuelles sur outils de production.
25-oct-07	23	Passation de marchés à bons de commande.
25-oct-07	25	Passation d'un avenant de transfert.
25-oct-07	26	Salle polyvalente de Veymerange - Lancement de procédure.
25-oct-07	28	Réalisation d'une déchetterie pour les quartiers ouest. Avenant au marché de travaux du lot 4.
25-oct-07	29	Démolition de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers. Avenant de travaux.
12-déc-07	1a	Passation de marchés conclus sans formalités préalables. (Communications)
12-déc-07	24	Passation d'avenants aux marchés : a Nettoyage des locaux communaux, b Exploitation et maintenance des installations thermiques de bâtiments communaux.
12-déc-07	25	Fourniture de sel de déneigement et déverglaçant.



- |           |    |   |
|-----------|----|---|
| 12-déc-07 | 26 | Passation d'un marché de location entretien de photocopieurs.                                     |
| 12-déc-07 | 34 | Avenants pour transfert de marché.  |
| 12-déc-07 | 42 | Passation d'un avenant n° 2 au marché pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires. |

MOTION

- |            |   |  |
|------------|---|--|
| 29-juin-07 | 1 | Motion relative à la réforme de la Carte Judiciaire. |
|------------|---|--|

MUSEES

- |            |    |  |
|------------|----|--|
| 29-juin-07 | 13 | Extension de régie à la Bibliothèque et au Musée.  |
| 25-oct-07  | 6  | Demande de subvention pour l'exposition "Le Café délice d'Orient" au Musée de la Tour aux Puces. |

- |           |    |   |
|-----------|----|---|
| 12-déc-07 | 17 | Programme 2008 d'expositions du Musée de la Tour aux Puces. |
|-----------|----|---|

MUSIQUE - CONCERTS

- |            |    |   |
|------------|----|---|
| 25-oct-07  | 9  | Concert du Chœur Mondial des Jeunes - Fixation du droit d'entrée.   |
| 29-juin-07 | 15 | Théâtre Municipal et Salle de Concert « L'Adagio » : Programmation, tarifs et abonnements - Saison 2007/2008.   |
| 12-déc-07  | 11 | Programmation public scolaire du Théâtre Municipal et de la Salle de Concert "L'Adagio" pour la saison 2007/2008.                                       |
| 12-déc-07  | 12 | Répartition annuelle des subventions aux associations musicales.  |
| 12-déc-07  | 13 | Création d'un grade de Commandant au sein de la Musique Municipale des Sapeurs-Pompiers et majoration de l'indemnité du musicien secrétaire/archiviste. |
| 12-déc-07  | 15 | Programmation des manifestations du 10ème Anniversaire du Conservatoire de Musique et de la Salle de Concert "L'Adagio"                                 |

### OPERATIONS IMMOBILIERES - ACQUISITIONS

- 24-janv-07 27 Acquisition de terrains à Beuvange.
- 29-juin-07 55 Acquisitions :  
a par exercice du Droit de Préemption Urbain renforcé.  
Cession d'un logement à l'O.P.H.L.M. de la Ville,  
b d'un immeuble situé 5, Chemin Sainte-Anne.
- 25-oct-07 30 Acquisitions :  
a d'une ancienne voie militaire.  
b d'une voirie à Elange.  
c de terrains, Route du Crève-Cœur.  
d d'un immeuble situé 7, Chemin Sainte-Anne.

12-déc-07 37 Acquisition d'un terrain à Oeutringe.

### OPERATIONS IMMOBILIERES - CESSIONS

- 24-janv-07 28 Lotissement "Porte de France" - Cession d'un terrain à bâtir.
- 24-janv-07 30 Cession de logements à l'Office Public d'H.L.M. de la Ville.
- 24-janv-07 31 Cession de terrains, Rue de Longwy.
- 29-juin-07 56 Cessions :  
a d'une ruelle à Oeutringe,  
b de terrains, Route de Mondorff,  
c de terrains, Rue de Longwy,  
d du lot n° 4 de l'immeuble situé 39, Allée du Château de Gassion,  
e au C.C.A.S. d'un immeuble situé 44, Route de la Briquerie.
- 25-oct-07 31 Cessions :  
a d'un terrain à Veymerange.  
b d'un terrain, Rue des Fougères.
- 12-déc-07 20 Cession d'un immeuble bâti situé Rue Laydecker.
- 12-déc-07 32 Cessions de terrains :  
a Boucle de la Milliaire,  
b Route d'Angevillers,  
c Rue des Frères,



- d à Oeutringe,
- e à Volkrange,
- f à Elange.

**OPERATIONS IMMOBILIERES - DIVERS**

- |            |    |  |
|------------|----|--|
| 24-janv-07 | 5  | Budgets Annexes - Année 2007 :   |
|            | c  | Délégation de Service Public (D.S.P.) du parc à voitures de la Cour des Capucins,  |
|            | d  | Lotissement Communal Saint-Exupéry.  |
| 24-janv-07 | 25 | Bilan des opérations foncières réalisées en 2006.  |
| 24-janv-07 | 29 | Versement d'une indemnité.   |
| 29-juin-07 | 40 | Rive droite de la Moselle :  |
|            | b  | Projet de renouvellement urbain de la rive droite de la Moselle et du secteur de l'ancienne gare.<br>Déclaration d'Utilité Publique. |
| 29-juin-07 | 41 | Approbation du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)   |
| 29-juin-07 | 54 | Rétrocession de terrains, Rue de Verdun.   |
| 29-juin-07 | 57 | Echange de terrains, Route de Manom.   |
| 29-juin-07 | 58 | Cahier des charges et conditions applicables à la vente de terrains communaux.   |
| 29-juin-07 | 59 | Passation d'un bail emphytéotique avec la Société Protectrice des animaux.   |
| 29-juin-07 | 62 | Mise à disposition de locaux communaux<br>94, Route de Guentrange.   |
| 25-oct-07  | 32 | Echange de terrains, Venelle aux Escargots.  |
|            | 33 | Ancien Refuge Club Vosgien - Rétrocession à la Ville.  |
| 12-déc-07  | 30 | Versement d'une dotation pour la création de logements,<br>Chemin de la Pomperie.  |

12-déc-07	31	Création de logements 32, Chemin Sainte-Anne : bail emphythéotique.
12-déc-07	33	Déclaration préalable liée aux démolitions.
12-déc-07	35	Echanges de terrains : a au Crève-Cœur, b avec le G.I.E. GERIC.
12-déc-07	38	Lotissement "Porte de France" à Metzange.  <b><u>O.P.H.L.M. - S.A. H.L.M.</u></b>
24-janv-07	30	Cession de logements à l'Office Public d'H.L.M. de la Ville.
29-juin-07	33	Budget de l'Office Public d'H.L.M de la Ville - Exercice 2007.
29-juin-07	55	Acquisitions : a par exercice du Droit de Préemption Urbain renforcé. Cession d'un logement à l'O.P.H.L.M. de la Ville,  <b><u>PARC AUTOMOBILE</u></b>
24-janv-07	2	Cession de véhicules à la Communauté d'Agglomération « Portes de France -Thionville ».
29-juin-07	1	Communications : d Cession de véhicules à la Communauté d'Agglomération "Portes de France - Thionville".
25-oct-07	24	Acquisition complémentaire de véhicules.
12-déc-07	3	Règlement général d'utilisation des véhicules municipaux.
12-déc-07	7	Cour des Capucins : a Acquisition du parc public de stationnement, b Délégation de Service Public pour la gestion du parc public de stationnement, c Fouilles archéologiques.  <b><u>PERSONNEL COMMUNAL</u></b>
24-janv-07	22	Actualisation des taux horaires 2007 de la main d'oeuvre.



- |            |    |  |
|------------|----|--|
| 29-juin-07 | 3  | Modification du Tableau des Effectifs - Créations de postes :  |
|            | a  | d'Adjoints d'Animation non-titulaires saisonniers,   |
|            | b  | d'Agents saisonniers.  |
| 29-juin-07 | 4  | Modification générale du Tableau des Effectifs - Création de poste - Fixation du taux promu/promouvables.  |
| 29-juin-07 | 5  | Recherche d'économies - Optimisation des charges sociales payées par la Ville : convention à passer.   |
| 25-oct-07  | 3  | Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques. |
| 12-déc-07  | 18 | Rémunération accessoire.   |
| 12-déc-07  | 47 | Indemnité compensatrice des jours de congés payés.   |

#### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

- |            |    |  |
|------------|----|--|
| 29-juin-07 | 41 | Approbation du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) |
|------------|----|--|

#### POMPES FUNEBRES

- |            |    |  |
|------------|----|--|
| 24-janv-07 | 5  | Budget annexe 2007 :   |
|            | b  | Service Extérieur de Pompes Funèbres,  |
| 24-janv-07 | 7  | Admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables : Budgets Ville, Eau et Service Extérieur de Pompes Funèbres. Exercice 2007. |
| 29-juin-07 | 31 | Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 :  |
|            | a  | de l'Eau   |
|            | b  | du Crématorium et du Service Extérieur de Pompes Funèbres  |

#### REGLEMENTS

- |           |   |   |
|-----------|---|---|
| 12-déc-07 | 3 | Règlement général d'utilisation des véhicules municipaux. |
|-----------|---|---|

#### RESTAURATION SCOLAIRE

- |            |    |   |
|------------|----|---|
| 29-juin-07 | 69 | Passation d'un avenant n° 1 au marché pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires. |
|------------|----|---|

29-juin-07 72 Création d'une restauration scolaire et d'un accueil du soir sur le site du Groupe Scolaire Gérard Clément à Oeutringe.

29-juin-07 73 Tarifs de restauration, accueil scolaires et études du soir applicables au 1er septembre 2007.

#### RIVE DROITE DE LA MOSELLE

29-juin-07 40 Rive droite de la Moselle :  
a Convention avec I.C.F. - Nord-Est,  
b Projet de renouvellement urbain de la rive droite de la Moselle et du secteur de l'ancienne gare.  
Déclaration d'Utilité Publique.

#### SECURITE

25-oct-07 5 Conseil Local de Sécurité et de Préventions de la Délinquance.

#### SPORT

24-janv-07 9 Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Sportive d'Oeutringe.

24-janv-07 10 Passation d'une convention d'objectifs avec le Thionville Basket Club.

24-janv-07 20 Salle Multisports :  
a Intégration du Club de boxe,  
b Avenants aux marchés de travaux.

29-juin-07 23 Création d'un nouveau tarif au Centre de Loisirs Nautiques.

29-juin-07 26 Demandes de subventions exceptionnelles d'associations sportives et de jeunesse.

29-juin-07 27 Versement d'une subvention à l'Union Sportive des Handicapés de l'Ouest Mosellan en vue de la réalisation d'une plaquette d'information en partenariat avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

29-juin-07 63e Avenants de travaux, Salle Multisports.

25-oct-07 26 Salle polyvalente de Veymerange - Lancement de procédure.



12-déc-07 9 Demandes d'aides financières d'associations sportives (U.S.H.O.M., Basket Club Thionville, Société d'Escrime, T.Y.G.R.E.).

12-déc-07 10 Centre de Loisirs Nautiques - Introduction d'un nouveau tarif.

**SUBVENTIONS - PARTICIPATIONS**

**AIDES FINANCIERES**

24-janv-07 8 Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions sociales et

24-janv-07 9 Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Sportive d'Oeuترange.

24-janv-07 17 Versement d'une subvention exceptionnelle au Collège « La Milliaire » dans le cadre de sa « Semaine Santé ».

24-janv-07 33 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association pour l'Expansion Economique et Commerciale de Thionville.

24-janv-07 19 Prise en charge par la Ville de frais d'accueil au titre de diverses manifestations.

29-juin-07 25 Demandes d'aides financières d'associations.

29-juin-07 26 Demandes de subventions exceptionnelles d'associations sportives et de jeunesse.

29-juin-07 27 Versement d'une subvention à l'Union Sportive des Handicapés de l'Ouest Mosellan en vue de la réalisation d'une plaquette d'information en partenariat avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

29-juin-07 28 Contrat Urbain de la Cohésion Sociale (C.U.C.S.). Programme d'actions 2007.

29-juin-07 46 Attribution d'une subvention exceptionnelle : Collectif d'Associations « Un coup de main pour la terre ».

29-juin-07 48 Subvention de fonctionnement à l'Association de Lorraine pour la Qualité de l'Air

29-juin-07 6 Demande de subvention pour l'exposition "Le Café délice d'Orient" au Musée de la Tour aux Puces.

- 25-oct-07 7 Attribution de subventions pour diverses actions culturelles en direction du jeune public.
- 25-oct-07 10 Conservatoire de Musique - Stage "Le Violon et le Corps" - Fixation de la participation financière des stagiaires.
- 25-oct-07 c Bilan annuel 2007 de l'opération de subvention d'équipement en capteurs solaires. (Communication)

- 12-déc-07 12 Répartition annuelle des subventions aux associations musicales.

#### SYNDICAT

- 25-oct-07 19 Rapports d'activités - Année 2006 :  
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :
- b1 Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom et Environs.
  - b2 Syndicat Intercommunal pour l'Etude et la Réalisation de Projets d'Implantation de Structures Universitaires dans l'Agglomération Thionvilloise.
- 12-déc-07 19 Rapports d'activités Année 2006 :  
Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :
- a1 Syndicat Intercommunal "Espace de Développement de l'Agglomération Thionvilloise".
  - a2 Communauté d'Agglomération "Portes de France - Thionville"
  - b Service Public de gestion des déchets de la Ville.
  - c Syndicat Mixte de Production d'Eau "Fensch-Lorraine".

#### TARIFS - TAXES ET DROITS

- 29-juin-07 10 Maison de Quartier de la Côte des Roses :  
Tarification 2007/2008.  
  
Programmation, tarifs et abonnements - Saison 2007/2008.
- 29-juin-07 23 Création d'un nouveau tarif au Centre de Loisirs Nautiques.
- 29-juin-07 73 Tarifs de restauration, accueil scolaires et études du soir applicables au 1er septembre 2007.
- 25-oct-07 9 Concert du Chœur Mondial des Jeunes - Fixation du droit d'entrée.



- |           |    |  |
|-----------|----|--|
| 25-oct-07 | 13 | Adoption des taxes, tarifs et redevances - Année 2008.                   |
| 25-oct-07 | 16 | Modification des tarifs de l'accueil du soir - Année scolaire 2007/2008. |
| 12-déc-07 | 10 | Centre de Loisirs Nautiques - Introduction d'un nouveau tarif.           |
| 12-déc-07 | 29 | Exonération de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.).                     |

#### THEATRE

- |            |    |  |
|------------|----|--|
| 29-juin-07 | 15 | Théâtre Municipal et Salle de Concert « L'Adagio » :<br>Programmation, tarifs et abonnements - Saison 2007/2008.     |
| 12-déc-07  | 11 | Programmation public scolaire du Théâtre Municipal et de la<br>Salle de Concert "L'Adagio" pour la saison 2007/2008. |

#### TOURISME

- |            |    |   |
|------------|----|---|
| 29-juin-07 | 17 | Demande de classement de l'Office de Tourisme en<br>catégorie "3 Etoiles".                                |
| 29-juin-07 | 18 | Mise en place de cours de Luxembourgeois.   |
| 29-juin-07 | 20 | Modification de la convention entre la Ville et l'Office de<br>Tourisme relative à l'Auberge de Jeunesse. |
| 25-oct-07  | 21 | Développement de sentiers pédestres de randonnées<br>touristiques.  |

#### TRAVAUX

- |            |    |  |
|------------|----|--|
| 24-janv-07 | 18 | Aménagement de locaux pour le Billard Club.  |
| 24-janv-07 | 19 | Espace « Le Paris ».   |
| 24-janv-07 | 21 | Salle Polyvalente de Veymerange.   |
| 24-janv-07 | 26 | Projet urbain de la Côte-des-Roses :<br>b Aménagement de locaux pour l'Education Nationale Routière,<br>rénovation du Gymnase "La Fontaine" et démolition de<br>l'ancien Presbytère "Sainte-Anne". |

29-juin-07	22	Projet Educatif Local 2007.
29-juin-07	26	Demandes de subventions exceptionnelles d'associations sportives et de jeunesse.
29-juin-07	27	Versement d'une subvention à l'Union Sportive des Handicapés de l'Ouest Mosellan en vue de la réalisation d'une plaquette d'information en partenariat avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.
29-juin-07	28	Contrat Urbain de la Cohésion Sociale (C.U.C.S.). Programme d'actions 2007.
25-oct-07	5	Conseil Local de Sécurité et de Préventions de la Délinquance.
25-oct-07	7	Attribution de subventions pour diverses actions culturelles en direction du jeune public.
25-oct-07	9	Concert du Chœur Mondial des Jeunes - Fixation du droit d'entrée.
12-déc-07	11	Programmation public scolaire du Théâtre Municipal et de la Salle de Concert "L'Adagio" pour la saison 2007/2008.

#### LOTISSEMENTS ET Z.A.C.

24-janv-07	5d	Budget Annexe 2007- Lotissement Communal St-Exupéry.
24-janv-07	28	Lotissement "Porte de France" - Cession d'un terrain à bâtir.
29-juin-07	42	Cour des Capucins : b approbation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) c mise en œuvre de la Z.A.C. Déclassement d'une partie de l'Impasse des Augustins,
12-déc-07	35b	Echanges de terrains avec le G.I.E. GERIC.
12-déc-07	38	Lotissement "Porte de France" à Metzange.



Séance du Conseil Municipal  
du 24 janvier 2007

-----

Sous la présidence de M. le Dr DEMANGE, Député-Maire.

Ont assisté à cette séance : 12 Adjointes et 22 Conseillers Municipaux.

Étaient présents : Mme TADDEI, MM. FRITZ, le Dr HELFGOTT, SCHAFF, KIFFER,  
Mme RENAUX, Me FERRETTI, Mmes GUICHARD, WEYL,  
M. FRANCHINI, Mme KIEFFER, M. TERVER,

Adjointes,

MM. DESCHRYVER, le Dr STEMPFER, KARAS, Mmes JUNGER,  
THEISSE, M. BOURGEOIS, Mmes PEZIN, SCHEIDT, LOREAU,  
M. DUSSORT, Mmes BOUR, SCHMITT, M. HELMER, Mlle SCHNEIDER,  
Mme BERTOLOTTI, MM. CHALON, MICHEL, Mme ROMANI,  
Me MERTZ, Mme RAUCH, MM. SCHMITT, MARANGE,

Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme BERNARD, qui a donné procuration à Mme JUNGER,  
Mme GROSJEAN qui a donné procuration à Mme RENAUX,  
M. HADDAR qui a donné procuration à M. HELMER,  
Mme BLAISE qui a donné procuration à M. MICHEL,  
Mme RUTH qui a donné procuration à Me FERRETTI.

Absents non excusés : Mlle VATRY, Me PIEROTTI, M. NOLLER.

Secrétaire : Mme BERTOLOTTI, assistée de Mmes ROUGE, Responsable du Secrétariat  
des Assemblées et CASELLATO, Adjoint Administratif Principal.

Assistaient en outre : MM. LABESSE, Directeur de Cabinet,  
PAYNTAR, Chef de Cabinet,  
SCHREIBER, Directeur Général des Services,  
BALLESTER, Directeur Général Adjoint des Services,  
FENDT, Directeur Général Adjoint des Services,  
Mme GRISSELLE, Directeur Général Adjoint des Services,  
MM. SCHLEICH, Directeur Général Adjoint des Services,  
RINGEVAL, Directeur Général Adjoint des Services,  
Mme FELLY, Directeur des Finances.

## Ordre du jour

1. Communications de M. le Maire.
2. Cession de véhicules à la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville ».
3. Acceptation d'une indemnité de sinistre.
4. Budgets Primitifs Ville 2007 avec présentation consolidée.
5. Budgets Annexes - Année 2007 :
  - a) Crématorium,
  - b) Service Extérieur de Pompes Funèbres,
  - c) Délégation de Service Public du parc à voitures, Cour des Capucins,
  - d) Lotissement Communal Saint-Exupéry.
6. Révision du prix de l'Eau pour l'exercice 2007.
7. Admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables : Budgets Ville, Eau et Service Extérieur de Pompes Funèbres - Exercice 2007.
8. Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions sociales et urbaines 2005.
9. Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Sportive d'Oeustrange.
10. Passation d'une convention d'objectifs avec le Thionville Basket Club.
11. Programme d'animations 2007 organisées par la Bibliothèque municipale.
12. Conventions de mise en valeur du patrimoine.
13. Renouvellement de la convention de fonctionnement passée entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Social et Culturel Thionville-Est "Le Lierre".
14. Crédits de fonctionnement des écoles maternelles - Fixation du forfait par élève pour l'exercice 2007.
15. Gratuité scolaire de l'enseignement élémentaire - Fixation du forfait par élève pour l'année scolaire 2007-2008.
16. Fusion de directions d'écoles.
17. Versement d'une subvention exceptionnelle au Collège « La Milliaire » dans le cadre de sa « Semaine Santé ».
18. Aménagement de locaux pour le Billard Club.



19. Espace « Le Paris ».
20. Salle Multisports :
  - a) Intégration du Club de boxe,
  - b) Avenants aux marchés de travaux.
21. Salle Polyvalente de Veymerange.
22. Actualisation des taux horaires 2007 de la main d'oeuvre.
23. Dénomination du Groupe Scolaire d'Oeuترange.
24. Projet de renouvellement urbain de la rive droite de la Moselle - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare : passation des marchés.
25. Bilan des opérations foncières réalisées en 2006.
26. Projet urbain de la Côtes des Roses :
  - a) Protocole d'urgence,
  - b) Aménagement de locaux pour l'Education Nationale Routière, rénovation du Gymnase « La Fontaine » et démolition de l'ancien Presbytère « Sainte-Anne ».
27. Acquisition de terrains à Beuvange.
28. Lotissement « Porte de France » - Cession d'un terrain à bâtir.
29. Versement d'une indemnité.
30. Cession de logements à l'Office Public d'H.L.M. de la Ville.
31. Cession de terrains, Rue de Longwy.
32. Réseau d'eau potable du Parc "Mon logis" à Terville.
33. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association pour l'Expansion Economique et Commerciale de Thionville.

-----

M. le Député-Maire ouvre la séance à 19 h 15.

-----

## 1. Communications.

M. le Député-Maire propose de désigner Mme BERTOLOTTI dans les fonctions de secrétaire de cette séance du Conseil Municipal.

Il donne ensuite communication

- des excuses de Mmes BERNARD, GROSJEAN, M. HADDAR, Mmes BLAISE et RUTH, qui ont donné respectivement procuration à Mmes JUNGER, RENAUX, MM. HELMER, MICHEL et Me FERRETTI ainsi que de l'absence de Mlle VATRY, Me PIERROTTI et de M. NOLLER,
- de ce qu'en date du 8 décembre 2006, Mmes MATHIS-RIZZO et PRIMUS ont été agressées dans le cadre de leurs fonctions d'employées municipales (Bibliothèque).

Elles ont déposé plainte au Commissariat de Police et demandé l'assistance d'un avocat par le biais de notre assurance « Protection Juridique des Agents et des Elus ».

Me Marie-Jeanne GOERGEN, Avocate à THIONVILLE, a été désignée pour représenter Mmes MATHIS-RIZZO et PRIMUS et se constituer partie civile pour ces agents.

La saisine de cette avocate a été faite au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

- + prend acte de cette communication,
- + autorise la Municipalité à défendre les intérêts communaux dans le cadre de ce litige,
- + et donne son accord à l'intervention de l'avocat désigné par le biais de la Compagnie d'Assurance pour assurer cette défense,
- de ce qu'en date du 10 juillet 2006, M. Laurent COURTOT a été agressé dans le cadre de ses fonctions de policier municipal.

L'agresseur a été placé en garde à vue. M. COURTOT s'est porté partie civile et a demandé l'assistance d'un avocat par le biais de notre assurance « Protection Juridique des Agents et des Elus » qui a mandaté un Cabinet d'Avocats.

Cette saisine d'assistance juridique est intervenue au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.



Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

- + prend acte de cette communication,
- + autorise la Municipalité à défendre les intérêts communaux dans le cadre de ce litige,
- + et donne son accord à l'intervention de l'avocat désigné par le biais de la Compagnie d'Assurance pour assurer cette défense,
- de ce qu'il a été nécessaire que la Ville fasse des adjonctions à un contrat d'assurance existant.

Cette extension concerne l'acquisition :

- + d'une camionnette NISSAN immatriculée 648 BQN 57,
- + d'une camionnette NISSAN immatriculée 650 BQN 57,
- + d'une remorque-plateau HUBIERE immatriculée 789 BQL 57,
- + d'une balayeuse SWINGO 225 immatriculée 494 HT3.

Ces véhicules ont été assurés par la police Flotte automobiles souscrite auprès de la compagnie A.C.M.

Ces adjonctions d'assurance ont été faite au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

- prend acte de cette communication et confirme la passation de cette extension à un contrat d'assurance existant,
- de ce qu'il a été nécessaire que la Ville fasse des adjonctions temporaires à un contrat d'assurance existant.

Ces adjonctions concernent la location ou le prêt :

- + d'une RENAULT Trafic immatriculée 4224 XJ 76,
- + d'une RENAULT Trafic immatriculée 188 XV 76,
- + d'une RENAULT Trafic immatriculée 4223 XJ 76,
- + d'une RENAULT Trafic immatriculée 2262 YP 76,



- + d'une CITROEN C5 immatriculée 884 BDD 57,
- + d'une fourgonnette, type MERCEDES immatriculée 1319 XJ 76,
- + d'une benne à ordures VASP RENAULT immatriculée 8121 YK 57,
- + d'une benne à ordures VASP RENAULT immatriculée 692 AZZ 57,
- + d'une benne à ordures VASP RENAULT immatriculée 69 ATV 57,
- + d'une benne à ordures VASP RENAULT immatriculée 3959 YP 57.

Ces véhicules ont été assurés par la police Flotte automobiles souscrite auprès de la Compagnie A.C.M.

Ces adjonctions d'assurances ont été faites au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication et confirme la passation de ces extensions temporaires à un contrat d'assurance existant,

- de ce que le Conseil Municipal est informé qu'en application de la délégation accordée à la Municipalité par délibération du 17 mars 2001 dont la dernière modification date du 29 mars 2005 (article L. 2122-22 du Vde Général des Collectivités Territoriales) ont été passés les marchés conclu sans formalités préalables suivants :

N° marché	Date	Objet	Entreprise titulaire	Montant TTC
06/253PA	28/11/06	Acquisition et maintenance de photocopieurs numériques Lot 1 : Une machine d'impression numérique couleur Connectée avec contrôleur art graphique professionnel	CANON ALSACE LORAINÉ 7, place des Tanneurs 67380 LINGOLSHEIM	37.260,18
06/254PA	28/11/06	Acquisition et maintenance de photocopieurs numériques Lot 2 : Un photocopieur numérique couleur connecté	CANON ALSACE LORAINÉ 7, place des Tanneurs 67380 LINGOLSHEIM	25.062,18
06/257PA	04/12/06	Extension de la Vidéosurveillance Lot 3 : Matériel actif nécessaire à l'exploitation du système	TS4 PROTECTION ZA la Paix Rue de l'Usine du Haut 57440 ALGRANGE	Mini : 12.500,00 Maxi : 50.000,00
06/258PA	04/12/06	Entretien du revêtement piétonnier	EQUINOXE 5, rue de la Cloche 60800 CREPY EN VALOIS	49.478,52
06/260PA	05/12/06	Fourniture et Pose de menuiseries extérieures	ETS WIEDEMANN JASALU 53, rue Général Metman 57070 METZ	35.866,84
06/261PA	05/12/06	Fourniture de souffleur à dos et débroussailleuse thermique	ETS NICOLAS Espaces Verts 92, route de Sierck 57480 RETTEL	1.198,00
06/262PA	05/12/06	Acquisition de matériel sportif Lot 1 : Buts mini-basket ball mural	SATD ZA Rue Creuse Fontaine 67130 RUSS	3.348,80
06/263PA	05/12/06	Acquisition de matériel sportif Lot 2 : Buts de football à 7	SPORT France Lieu Dit « Les Murêts » 60820 BORAN S/OISE	1.483,22
06/264PA	8/12/06	Elagage	A BOUT D'BRANCHE 6, rue Wricholles 57680 CORNY SUR MOSELLE	36.826,67



06/268PA	07/12/06	Fourniture de services Internet Lot 1 : Mise à disposition d'une plateforme de Services Internet et sa liaison d'accès	France TELECOM GRAND EST 150, avenue André Malraux 57000 METZ	Mini : 8.300,00 Maxi : 34.000,00
06/269PA	07/12/06	Fourniture de services Internet Lot 2 : Interconnexions informatiques, accès internet et services connexés	RMI - INFORMATIQUE 1, rue Blaise Pascal 54320 MAXEVILLE	Mini : 5.800,00 Maxi : 23.400,00
06/270PA	07/12/06	Fourniture de services Internet Lot 3 : Accès Internet pour les établissements scolaires et municipaux	France TELECOM GRAND EST 150, avenue André Malraux 57000 METZ	Mini : 8.000,00 Maxi : 12.000,00
06/271PA	06/12/07	Equipement scénique du théâtre - Fourniture d'éclairage et de sonorisation	M.P.M. LORRAINE BP 721 57147 WOIPPY Cédex	55.963,27
06/272PA	07/12/06	Diagnostics amiante (dossier technique amiante et autres rapports)	STE ICL 2, La Tannerie 57000 SAINT JULIEN LES METZ	Mini : 10.000,00 Maxi : 29.000,00
06/273PA	15/12/06	Flammage et protection du revêtement piétonnier	EQUINOXE 5, rue de la Cloche 60800 CREPY EN VALOIS	Mini : 10.000,00 Maxi : 40.000,00
06/276PA	18/12/06	Aménagement des locaux à la Bibliothèque municipale 26/28, rue du vieux collègue Lot 1 : Menuiserie et agencement	Sarl GRISELLE 107, Avenue de Nieppe 57970 BASSE HAM	6.465,57
06/277PA	18/12/06	Aménagement des locaux à la Bibliothèque municipale 26/28, rue du vieux collègue Lot 2 : Peinture et Revêtement de sol	EGP - MARINELLI ZA UNICOM 57970 BASSE HAM	7.841,93
06/278PA	18/12/06	Aménagement des locaux à la Bibliothèque municipale 26/28, rue du vieux collègue Lot 3 : Plâtrerie et Faux plafond	PLATRIERIE MOSELLANE 9, Impasse des Anciens Hauts Fourneaux 57100 THIONVILLE	4.401,28
06/279PA	18/12/06	Aménagement des locaux à la Bibliothèque municipale 26/28, rue du vieux collègue Lot 4 : Electricité	HOFFAMNN SA 23, allée du Château de Gassion 57100 THIONVILLE	4.951,44
06/282PA	20/12/06	Primaire Victor Hugo Réalisation d'un réseau informatique	KLEIN ELECTRICITE 10-12, rue de la Vieille Porte 57100 THIONVILLE	14.237,18
06/283PA	20/12/06	Primaire Guentrange A - Travaux en sous sol Lot 1 : Maçonnerie	LORRAINE GEN. DE CONSTRUCTION 27, rue de Verdun 57700 HAYANGE	10.209,18



06/284PA	20/12/06	Primaire Guentrange A - Travaux en sous sol Lot 2 : Electricité	KLEIN Electricité 10/12, rue de la Vieille Porte 57100 THIONVILLE	1.050,09
06/285PA	20/12/06	Primaire Guentrange A - Travaux en sous sol Lot 3 : Menuiserie bois	SARL GRISELLE 107, Avenue de Nieppe 57970 BASSE HAM	2.635,98
06/286PA	20/12/06	Primaire Guentrange A - Travaux en sous sol Lot 4 : Plâtrerie	PLATRERIE MOSELLANE 9, Imp des Anciens Hauts Fourneaux 57100 THIONVILLE	4.713,96
06/287PA	20/12/06	Primaire Guentrange A - Travaux en sous sol Lot 5 : Peintures intérieures	SARL CREMER 29, Boucle du Ferronnier 57103 THIONVILLE Cédex	11.461,87
06/288PA	27/12/06	Immeuble communal (Villa Roland) 94, rte de Guentrange THIONVILLE Lot 1 : Monte personnes handicapés	THYSSENKRUPP ASCENSEURS 5, rue de l'Euron 54320 MAXEVILLE	15.536,04
06/289PA	27/12/06	Immeuble communal (Villa Roland) 94, rte de Guentrange THIONVILLE Lot 2 : Plâtrerie	PLATRERIE MOSELLANE 9, Impasse des Anciens Hauts Fourneaux 57100 THIONVILLEA	4.884,66
06/290PA	27/12/06	Immeuble communal (Villa Roland) 94, rte de Guentrange THIONVILLE Lot 3 : Menuiserie	SARL GRISELLE 107, avenue de Nieppe 57970 BASSE HAM	3.025,88
06/291PA	27/12/06	Immeuble communal (Villa Roland) 94, rte de Guentrange THIONVILLE Lot 4 : Sanitaires	Ets HOERRMANN 29, Boucle du Ferronnier 57100 THIONVILLE	3552,12
06/292PA	27/12/06	Immeuble communal (Villa Roland) 94, rte de Guentrange THIONVILLE Lot 5 : Métallerie	J.C. PHILIPPE 2, rue des Roses 57650 FONTOY	9.904,08
06/293PA	27/12/06	Immeuble communal (Villa Roland) 94, rte de Guentrange THIONVILLE Lot 6 : Peinture	AJM PEINTURE 32, rue du Manège 57100 THIONVILLE	10.811,84
06/294PA	27/12/06	Immeuble communal (Villa Roland) 94, rte de Guentrange THIONVILLE Lot 7 : Revêtement de sol	CORBIAUX 21, rue de Caranusca 57100 THIONVILLE GARCHE	8.240,67
06/295PA	28/12/06	Construction d'un local tondeuse dans 2 écoles primaires - La Petite Saison et Victor Hugo Lot 1 : Maçonnerie	Sarl HAM Bâtiment 107, avenue de Nieppe 57970 BASSE HAM	13.500,00



06/296PA	28/12/06	Construction d'un local tondeuse dans 2 écoles primaires - La Petite Saison et Victor Hugo Lot 2 : Toiture	Sarl WENKER BP 50091 57973 YUTZ Cédex	4.260,98
06/297PA	28/12/06	Construction d'un local tondeuse dans 2 écoles primaires - La Petite Saison et Victor Hugo Lot 3 : Menuiserie métallique	Sarl GRISELLE 107, avenue de Nieppe 57970 BASSE HAM	6.200,00
06/298PA	28/12/06	Construction d'un local tondeuse dans 2 écoles primaires - La Petite Saison et Victor Hugo Lot : 4 : Electricité	KLEIN ELECTRICITE 10/12, rue de la Vieille Porte 57100 THIONVILLE	777,40



prend acte de cette communication ,

- de ce qu'en préambule de ce Conseil Municipal, il voudrait qu'un hommage soit rendu à la mémoire de l'Abbé Pierre, cet homme illustre, afin de méditer sur son action et son message. Il était la personnalité la plus respectée de tous ses compatriotes et incarnait au plus haut point des valeurs dans lesquelles tous devraient se retrouver, c'est-à-dire la dignité de chaque personne, la charité, le souci permanent que la Société d'abondance n'oublie jamais les plus faibles.

Le Président de la République lui rendra un hommage national ce vendredi car l'Abbé Pierre fût pour tous, depuis son combat de l'hiver 1954 et avec les Compagnons d'Emmaüs, un gardien vigilant de l'exigence d'humanité qui doit toujours rester.

C'est avec une immense émotion que s'en va cette figure désormais intemporelle dont le message continuera à servir de guide dans toutes les actions sociales en particulier qu'il faut mettre en œuvre pour que personne ne soit oublié.

Pour sa part, il s'est toujours inspiré de sa magnifique définition de l'action publique ; il disait « la politique sait rendre possible ce qui est nécessaire ». Il rappelle que l'Abbé Pierre était également parlementaire et qu'il avait été élu en Lorraine, et particulièrement à Nancy,

-Suit une minute de silence-

- de ce qu'il tient à renouveler ses vœux pour cette année 2007. Qu'elle soit une fructueuse année de travail et de concrétisation des projets élaborés avec l'Equipe Municipale et une année d'action au service de tous,
- de ce que le Budget est en mesure d'être voté plus tôt dans l'année, la structure fiscale de la Ville étant maintenant stable, ce qui permet de ne pas attendre la notification des Services Fiscaux, la taxe professionnelle étant transférée à la Communauté d'Agglomération.

Cela permet surtout de travailler en année complète et d'améliorer le taux d'exécution d'ailleurs considérablement en progrès pour 2006, aux alentours de 71,70 % d'exécution du Budget d'Investissement. Il faudra étudier en fin d'année ce Budget Primitif parce que cela n'est jamais concrétisé à 100 %. Des aléas bloquent certaines situations dans le temps.

Ce Budget voté plus tôt représente donc un gain de temps et d'efficacité. Et il a pensé qu'il était préférable de le voter aujourd'hui plutôt qu'à un moment qui va se décliner dans un débat national où certains esprits seront peut-être échauffés à l'excès. Il croit qu'il serait malsain de ne pas traduire la volonté municipale autrement qu'en dehors de contingence qui soit politique.

Les débats démocratiques sont alors importants et chaque Conseil Municipal en constitue un. Il est, bien entendu, envisagé, autant que de besoin, de réunir le Conseil Municipal d'ici ces échéances, à la fois présidentielles et législatives.



Quoi qu'il en soit, ce Budget est nécessaire pour que ses propositions et celles de l'Equipe Municipale soient déclinées en tenant compte de toutes les réflexions. Dès à présent, et sous cet angle là, c'est un Budget qui est sous de bons hospices et qui va permettre d'amplifier encore l'action de la Municipalité avec des projets dans tous les quartiers et les villages ainsi que dans une multitude de domaines, aussi bien en matière de voirie que d'équipements collectifs au service de tous, en gardant le cap de cette dynamique avec toute l'équipe et en rappelant fortement que les taux ne seront pas augmentés, une fois de plus et pour la douzième fois en treize Budget depuis 1995.

C'est une bonne année avec une bonne santé financière qui commence et qui permet d'être très optimiste en donnant la capacité d'accompagner de grands projets d'infrastructure dans une multitude de domaines. Ce sont, par exemple, le complexe multi-sports ou le réaménagement complet des écoles à la Côte-des-Roses, la restauration scolaire à Garche et à la Côte-des-Roses mais aussi « synergie santé » qui est fondamental en matière de santé et une future épicerie sociale,

- de ce que Metzange va porter un projet important qui vient de se concrétiser après six mois de discussions et de démarches administratives. Cette nouvelle devrait réjouir tous ceux qui oeuvrent à la réussite de THIONVILLE et de cette grande agglomération. Il s'agit de l'implantation du Groupe GEODIS.

Il rappelle que cette grande zone qui appartenait à la Ville de Thionville est aujourd'hui d'intérêt communautaire. Et cette installation montre encore combien la Communauté d'Agglomération, avec la Ville de Thionville, réussit dans ses projets et ses actions.

Il indique que le bail est maintenant signé avec l'accord du Conseil Départemental, de l'Environnement et du Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (C.O.D.E.R.S.T.) nécessaire pour que le Préfet de Région et le Préfet de la Moselle puissent signer l'arrêté préfectoral, ce qui a été fait.

Il fait savoir qu'ils ont été à maintes fois sollicités pour cette Zone de Metzange, D.H.L. ayant occupé une partie de cette zone de 28.000 m<sup>2</sup> quelque temps. Il rappelle que la Société P.R.D. avait construit les bâtiments. Au-delà de cette implantation, la vocation logistique de la Zone de Metzange est ainsi confortée avec la répartition voulue sur cette Z.A.C. entre Buchel et Metzange, Buchel se spécialisant dans les services et les loisirs avec les autres projets qui s'inscrivent autour de KINEPOLIS.

Certains vont donc se décliner au-delà de la structure de Veymerange qui est en train de se construire : bowling, hôtel, restaurants à thèmes et logement également sur cette Zone du Buchel pourront traduire la vocation de ce site du Buchel. A Metzange de s'inscrire dans le service aux entreprises et la logistique.

Il rappelle que Metzange a attiré GEODIS en raison de son positionnement stratégique en matière de communication, bien sûr sur l'axe nord-sud, de la qualité des aménagements. Bien sûr, cette plate-forme de Metzange est déjà bien engagée. Dès à présent, il serait possible, à la demande de la C.D.E.C., d'engager d'autres bâtiments puisqu'une deuxième plate-forme est prête à accueillir une autre structure au-delà de ces 28.000 m<sup>2</sup>.



Mais cette implantation renforce encore la logique de la réalisation à venir, de ce qu'il appelle de tous ses vœux le fameux « barreau A.30 A. 31 », sans parler d'infrastructure autoroutière, ferroviaire ou routière. Cela n'est cependant pas l'objet d'un débat ici. Cette Zone de Metzange fait partie de l'arc portuaire et il croit qu'il est important qu'il y ait une jonction ultérieurement entre ce site et la zone portuaire. Ce créneau est porteur en matière de logistique, cela devant inciter à fluidifier les flux transfrontaliers des travailleurs en irriguant ce « barreau A. 30 A. 31 » et en irriguant toujours mieux les Vallées de l'Orne, de la Moselle et de la Fensch.

Il rappelle que GEODIS est un Groupe français de logistique à portée internationale, côté à EURONEXT et qui compte dans son capital la S.N.C.F. à hauteur de 44 %. GEODIS a des filiales dans 40 pays du monde et en couvre 120. C'est donc un logisticien hors pairs. Le Groupe compte 20 implantations dans le Grand Est de la France et 1.500 Collaborateurs environ y travaillent. GEODIS est preneur de tout le site actuel, soit les 28.000 m<sup>2</sup> de la première tranche de cette plate-forme prévue qui est déjà engagée en partie.

Il rappelle que dès le 1er mars, une quarantaine d'emplois seront créés dans cette première phase. La logistique doit rapporter à peu près une vingtaine d'emplois par hectare. Donc, avec trente hectares encore disponibles et en se fixant sur la logistique, les perspectives de développement sur cette zone sont très satisfaisantes. Ainsi, avec la C.D.C. comme propriétaire des murs et un groupe de l'envergure de GEODIS installés, ce sont des partenaires d'une crédibilité absolue pour Thionville et toute son agglomération. Aujourd'hui, les faits sont établis et c'est une zone réussie.

Il précise qu'il y a déjà trois cents emplois qui ont été générés sur cette zone avec les Sociétés ECOPUR et MALEZIEUX. Le rôle de GEODIS, en matière de création d'emplois, sera important. Une conférence de presse sera faite dans un délai très rapproché. Mais il a, dès à présent, l'autorisation de communiquer officiellement ces informations.

Les analyses de l'I.N.S.E.E. confirment l'essor de Thionville, première Ville de Lorraine, par la croissance démographique. C'est également le fruit d'une politique cohérente pour redonner à Thionville son attractivité, sa qualité de vie mais aussi son statut de ville centre et de services avec une économie à la fois résidentielle très forte et complétée bien sûr par la synergie du Luxembourg.

Un journal titrait récemment sur l'envol de Thionville. Il rappelle les chiffres près de 3 % de croissance démographique par rapport à 1999 à mettre en rapport avec le nombre de logements en hausse considérable par rapport à 1990.

L'an dernier, 455 logements avaient été enregistrés et qui étaient projetés contre 83 en 1995 et jamais autant de permis de construire n'avaient été délivrés à Thionville puisqu'il y en avait 170 en 2005 et seulement 133 en 1993 par exemple. Cette croissance est l'effet d'une dynamique retrouvée,

- de ce que sur la Cour des Capucins, la Ville progresse dans la qualité de vie qu'elle offre à tous ainsi que sur les services qu'elle capte par son attractivité. Les dossiers de C.D.E.C. se succèdent. Il y en a un premier qui avait été déposé le 1er décembre 2006 pour la construction d'un hôtel trois étoiles qu'il avait demandé aux investisseurs et qui a été déposé conformément au calendrier à la fin de 2006, de même que pour l'autorisation

d'exploitation d'une surface alimentaire de 1.950 m<sup>2</sup> et d'un magasin d'équipement de la personne de 700 m<sup>2</sup>.

Alors, ces activités ont aussi une belle capacité à créer des emplois puisque les surfaces commerciales annoncées, dans un premier temps, devraient annoncer de 130 à 140 emplois nets. En fait, ALTACITE est la filiale d'ALTAREA et de la C.D.C. qui est un gros porteur de cet investisseur privé très solide et qui sait faire ses choix d'implantation. Il lui a fait part de son souhait d'organiser prochainement une communication en lui permettant de donner déjà ces précisions,

- de ce que chacun aura constaté le retour du grand froid, ce qui lui a permis de renouveler avec les Services Municipaux les consignes de vigilance qu'il reformule maintenant dans le cadre du dispositif hivernal dont la phase de mobilisation est ouverte depuis le 1er novembre et jusqu'au 31 mars.

Actuellement, il s'agit de la phase « grand froid », c'est-à-dire entre - 5° et - 10 ° qui est activée. Tous les intervenants et de nombreux bénévoles dont il salue le rôle indéniable et fondamental. Toutes les personnes et tous les Services sont mobilisés pour porter secours. Les trente-huit places d'hébergement d'urgence sont disponibles. La Municipalité est attentive à toute évolution dans les jours qui viennent pour que personne ne soit, bien entendu, oublié. Il fait donc appel à la solidarité de tous pour rester très attentif en circulation dans la Ville.

Par ailleurs, en ce qui concerne les intempéries tandis que l'alerte neige est également activée, les Services techniques sont prêts à intervenir partout à la moindre chute des flocons pour engager les campagnes de salage.

Sur le plan de l'hébergement des sans-abri et des personnes qui ont choisi une voie différente de la vie classique, il fait savoir qu'il a pris l'attache de M. Robert MALGRAS, Président d'Athènes. Quelques discrètes visites se sont faites sur Thionville afin d'identifier ce qui peut être décliné en matière de logements d'urgence sur différents sites et en particulier sur le « V. 120 ».

## 2. Cession de véhicules à la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville ».

M. TERVER, Adjoint : Dans le cadre du transfert de compétences à la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » et conformément aux dispositions législatives en vigueur (article L. 1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), les véhicules municipaux suivants ont été mis à disposition de cette dernière :



Affectation	Marque	Modèle	Nature du Véhicule	Immatriculation	Puissance Fiscale	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation	Etat Actuel *
Droit des sols	CITROEN	AX	Voiture particulière	1760 ZE 57	4 CV	27/04/1995	moyen
Assainissement	CITROEN	SAXO	Voiture particulière	457 AEH 57	6 CV	25/11/1998	moyen
Assainissement	FIAT IVECO	DAILY Remorque Haute Pression	Utilitaire (3,5 T)	6272 ZG 57	8 CV	18/08/1995	mauvais
Assainissement	RENAULT	Cureuse	Utilitaire (19 T)	676 AYK 57	30 CV	20/01/2003	bon
Assainissement	RENAULT	Express	Utilitaire	3031 ZJ 57	7 CV	07/11/1995	mauvais

\* Appréciation possible : neuf, bon, moyen, médiocre, mauvais

Compte tenu des contraintes de fonctionnement liées notamment à l'assurance et à l'établissement des cartes grises, il est indispensable que la Communauté d'Agglomération devienne propriétaire de ces véhicules.

Le Conseil Municipal est invité à décider la cession à la Communauté d'Agglomération de chacun des véhicules précités à l'euro symbolique, à l'exception de la cureuse (676 AYK 57) pour laquelle la cession tiendra compte de la valeur résiduelle du bien arrêtée à 50.000,- EUR H.T.

A noter que l'Assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération s'est déjà prononcée en faveur de ce transfert de propriété par délibération du 21 décembre 2006.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide la cession à la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » des véhicules municipaux précités dans le rapport ci-dessus aux conditions exposées dans ce dernier.

### 3. Acceptation d'une indemnité de sinistre.

Mme RENAUX, Adjoint : En date du 21 octobre 2006, le poteau d'auvent du Centre Funéraire 7, Rue du Souvenir Français, a été percuté par un véhicule.

Suite à l'expertise contradictoire, la Compagnie A.X.A. a proposé une indemnité de sinistre de 3.528,20 EUR.

Cette indemnité a été approuvée par les différentes parties concernées.

L'Assemblée Communale est invitée à donner son accord sur ce qui précède et à autoriser M. le Député-Maire à accepter le montant de cette indemnité.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,
- accepte le versement de l'indemnité proposée.

#### 4. Budget Primitif Ville 2007 avec présentation consolidée.

M. SCHAFF, Adjoint : Les Budgets Primitifs s'équilibrent en dépenses et en recettes à :

- + 115.017.979,35 EUR pour la Ville,
- + 19.182.485,21 EUR pour le Service de l'Eau,
- + 862.985,98 EUR pour le Crématorium,
- + 68.116,71 EUR pour le Service Extérieur de Pompes Funèbres,
- + 4.520.000,00 EUR pour la D.S.P. Parking Cour des Capucins,
- + 5.220.000,00 EUR pour le Lotissement communal Saint Exupéry.

soit un total général de 144.871.567,25 EUR.

#### BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE		MOUVEMENTS BUDGETAIRES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET VILLE	47.125.125,14	38.959.785,14	599.854,21	8.765.194,21	47.724.979,35	47.724.979,35
BUDGET EAU	11.285.578,18	9.177.970,92	495.907,03	2.603.514,29	11.781.485,21	11.781.485,21
CREMATORIUM	215.785,98	163.655,98	0,00	52.130,00	215.785,98	215.785,98
S.E.P.F.	14.416,71	3.216,71	0,00	11.200,00	14.416,71	14.416,71
DSP Parking Cour Capucins	4.520.000,00	4.520.000,00	0,00	0,00	4.520.000,00	4.520.000,00
Lotissement Cnal St Exupéry	650.000,00	980.000,00	1.960.000,00	1.630.000,00	2.610.000,00	2.610.000,00
SERVICES A COMP. DIST.	16.685.780,87	14.844.843,61	2.455.907,03	4.296.844,29	19.141.687,90	19.141.687,90
TOTAL GENERAL	63.810.906,01	53.804.628,75	3.055.761,24	13.062.038,50	66.866.667,25	66.866.667,25



## BALANCE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE		MOUVEMENTS BUDGETAIRES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET VILLE	58.875.160,00	67.040.500,00	8.417.840,00	252.500,00	67.293.000,00	67.293.000,00
BUDGET EAU	4.803.800,00	6.911.407,26	2.597.200,00	489.592,74	7.401.000,00	7.401.000,00
CREMATORIUM	595.070,00	647.200,00	52.130,00	0,00	647.200,00	647.200,00
S.E.P.F.	42.500,00	53.700,00	11.200,00	0,00	53.700,00	53.700,00
DSP Parking Cour Capucins	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Lotissement Cnal St Exupéry	980.000,00	650.000,00	1.630.000,00	1.960.000,00	2.610.000,00	2.610.000,00
SERVICES A COMP. DIST.	6.421.370,00	8.262.307,26	4.290.530,00	2.449.592,74	10.711.900,00	10.711.900,00
TOTAL GENERAL	65.296.530,00	75.302.807,26	12.708.370,00	2.702.092,74	78.004.900,00	78.004.900,00

## BALANCE GENERALE

	MOUVEMENTS REELS		MOUVEMENTS D'ORDRE		MOUVEMENTS BUDGETAIRES	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
BUDGET VILLE	106.000.285,14	106.000.285,14	9.017.694,21	9.017.694,21	115.017.979,35	115.017.979,35
BUDGET EAU	16.089.378,18	16.089.378,18	3.093.107,03	3.093.107,03	19.182.485,21	19.182.485,21
CREMATORIUM	810.855,98	810.855,98	52.130,00	52.130,00	862.985,98	862.985,98
S.E.P.F.	56.916,71	56.916,71	11.200,00	11.200,00	68.116,71	68.116,71
DSP Parking Cour Capucins	4.520.000,00	4.520.000,00	0,00	0,00	4.520.000,00	4.520.000,00
Lotissement Cnal St Exupéry	1.630.000,00	1.630.000,00	3.590.000,00	3.590.000,00	5.220.000,00	5.220.000,00
SERVICES A COMP. DIST.	23.107.150,87	23.107.150,87	6.746.437,03	6.746.437,03	29.853.587,90	29.853.587,90
TOTAL GENERAL	129.107.436,01	129.107.436,01	15.764.131,24	15.764.131,24	144.871.567,25	144.871.567,25

Dans ces conditions, les taux de fiscalité locale proposés pour 2007 sont les suivants :

	Taux 2006	Taux 2007
TAXE D'HABITATION	19,52 %	19,52 %
TAXE/FONCIER BATI	19,06 %	19,06 %
TAXE/FONCIER NON BATI	80,93 %	80,93 %

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le Budget Primitif 2007 de la Ville ainsi que ses Budgets annexes,
- dire que les présents budgets sont adoptés au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement,
- décider la création d'opérations en Section d'investissement pour le Budget principal,
- appliquer, en cas de constitution de provisions, le régime de provisions budgétaires (M.14),

- adopter les taux d'imposition pour les trois taxes,
- décider la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent,
- fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,52 %.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

par 34 voix contre 6 voix,

- adopte le Budget Primitif de l'exercice 2007 de la Ville ainsi que ses budgets annexes dont la balance s'équilibre en dépenses et en recettes à :
  - + 115.017.979,35 EUR pour la Ville,
  - + 19.182.485,21 EUR pour le Service de l'Eau,
  - + 862.985,98 EUR pour le Crématorium,
  - + 68.116,71 EUR pour le Service Extérieur de Pompes Funèbres,
  - + 4.520.000,00 EUR pour la D.S.P. Parking Cour des Capucins,
  - + 5.220.000,00 EUR pour le Lotissement communal Saint Exupéry.

soit un total général de 144.871.567,25 EUR.

- fixe comme suit les taux de la fiscalité locale pour 2007 :

+ Taxe d'habitation : 19,52 %

+ Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 19,06 %

+ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 80,93 %,

- dit que les présents budgets sont adoptés au niveau du chapitre pour les Sections d'Investissement et de Fonctionnement,

- fixe le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 8,52 %,

- décide

- + la création d'opérations en Section d'investissement pour le Budget principal,
- + l'application, en cas de constitution de provisions, le régime de provisions budgétaires (M.14),
- + la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



5. Budgets Annexes - Année 2007 :

a) Crématorium,

M. SCHAFF, Adjoint : En application de la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 sur la réglementation dans le domaine funéraire et des articles L. 2223-40, L. 2224-1 et L. 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Crématorium a pris, depuis le 10 janvier 1998, la qualification de Service Public Industriel et Commercial.

En terme de procédure mais aussi de présentation, le Budget primitif 2007 est établi avant d'avoir connaissance des résultats définitifs des comptes administratif et de gestion. Dans ces conditions, il y a lieu, en terme de technique comptable, de procéder, au Budget Primitif, à une reprise anticipée des résultats 2006, à une prévision d'affectation du résultat et à la prise en compte des investissements reportés.

Compte tenu de ces éléments, le Budget 2007 de ce Service, employant le cadre comptable « M4 » et présenté en montants hors taxes, s'élève à :

- 215.785,98 EUR en dépenses et recettes d'Investissement et à
- 47.200,00 EUR en dépenses et recettes de Fonctionnement.

La principale recette contribuant au financement de ce Budget est le produit des crémations. Il est estimé à 595.000,- EUR.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de pratiquer les tarifs suivants :

PRESTATIONS	PRIX HT	PRIX TTC
Crémations comprenant		
dépôt en chambre froide		
1 heure d'exposition en salon, avant crémation		
- Enfant de 12 ans et + ou adulte	317,73	380,00
- Enfant de 1 à - de 12 ans	158,86	190,00
- Enfant de moins d'un an	79,43	95,00
- Après exhumation (inhumation inférieure ou égale à 5 ans)	317,73	380,00
- Après exhumation (inhumation supérieure à 5 ans)	158,86	190,00

Il est également proposé de fixer le tarif unitaire correspondant à la fourniture automatisée de boissons chaudes à 0,20 EUR T.T.C. (soit 0,17 EUR H.T.).

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer :

- sur la reprise anticipée des résultats 2006 au Budget Primitif 2007,
- sur la fixation, pour l'exercice 2007, des tarifs tels que proposés ci-dessus.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions),

- adopte le Budget annexe du Crématorium 2007,
- décide
  - + la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent au Budget Primitif 2007,
  - + l'application des tarifs tels qu'indiqués dans le rapport ci-dessus pour l'exercice 2007.

b) Services Extérieur de Pompes Funèbres.

M. SCHAFF, Adjoint: En application de la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 sur la réglementation dans le domaine funéraire et de l'article L.2223-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service Extérieur de Pompes Funèbres s'exerce, depuis le 10 janvier 1998, dans un cadre concurrentiel et a pris la qualification de Service Public Industriel et Commercial.

En terme de procédure mais aussi de présentation, le Budget primitif 2007 est établi avant d'avoir connaissance des résultats définitifs des comptes administratif et de gestion. Dans ces conditions, il y a lieu, en terme de technique comptable, de procéder, au Budget Primitif, à une reprise anticipée des résultats 2006 ainsi qu'à une prévision d'affectation du résultat.

Compte tenu de ces éléments, le Budget Primitif 2007 de ce Service, employant le cadre comptable « M 4 » et présenté en montants hors taxes, s'élève à 14.416,71 EUR en dépenses et en recettes d'Investissement.

Les dépenses et recettes de Fonctionnement s'élèvent quant à elles à 53.700,- EUR.

Les recettes estimées provenant de ses activités sont les suivantes :

Utilisation de la Chambre Funéraire .....	20.000,- EUR
Utilisation de la Salle de Soins .....	1.500,- EUR
Creusement de fosse pour inhumation .....	4.000,- EUR
Creusement de fosse pour exhumation .....	300,- EUR



Dispersion des cendres ..... 10.000,-EUR  
 soit un total de ..... 35.800,- EUR

Compte tenu de ces estimations, il est proposé d'appliquer les tarifs ci-dessous :

PRESTATIONS	PRIX HT	PRIX TTC
<u>Dispersion des cendres</u>	39,30	47,00
<u>Location salle de soins</u>	31,77	38,00
<u>Inhumation</u>		
- Urne ou boîte à ossements	79,43	95,00
- Enfant de - de 12 ans	79,43	95,00
- Enfant de 12 ans et + ou adulte	117,06	140,00
<u>Exhumation</u>		
- Urne ou boîte à ossements :	117,06	140,00
- Enfant de - de 12 ans	117,06	140,00
- Enfant de 12 ans et + ou adulte	234,11	280,00
- Exhumation de plusieurs corps d'une même tombe :		
1 <sup>er</sup> comme ci-dessus et le ou les suivants :		
- Enfant de - de 12 ans, urne ou boîte à ossements	43,48	52,00
- Enfant de 12 ans et + ou adulte	83,61	100,00
<u>Utilisation de la chambre funéraire et /ou</u>		
<u>Salon d'exposition et / ou chambre froide :</u>		
- Séjour supérieur ou égal à 1 H et inférieur ou égal à 24 H	39,30	47,00
- Séjour supérieur ou égal à 24 H et inférieur ou égal à 48 H	70,23	84,00
- Séjour forfait 3 jours (hors dimanches et jours fériés)	87,79	105,00

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer :

- sur la reprise anticipée des résultats 2006 au budget primitif 2007,
- sur l'application des tarifs ci-dessus pour l'exercice 2007.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions),

- adopte le Budget annexe du Service Extérieur de Pompes Funèbres 2007,
- décide
- + la reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent au Budget Primitif 2007,
- + l'application des tarifs tels qu'indiqués dans le rapport ci-dessus pour l'exercice 2007.

## 6. Révision du prix de l'eau pour l'exercice 2007.

M. SCHAFF, Adjoint : En terme de procédure mais aussi de présentation, le Budget primitif 2007 est établi avant d'avoir connaissance des résultats définitifs des comptes administratif et de gestion. Dans ces conditions, il y a lieu, en terme de technique comptable, de procéder, au Budget Primitif, à une reprise anticipée des résultats 2006, à une prévision d'affectation du résultat et à la prise en compte des investissements reportés.

Compte tenu de ces éléments, le Budget 2007 du Service de l'eau s'élève en dépenses et en recettes de Fonctionnement à 7.401.000,- EUR.

Les recettes autres que celles du produit de la vente de l'eau sont estimées à 3.751.800,- EUR se décomposant comme suit :

- Location de compteurs : .....	225.000,00 EUR
- Redevances et taxe encaissées au profit d'autres organismes :	
* redevance antipollution : .....	790.000,00 EUR
* agence de bassin : .....	120.000,00 EUR
- Opérations d'ordre (de section à section).....	489.592,74 EUR
- Recettes diverses .....	162.880,33 EUR
- Excédent reporté : .....	1 964.326,93 EUR

Pour couvrir les dépenses du Budget Primitif 2007, le produit des ventes doit être recouvré à hauteur de :

$$7.401.000,- \text{ EUR} - 3.751.800,- \text{ EUR} = 3.649.200,- \text{ EUR}$$

Compte tenu des consommations théoriques suivantes :

- 2.720.000 m<sup>3</sup> pour les petits consommateurs
- 390.000 m<sup>3</sup> pour les gros preneurs
- 220.000 m<sup>3</sup> pour les autres preneurs

Sauf délibération spécifique, les tarifs 2007 s'établissent comme suit :

	Pm Tarifs 2006	TARIFS 2007
Pour les petits consommateurs :	1,12	1,12
Pour les gros preneurs :	1,10	1,10
Pour les autres preneurs :	0,79	0,79

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer :



- sur la reprise anticipée des résultats 2006 au budget primitif 2007,

- sur le maintien du prix de l'eau pour l'exercice 2007.

La Commission des Finances a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions), décide

- la reprise anticipée des résultats 2006 au Budget Primitif 2007,

- la reconduction du prix de l'eau pour l'exercice 2007.

7. Admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables. Budgets Ville, Eau et Service Extérieur des Pompes Funèbres. Exercice 2007.

M. SCHAFF, Adjoint : Le Receveur Municipal a présenté un état des recettes qu'il n'a pu recouvrer pour les motifs suivants :

En ce qui concerne le Budget de la Ville :

- débiteurs insolvable dont le patrimoine a fait l'objet d'une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, d'un procès-verbal de carence, de perquisition ou d'un certificat d'irrécouvrabilité : 21.796,33 EUR.
- cessation de poursuites en raison de la modicité de la créance : 849,38 EUR.
- débiteurs dont le domicile est resté inconnu après diverses demandes de renseignements, ou décédés : 203,12 EUR.

Les crédits prévus au Budget Primitif 2007 suffisent à couvrir le montant total des produits pour lesquels le Receveur Municipal demande l'admission en non-valeurs qui s'élève à : 22.848.69 EUR.

En ce qui concerne le Budget de l'Eau :

- débiteurs insolvable dont le patrimoine a fait l'objet d'une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, d'un procès-verbal de carence, de perquisition, ou d'un certificat d'irrécouvrabilité : 23,24 EUR.
- cessation de poursuites en raison de la modicité de la créance : 10,28 EUR.

- débiteurs dont le domicile est resté inconnu après diverses demandes de renseignements, ou décédés : 360,34 EUR.

Les crédits prévus au Budget Primitif 2007 suffisent à couvrir le montant total (H.T.) des produits pour lesquels le Receveur Municipal demande l'admission en non-valeurs qui s'élève à : 393,86 EUR.

En ce qui concerne le Budget du S.E.P.F. :

- débiteurs insolvables dont le patrimoine a fait l'objet d'une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, d'un procès-verbal de carence, de perquisition, ou d'un certificat d'irrecouvrabilité : 90,- EUR.

Les crédits prévus au Budget Primitif 2007 suffisent à couvrir le montant total (H.T.) des produits pour lesquels le Receveur Municipal demande l'admission en non-valeurs qui s'élève à : 90,- EUR.

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer pourrait proposer l'admission en non-valeurs de ces produits. Cette admission en non-valeurs ne dispense pas pour autant le Receveur de poursuivre le recouvrement de ces créances si, éventuellement, la possibilité lui en était offerte.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions),

- propose l'admission en non-valeurs des recettes irrécouvrables ci-dessus,
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits à cet effet aux Budgets 2007 de la Ville, de l'Eau et du Service Extérieur des Pompes Funèbres.

8. Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions sociales et urbaines 2005.

Mme WEYL, Adjoint : En vertu de l'article 8 de la loi 91-429 du 13 mai 1991, les Collectivités percevant la Dotation de Solidarité Urbaine doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice considéré.

La montant de la D.S.U. pour l'exercice 2005 s'est élevé à 709.266,- EUR.

Actions d'accompagnement social et de prévention - Section de fonctionnement

- La Ville et le C.C.A.S. ont soutenu les associations à caractère social pour un montant qui s'élève à 1.039.959,- EUR afin de poursuivre et de développer des actions visant :



- + la lutte contre la délinquance,
  - + l'accompagnement social et l'insertion sociale,
  - + l'insertion professionnelle,
  - + la formation et l'information,
  - + l'animation culturelle et sportive,
  - + le maintien du lien social.
- En complément, la Maison de Quartier de la Côte des Roses qui fonctionne en régie municipale a développé des actions d'insertion et d'animation sociale au bénéfice des enfants, des jeunes et des adultes pour un montant de 83.304,- EUR.

Ces actions se sont inscrites dans différents dispositifs contractuels signés avec différents partenaires institutionnels : le Contrat Temps Libres, le Contrat Enfance, le Contrat de Ville de l'Agglomération Thionvilloise, le Contrat Educatif Local, le Fonds Régional de Cohésion Sociale...

- Les actions permettant l'accès à la culture représentent un coût de 34.725,- EUR à la charge de la Ville et concernent 7.067 enfants.
- Le public touché par la prévention et la sécurité routière (1 862 élèves des écoles primaires, 1.324 collégiens, 347 jeunes et adultes du Centre d'Aide par le Travail) a représenté une dépense de 26.698,- EUR.

#### Opérations d'aménagement urbain - Section d'investissement

- La Ville s'est engagée dans un vaste projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Côte des Roses qui doit contribuer à améliorer la vie des habitants. Ce projet global résulte d'un partenariat étroit entre la ville, les bailleurs sociaux et les services de l'Etat. Ainsi, la Ville a déjà pré-financé 1.590.416,- EUR de travaux ou d'acquisitions et notamment :
  - + la réalisation d'aires de stockage des déchets dans de nombreux secteurs du quartier ainsi que l'achat d'un camion benne spécifique pour le relevage,
  - + l'engagement des travaux de restructuration de l'îlot des écoles,
  - + des opérations de désenclavement du quartier,
  - + l'étude d'assistance de maîtrise d'ouvrage concernant l'acquisition de logements à réhabiliter et à convertir en logements sociaux,
- De nombreux chantiers ont été réalisés pour proposer des équipements de proximité à la population dans le domaine culturel, sportif, social et éducatif pour un montant 1.640.828,- EUR. (Théâtre en bois, salle multi-sports, salle de remise en forme, Tennis-Club de Guentrange, Maison de Quartier Rue Dupont des Loges, salle polyvalente de Veymerange, Ecole d'Oeutrange).

En conclusion, 4.415.930,- EUR ont été injectés sur des actions urbaines et sociales en fonctionnement et en investissement pour l'exercice 2005 ;

L'Assemblée communale est invitée à prendre acte de l'affectation en 2005 des fonds perçus au titre de la D.S.U.

Le Conseil Municipal,

prend acte de l'affectation en 2005 des fonds perçus au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine.

9. Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Sportive d'Oeufrange.

M. FRITZ, Adjoint : Les vestiaires du terrain de football qui sont mis à la disposition de l'Association Sportive d'Oeufrange font régulièrement l'objet d'actes de vandalisme particulièrement graves.

Au cours du mois de novembre dernier, toutes les affaires sportives appartenant au club (maillots, tee-shirts, sacs de sport, boîte à pharmacie, etc...) ont été volées, ce qui représente une perte de plus de 2.000,- EUR.

Aussi, les responsables du club sollicitent-ils une subvention exceptionnelle leur permettant de remplacer ce matériel, qui n'est plus couvert par les assurances, afin de poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions.

Il est proposé d'accorder une aide financière de 1.500,- EUR.

La dépense serait à imputer sur le crédit demandé au Budget de 2007 sous les comptes : Chapitre 67 article 6745 code fonction 40 code service 142 « autres subventions exceptionnelles ».

Il est demandé à l'Assemblée Communale de se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- donne son accord au versement d'une subvention exceptionnelle de 1.500,- EUR à l'Association Sportive d'Oeufrange pour le remplacement d'affaires sportives dérobées,
- dit que la dépense correspondante s'imputera sur le crédit inscrit au Budget de l'exercice 2007 sous les comptes concernés.

10. Passation d'une convention d'objectifs avec le Thionville Basket Club.

M. FRITZ, Adjoint : Avec 200 licenciés, évoluant en Régional Division d'Honneur Masculine et Excellence Féminine cette saison, le Thionville Basket Club souhaite marquer un virage dans les choix qu'il réalise.



En effet, après un épisode de courte durée au niveau national, il s'attache à repositionner ses activités, consolider ses bases d'intervention, gagner en efficacité et en attractivité.

Il s'est fixé à court terme les buts ci-après :

- achat d'un minibus, afin de mieux assurer les déplacements des équipes,
- création d'un site Internet,
- organisation de tournois internationaux "poussins" et "cadets",
- création d'une école de basket labellisée,
- amélioration de la formation pour les entraîneurs et arbitres,
- interventions dans les écoles primaires de la Ville.

Afin de lui permettre de réaliser ses projets, la Ville a prévu l'inscription d'une subvention de fonctionnement de 15.000,- EUR au Budget Primitif 2007, au titre des subventions annuelles allouées par la Ville aux clubs sportifs.

La formalisation de ces engagements s'avérant souhaitable, l'établissement d'une convention d'objectifs est proposé pour les années 2007 et 2008, selon le modèle des conventions pluriannuelles d'objectifs signées cette année avec les clubs de haut-niveau.

Cette convention intégrera les objectifs annoncés, ainsi que la participation municipale, aussi bien sous l'angle financier précisé ci-dessus qu'au niveau de l'aide matérielle habituellement accordée aux clubs thionvillois.

Le Conseil municipal voudra bien autoriser M. le Député-Maire à signer ladite convention.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte le projet de convention objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la signature de ladite convention.

#### 11. Passation d'une convention d'objectifs avec le Thionville Basket Club.

M. FRITZ, Adjoint : Avec 200 licenciés, évoluant en Régional Division d'Honneur Masculine et Excellence Féminine cette saison, le Thionville Basket Club souhaite marquer un virage dans les choix qu'il réalise.

En effet, après un épisode de courte durée au niveau national, il s'attache à repositionner ses activités, consolider ses bases d'intervention, gagner en efficacité et en attractivité.

Il s'est fixé à court terme les buts ci-après :

- achat d'un minibus, afin de mieux assurer les déplacements des équipes,
- création d'un site Internet,
- organisation de tournois internationaux "poussins" et "cadets",
- création d'une école de basket labellisée,
- amélioration de la formation pour les entraîneurs et arbitres,
- interventions dans les écoles primaires de la Ville.

Afin de lui permettre de réaliser ses projets, la Ville a prévu l'inscription d'une subvention de fonctionnement de 15.000,- EUR au Budget Primitif 2007, au titre des subventions annuelles allouées par la Ville aux clubs sportifs.

La formalisation de ces engagements s'avérant souhaitable, l'établissement d'une convention d'objectifs est proposé pour les années 2007 et 2008, selon le modèle des conventions pluriannuelles d'objectifs signées cette année avec les clubs de haut-niveau.

Cette convention intégrera les objectifs annoncés, ainsi que la participation municipale, aussi bien sous l'angle financier précisé ci-dessus qu'au niveau de l'aide matérielle habituellement accordée aux clubs thionvillois.

Le Conseil municipal voudra bien autoriser M. le Député-Maire à signer ladite convention.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte le projet de convention objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la signature de ladite convention.

## 12. Conventions de mise en valeur de patrimoine.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint: L'Institut National de Recherches Archéologiques préventives (I.N.R.A.P.) a pour mission d'assurer, sur prescription de l'Etat, la détection, la protection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude des éléments du patrimoine archéologique affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, il assure l'exploitation scientifique des opérations d'archéologie préventive qu'il réalise et la valorisation des résultats obtenus.



Il concourt ainsi à la diffusion, auprès des différents publics, des connaissances liées au patrimoine. Pour ce faire, il a la faculté de collaborer à des actions de communication et de valorisation en partenariat avec les collectivités territoriales.

La Ville de Thionville mène une action de conservation et d'animation de son patrimoine. Par l'objet même de son musée, classé Musée de France et consacré à l'archéologie, elle est directement concernée par les fouilles menées sur son secteur.

Dans le but de mutualiser leurs moyens et compétences, le Ville de Thionville et l'I.N.R.A.P. se sont rapprochés afin d'envisager les possibilités d'une collaboration culturelle ayant pour objectif de valoriser le patrimoine archéologique du Pays Thionvillois.

Il est proposé de signer deux conventions.

La première, à portée générale, énumère les domaines de collaboration possible (expositions, développement de nouveaux supports muséographiques, conférences, visites de chantiers de fouille...) et les dispositions générales du partenariat.

La seconde est une convention particulière d'application qui précise les conditions d'une première action conjointe. Il s'agira d'accompagner l'entrée au Musée de la Tour aux Puces d'une collection provenant de la nécropole de Metzervisse autorisée par la délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2005.

Pour les journées du Patrimoine 2007, sera réalisée une exposition temporaire présentant les fouilles de ce site (réalisées en 1995) dans le cadre de la salle consacrée à la période mérovingienne ; cet espace muséographique fera l'objet d'un réaménagement à cette occasion. Cette opération sera accompagnée de la publication d'un ouvrage consacré à la nécropole de Metzervisse qu'il est proposé de vendre au prix de 10,- EUR au grand public et 7,- EUR aux associations et libraires.

Le montant nécessaire à la réalisation de cette publication est estimé à 20.600,- EUR H.T. L'I.N.R.A.P. prendra à sa charge la rédaction du contenu (valorisée à 7.600,- EUR) et la Ville de Thionville prendra à sa charge la maquette (valorisée à 7.000,- EUR) et l'impression de l'ouvrage (estimée à 6.000,- EUR). Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2007 (article 623-6 322) et des subventions pourront être sollicitées. La convention prévoit les apports de chaque partenaire et les conditions de réalisation des actions précitées.

Il est demandé à l'Assemblée Communale :

- d'autoriser M. le Député-Maire :
- + à signer les conventions de partenariat avec l'I.N.R.A.P.,
- + à solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
- de donner son accord à l'impression d'un catalogue pour un montant de 6.000,- EUR inscrits au Budget de la Ville code nature 623-6 - code fonction 322 - code gestionnaire 213,

- de fixer le prix de vente public de l'ouvrage consacré à la nécropole de Metzervisse à 10,- EUR.
- se rallie à l'ensemble des propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- dit que les crédits sont inscrits au Budget 2007 sous les comptes concernés,
- sollicite les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ces opérations,
- et autorise la signature des conventions correspondantes.

13. Renouvellement de la convention de fonctionnement passée entre la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Social et Culturel Thionville-Est "Le Lierre".

Mme WEYL, Adjoint : La convention du 3 novembre 2004 liant la Ville, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Social et Culturel Thionville-Est "Le Lierre" étant arrivée à son terme, il convient de procéder à son renouvellement pour une nouvelle période triennale.

Le projet de convention reconduit les missions sociale, culturelle, éducative et de loisirs de l'association, développées, notamment, dans le quartier Est de la Ville et plus précisément dans les secteurs des Basses-Terres, de Victor Hugo, de la Petite Lor, de Saint-François et de l'Avenue de Guise. Il établit les conditions de mise à la disposition de l'association de différents locaux situés, Place Roland, Boulevard Charlemagne, Avenue de Guise et Rue du Commandant Sigoyer et fixe l'aide financière de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) soit :

- pour la Ville : 42 .046,- EUR,
- pour le C.C.A.S. : 100.000,- EUR.

Les participations de la Ville et du C.C.A.S. seront déterminées chaque année sur les bases ci-dessus et en fonction des possibilités budgétaires.

L'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur le projet de convention à conclure avec le Centre Social et Culturel Thionville-Est "Le Lierre" et, le cas échéant, autoriser :

- la signature par M. le Député-Maire du document contractuel,
- le versement des subventions correspondantes.



- décide de reconduire la convention objet du rapport ci-dessus telle qu'exposée dans ce dernier,
- dit qu'une partie des dépenses correspondantes sera imputée sur le crédit inscrit à cet effet au Budget de 2007,
- vote les crédits nécessaires complémentaires à inscrire aux Budgets à venir en fonction des possibilités budgétaires,
- autorise
  - + la signature du document contractuel à passer avec le Centre Social et Culturel Thionville-Est "Le Lierre",
  - + le versement des subventions prévues.

15. Gratuité scolaire de l'enseignement élémentaire -  
Fixation du forfait par élève pour l'année scolaire  
2007-2008.

Me FERRETTI, Adjoint : Par délibération en date du 30 mars 2006, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le forfait annuel de 2,- EUR portant ainsi le montant par élève fréquentant les écoles publiques et par élève thionvillois fréquentant l'Institut Notre-Dame de la Providence à 46,- EUR.

Ce forfait se répartit comme suit :

- 38,- EUR de dotation en matériel destinée à l'achat de manuels scolaires et de matériel individuel,
- 8,- EUR de dotation en espèces destinée en priorité à des animations scolaires et des activités culturelles versée sous forme de subvention à la coopérative scolaire.

Il est rappelé que la répartition de ces dotations sera réalisée en octobre prochain sur la base des effectifs réellement accueillis le 4 septembre 2007 à la condition expresse que les directrices et directeurs en aient informé le Service avant le 14 septembre 2007.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

d'une part,

- de maintenir le forfait de la dotation en espèces de 8,- EUR par élève,
- de maintenir la dotation en matériel à 38,- EUR par élève,

- d'autoriser la passation des marchés, après demande de prix pour les fournitures de petit matériel,

d'autre part,

- de donner son accord de principe à la répartition des crédits en espèces sur la base des effectifs qui seront communiqués en septembre 2007,
- d'autoriser le moment venu le versement de la subvention aux coopératives scolaires.

La Commission des Finances et celle de la « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

#### 16. Fusion de directions d'écoles.

Me FERRETTI, Adjoint : Le 18 décembre dernier, Mme l'Inspectrice de l'Education Nationale a fait part de propositions de fusions de certaines directions d'écoles.

Suite au départ en retraite du directeur et des directrices des écoles élémentaires Saint-Hubert et Victor Hugo, du groupe scolaire « La Fontaine » en septembre 2007, les fusions de directions suivantes sont proposées :

- écoles maternelle et élémentaire Victor Hugo en un groupe scolaire,
- écoles maternelles « La Fontaine » et Saint-Hubert en un groupe scolaire maternel,
- écoles élémentaires « La Fontaine » et Saint-Hubert en un groupe scolaire élémentaire.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable aux fusions des directions des écoles maternelle et élémentaire Victor Hugo, des écoles maternelles « La Fontaine » et Saint-Hubert, des écoles élémentaires « La Fontaine » et Saint-Hubert à compter de la rentrée 2007-2008.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, se déclare favorable aux fusions des directions des écoles objet du rapport ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2007/2008.



17. Versement d'une subvention exceptionnelle au Collège « La Milliaire » dans le cadre de sa « Semaine Santé ».

Me FERRETTI, Adjoint : Depuis quatre ans, le Collège « La Milliaire » organise une semaine santé, qui se déroule cette année du 22 au 26 janvier 2007.

En fonction de l'âge et des niveaux des enfants des thèmes différents sont abordés afin de répondre à leurs questions préalablement recueillies anonymement : prévention des accidents de la route, prévention des abus sexuels, équilibre alimentaire... D'autres thèmes sont introduits par l'équipe éducative afin de les sensibiliser à certaines problématiques : prendre soin de son corps à l'adolescence, les dangers « du net et des blogs »....

Les collégiens doivent assister à certaines interventions faites par des professionnels (médecin, kinésithérapeute, psychologue, éducateur, policier...) et ont la liberté de choisir des thématiques complémentaires.

L'équipe éducative et les enfants du Collège « La Milliaire », marqués par le drame qui a endeuillé Thionville en décembre 2005, ont souhaité cette année mettre l'accent sur la prévention des accidents de la route. Aussi, ils ont prévu d'organiser une simulation d'accident en se rapprochant d'une société qui fait des « crashes tests » pédagogiques.

La simulation d'accident se déroulera le lundi 22 janvier dans l'après-midi. 600 collégiens assisteront à cette sensibilisation, proposée également à environ 180 enfants de CM2 des écoles rattachées au Collège « La Milliaire » : Jacques Prévert, Guentrange, La Milliaire, Les Semailles, Robert Desnos, Saint-Pierre et Volkrange.

Le collège sollicite une subvention et des moyens logistiques (mise en place de barrières, sonorisation) de la Ville. Les autres partenaires financiers sont l'Académie Nancy-Metz pour la « Semaine Santé » et la Préfecture de la Moselle pour le « crash test ». Le Collège attend une réponse du Conseil Général de la Moselle, également intéressé par cette opération d'envergure.

Semaine santé			
	Dépenses		Recettes
Divers	764,00	Académie de Nancy-Metz	764,00
Frais de déplacement	200,00	Collège La Milliaire	686,00
Réception, communication	336,00		
Achat de matériel pour expositions	150,00		
Sous-total	1 450,00		1 450,00
"Crash test"			
Prestataire de la simulation d'accident	2 800,00	Participation de la Ville	3 300,00
Frais divers	400,00	Préfecture de la Moselle	1 600,00

Logistique de la Ville	2 500,00	Autres partenaires	800,00
Sous-total	5 700,00		5 700,00
Total général	7 150,00		

La participation globale de la Ville à cette opération sera donc de 3.300,- EUR sur un coût global de 7.150,- EUR (46,15 %).

Aussi, afin de soutenir cette initiative, il est proposé au Conseil Municipal d'allouer, en plus de son aide matérielle, une subvention exceptionnelle d'un montant de 800,- EUR à cette semaine de prévention, les crédits nécessaires étant prévus en Budget Primitif 2007.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- donne son accord au versement d'une subvention exceptionnelle de 800,- EUR au Collège « La Milliaire » dans le cadre de l'organisation de son opération de prévention « Semaine Santé »,
- dit que la dépense correspondante s'imputera sur le crédit inscrit au Budget de l'exercice 2007 sous les comptes concernés.

#### 18. Aménagement de locaux pour le Billard Club.

M. FRITZ, Adjoint : Dans le cadre des travaux de rénovation de la Cour des Capucins, il est nécessaire de reloger le Billard Club.

A ce titre, il est prévu de mettre à disposition de cette Association des locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment 1, Chemin du Leidt. L'opération consiste en la création de deux salles de billard, un club house, un bureau et une zone sanitaire, l'ensemble de la surface couvre 442 m<sup>2</sup>.

Pour réaliser les travaux une consultation par lots a été lancée le 30 novembre 2006 suivant la procédure de marché négocié :

- Lot 1 : Gros œuvre
- Lot 2 : Menuiseries extérieures et intérieures aluminium
- Lot 3 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 4 : Plâtrerie – Isolation – Plafonds
- Lot 5 : Electricité – Alarme – Chauffage électricité – V.M.C
- Lot 6 : Sanitaire – Climatatisation
- Lot 7 : Métallerie



- Lot 8 : Carrelage et Faïence
- Lot 9 : Peinture
- Lot 10 : Revêtement de sols souples

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 janvier 2007 a décidé d'attribuer le marché :

- du lot 1 : à l'Entreprise MGR EURL pour un montant de 45.596,26 EUR T.T.C.
- du lot 2 : à l'Entreprise WIEDEMANN JASALU pour un montant de 29.838,81 EUR T.T.C.
- du lot 3 : à l'Entreprise SARL GRISELLE pour un montant de 17.735,24 EUR T.T.C.
- du lot 4 : à l'Entreprise Plâtrerie Mosellane pour un montant de 51.946,06 EUR T.T.C.
- du lot 5 : à l'Entreprise HOFFMANN S.A. pour un montant de 56.116,92 EUR T.T.C.
- du lot 6 : à l'Entreprise A.VIRGILI pour un montant de 37.279,32 EUR T.T.C.
- du lot 7 : à l'Entreprise Jean-Claude PHILIPPE pour un montant de 12.742,35 EUR T.T.C.
- du lot 8 : à l'Entreprise S.A. MELLONI pour un montant de 13.495,38 EUR T.T.C.
- du lot 9 : à l'Entreprise SARL CORBIAUX et FILS pour un montant de 15.385,34 EUR T.T.C.
- du lot 10 : à l'Entreprise SARL CORBIAUX et Fils pour un montant de 13.310,99 EUR T.T.C.

Soit une dépense de 293.446,67 EUR T.T.C.

Les travaux s'étaleront sur une période de six mois.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord :

- à autoriser M. le Député-Maire à conclure les marchés publics énumérés ci-dessus aux conditions mentionnées,
- à voter les crédits nécessaires au Budget 2007.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions du rapport ci-dessus,
- donne son accord à la passation des marchés publics énumérés dans le rapport ci-dessus aux conditions exposées dans ce dernier,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2007.

#### 19. Espace « Le Paris ».

M. TERVER. Adjoint : Dans le cadre de l'aménagement de l'Espace colloque « Le Paris », et afin de parfaire certaines fonctionnalités de l'équipement et de procéder à quelques adaptations techniques, il est proposé de passer divers avenants aux marchés de travaux.

Sont concernés, les marchés suivants :

- Lot 4 : Avenant n° 2 au lot « plâtrerie - faux plafond pour la réalisation d'un flocage coupe feu en partie inférieure de la dalle du hall d'entrée sous les gradins ». L'ensemble pour un montant en plus value de 2.772,- EUR H.T ce qui porte le marché initial de 77.207,50 EUR H.T. à la somme de 94.281,30 EUR H.T. (avenants 1 et 2).
- Lot 5 : Avenant n° 1 au marché du lot « Menuiserie bois intérieure et extérieure pour le remplacement de 2 portes dans la salle de restauration scolaire qui ont subi une effraction ». L'ensemble pour un montant de 1 600,- EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 89.968,- EUR H.T. à la somme de 91.568,- EUR H.T.
- Lot 22 : Avenant n° 2 au marché du lot « Charpente métallique pour la réfection d'un acrotère support de charpente ». L'ensemble pour un montant en plus value de 11.082,- EUR H.T ce qui porte le marché initial de 73.110,- EUR H.T. à la somme de 102.152,- EUR H.T. (avenant 1 et avenant 2).
- Lot 23 : Avenant n° 1 au marché du lot « Couverture Etanchéité pour la remise en état d'une toiture terrasse béton, non prévue au marché ». L'ensemble pour un montant en plus value de 6.528,71 EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 31.153,90 EUR H.T. à la somme de 37.682,61 EUR H.T.

L'ensemble de ces avenants représente un montant en plus value de 21.982,71 EUR H.T. ce qui porte le montant global des avenants 1 et 2 à la somme de 112.771,16 EUR H.T. soit une augmentation de 6% du montant global des marchés de travaux.

Lors de la séance du 9 janvier 2007, la Commission d'Appel d'offre a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2007.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et en cas d'accord, elle voudra bien autoriser M. le Député Maire à conclure les avenants de travaux correspondants.

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions),

- adopte les propositions du rapport ci-dessus,
- donne son accord à la passation des avenants de travaux énumérés dans le rapport ci-dessus aux conditions exposées dans ce dernier,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2007.



20. Salle multisports :

a) Intégration du Club de boxe,

M. TERVER, Adjoint : Dans le cadre de la construction de la Salle multisports, il est proposé d'accueillir dans ce nouvel équipement le Club de boxe qui pour l'heure s'entraîne au gymnase de Beauregard.

Cette intégration nécessite l'acquisition d'équipements complémentaires pour permettre le déroulement de leurs entraînements dans de bonnes conditions.

Aussi, une consultation concernant le lot 21 : « Equipement de boxe » a été lancée conformément aux articles 28 et 27 III du Code des Marchés Publics.

La Commission d'Appel d'Offre réunie le 5 décembre 2006 a décidé d'attribuer ce lot à l'Entreprise B.B. SPORT pour un montant de 12.970,- EUR H.T., soit 15.512,12 EUR T.T.C.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la conclusion de ce marché.

La Commission des Finances et celle des Travaux ont émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- donne son accord à la passation du marché objet du rapport ci-dessus,
- dit qu'une partie de la dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à cet effet au Budget de 2007,
- vote les crédits nécessaires complémentaires à inscrire aux Budgets à venir en fonction de l'avancement du dossier correspondant,
- autorise la signature du marché en résultant conformément à la réglementation en vigueur.

b) Avenants aux marchés de travaux.

M. TERVER, Adjoint : Afin de parfaire certaines fonctionnalités de l'équipement et de procéder à quelques adaptations techniques, il est également proposé de passer divers avenants aux marchés de travaux suivants :

- Lot 1 : Avenant au marché du lot gros œuvre concernant les modifications de matrice sur les voiles bétons, la modification d'une poutre voile, la substitution de sol, la réalisation d'une passerelle en béton, la réalisation de massifs pour les équipements sportifs, la modification des gradins, la modification des cloisons de distribution intérieure. L'ensemble pour un montant en moins value de 15.848,09 EUR H.T. ce qui ramène le marché initial de 2.289.875,73 EUR HT à la somme de 2.274.027,64 EUR H.T.
- Lot 2 : Avenant au marché du lot Charpente concernant la mise en place de pannes en couverture, l'adaptation de la charpente pour la mise en place des panneaux solaires, la suppression d'une passerelle en bois. L'ensemble pour un montant en plus value de 25.046,- EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 286.884,- EUR H.T. à la somme de 311.930,- EUR H.T.
- Lot 3 : Avenant au marché du lot couverture concernant la pose de bac de couverture petite portée et perforée, l'isolation anti-condensation de poutre métallique, l'adaptation des châssis de désenfumage, la réalisation d'une étanchéité sur le parvis. L'ensemble pour un montant en moins value de 7.229,42 EUR H.T. ce qui ramène le marché initial de 275.759,60 EUR H.T. à la somme de 268.530,18 EUR H.T.
- Lot 8 : Avenant au marché du lot chauffage pour la mise en place d'une centrale avec système de récupération de chaleur et pour la modification de gaines. L'ensemble pour un montant en plus value de 11.560,79 EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 389.000,- EUR H.T. à la somme de 400.560,79 EUR H.T.
- Lot 9 : Avenant au marché du lot plomberie pour la modification des réseaux d'eaux et la mise en place de descente d'eau pluviales complémentaires. L'ensemble pour un montant en plus value de 6.319,40 EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 149.870,- EUR H.T. à la somme de 156.189,40 EUR H.T.
- Lot 11 : Avenant au marché du lot sol souple pour la suppression des tapis résilients, la suppression du sol souple dans la zone escalade, la pose d'un sol souple en périphérie des tatamis. L'ensemble pour un montant en moins value de 11 ;909,52 EUR H.T. ce qui ramène le marché initial de 135.443,83 EUR H.T. à la somme de 123.534,31 EUR H.T.
- Lot 16 : Avenant au marché du lot équipement sportif d'escrime pour la mise en place des répéteurs centraux et muraux, la suppression de la caisse de rangement. L'ensemble pour un montant en plus value de 14 442,53 EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 36.137,47 EUR H.T. à la somme de 50.580,- EUR H.T.
- Lot 17 : Avenant au marché du lot escalade pour l'adaptation de la structure et de volumes, la mise en place de ligne d'assurage supplémentaires, la modification de la zone de pan. L'ensemble pour un montant en plus value de 3 558,80 € H.T. ce qui porte le marché initial de la somme de 226.872,31 EUR H.T. à la somme de 230.431,11 EUR H.T.

L'ensemble de ces avenants représente un somme en plus value de 25.940,49 EUR H.T. soit une augmentation de 0,5% du montant global des travaux.



Lors de la séance du 9 janvier 2007, la Commission d'Appel d'Offre a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- autoriser M. le Député-Maire à conclure les avenants correspondants,
- voter les crédits nécessaires en fonction de l'avancement du dossier.

La Commission des Finances et celle des Travaux ont émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions),

- donne son accord à la passation des avenants aux marchés objet du rapport ci-dessus,
- dit qu'une partie de la dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à cet effet au Budget de 2007,
- vote les crédits nécessaires complémentaires à inscrire aux Budgets à venir en fonction de l'avancement du dossier correspondant,
- et autorise la signature des documents correspondants.

#### 21. Salle polyvalente de Veymerange.

M. TERVER, Adjoint : Dans le cadre de la construction de la salle polyvalente de Veymerange et afin de parfaire certaines fonctionnalités de l'équipement et de procéder à quelques adaptations techniques, il est proposé de passer divers avenants aux marchés de travaux.

Sont concernés, les marchés suivants :

- Lot 1 : Avenant au marché du lot gros œuvre concernant la pose d'une ligne électrique pour l'alimentation du chantier, la réalisation de massifs pour les équipements sportifs, la pose d'isolant en périphérie du bâtiment, la mise en œuvre d'un ferrailage dans le dallage en lieu et place de fibre métallique. L'ensemble pour un montant en plus value de 29.215,38 EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 511.592,50 EUR H.T. à la somme de 540.807,88 EUR H.T.
- Lot 3 : Avenant au marché du lot Couverture concernant la mise en place de châssis de désenfumage dans la salle de sports pour permettre son utilisation en salle polyvalente.

L'ensemble pour un montant en plus value de 11 880,- EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 97.916,90 EUR H.T. à la somme de 109.796,90 EUR H.T.

- Lot 4 : Avenant au marché du lot Etanchéité concernant la pose de costière pour les sorties en toitures. L'ensemble pour un montant en plus value de 2.415,- EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 47.566,25 EUR H.T. à la somme de 49.981,25 EUR H.T.
- Lot 6 : Avenant au marché du lot Plâtrerie - Faux plafond pour la réalisation de cloison hydrofuge et la réalisation d'une cloison dans la salle de restauration scolaire. L'ensemble pour un montant en plus value de 7.229,06 EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 67.082,75 EUR H.T. à la somme de 74.311,81 EUR H.T.
- Lot 7 : Avenant au marché du lot Menuiserie intérieure pour la mise en place de 2 blocs portes et la suppression d'une cloison mobile. L'ensemble pour un montant en moins value de 10.162,- EUR H.T. ce qui ramène le marché initial de 109.473,60 EUR H.T. à la somme de 99.311,60 EUR H.T.
- Lot 9 : Avenant au marché du lot Electricité pour la modification des éclairages et la modification de l'alarme anti-intrusion. L'ensemble pour un montant en moins value de 2.631,86 EUR H.T. ce qui ramène le marché initial de 147.889,25 EUR H.T. à la somme de 145.257,39 EUR H.T.
- Lot 10 : Avenant au marché du lot Revêtement de sol souple pour la suppression de revêtement de sol souple dans les rangements. L'ensemble pour un montant en moins value de 2.450,11 EUR H.T. ce qui ramène le marché initial de 35.913,66 EUR H.T. à la somme de 33.463,55 EUR H.T.
- Lot 12 : Avenant au marché du lot carrelage pour la suppression de carrelage sur certaines cloisons des sanitaires. L'ensemble pour un montant en moins value de 2.574,- EUR H.T. ce qui ramène le marché initial de la somme de 72.575,40 EUR H.T. à la somme de 70.001,40 EUR H.T.

L'ensemble de ces avenants représente un somme en plus value de 32.921,47 EUR H.T. soit une augmentation de 1,66 % du montant global des travaux.

Lors de la séance du 9 janvier 2007, la Commission d'Appel d'Offre a émis un avis favorable à la passation de ces avenants

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- autoriser M. le Député Maire à conclure les avenants correspondants,
- voter les crédits nécessaires en fonction de l'avancement du dossier.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- donne son accord à la passation des avenants objet du rapport ci-dessus,



- dit qu'une partie de la dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à cet effet au Budget de 2007,
- vote les crédits nécessaires complémentaires à inscrire aux Budgets à venir en fonction de l'avancement du dossier correspondant,

#### 22. Actualisation des taux horaires 2007 de la main d'œuvre.

Mme RENAUX Adjoint : Dans le cadre de la valorisation des travaux et prestations effectués par les agents communaux, la Ville de Thionville doit actualiser le taux horaire de sa main d'œuvre.

Pour cela, le coût moyen toutes catégories confondues, d'un agent et les coûts de fonctionnement des véhicules, matériels et locaux utilisés sont pris en compte. Le taux s'élève alors à 28,62 EUR.

Par ailleurs, il est également proposé de fixer un taux horaire moyen pour les catégories A, B et C afin de valoriser les prestations intellectuelles (études, ...). Les taux seront les suivants :

- Catégorie A 41,09 EUR
- Catégorie B 26,38 EUR
- Catégorie C 22,25 EUR

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède.

La Commission des Finances et celle des Travaux ont émis un avis favorable aux propositions du rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions du présent rapport elles qu'indiquées dans ce dernier et en décide ainsi.

#### 23. Dénomination du Groupe Scolaire d'Oeutringe.

Mme TADDEI, Adjoint : Elu Conseiller Municipal le 11 mars 2001, M. Gérard CLEMENT s'était pleinement investi dans ses missions durant son mandat jusqu'à son décès

malheureusement prématuré et subi en novembre 2004. En particulier, il a participé à la création d'un nouveau groupe scolaire à Oeustrange.

Aussi, afin d'honorer sa mémoire toujours très vive dans ce village qui fait partie de Thionville, il est proposé de nommer ce bâtiment : « Groupe Scolaire Gérard Clément ».

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir se prononcer sur cette proposition.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions de ce rapport.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte la proposition de dénomination objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

24. Projet de renouvellement urbain de la rive droite de la Moselle. Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare : passation de marchés.

M. TERVER, Adjoint : Des nombreux objectifs et enjeux inhérents à la mise en circulation prochaine du T.G.V. EST, ceux relatifs à l'amélioration des conditions d'approche à la gare ont fait l'objet d'études approfondies, aujourd'hui validées par l'ensemble des partenaires et représentants des usagers.

C'est ainsi qu'a été imaginé le projet d'un véritable pôle d'échanges multimodal d'agglomérations d'envergure, qui sera le vecteur d'une nouvelle dynamique de développement majeur pour l'avenir de notre territoire.

Pour mémoire, les grands principes d'aménagement retenus sont les suivants :

1. Transports en commun

Une place importante est donnée aux transports en commun. Un site propre est aménagé depuis le Pont des Alliés pour une meilleure accessibilité au pôle gare, ainsi que des arrêts de bus urbains et des cars interurbains voire départementaux proches de la gare S.N.C.F.

2. Taxis

Les taxis sont autorisés à emprunter le site propre dédié aux bus. La prise en charge se fait à proximité de la sortie voyageur, la dépose est prévue à proximité du parc à voitures de courte durée.



### 3. Réseau cyclable

Un nouveau réseau cyclable d'environ 1,4 km est aménagé pour relier le Centre Ville et la zone du Couronné complétant ainsi le réseau cyclable en cours d'évolution.

### 4. Stationnement

L'offre de stationnement des véhicules légers sera organisée en deux zones :

- Un parc à voitures pour « courte durée » de 30 places à proximité de la dépose minute,
- Un parc à voitures en silo (1000 places) à proximité de la place de la gare sous la maîtrise d'ouvrage S.N.C.F.

### 5. Création d'un parvis piétonnier

Face à la gare, un parvis minéral, espace urbain convivial, sera agrémenté par un mobilier urbain de qualité et un aménagement paysager de caractère ponctué par un éclairage public sécurisant.

Ces opérations induisent d'importants travaux de démolition, de terrassements, de voirie, d'adduction d'eau potable, d'assainissement, d'éclairage public, de mobiliers urbains et d'aménagement paysager.

L'estimation totale des travaux sous maîtrise d'ouvrage Ville s'élève à 8.069.692,56 EUR H.T. soit 9.651.352,30 EUR T.T.C décomposé comme suit :

- Zone A :  
4.704.982,69 EUR H.T pour le parvis et le pôle multimodal
- Zone B :  
3.364.709,87 EUR H.T. pour le traitement des ouvrages de l'intersection avec les Ponts Robert Schuman et des Alliés

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce projet et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- charger les Services Municipaux de lancer les appels d'offres européens sous la forme de marchés fractionnés comprenant une tranche ferme pour la zone A et une tranche conditionnelle pour la zone B,
- dire que les crédits seront votés lors des prochains budgets et que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 803-2318 fonction 822.
- autoriser M. le Député Maire :

- + à poursuivre les démarches engagées avec les différents partenaires afin de solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre pour ce type d'opération,
- + à signer
  - ° les marchés en résultant, et, si cette consultation devait éventuellement être déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offres, à engager une procédure en vue de la passation de marchés négociés conformément aux articles 59 ou 64 et 35 - I - 1° du Code des Marchés Publics.
  - ° les documents contractuels résultant de l'opération, les conventions nécessaires à la bonne exécution du chantier avec les concessionnaires des réseaux et gestionnaires des voiries.

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions),

- se rallie à l'ensemble des propositions du rapport ci-dessus aux conditions exposées dans ce dernier et en décide ainsi,
- vote les crédits nécessaires à inscrire lors de prochains Budgets,
- sollicite les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce projet,
- et autorise la signature des tous les documents contractuels en résultant.

#### 25. Bilan des opérations foncières réalisées en 2006.

Mme TADDEI, Adjoint : Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions d'immeubles bâtis et non-bâtis réalisées par la Ville.

Le bilan portant sur l'année 2006 fait notamment ressortir les éléments suivants :

##### 1) Les acquisitions

S'agissant des immeubles bâtis :

- dans le cadre de la mise en oeuvre du projet urbain de la Côte des Roses, la Ville a exercé son droit de préemption sur un appartement, propriété des Consorts BUFFET, situé 5, Rue de la Perdrix, moyennant le prix de 70.000,- EUR et a acquis à l'amiable sur la Société CEGIBL, 4 appartements situés 6, Impasse de la Bécasse au prix de 126.000,- EUR et un



logement situé 3, Rue du Faisan, propriété de Mme BLANCA, d'une valeur de 85.000,- EUR,

- en vue de permettre à la Ville d'engager une politique de maîtrise foncière dont l'objectif est la préservation de l'environnement, la Ville a acquis, Chemin des Manoeuvres, un bâtiment industriel au prix de 225.000,- EUR ayant appartenu à M. THEOBALD,
- dans le cadre de la poursuite de la requalification du Centre Ville, la Commune s'est rendue propriétaire par exercice du Droit de Prémption Urbain, auprès des Consorts TRIERWEILER, d'un ancien bâtiment situé 1, Rue des Clarisses, au prix de 34.000,- EUR,
- en vue de l'opération d'aménagement de la Cour des Capucins, la Ville a acquis par Exercice du Droit de Prémption Urbain, moyennant un prix de 395.000,- EUR, différents lots de copropriété dépendant de l'immeuble 20, Rue Brûlée.

S'agissant des immeubles non-bâti :

- afin de poursuivre la constitution de réserves foncières, la commune s'est rendue propriétaire, Route de Volkrange (zone INAX et NC), d'une surface de 29 a 68 ca et dans le secteur de Haute-Guentrange, d'une emprise de 55 a 30 ca, aux prix respectifs de 3.741,43 EUR et 25.000,- EUR,
- en Centre Ville, la Ville est à présent propriétaire du parc de la Banque de France, acquis au prix de 250.000,- EUR,
- une parcelle de 42 a 65 ca, située dans le lotissement industriel de Metzange, non surconstruite par la Société V2 immobilier, a été rétrocédée à la Commune moyennant le prix de 71.990,34 EUR,
- la Ville a acquis, moyennant l'euro symbolique, une surface de 71 a 19 ca correspondant au classement dans le domaine public, d'un espace vert situé Rue de la Meuse et des voiries du lotissement « Le Clos des Herbages » (Rue Célestin Schivre et Montée des Herbages),
- une surface de 6 a 74 ca a été acquise afin de permettre des alignements de voiries, pour un coût de 141,- EUR.

## 2) Les cessions

Dans le domaine de l'habitat, ont été aliénés :

- une surface de 47 a 90 ca, au prix de 16.155,- EUR, comprise dans le périmètre du lotissement réalisé à Elange par la société LOT AM D,
- la Ville a également cédé, au prix de 43.566,- EUR, à la Communauté d'Agglomération « Portes de France Thionville » un terrain situé Route de Metz, d'une surface de 1 ha 45 a 25 ca destiné à l'aménagement d'une aire d'accueil pour nomades,
- les lots de copropriété acquis 20, Rue Brûlée au prix de 395.000,- EUR ont fait l'objet d'une revente, au même prix, à l'aménageur, la SNC ALTA THIONVILLE qui dispose ainsi de la maîtrise foncière du bâtiment,

- 5 actes de vente ont été passés avec des particuliers concernant la cession de petites emprises de terrain, soit au total 10 a 84 ca, pour une recette de 137.801,- EUR.

3) Conventions et actes de servitude :

Ont été passés :

- entre la Ville et son Centre Communal d'Action Sociale, un acte de constitution de servitude de passage d'une issue de secours au foyer Saint-Nicolas,
- 2 avenants au bail emphytéotique pour la gestion de 4 logements Impasse de la Bécasse et d'un logement 5, Rue de la Perdrix, au profit de l'O.P.H.L.M.

4) Droit de Prémption Urbain :

Parmi les 400 déclarations d'intention d'aliéner instruites par la Ville, 3 ont fait l'objet d'une préemption, à savoir :

- Immeuble 1, Rue des Clarisses,
- lots de copropriété 20, Rue Brûlée,
- appartement situé 5, Rue de la Perdrix.

Par ailleurs, en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville a, dans le cadre de ses acquisitions, réglé les frais d'acte et d'honoraires des notaires pour un montant total de 15.125,48 EUR.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte à l'Assemblée Communale du bilan des opérations foncières réalisées en 2006 et du règlement des frais notariés.

La Commission des Finances et celle des Travaux ont pris acte des informations présentées dans ce rapport.

Le Conseil Municipal,

prend acte du bilan des opérations réalisées en 2006 et du règlement des frais notariés.

26. Projet urbain de la Côte-des-Roses :

a) Protocole d'urgence,

Mme TADDEI, Adjoint : Le projet de renouvellement urbain du quartier, qui a été validé par M. le Préfet de Région est en cours d'instruction à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.).

Cependant, la requalification urbaine du quartier de la Côte des Roses est engagée depuis plusieurs mois grâce à des autorisations données par l'État pour permettre la réalisation d'un certain nombre d'opérations pré-financées par la Ville.



Cette instruction peut prendre un certain temps car indépendamment des aspects techniques, sociaux et urbains, elle doit réunir aussi les engagements financiers des différents partenaires appelés à soutenir la réalisation du projet.

Dans l'attente que toutes les conditions soient remplies pour signer la convention finale entre l'A.N.R.U., la Ville, les différents partenaires et pour ne pas retarder la réalisation du projet, l'A.N.R.U. proposera à la Ville dans les prochaines semaines, la signature d'un protocole d'urgence permettant la poursuite d'opérations sur le court terme.

Celles-ci comprennent notamment pour la Ville : la poursuite de la restructuration des bâtiments scolaires, la création d'une restauration scolaire, la réalisation du mail piétonnier de l'îlot des écoles, l'aménagement de la Rue Saint-Hubert, etc.. Le montant estimé H.T. des opérations Ville s'élève à 2.926.518,- EUR.

Pour les bailleurs sociaux, elles comprennent la construction de nouveaux logements Rue de la Pomperie, l'acquisition - réhabilitation de logements sociaux privés, la réhabilitation-résidentialisation de logements Square Fénelon.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Député-Maire à signer, le moment venu, ce protocole d'urgence nécessaire à la poursuite des opérations précitées.

La Commission des Finances et celle des Travaux ont émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- se rallie à l'ensemble de ces propositions aux conditions énoncées dans le rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- et autorise, le moment venu, M. le Député-Maire, à signer le protocole d'urgence nécessaire à la poursuite des opérations précitées.

b) Aménagement de locaux pour l'Education Nationale Routière, rénovation du Gymnase « La Fontaine » et démolition de l'ancien Presbytère « Sainte-Anne ».

Mme TADDEL, Adjoint : Dans le cadre du projet urbain de la Côte des Roses, la restructuration des bâtiments scolaires se déroule en plusieurs étapes :

- Etape 1 - Rénovation des écoles primaires Saint Hubert A et B : les travaux sont achevés depuis juillet 2006 ;
- Etape 2 - Transformation de la primaire La Fontaine A en maternelle : les travaux débuteront courant janvier 2007 pour une fin de chantier en juin 2007 ;
- Etape 3 - Transformation de la maternelle La Fontaine B en restaurant scolaire. L'ouverture des locaux est prévue pour la rentrée de septembre 2007.

La quatrième étape objet de ce rapport portera sur les bâtiments suivants :

- l'aménagement des locaux pour l'Education Routière dans le bâtiment de l'ancienne primaire La Fontaine B,
- la rénovation du gymnase « La Fontaine »,
- la démolition de l'ancien presbytère.

Deux consultations conformes au Code des Marchés Publics seront lancées :

- 1) l'aménagement de locaux pour l'Education Routière et la rénovation du gymnase « La Fontaine » sont estimés à 170.000,- EUR T.T.C.,
- 2) la démolition de l'ancien presbytère « Sainte-Anne » estimée à 20.000,- T.T.C.

Un crédit de 190.000,- EUR T.T.C. est donc prévu au Budget Primitif 2007.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- autoriser
  - + les Services Municipaux à lancer les consultations,
  - + M. le Député-Maire à conclure les marchés en résultant,
- solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La Commission des Finances et celle des Travaux ont émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,



- se rallie à l'ensemble de ces propositions aux conditions énoncées dans le rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits, à cet effet, au Budget de 2007,
- sollicite les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de cette opération,
- charge les Services Municipaux de lancer les appels d'offres correspondants,
- et autorise la signature des marchés en résultant conformément à la réglementation prévue par le Code des Marchés Publics.

#### 27. Acquisition de terrains à Beuvange.

Mme TADDEI, Adjoint : Le Ministère de la Défense a proposé à la Ville d'acquérir les terrains de l'Observatoire de Bellevue à Beuvange, cadastrés :

- Section AT n° 84 lieudit « Stuerzenberg »	de 11 a 26 ca
- Section AT n° 85 audit lieu	de 71 a 51 ca
- Section AV n° 135 lieudit « Inter dem Stuegenberg »	de <u>5 a 22 ca</u>
soit au total	87 a 99 ca

Ces parcelles présentent un intérêt pour la Ville, propriétaire des terrains limitrophes.

Par ailleurs, ce site pourrait ultérieurement être aménagé de façon à le rendre accessible aux promeneurs qui profiteraient ainsi du point de vue.

Cette cession serait consentie moyennant un prix fixé par les Services Fiscaux de la Moselle à 3.000,- EUR.

Les frais d'acte de vente seraient bien entendu pris en charge par la Ville.

L'Assemblée Communale voudra bien décider l'acquisition de ces terrains de ces terrains aux conditions proposées.

La Commission des Finances et celle des Travaux ont émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide l'acquisition des terrains objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

28. Lotissement « Porte de France » - Cession d'un terrain à bâtir.

Mme TADDEI, Adjoint : Le Conseil Municipal en sa séance du 13 novembre 2006 a autorisé la cession à la Société S.C.O.P. NOUVELLE TRANSPAL d'un terrain à bâtir du lotissement industriel communal « Porte de France » cadastré section CP n° 384 de 72 a 65 ca moyennant un prix de vente de 9,15 EUR H.T. le m<sup>2</sup>.

Or la Sous-Préfecture a fait remarquer que la délibération du Conseil Municipal ne faisait pas référence à l'évaluation des Services Fiscaux de la Moselle.

Pour la bonne règle, l'Assemblée Communale est invitée à confirmer, après évaluation des Services Fiscaux de la Moselle, la cession de ce terrain moyennant le prix de vente de 9,15 EUR H.T. le m<sup>2</sup>.

La Commission des Finances et celle des Travaux ont émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions), décide la cession objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

29. Versement d'une indemnité.

Mme TADDEI, Adjoint : Le Conseil Municipal en sa séance du 30 janvier 2006 a autorisé l'acquisition d'un terrain situé à Algrange, cadastré Section 8 N° 390 de 1 ha 08 a 72 ca appartenant aux Consorts MAYOT sur lequel a été réalisé un puits d'aéragé permettant la ventilation de la galerie Charles.

La régularisation de l'acte de vente a été contrariée par un différend opposant les Consorts MAYOT à leur fermier, M. Rodolphe KLINKERBERG, tenant à l'existence ou non d'un bail à long terme sur le terrain à acquérir par la Ville.

Afin de lever cet obstacle, l'acte de vente signé tout récemment, a été conclu sous la condition résolutoire de l'accord du Conseil Municipal de verser à M. KLINKERBERG une indemnité forfaitaire de 1.000,- EUR en vue de la résiliation amiable du bail.

L'Assemblée Communale voudra bien autoriser le versement de cette indemnité à M. KLINKERBERG.

La Commission des Finances et celle des Travaux ont émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil Municipal,



à l'unanimité, décide le versement de l'indemnité objet du rapport ci-dessus telle qu'indiquée dans ce dernier.

30. Cession de logements à l'Office Public d'H.L.M. de la Ville.

Mme TADDEI, Adjoint: La Ville est propriétaire de 201 logements appartenant à 5 copropriétés regroupant au total 256 appartements et situées Rues du Chevreuil, du Faisan, de la Perdrix et Impasses du Sanglier, du Renard, de la Bécasse et de la Caille.

Ces 201 logements ont été donnés en 1990 à bail emphytéotique à l'Office Public d'H.L.M. de la Ville de Thionville.

Afin de mener à bien le projet de renouvellement urbain du quartier de la Côte des Roses, le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 mars 2004, a instauré le droit de préemption renforcé sur ces immeubles.

Il a également, à plusieurs reprises, autorisé l'acquisition amiable de logements qui lui étaient proposés à la vente.

Le nombre d'appartements acquis en deux ans s'élève actuellement à 12.

Ils sont gérés par l'O.P.H.L.M. en vertu d'avenants au bail emphytéotique initial.

Cependant et sans en aucune façon mettre en cause la pertinence du rachat de ces logements, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (A.N.R.U.) demande que le montage de l'opération soit modifié et que les acquisitions soient directement opérées par l'O.P.H.L.M.

L'Assemblée Communale est donc invitée à proposer à l'Office :

- de mettre fin d'un commun accord au bail emphytéotique consenti sur les 12 logements nouvellement acquis,
- de lui céder ces 12 appartements au prix d'achat par la Ville, à savoir :

+ Logements 7, Rue du Chevreuil	
Lot AF	39.158,- EUR
Lot AI	50.310,- EUR
Lot AE - Lot AH - AK	132.540,- EUR
+ Logements 1, Rue du Faisan	
Lot C	63.000,- EUR
+ Logement 5, Rue de la Perdrix	
Lot X	70.000,- EUR

- + Logements 6, Impasse de la Bécasse  
Lot U - W - Y - AA 126.000,- EUR
- + Logement 3, Rue du Faisan  
Lot K 85.000,- EUR

ces prix de vente seront majorés des frais supportés par la Ville lors de ces acquisitions :

- de lui déléguer le droit de préemption urbain renforcé sur les logements concernés qui viendraient à faire l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner,
- d'acquérir les appartements qui seraient proposés en vente amiable.

Le Conseil Municipal voudra bien en délibérer.

La Commission des Finances et celle des Travaux ont émis un avis favorable aux propositions du présent rapport .

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, se rallie à l'ensemble des propositions du rapport ci-dessus aux conditions exposées dans ce dernier et en décide ainsi.

### 31. Cession de terrains, Rue de Longwy.

Mme TADDEI, Adjoint : La S.C.I. « RODEL » représentée par M. Paul ROMEO, avec siège à Florange a sollicité l'acquisition des parcelles cadastrées :

- Section 78 n° 170 lieudit « Rue de Longwy » de 08 a 24 ca,
- Section 78 n° 171 lieudit « Rue de Longwy » de 16 a 45 ca,
- Section 78 n° 172 lieudit « Rue de Longwy » de 13 a 44 ca,

soit une emprise totale de 38 a 13 ca

Cette Société envisage d'y construire 2 bâtiments résidentiels (R + 3) pour une SHON (Surface Hors Œuvre Nette) estimée à 3.900 m<sup>2</sup>.

La voie d'accès, à la charge du promoteur, servira d'amorce à une future desserte du site des étangs de Saint-Pierre.

Après évaluation des Services Fiscaux de la Moselle, le prix de vente s'établirait à 177,- EUR H.T. le m<sup>2</sup> SHON, payable comptant avant la signature de l'acte, frais à la charge de l'acquéreur.

L'opération projetée sera assujettie au respect des documents suivants :



- cahiers des charges et conditions applicables à la vente des terrains communaux du 18 octobre 1984 complété les 20 juin 1985 et 17 décembre 1992,
- cahier des clauses-types-annexe IV.

Le premier document prévoit l'interdiction de vendre le terrain cédé avant l'obtention du certificat de conformité. Cependant, pour permettre la réalisation du programme de collectifs envisagé, il est nécessaire d'autoriser la cession immédiate de logements en l'état futur d'achèvement et de déroger à l'article 24 de ce cahier des charges.

En cas de non-réalisation de cette opération, les inscriptions garantissant la Ville (restriction au droit de disposer - action résolutoire) prendront effet automatiquement.

L'Assemblée communale voudra bien :

- se prononcer sur la cession de ces terrains aux conditions du présent rapport,
- autoriser la dérogation à l'article 24 du cahier des charges.
- et autorise la dérogation à l'article 24 du cahier des charges.

La Commission des Finances et celle des Travaux ont émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions),

- décide la cession objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier,
- et autorise la dérogation à l'article 24 du cahier des charges.

### 32. Réseau d'eau potable du Parc "Mon logis" à Terville.

Mme TADDEL, Adjoint : Afin de pouvoir régulariser les travaux intervenus sur le réseau d'eau potable du Parc « Mon Logis » à Terville, il est soumis à l'Assemblée Communale le projet de convention annexé portant intégration du nouveau réseau et prise en charge de l'intégralité de la dépense, soit 338.819,60 EUR H.T.

Le Conseil Municipal est sollicité afin de se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, il voudra bien autoriser M. le Député-Maire à signer la convention correspondante.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- et autorise la signature de la convention correspondante.

33. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association pour l'Expansion Economique et Commerciale de Thionville.

M. SCHAFF, Adjoint : Pour les fêtes de fin d'année, l'Association pour l'Expansion Economique et Commerciale de Thionville a contribué fortement à l'animation commerciale de la Ville de Thionville.

Ses initiatives ont apporté une plus-value reconnue et appréciée aux nombreuses actions développées par la Ville.

Afin de soutenir ces animations, il est proposé d'octroyer à l'A.P.E.C.E.T. une subvention exceptionnelle de 12.000,- EUR.

Le crédit correspondant est prévu au Budget Primitif au chapitre 67, article 6745.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 12.000,- EUR à l'A.P.E.C.E.T.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- accorde à l'Association pour l'Expansion Economique et Commerciale de Thionville une subvention exceptionnelle de 12.000,- EUR afin de soutenir les nombreuses animations organisées par cette Association pendant les Fêtes de fin d'année,
- dit que la dépense correspondante s'imputera sur le crédit inscrit à cet effet au Budget 2007 sous les comptes concernés.

La séance est levée à 21 h 45.



Séance du Conseil Municipal  
du 29 juin 2007

-----

Sous la présidence de M. le Dr DEMANGE, Député-Maire.

Ont assisté à cette séance : 12 Adjoints et 13 Conseillers Municipaux.

Etaient présents : Mme TADDEL, MM. FRITZ, le Dr HELFGOTT, SCHAFF, KIFFER, Mme RENAUX, Me FERRETTI, Mmes GUICHARD, WEYL, M. FRANCHINI, Mme KIEFFER, M. TERVER,

Adjoints,

MM. DESCHRYVER, KARAS, Mmes JUNGER, THEISSE, PEZIN, SCHEIDT, SCHMITT, Mlle SCHNEIDER, Mmes BERTOLOTTI, BLAISE, M. CHALON, Mme ROMANI, M. MARANGE,

Conseillers Municipaux.

Excusés : M. le Dr STEMPPFER, qui a donné procuration à M. FRANCHINI, Mme BERNARD, qui a donné procuration à M. KARAS, Mme GROSJEAN qui a donné procuration à Mme TADDEL, M. DUSSORT qui a donné procuration à M. MARANGE, M. HELMER, qui a donné procuration à Mme RENAUX, M. SCHMITT, qui a donné procuration à M. TERVER, M. MICHEL, qui a donné procuration à M. CHALON. Mme RUTH qui a donné procuration à Me FERRETTI, Mme COURT.

Absents non excusés : M. BOURGEOIS, Mmes LOREAU, BOUR, Mlle VATRY, Me PIEROTTI, Me MERTZ, M. NOLLER, Mme RAUCH.

Secrétaire : Mlle SCHNEIDER, assistée de Mmes ROUGE, Responsable du Secrétariat des Assemblées et CASELLATO, Adjoint Administratif Principal.

Assistaient en outre : MM. LABESSE, Directeur de Cabinet,  
PAYNTAR, Chef de Cabinet,  
SCHREIBER, Directeur Général des Services,  
FENDT, Directeur Général Adjoint des Services,  
Mme GRISELLE, Directeur Général Adjoint des Services,  
MM. SCHLEICH, Directeur Général Adjoint des Services,  
THONY, Directeur de la Construction, de la Maintenance et de la Propreté.  
Mme FELLY, Directeur des Finances,

## Ordre du jour

1. Communications de M. le Maire.
2. Formations des Elus locaux financées par la Ville en 2006.
3. Modification du Tableau des Effectifs - Créations de postes :
  - a) d'Adjoints d'Animation non-titulaires saisonniers,
  - b) d'Agents saisonniers.
4. Modification générale du Tableau des Effectifs – Création de poste - Fixation du taux promus/promouvables.
5. Recherche d'économies - Optimisation des charges sociales payées par la Ville : Convention à passer.
6. Délégation de pouvoir du Conseil Municipal à la Municipalité pour affaires urgentes - Exercice du droit de priorité en matière d'urbanisme.
7. Dénomination de voie.
8. Extension des compétences de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » dans le domaine de la Petite Enfance.
9. Acceptation d'une indemnité de sinistre.
10. Maison de Quartier de la Côte des Roses : Tarification 2007/2008.
11. Table ronde dans le cadre de Luxembourg 2007.
12. « Crazy Cinématographe ».
13. Extension de régie à la Bibliothèque et au Musée.
14. Conservatoire de Musique :
  - a) Participation des familles à un voyage d'études à Bruxelles (Belgique),
  - b) Adoption du Projet d'Etablissement et des Règlements Intérieur et des Etudes.
15. Théâtre Municipal et Salle de Concert « L'Adagio » : Programmation, tarifs et abonnements - Saison 2007/2008.
16. Reconduction de la convention annuelle entre la Ville et le Centre Dramatique de Thionville Lorraine.
17. Demande de classement de l'Office de Tourisme en catégorie « 3 Etoiles ».



18. Mise en place de cours de Luxembourgeois.
19. Prise en charge par la Ville de frais d'accueil au titre de diverses manifestations.
20. Modification de la convention entre la Ville et l'Office de Tourisme relative à l'Auberge de Jeunesse.
21. Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions sociales et urbaines 2006.
22. Projet Educatif Local 2007.
23. Création d'un nouveau tarif au Centre de Loisirs Nautiques.
24. Installation d'un distributeur d'articles de natation au Centre de Loisirs Nautiques.
25. Demandes d'aides financières d'associations sportives scolaires.
26. Demandes de subventions exceptionnelles d'associations sportives et de jeunesse.
27. Versement d'une subvention à l'Union Sportive des Handicapés de l'Ouest Mosellan en vue de la réalisation d'une plaquette d'information en partenariat avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.
28. Contrat Urbain de la Cohésion Sociale (C.U.C.S.) : Programme d'actions 2007.
29. Examen des comptes administratif et de gestion de l'exercice 2006.
30. Affectation du résultat de l'exercice 2006 de la Ville.
31. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 des Budgets annexes :
  - a) de l'Eau,
  - b) du Crématorium et du Service Extérieur de Pompes Funèbres.
32. Décision modificative n° 1 de l'exercice 2007.
33. Budget de l'Office Public d'H.L.M de la Ville - Exercice 2007.
34. Admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables Budget Eau - Exercice 2007.
35. Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie.
36. Alimentation en Eau de la Ville de Thionville :
  - a) Convention de fourniture d'eau du Fensch Lorraine,
  - b) Ressource minière d'Entrange - Mise en place des périmètres de protection.
37. Convention de financement FEDER pour la réhabilitation du canal d'amenée d'eau de la galerie Charles Ferdinand.

38. Reprise de branchements particuliers - diverses rues à Thionville.
39. Aménagement du Pôle d'échanges multi-modal de la Gare. Remise à niveau des réseaux d'assainissement et d'eau potable.
40. Rive droite de la Moselle :
  - a) Convention avec I.C.F. - Nord-Est,
  - b) Projet de renouvellement urbain de la rive droite de la Moselle et du secteur de l'ancienne gare. Déclaration d'Utilité Publique.
41. Approbation du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).
42. Cour des Capucins :
  - a) autorisation de signature des marchés : dévoiement des réseaux d'assainissement,
  - b) approbation du dossier de réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.),
  - c) mise en œuvre de la Z.A.C. Déclassement d'une partie de l'Impasse des Augustins,
  - d) Relogement d'associations - Mise à disposition de nouveaux locaux.
43. Revitalisation du commerce du Centre-Ville - Dossier FISAC.
44. Espace « Le Paris » : Lot 20 - Ravalement de façade.
45. Aménagement des bâtiments 43-45, Montée du Calvaire.
46. Attribution d'une subvention exceptionnelle - Collectif d'Associations « Un coup de main pour la terre ».
47. Avis à émettre sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.).
48. Subvention de fonctionnement à l'Association de Lorraine pour la Qualité de l'Air (A.L.Q.A.).
49. Avenant n° 1 au Contrat P.D.A.U. 2005/2007.
50. Marché à bons de commande concernant l'entretien des espaces publics dallés et pavés.
51. Maintenance et entretien du matériel de vidéosurveillance.
52. Passation d'avenants de transfert des Sociétés PROSIGN et COTTEL.
53. Circulation : mise en oeuvre de plateaux surélevés dans les traverses d'Elange et de Volkrange et création de tourne-à-gauche Routes du Buchel et du Konacker.
54. Rétrocession de terrains, Rue de Verdun.



55. Acquisitions :

- a) par exercice du Droit de Prémption Urbain renforcé - Cession d'un logement à l'O.P.H.L.M. de la Ville,
- b) d'un immeuble situé 5, Chemin Sainte-Anne.

56. Cessions :

- a) d'une ruelle à Oeutringe,
- b) de terrains, Route de Mondorff,
- c) de terrains, Rue de Longwy,
- d) du lot n° 4 de l'immeuble situé 39, Allée du Château de Gassion,
- e) au C.C.A.S. d'un immeuble situé 44, Route de la Briquerie.

57. Echange de terrains, Route de Manom.

58. Cahier des charges et conditions applicables à la vente de terrains communaux.

59. Passation d'un bail emphytéotique avec la Société Protectrice des Animaux.

60. Gestion de la forêt communale.

61. Cession de bail de chasse.

62. Mise à disposition de locaux communaux 94, Route de Guentrange.

63. Avenants :

- a) pour transfert de marché,
- b) n° 1 au marché 04/200PA - Fourniture de matériel d'éclairage public et de signalisation : nouveaux matériels,
- c) au marché 06/002 - Raccordement des sites principaux et secondaires. Communications arrivées et départs audiotel, minitel, numéros spéciaux et autres,
- d) de transfert concernant les marchés d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux : lot 2 - Chaudière individuelle et lot 3 - Rafraîchissement d'air,
- e) de travaux, Salle Multisports,
- f) aux marchés de travaux - Transformation de l'école primaire La Fontaine A en maternelle.

64. Fourniture de service de télécommunications.

65. Passation d'un marché de maintenance et de réparations des photocopieurs.

66. Rentrée scolaire 2007/2008 - Notification des mesures prévisionnelles de carte scolaire par l'Inspection Académique.

67. Désaffectation de locaux scolaires Côte des Roses, Oeutringe et Saint-François.

68. Fusion des écoles maternelles La Fontaine/Saint-Hubert et des écoles élémentaires La Fontaine/Saint-Hubert. Aménagement de secteur scolaire de recrutement.
69. Passation d'un avenant n° 1 au marché pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires.
70. Passation d'une nouvelle convention avec l'Association «Garderie du Vieux Collège».
71. Participation des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaires La Milliaire - Classes spécialisées - Année scolaire 2005/2006.
72. Création d'une restauration scolaire et d'un accueil du soir sur le site du Groupe Scolaire Gérard Clément à Oeufrange.
73. Tarifs de restauration, accueil scolaires et études du soir applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2007.
74. Modification d'une garantie communale d'emprunt.

-----

M. le Député-Maire ouvre la séance à 17 h 20.

Après lecture par ce dernier de la motion ci-après :

« Alors qu'une importante réforme de la Carte judiciaire va s'engager au niveau national et que, plus particulièrement la Cour d'Appel de Metz, ainsi que les Tribunaux de Grande Instance de Sarreguemines et de Thionville font l'objet d'interrogations quant à leur avenir :

exprime sa totale solidarité avec le Corps judiciaire dans son ensemble, et plus particulièrement les membres de la Magistrature et du Barreau de Thionville, les trente-trois magistrats, assistés de quarante-sept fonctionnaires, et cinquante-et-un avocats qui font vivre cette institution,

rappelle la dimension historique et l'attachement fort à cette Juridiction de Thionville, le Tribunal ayant été supprimé en 1870 et recréé par une Loi de 1931,

souligne l'importance de la Juridiction de Thionville tant par son ressort que son activité rayonnant sur un bassin de population de près de 300.000 habitants avec 33.484 dossiers traités en 2006, dont 2.968 décisions rendues,

souligne également le particularisme du Droit local qui touche de très nombreux domaines et requiert des instances et des professionnels judiciaires spécifiques,

dit combien une Justice de proximité, dans l'intérêt premier des justiciables, est un enjeu essentiel de cohésion sociale et territoriale,



demande ainsi que la concertation annoncée s'organise avec toutes les parties prenantes, élus et membres du Corps judiciaire, pour que les réalités humaines, judiciaires et démographiques en faveur du maintien du Tribunal de Grande Instance de Thionville, outre celui de Sarreguemines et de la Cour d'Appel de Metz, soient prises en compte. »

le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte la motion ci-dessus.

-----

M. le Député-Maire propose ensuite de désigner Mlle SCHNEIDER dans les fonctions de secrétaire de cette séance du Conseil Municipal.

#### 1. Communications.

M. le Député-Maire donne communication

- des excuses de M. le Dr STEMPFER, Mmes BERNARD, GROSJEAN, MM. DUSSORT, HELMER, SCHMITT, MICHEL, Mmes RUTH et COURT qui ont respectivement donné procuration pour les huit premiers nommés à MM. FRANCHINI, KARAS, Mme TADDEI, M. MARANGE, Mme RENAUX, MM. TERVER, CHALON et Me FERRETTI ainsi que de l'absence de M. BOURGEOIS, Mmes LOREAU, BOUR, Mlle VATRY, Me PIEROTTI, Me MERTZ, M. NOLLER et Mme RAUCH,
- de ce qu'il a été nécessaire que la Ville fasse des adjonctions à un contrat d'assurance existant.

Cette extension concerne l'acquisition :

- + d'une benne RENAULT « Ampliroll » immatriculée 309 BRH 57.
- + d'une benne NISSAN immatriculée 458 BPX 57,
- + d'une tondeuse KUBOTA, sans immatriculation,
- + d'une tondeuse immatriculée 224 BSM 57.

Ces véhicules ont été assurés par la police Flotte automobiles souscrite auprès de la compagnie A.C.M.

Ces adjonctions d'assurance ont été faites au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication et confirme la passation de ces adjonctions à un contrat d'assurance existant,

- de ce qu'il a été nécessaire que la Ville fasse des adjonctions temporaires à un contrat d'assurance existant.

Ces adjonctions concernent la location ou le prêt :

- + d'une CITROEN C5 immatriculée 884 BDD 57,
- + d'un RENAULT Trafic immatriculé 2236 YP 76,
- + d'une RENAULT Clio immatriculée 1105 YL 76,
- + d'une camionnette, type MERCEDES immatriculée 1147 XJ 76,
- + d'une camionnette, type MERCEDES immatriculée 1143 XJ 76,
- + d'une camionnette, type MERCEDES immatriculée 2710 VD 76,
- + d'une RENAULT Mégane, immatriculée 1915 YA 76,
- + d'une RENAULT Mégane immatriculée 446 BSK 57,
- + d'un RENAULT Trafic immatriculé 188 XV 76,
- + d'une benne à ordures VASP RENAULT immatriculée 69 ATV 57,
- + d'une benne à ordures VASP RENAULT immatriculée 785 AAQ 57,
- + d'une benne à ordures VASP RENAULT immatriculée 3959 YP 57.

Ces véhicules ont été assurés par la police Flotte automobiles souscrite auprès de la compagnie A.C.M.

Ces adjonctions d'assurances ont été faites au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,



prend acte de cette communication et confirme la passation de ces extensions temporaires à un contrat d'assurance existant,

- de ce qu'en date du 12 janvier 2007, la Fondation LENTERNIER a déposé devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG une requête tendant à obtenir l'annulation de la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2006 concernant une modification du P.O.S.

Le 17 janvier 2007, cette même Association a déposé devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG une requête en référé suspension tendant à obtenir la suspension des effets de la délibération du Conseil Municipal du 13 novembre 2006 concernant une modification du P.O.S.

La défense des intérêts de la Ville pour ces contentieux a été confiée, par le biais de l'assurance Protection Juridique P.N.A.S., à Me Frédéric MOITRY, avocat au BAN-SAINT-MARTIN.

La saisine de cet avocat a été faite au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

- + prend acte de cette communication,
  - + autorise la Municipalité à défendre les intérêts communaux dans le cadre de ces litiges,
  - + et donne son accord à l'intervention de l'avocat désigné par le biais de la Compagnie d'Assurance pour assurer ces défenses,
- de ce que suite au refus d'obtempérer de M. Thierry SCHILTZ (25, Route de Marspich) malgré plusieurs interventions et courriers de la Ville, cette dernière a assigné celui-ci en référé devant le Tribunal de Grande Instance de THIONVILLE, pour infraction au Code de l'Urbanisme et au Code de la Voirie Routière.

A la suite de ce référé, M. le Président du Tribunal de Grande Instance a d'ailleurs prononcé par décision du 29 mai 2007 une astreinte de 1.000,- EUR par jour de retard dans le nettoyage de la chaussée, à l'encontre de M. SCHILTZ.

La défense des intérêts de la Ville pour ce contentieux a été confiée, par le biais de l'assurance Protection Juridique P.N.A.S., à Me Marie-Jeanne GOERGEN, Avocate à THIONVILLE.

La désignation de cette avocate a été faite au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

- + prend acte de cette communication,
  - + autorise la Municipalité à défendre les intérêts communaux dans le cadre de ce litige,
  - + et donne son accord à l'intervention de l'avocat désigné par le biais de la Compagnie d'Assurance pour assurer cette défense,
- de ce qu'en date du 10 mars 2007, M. Thierry SCHILTZ a déposé une requête contre la Ville aux fins d'annulation de l'arrêté du 6 mars 2007 limitant la circulation des poids lourds de plus de 7,5 T sur une partie de la Route de Marspich.

La défense des intérêts de la Ville pour ce contentieux a été confiée, par le biais de l'assurance Protection Juridique P.N.A.S., à Me Philippe MARCHESSOU, Avocat à STRASBOURG.

La saisine de cet avocat a été faite au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

- + prend acte de cette communication,
  - + autorise la Municipalité à défendre les intérêts communaux dans le cadre de ce litige,
  - + et donne son accord à l'intervention de l'avocat désigné par le biais de la Compagnie d'Assurance pour assurer cette défense,
- de ce que par mémoire préalable du 11 juin 2007, la Ville de Thionville a été amenée à réclamer à l'Etat la somme de 731 404,24 EUR en raison des frais engagés par elle pour assumer, au nom de l'Etat, le transfert désormais jugé illégal des demandes de cartes nationales d'identité et de passeport.

La défense des intérêts de la Ville pour le mémoire préalable et le contentieux correspondant, a été confiée, à Maître Philippe MARCHESSOU, Avocat à STRASBOURG.



La saisine de cet avocat a été faite au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

+ prend acte de cette communication,

+ autorise

- la Municipalité à défendre les intérêts communaux dans le cadre de ce litige,
- l'intervention de l'avocat désigné dans le rapport,
- la signature de tout document contractuel afférent à cette défense,

- de ce que

Vu la délégation de pouvoir accordée à M. le Député-Maire par le Conseil Municipal au cours de sa séance du 17 mars 2001,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les matières pour lesquelles cette délégation peut être accordée,

l'Assemblée Communale est informée qu'il a été procédé à la vente de gré à gré des biens suivants :

Véhicules réformés destinés à la destruction :

- + Benne à ordures ménagères de marque Renault, de type BAO5A4, immatriculée 8511 XD 57,
- + Berline de marque Renault, de type B53405, immatriculée 3830 YH 57,
- + Fourgonnette de marque Renault, de type F40104, immatriculée 7216 YH 57,
- + Camion benne de moins de 3.5 tonnes, de marque Renault, de type S40F04 immatriculé 4475 XG 57,

d'une valeur totale de 1.500,- EUR à M. François WITTMAN de la Société LORFER 19, Rue Principale - 57320 DALSTEIN.

Véhicules réformés vendus en l'état :

- + Berline, de marque Renault, de type N2B1, immatriculée 8585 YR 57, d'une valeur de 100,- EUR à M. Jean-Luc MIROT - 65, Sentier des Rogations - 57100 THIONVILLE,

- + Berline, de marque Renault, de type N2B1, immatriculée 8586 YR 57, d'une valeur de 100,- EUR à Melle Stéphanie MIROT - 65, Sentier des Rogations - 57100 THIONVILLE.

Véhicule roulant :

- + Hydrocureuse de marque Renault, de type 22AVA8 immatriculée 676 AYK 57.

D'une part, ce véhicule servait également à des tâches d'entretien de la voirie et non exclusivement à des missions d'assainissement transférées à la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville ».

D'autre part, ce véhicule représentait un investissement lourd non encore amorti.

Ce véhicule a donc été vendu à la Communauté d'Agglomération « Portes de France- Thionville » pour un montant de 50.000,- EUR.

La Commission des Travaux a pris acte de cette communication.

Le Conseil Municipal,

prend acte de la vente de ces véhicules,

- de ce que dans la limite des crédits inscrits au Budget et dans le cadre de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2002, M. l'Adjoint chargé des Finances a procédé à la souscription d'un emprunt dans les conditions suivantes :

PRET DE	AUPRES DE	BUDGET	TAUX	INDEX	DUREE	DATE DE DEBLOCAGE
2.500.000,- EUR	Dexia Crédit- Local	Ville de Thionville	3,88 %	Fixe	15 ans	1/10/2007

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la souscription de cet emprunt à l'Assemblée Communale.

La Commission des Finances a pris acte du contenu du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

prend acte de la souscription de cet emprunt,

- de ce que dans le cadre de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2002, autorisant M. le Député-Maire et M. l'Adjoint délégué aux Finances à



procéder à la réalisation de toutes opérations financières utiles à la gestion de la dette et afin d'optimiser les charges financières de la Ville, le compactage de cinq contrats conclus avec DEXIA-CLF, pour un montant de 4.508.162,55 EUR a été réalisé aux conditions suivantes :

BUDGETS CONCERNES	MONTANT	TAUX	INDEX	DUREE	DATE D'EFFET
VILLE	4.382.131,19 EUR	3,99 %	FIXE	13 ans	1/10/2007
EAU	126.031,36 EUR				

La stratégie mise en place permet, sans augmentation de la durée initiale des contrats, de se prémunir des éventuelles hausses des indexations variables prévues pour les années à venir.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la réalisation de cette opération de refinancement à l'Assemblée Communale.

La Commission des Finances a pris acte du contenu du présent rapport

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication.

- de ce que le Conseil Municipal est informé qu'en application de la délégation accordée à la Municipalité par délibération du 17 mars 2001 dont la dernière modification date du 29 mars 2005 (article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ont été passés les marchés conclus sans formalités ci-après :

N° marché	Date	Objet	Entreprise titulaire	Montant TTC
07/001PA	02/01/07	Renforcement du réseau AEP rue Foch à Terville	GREMLING TP 43, Allée du Château de Gassion THONVILLE	118.488,92
07/002PA	04/01/07	Rénovation des locaux 3, rue du Cygne THIONVILLE Lot 1 : Plâtrerie - Faux Plafond	PLATRERIE MOSELLANE 9, Impasse des Anciens Hauts Fournaux 57100 THIONVILLE	5.006,46
07/003PA	04/01/07	Rénovation des locaux 3, rue du Cygne THIONVILLE Lot 2 : Menuiserie et Agencement	Sarl GRISELLE 107, Avenue de Nieppe 57970 BASSE HAM	13.448,78
07/004PA	04/01/07	Rénovation des locaux 3, rue du Cygne THIONVILLE Lot 3 : Peinture et revêtement de sol	AJM Peinture 32, rue du Manège 57100 THIONVILLE	24.996,00
07/005PA	04/01/07	Rénovation des locaux 3, rue du Cygne THIONVILLE Lot 6 : Sanitaire	SAS PAOLI François 48, rue Roosevelt 57970 YUTZ	13.245,70
07/014PA	17/01/07	Cérémonie des vœux du Député Maire Salle Jean Burger du 19 janvier 2007 Lot 1 : Dispositif Vidéo	AUDIOVISUEL SOLUTIONS (APE EST) 5, rue Dreyfus Dupont ZA Deux Fontaines 57061 METZ Cédex	7.760,60
07/015PA	17/01/07	Cérémonie des vœux du Député Maire Salle Jean Burger du 19 janvier 2007 Lot 2 : Sonorisation - Lot 3 : Eclairage - Lot 4 : Décoration - Lot 5 : Animation Musicale	SLD Arc en Ciel 2, rue de la Fenderie 57700 HAYANGE MARSPICH	6.557,74
07/016PA	17/01/07	Dispositif Vidéo pour les élections 2007	SAS IEC 13-15, Rue Louis Kerantret 35067 RENNES Cédex	9.294,36
07/017PA	18/01/07	Création d'un restaurant scolaire à la Côte des Roses Mission de maîtrise d'œuvre	ATELIER d'ARCHITECTURE NOURY et ASSOCIES 51, rue de l'Ancien Hôpital 57100 THIONVILLE	7.724,25



07/018PA	23/01/07	Acquisition de consommables Informatiques	ACIPA ZA LA BORIE 43120 MONISTROL SUR LOIRE	Mini : 35.000,00 Maxi : 55.000,00
07/035PA	07/02/07	Acquisition d'équipements pour les services municipaux Lot 1 : 1 godet de curage automatique	Ste SAS NOREMAT 166, rue Ampère Dynapôle Ludres Fléville BP 60093 54714 LUDRES Cédex	7.546,76
07/036PA	07/02/07	Acquisition d'équipements pour les services municipaux Lot 2 : Un caisson aspire feuilles par compression 7 m3	BRO MERIDIONALE DE VOIRIE 120, rue Rudolph Serkin 84000 AVIGNON	21.077,11
07/037PA	07/02/07	Acquisition d'équipements pour les services municipaux Lot 3 : Un compacteur à cartons	GEESINK NORBA France 13, rue des Albatros 69780 MIONS	32.644,82
07/038PA	07/02/07	Acquisition d'équipements pour les services municipaux Lot 4 : Six chariots de propreté à bac unique	GLASDON EUROPE Sarl BP 116 59443 WASQUEHAL Cédex	6.212,98
07/039PA	07/02/07	Acquisition d'équipements pour les services municipaux Lot 5 : Deux berces de 16 m3	BELLEVRET S.A. Le Désert 39160 BALANOD	6.781,32
07/040PA	07/02/07	Acquisition d'équipements pour les services municipaux Lot 6 : Cinq souffleurs de feuilles - Sept débroussailleuses à fil - Six taille-haies - Deux tronçonneuses d'élagage - Une perche élagueuse	Ets HACKEL BP 04 57570 CATTENOM	12.675,20
07/041PA	07/02/07	Acquisition d'équipements pour les services municipaux Lot 7 : Deux tondeuses autoportées	ROCHA S.A. BP 25 51801 SAINTE MENEHOULD Cédex	38.344,78
07/042PA	07/02/07	Acquisition d'équipements pour les services municipaux Lot 8 : Deux tondeuses autotractées	ROCHA S.A. BP 25 51801 SAINTE MENEHOULD Cédex	3.159,35
07/043PA	07/02/07	Acquisition d'équipements pour les services municipaux Lot 9 : un scarificateur et un dresse bordures	JARDILOR S.A 8, Allée des Aubépines 54840 VELAIN EN HAYE	3.109,60
07/044PA	07/02/07	Acquisition d'aquipements pour les services municipaux Lot 10 : Un chalumeau aéro gaz	LOR MOTOCULTURE 2, rue de la Digue 57100 THIONVILLE	1.833,46

07/057PA	01/03/07	Fourniture de T-shirts destinés aux agents communaux de la ville de Thionville	VBL 13, rue d'Italie 69780 MOINS	Mini : 9.000,00 Maxi : 20.000,00
07/058PA	05/03/07	Construction d'un complexe multisports Lot 21 : Equipement sportif de boxe	B.B. SPORTS ZAC DE L'HOIRIE Rue Charles Lacretelle 49070 BEAUCOUZE	15.512,12
07/061PA	08/03/07	Aménagement d'un parking provisoire Place de la République	EUROVIA LORRAINE 103, Rte de Kuntzig 57970 YUTZ	94.241,99
07/062PA	08/03/07	Acquisition de papier Lot 1 : Papier copieurs et imprimantes	PAPETERIES LA VICTOIRE Rue Racine BP 373 59237 TOURCOING Cédex	Mini : 15.000,00 Maxi : 25.000,00
07/063PA	08/03/07	Acquisition de papier Lot 2 : Papier Offset	INAPA France 11, rue de la Nacelle 91814 CORBEIL ESSONES Cédex	Mini : 5.000,00 Maxi : 10.000,00
07/065PA	16/03/07	Coordination SPS Travaux de réhabilitation du canal d'amenée de la galerie de la mine Charles Ferdinand	ICL 2, la Tannerie 57070 - ST JULIEN LES METZ	95.440,80
07/066PA	19/03/07	Télésurveillance des batiments de la ville de THIONVILLE	SURGARDE 60, rue de Longwy 57100 THIONVILLE	Mini : 50.000,00 Maxi : 100.000,00
07/067PA	19/03/07	Acquisition de fourniture de bureau	STANDING BUREAUTIQUE SA 101, rue aux Arènes 57000 METZ	Mini : 25.000,00 Maxi : 40.000,00
07/068PA	26/03/07	Service d'impression d'articles de Papeterie Lot 1 : Impression d'enveloppes « Armoiries de Thionville »	STANDING BUREAUTIQUE SA 101, rue aux Arènes 57000 METZ	Mini : 8.000,00 Maxi : 15.000,00
07/069PA	26/03/07	Service d'impression d'articles de Papeterie Lot 2 : Impression en têtes de lettres et cartes de correspondance	KLEIN IMPRIMERIE 3, rue de la Poste 57100 THIONVILLE	Mini : 3.000,00 Maxi : 5.000,00
07/070PA	26/03/07	Service d'impression d'articles de papeterie Lot 3 : Impression d'enveloppes Trésor Public	STANDING BUREAUTIQUE SA 101, rue aux Arènes 57000 METZ	Mini : 2.000,00 Maxi : 4.000,00



07/071PA	26/03/07	Service d'impression d'articles de papeterie Lot 4 : Impression factures d'eau	Imprimerie MICHEL BP 20129 57302 HAGONDANGE Cédex	Mini : 1.000,00 Maxi : 2.000,00
07/072PA	02/04/07	Fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets	CONTENUR 3, rue de la Claire 69009 LYON	15.518,10
07/073PA	02/04/07	Fourniture et manuels scolaires Lot 1 : Fourntures scolaires	S.A. PAPETERIES LA VICTOIRE BP 373 59337 TOURCOING Cédex	Mini : 40.000,00 Maxi : 70.000,00
07/074PA	02/04/07	Fourniture et manuels scolaires Lot 2 : Manuels scolaires	PLEIN CIEL MEDIASTORE 28, Place du Marché 57100 THIONVILLE	Mini : 20.000,00 Maxi : 50.000,00
07/085PA	18/04/07	Maintenance et aide à l'exploitation des systèmes monétiques et contrôle d'accès à la ville basés sur l'utilisation d'une carte à puce Lot 1 : Contrôle d'accès aux bâtiments municipaux Lot 2 : Gestion monétique du centre de loisirs nautiques Lot 3 : Contrôle d'accès et paiement des parcs clos Lot 4 : Gestion carte ville	APPLICAM S.A. 2, Avenue Sébastopol 57070 METZ	27.560,62
07/086PA	18/04/07	Fourniture de pièces détachées pour les horodateurs de type stélio	Sté PARKEON SAS Le Barjac - 1, Bld Victor 75015 PARIS	Mini : 5.000,00 Maxi : 30.000,00
07/089PA	19/04/07	Réalisation d'une déchetterie pour les quartiers OUEST Lot 3 : Eau potable	EUROVIA LORRAINE BP 70049 57972 YUTZ Cédex	3.353,58
07/090PA	24/04/07	Location de matériel de sonorisation et d'éclairage Lot 1 : Location de matériel	MPM ZA St Vincent 57147 woippy	Mini : 20.000,00 Maxi : 50.000,00
07/091PA	24/04/07	Location de matériel de sonorisation et d'éclairage Lot 2 : Location avec intervention d'un technicien	MPM ZA St Vincent 57147 WOIPPY	Mini : 3.000,00 Maxi : 12.000,00
07/0921PA	04/05/07	Visites simplifiées et Inspections détaillées d'ouvrages d'art avec mission de contrôle	PMM Sarl 6, rue Macédonio Melloni 39100 DOLLE	Mini : 5.000,00 Maxi : 15.000,00

07/093PA	07/05/07	Acquisition d'équipements pour les services municipaux Lot 11 : Une pompe électrique haute pression sur chariot	STE LOCAMAT 21, rue de la Goulette 51073 REIMS	2.799,00
07/094PA	07/05/07	Acquisition d'équipements pour les services municipaux Lot 12 : 30 supports de poubelles portables	STE KG MAT COLLECTIVITE 38, Avenue Déportation 26100 ROMANS	4.090,32
07/095PA	09/05/07	Levers topographiques de services	Mrs. BITARD et GALLANI 1, Place Turenne 57100 THIONVILLE	Mini : 25.000,00 Maxi : 65.000,00
07/096PA	09/05/07	Travaux d'impression Lot 2 : Affiches petit format	IMPRIMERIE KLEIN 9, rue Foch 57240 KNUTANGE	Mini : 3.000,00 Maxi : 6.000,00
07/097PA	09/05/07	Travaux d'impression Lot 3 : Affiches grand format et panneaux d'exposition	PRESSE DU TILLEUL 17, Avenue des Tilleuls 57190 FLORANGE	Mini : 4.500,00 Maxi : 7.000,00
07/098PA	09/05/07	Travaux d'impression Lot 4 : Supports spéciaux	MP France 233, rue François Ponsin 57390 AUDUN LE TICHE	Mini : 5.000,00 Maxi : 7.000,00
07/099PA	09/05/07	Création et réhabilitation d'aires de jeux Lot 1 : Réhabilitation de l'aire de jeux du Parc Napoléon	ESPACE CREATION Route d'Ars 57160 MOULINS LES METZ	77.587,20
07/100PA	09/05/07	Création et réhabilitation d'aires de jeux Lot 2 : Création d'une aire de jeux à la nouvelle école maternelle de la Côte des Roses	SCHMIT ENVIRONNEMENT SERVICE 10, rue des Balanciers 57100 THIONVILLE	44.914,59
07/101PA	10/05/07	Prestation de gardiennage et de surveillance	ALPHA SECURITE Espace Cormontaigne BP 1 Henri Becquel 57970 YUTZ	Mini : 30.000,00 Maxi : 60.000,00
07/102PA	22/05/07	Programme d'Equipements Informatiques Lot 1 : Extension SAN baie HP EVA 4000 existante	RMI INFORMATIQUE 1, rue Blaise Pascal 54320 MAXEVILLE	28.427,72
07/103PA	22/05/07	Programme d'équipements informatiques Lot 2 : Serveurs Windows 2003	RMI INFORMATIQUE 1, rue Blaise Pascal 57320 MAXEVILLE	Mini : 10.000,00 Maxi : 25.000,00



07/104PA	22/05/07	Programme d'équipements informatiques Lot 3 : Stations Graphiques	ARES 6, rue Blaise Pascal ZAC St Jacques 1 54320 MAXEVILLE	Mini : 20.000,00 Maxi : 41.000,00
07/105PA	22/05/07	Programme d'équipements informatiques Lot 4 : Poste de travail et imprimantes	ESI LORRAINE 56, Impasse Pierre et Marie Curie 54710 LUDRES	Mini : 1.500,00 Maxi : 15.000,00
07/106PA	22/05/07	Programme d'équipements informatiques Lot 5 : Moniteurs	ESI LORRAINE 56, Impasse Pierre et Marie Curie 54710 LUDRES	Mini : 200,00 Maxi : 5.000,00
07/107PA	24/05/07	Refection des cours d'écoles et de plateaux sportifs scolaires Lot 1 : Maternelle « La Milliaire »	EUROVIA LORRAINE 103, Rte de Kuntzig 57970 YUTZ	17.214,03
07/108PA	24/05/07	Refection des cours d'écoles et de plateaux sportifs scolaires Lot 2 : Maternelle « Jacques Prévert »	EUROVIA LORRAINE 103, Rte de Kuntzig 57970 YUTZ	19.717,97
07/109PA	24/05/07	Refection des cours d'écoles et de plateaux sportifs scolaires Lot 3 : Lycée Colbert	EUROVIA LORRAINE 103, Rte de Kuntzig 57970 YUTZ	26.885,48
07/110PA	29/05/07	Fourniture et pose de portails pour la station de traitement et pompage de la Briquerie à Thionville	SCHMITT ENVIRONNEMENT SERVICE 10, rue des Balanciers 57100 THIONVILLE	13.866,42
07/111PA	29/05/07	Fourniture et pose de portes roulantes aluminium laqué	SOFIFERM 6, rue des Bâteliers 57151 MARLY Cedex	25.891,00
07/112PA	29/05/07	Maintenance des dispositifs d'accès sélectifs (Bornes Escamotables automatiques et semi automatiques - Barrières - Portails)	VSU ZAC de la Solere 54420 SAULXURES LES NANCY	Mini : 12.500,00 Maxi : 50.000,00

prend acte de cette communication.

2. Formations des Elus locaux financées par la Ville en 2006.

Mme RENAUX, Adjoint : En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, un tableau récapitulatif des actions de formation financées par la Ville en 2006 est annexé au compte administratif de l'exercice précédent.

L'Assemblée Communale est invitée à débattre de ces actions récapitulées dans le tableau ci-après :

Nom - Prénom	Intitulé du stage	Dates	Coût
FRANCHINI Jean	Les pouvoirs de police du Maire	11.02.2006 (*)	30,00
	L'archéologie préventive et la réglementation en matière de monuments historiques	01.04.2006 (*)	
	La sécurité dans les établissements recevant du public	13.05.2006 (*)	
MARANGE Christian	Les pouvoirs de police du Maire	11.02.2006 (*)	30,00
	La réglementation en matière d'archives	25.03.2006 (*)	
	L'archéologie préventive et la réglementation en matière de monuments historiques	01.04.2006 (*)	
	La sécurité dans les établissements recevant du public	13.05.2006 (*)	
PEZIN Jacqueline	La réglementation en matière d'archives	25.03.2006 (*)	30,00
	L'archéologie préventive et la réglementation en matière de monuments historiques	01.04.2006 (*)	
	La sécurité dans les établissements recevant du public	13.05.2006 (*)	
RAUCH Isabelle	L'élue local face aux nouvelles évolutions démocratiques, économiques et sociales SAINT-NAZAIRE (44) Formation Citoyenneté - PARIS	22 au 24.09.2006	650,00
RENAUX Patricia	La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences comme outil de management PARIS	22 au 24.03.2006	1 000,00
	Sciences PO - PARIS	Frais déplacement :	469,20



RENAUX Patricia	Réussir vos recrutements - METZ	6 et 7.11.2006	
	APEC - METZ	Frais déplacement :	92,74
ROMANI Eliane	Politique culturelle et collectivités locales		
	LA ROCHELLE (17)	16 et 17.07.2002	500,00
	CEDIS - PARIS	Frais déplacement :	192,42
ROMANI Eliane	Développement durable, Europe et collectivités locales		
	SAINT-JEAN DE MONTS (85)	26 au 31.08.2002	500,00
	CEDIS - PARIS	Frais déplacement :	865,74
TERVER Joseph	Les pouvoirs de police du Maire	11.02.2006 (*)	
	La réglementation en matière d'archives	25.03.2006 (*)	
	L'archéologie préventive et la réglementation en matière de monuments historiques	01.04.2006 (*)	
	La sécurité dans les établissements recevant du public	13.05.2006 (*)	30,00
		TOTAL :	4 390,10

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, débat des actions de formation des élus locaux.

### 3. Modification du Tableau des Effectifs - Créations de postes :

#### a) d'Adjointes d'Animation non-titulaires saisonniers,

Mme RENAUX, Adjoint : Par délibération du 27 juillet 2006, le Conseil Municipal avait créé 16 postes d'agents d'animation non-titulaires saisonniers permettant ainsi à la Maison de quartier de la Côte des Roses d'organiser des activités d'animation durant la période du 1<sup>er</sup> juillet 2006 au 30 juin 2007.

Afin de permettre à cette structure municipale de poursuivre pour la saison 2007 - 2008 les activités suivantes :

- mercredis récréatifs,
- centres aérés,
- animation de quartier pour adolescents lors des vacances scolaires,
- accueil périscolaire,
- accompagnement à la scolarité,

il est nécessaire de créer au tableau des effectifs et ce, conformément aux dispositions de l'article 3 - alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, des emplois de non-titulaires pour exercer des fonctions correspondant à des besoins saisonniers.

Les postes ainsi créés seraient pourvus dans le cadre de contrats à durée déterminée conformément aux dispositions susmentionnées.

Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir procéder à la création de 14 postes d'adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe non-titulaires saisonniers à pourvoir de la façon suivante :

- pour les mercredis récréatifs : 3 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- pour les vacances estivales - juillet : 14 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- pour les vacances estivales - août : 12 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- pour les vacances de la Toussaint : 4 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- pour les vacances de Noël : 3 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- pour les vacances d'hiver : 8 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- pour les vacances de printemps : 8 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- pour l'accueil périscolaire : 2 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe
- pour l'accompagnement à la scolarité : 4 adjoints d'animation de 2<sup>ème</sup> classe

Rémunération : application du taux horaire afférent au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe - Echelle 3 - indice brut : 281.

Age minimum de recrutement : 18 ans

Le Comité Technique Paritaire, consulté le 22 juin 2007, a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide la création de quatorze postes d'adjoints d'animation non-titulaires saisonniers au tableau des effectifs du Personnel Communal aux conditions énoncées dans le rapport ci-dessus.

b) d'Agents saisonniers.

Mme RENAUX, Adjoint : Le Conseil Municipal, par délibération du 27 juillet 2006 et conformément à la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale, avait créé 40 postes en vue du recrutement pour 2006 d'agents non titulaires saisonniers.



Au titre de l'année 2007, il est proposé de bien vouloir reconduire le même nombre de postes maximum dans les conditions ci-après :

Nature des emplois : Agents saisonniers :  
Travaux administratifs simples et d'entretien des équipements collectifs.

Recrutement : Par contrat à durée déterminée d'un mois  
\* du 05.07.2007 au 31.07.2007  
\* du 01.08.2007 au 31.08.2007

Age minimum de recrutement : 18 ans

Rémunération : Taux horaire afférent au 1<sup>er</sup> échelon de l'Echelle 3 de rémunération - Indice brut : 281

Le Comité Technique Paritaire, consulté pour avis le 22 juin 2007, a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide la création de quarante postes d'agents saisonniers au tableau des effectifs du Personnel Communal aux conditions énoncées dans le rapport ci-dessus.

4. Modification générale du Tableau des Effectifs  
- Création de poste - Fixation du taux promu  
/ promouvables.

Mme RENAUX, Adjoint : Le nouvel organigramme des Services Municipaux a été soumis au Comité Technique Paritaire le 19 juin 2006 et a fait l'objet d'une mise en œuvre progressive, dans le fonctionnement quotidien des services, au cours du second semestre 2006.

L'expérience acquise et les récentes évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis cette mise en œuvre ont permis d'engager une première démarche visant à ajuster le Tableau des Effectifs en fonction de ces nouveaux éléments.

Naturellement, il s'agit d'une première étape qui sera ultérieurement prolongée par des mises à jour au regard de l'évolution des besoins réels des différents services municipaux et ce tant au plan quantitatif qu'au niveau qualitatif.

Conformément

- aux récents décrets en date du 22 décembre 2006 relatifs aux nouveaux cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
- au décret n° 2006-1778 du 23 décembre 2006 relatif à l'abaissement des seuils de création des emplois relevant de certains cadres d'emplois de catégorie A de la Fonction Publique Territoriale,
- au décret n° 92-364 du 1<sup>er</sup> avril 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Conseillers Territoriaux des Activités Physiques et Sportives,
- au décret n° 2000-43 du 20 janvier 2000 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale,
- à la loi n° 2007-09 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale,

il est proposé, d'une part, d'ajuster le Tableau des Effectifs et d'en tirer les conséquences au niveau du régime indemnitaire attaché à certains grades et, d'autre part, de fixer le taux « promus/promouvables ».

#### A) Tableau des Effectifs :

Il est envisagé

- la révision générale du tableau des effectifs telle que figurant au tableau ci-après,
- dans le cadre de ce tableau des effectifs révisé, la création notamment de deux postes d'Ingénieur en Chef de Classe Normale, d'un poste de Conseiller des Activités Physiques et Sportives et d'un poste de Chef de Service de Police Municipale de Classe Normale,
- de compléter la délibération du Conseil Municipal du 15 juillet 2003 relative au régime indemnitaire du personnel communal, comme suit :

- Ingénieur en Chef de Classe Normale

Prime de service et de rendement : taux moyen 9 % - taux maximum 18 %  
calculée sur la base du traitement budgétaire moyen du grade.

Indemnité Spécifique de Service : déterminée par un taux de base, fixé par arrêté ministériel affecté d'un coefficient :

Taux : 356,53 EUR au 1.12.2006

Coefficient : jusqu'au 5<sup>ème</sup> échelon du grade 52  
à partir du 6<sup>ème</sup> échelon du grade 55

Modulation : 1,225

- Conseiller des Activités Physiques et Sportives

Indemnité de sujétions spéciales :

Montant maximum annuel fixé par arrêté ministériel - actuellement 4.215 EUR



• Chef de Service de Police Municipale de Classe Normale

Indemnité mensuelle spéciale de fonctions :

Montant maxi 22 % du traitement soumis à retenue pour pension jusqu'à l'indice brut 380 et 30 % au-delà de cet indice.

B) Fixation du taux « promus/promouvables » :

L'article 35 de la loi du 19 février 2007 vient de modifier l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 relatif à l'avancement des fonctionnaires territoriaux.

A l'instar de la Fonction Publique de l'Etat qui a généralisé en 2005, dans tous les corps, le passage au dispositif du ratio « promus/promouvables » et afin

- de faciliter les déroulements de carrière en passant d'un système de quotas fixés par les décrets à un dispositif de taux « promus/promouvables »,
- de donner aux collectivités locales les moyens juridiques de la gestion de leurs ressources humaines en leur laissant le soin de fixer le taux,

il est proposé, conformément aux dispositions susmentionnées, de fixer le taux « promus/promouvables » à 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement des cadres d'emplois à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale dans la double limite, d'une part, des postes prévus au Tableau des Effectifs et, d'autre part, des prévisions budgétaires correspondantes.

A noter que ce taux constitue un plafond de fonctionnaires pouvant être promus, les décisions individuelles d'avancement restant de la compétence de l'Autorité territoriale.

L'Assemblée délibérante voudra bien en conséquence en délibérer et, en cas d'accord, procéder

- à la modification générale du Tableau des Effectifs tel que proposé,
- à la création des grades d'Ingénieur en Chef de Classe Normale, de Conseiller des Activités Physiques et Sportives et de Chef de Service de Police Municipale de Classe Normale,
- à l'instauration des régimes indemnitaires correspondants,
- à la fixation du taux « promus/promouvables » à 100 % dans les limites mentionnées.

Le Comité Technique Paritaire, consulté pour avis le 22 juin 2007, a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, se rallie à l'ensemble des propositions du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

5. Recherche d'économies - Optimisation des charges sociales payées par la Ville - Convention à passer.

Mme RENAUX, Adjoint: Après une consultation de trois cabinets: "Collectivités Territoriales Ressources" (C.T.R.), "F2E consulting", "Expertise en Coûts Sociaux" (E.C.S.), la Ville de Thionville entend confier au Cabinet "C.T.R.", dont le siège est à Lyon, une mission d'analyse des éléments financiers qui porte sur les charges sociales acquittées par la Ville au profit du personnel, sur la période 2004/2007. Il s'agit en l'occurrence de faire établir un rapport écrit présentant les éventuelles recommandations permettant une optimisation des charges et formuler, le cas échéant, les réclamations auprès des différentes administrations concernées.

Une convention à passer fixe les droits et obligations des parties. Elle prévoit notamment que la mission ne fera l'objet d'une facturation du Cabinet "C.T.R.", que si l'étude aboutit à des restitutions et des diminutions de charges sociales. Les honoraires seront facturés sur une période de 12 mois suivant la date de mise en place de chaque recommandation et sont fixés à un taux de 29 % des économies perçues. Conformément au mode de consultation, la rémunération du Cabinet est limitée à 90.000,- EUR HT.

Il est donc demandé à l'Assemblée délibérante :

- de donner son accord à la passation d'une convention avec le Cabinet "Collectivités Territoriales Ressources" en vue de rechercher des économies potentielles en matière de charges sociales payées par la Ville,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer la dite convention jointe au présent rapport.

Le Comité Technique Paritaire, consulté pour avis le 22 juin 2007, a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte le projet de convention objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la signature du document correspondant.



6. Délégation de pouvoir du Conseil Municipal à la Municipalité pour affaires urgentes - Exercice du droit de priorité en matière d'urbanisme.

Mme TADDEL, Adjoint : A la suite de nouvelles dispositions législatives prévues à l'article 19 de la Loi N° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales comporte désormais une rubrique supplémentaire ainsi rédigée « 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux article L. 240-1 et suivants du Code de l'Urbanisme ».

Il est donc possible de compléter la délégation accordée par délibération du 17 mars 2001 par le Conseil Municipal à la Municipalité pour affaires urgentes à l'exercice de ce droit de priorité.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide de compléter la délégation accordée par délibération du 17 mars 2001 par le Conseil Municipal à la Municipalité pour affaires urgentes à l'exercice du droit de priorité en matière d'urbanisme.

7. Dénomination de voie.

Mme TADDEL, Adjoint : Il est proposé de dénommer la nouvelle voie en forme d'impasse projetée dans le futur lotissement de Thionville et qui prendra naissance Chemin de Chaudebourg situé à Guentrange

*« Impasse de la Côte Brune »*

en référence au lieudit Brommersberg à proximité.

L'Assemblée communale voudra bien en délibérer.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte la proposition de dénomination objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

8. Extension des compétences de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » dans le domaine de la Petite Enfance.

Mme WEYL Adjoint : Par délibération du 22 février 2007, notifiée à la Ville le 24 avril 2007, le Conseil de Communauté de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » a :

- approuvé la proposition de modification des statuts de la Communauté d'Agglomération pour intégrer la compétence « Petite Enfance » telle que définie ci-dessous en tant que compétence facultative :

Petite Enfance :

- + construction et gestion des équipements nouveaux à réaliser,
- + financement de la construction et de la gestion de places d'accueil supplémentaires dans les structures existantes,
- + transfert et extension au territoire communautaire du Relais d'Assistants Maternels ;
- autorisé l'engagement de la procédure de modification statutaire conformément à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux dispositions de cet article du Code Général des Collectivités Territoriales, le transfert de compétence correspondant doit être décidé par délibérations concordantes du Conseil de Communauté et des Conseils Municipaux des Communes membres se prononçant dans les conditions de majorité requises pour la création de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (la moitié des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population ou les 2/3 des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population).

A noter que :

- le Conseil Municipal a trois mois, à compter de la date de notification ci-dessus (24 avril 2007) pour se prononcer faute de quoi sa décision est réputée favorable,
- qu'il appartiendra en définitive à M. le Préfet de valider, par arrêté préfectoral cette extension de compétence.

Le Conseil Municipal est donc appelé à se prononcer sur cette extension de compétence telle qu'elle ressort de la délibération adoptée le 22 février 2007, par le Conseil de Communauté.

Après délibération,

le Conseil Municipal,



à l'unanimité, donne son accord à l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » dans le domaine de la « Petite Enfance » telle qu'elle ressort du rapport ci-dessus.

9. Acceptation d'une indemnité de sinistre.

Mme RENAUX, Adjoint : En date du 7 mars 2006 le cinéma « la Scala » a été victime de vandalisme.

Suite à l'expertise effectuée, la compagnie AXA a proposé :

- un premier versement au titre de l'immédiat de 6.677,- EUR,
- un deuxième versement au titre du différé, à savoir que la valeur à neuf et les frais engagés seront indemnisés après travaux dans la limite des justificatifs produits à concurrence de 3.082,- EUR.

Ces indemnités ont été approuvées par les différentes parties concernées.

L'Assemblée Communale est invitée à donner son accord sur ce qui précède et à autoriser M. le Député-Maire à accepter le montant de ces indemnités.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

10. Maison de Quartier de la Côte des Roses -  
Tarification 2007/2008.

Mme WEYL, Adjoint : Il est proposé la tarification suivante des activités pratiquées à la Maison de Quartier de la Côte des Roses pour la prochaine saison scolaire 2007/2008 qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

Globalement, le résultat de ces différentes propositions se traduit par une augmentation des tarifs de 2 %.

L'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur l'ensemble de ses propositions tarifaires.

Tarification des activités 2007-2008 - Maison de Quartier / Centre de Loisirs  
(applicables du 1er septembre 2007 au 31 août 2008)

**ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Tranche	Quotient	de 16h30 à 17h30		de 16h à 18h30	
		avec CAF	sans CAF	avec CAF	sans CAF
T4	de 0 à 153€	0,80 €	1,49 €	1,26 €	2,33 €
T3	de 153,01 à 336€	1,59 €	2,33 €	2,33 €	3,50 €
T2	de 336,01 à 595 €	2,02 €	2,75 €	2,97 €	4,24 €
T1	plus de 595€	2,65 €	3,40 €	4,24 €	5,52 €
Non thionvillois (sauf CLIS)		2,70 €	3,50 €	4,48 €	5,83 €

**MERCREDIS  
LOISIRS**

Tarif brut [hors aides diverses auxquelles peuvent prétendre les familles]

**Journée avec repas**

1er enfant	2ème enfant	à partir du 3ème enfant
100%	-5%	-10%
15,69 €	14,91 €	14,12 €

**1/2 journée**

1er enfant	2ème enfant	à partir du 3ème enfant
100%	-5%	-10%
5,58 €	5,30 €	5,02 €

**Garderie**

de 7h30 à 8h30	0,50 € par tranche d'1/2h
1e 17h30 à 18h	0,50 €

**CENTRES AERES -vacances  
scolaires**

Tarif brut [hors aides diverses auxquelles peuvent prétendre les familles]

**Journée avec repas**

1er enfant	2ème enfant	à partir du 3ème enfant
100%	-5%	-10%
16,21 €	15,40 €	14,59 €

**1/2 journée**

1er enfant	2ème enfant	à partir du 3ème enfant
100%	-5%	-10%
5,78 €	5,49 €	5,20 €

de 7h30 à 8h30	0,50 € par tranche d'1/2h
de 17h30 à 18h	0,50 €



## ACTIVITES/SORTIES

<b>SORTIES</b>		<b>Tarifs</b>
Cinéma "Kinépolis" (à partir de 12 ans)		4,20 €
Cinéma "Kinépolis" (moins de 12 ans)		2,70 €
Cinéma " La Scala" (à partir de 12 ans)		2,10 €
Cinéma "La Scala" (moins de 12 ans)		1,60 €
Bowling / Jeu de quilles (Amnéville)		3,60 €
Entrée "Espace énergie"		2,60 €
Piscine (Luxembourg)		2,60 €
Piscine (Amnéville)		2,60 €
Patinoire (Amnéville)		3,80 €
Acrobranches (Amnéville)		5,50 €
Laser games		3,70 €
Sortie ski de piste (1 journée)		25,00 €
Thermapolis		6,00 €
<b>ACTIVITES</b>		<b>Tarifs</b>
<i>Inscription annuelle</i>		
Ateliers hebdomadaires (hip-hop, musique...)		25,00 €
Accompagnement à la scolarité		5,00 €
Atelier Couture		5,00 €
Atelier "Apprentissage de la langue française"		5,00 €
<i>Inscription à la séance</i>		
"Les Mercredis de la Maison de Quartier"		2,00 €
Atelier "création" - Secteur Adulte		2,70 €
Soirée Barbecue		2,50 €
Soirée familiale avec repas - tarif enfant		3,00 €
Soirée familiale avec repas - tarif adulte		6,00 €
Spectacle familial		
(dans le cadre du projet "Accéder à la culture en famille")		3,50 €

## MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

CENTRE DE LOISIRS - Allée Bel Air

### Tarif journalier pour associations et collectivités diverses

<i>Locaux</i>	<i>Loyers</i>	<i>Cautions</i>
Gymnase	134,77 €	164,38 €
Salle de danse	100,40 €	164,38 €
Salle d'activité	67,28 €	164,38 €
Salle de réunion	67,28 €	164,38 €

### Tarif journalier pour organismes de formation

34,17 €

MAISON DE QUARTIER - rue St Hubert		
Tarif journalier pour particuliers - associations et organismes		
Locaux	Loyers	Cautions
Salle polyvalente Rdc	134,77 €	167,66 €
Salle polyvalente avec cuisine-vaisselle	235,16 €	420,44 €
MAISON DE QUARTIER et CENTRE DE LOISIRS		
Cotisation annuelle		
Associations et institutions collaborant à une mission de service public		
34,17 €		
<i>Ce forfait représente une participation aux frais d'électricité, d'eau, de chauffage, d'entretien et de conciergerie.</i>		

MAISON DE QUARTIER		
Remboursement de vaisselle (en cas de casse ou perte)		
	Tarif précédent	2007-2008
Assiette plate	1,70	1,73
Assiette creuse	1,70	1,73
Assiette à dessert	1,32	1,35
Tasse	0,64	0,65
Sous-tasse	0,54	0,55
Coupe sorbet	1,20	1,22
Verre 16cl	0,99	1,01
Verre 19cl	1,10	1,12
Flûte à champagne	1,44	1,47
Verre simple	0,35	0,36
Broc en verre	1,32	1,35
Broc en inox	16,07	16,40
Saladier pirex	2,10	2,14
Légumier inox	6,06	6,18
Plat ovale	3,80	3,97
Corbeille à pain	3,46	3,53
Fourchette (unité)	0,35	0,36
Couteau (unité)	0,50	0,36
Cuillère à soupe (unité)	0,35	0,51
Cuillère à café (unité)	0,16	0,17
Fait-tout 28cm + couvercle	75,95	76,45
Fait-tout 24cm	59,43	60,62
Marmite + couvercle	146,28	149,20
Sauteuse 28cm	39,18	39,96
Casserole 20 cm	28,68	29,25



Casserole 24cm	39,18	39,86
Passoire à queue 26cm	25,29	25,79
Passoire 40cm	78,03	79,59
Ramasse-couverts	5,67	5,83
Chaise	43,29	44,15
Table	188,31	192,08
Chariot de service	268,42	273,79

La Commission des Affaires Sociales a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

#### 11. Table ronde dans le cadre de Luxembourg 2007.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Dans le cadre de la manifestation « Autres rives/ Autres Livres, » labellisée Luxembourg 2007 Grande Région capitale européenne de la culture, se tiendra à Thionville le 1<sup>er</sup> salon international du Livre d'artiste les 13 et 14 octobre 2007. Il réunira une quarantaine d'exposants (éditeurs, libraires et artistes). A cette occasion, sera organisée une table ronde à laquelle participeront des spécialistes reconnus du livre d'artiste.

Il s'agit de :

- Mme Marie-Françoise QUIGNARD, Conservateur en Chef à la Bibliothèque Nationale de France chargée des livres contemporains ;
- Mme Françoise DESPALLES ou M. Johannes STRUGALLA (Editeurs en France et Allemagne) ;
- M. Yves PEYRE (Ecrivain, Directeur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève) ;
- M. Bruno ROY (Editions Fata Morgana) ;
- M. Philippe COQUELET (Editions Hotelbeury, Centre d'art et de Littérature de l'Echelle) ;
- M. Thorsten BAENSCH (Editions Baensch-Bartleby & Co, Belgique).

Il est proposé à l'Assemblée Communale de décider la prise en charge des frais de déplacement de ces personnes et d'hébergement (une nuit d'hôtel et les repas pris en commun avec les participants au Salon).

Il est précisé que cette table ronde est réalisée à la demande du Centre National du Livre qui devrait subventionner la manifestation « Autres rives/ Autres livres ». Les dépenses sont prévues dans le budget de cette opération.

L'Assemblée communale voudra bien :

- donner son accord à la réalisation de la table ronde précitée,
- autoriser M. le Député-Maire à signer les contrats correspondants.

La Commission des Finances et « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- donne son accord à la réalisation de la Table ronde du rapport ci-dessus,
- autorise M. le Député-Maire à signer les contrats correspondants.

## 12. Crazy Cinématographe »

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Dans le cadre de Luxembourg 2007, la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg organise la tournée d'un cinéma forain qui fera halte à Trèves, Saarbrücken, Luxembourg, Liège et Thionville. Il s'agit d'une attraction sous chapiteau dont le but est d'entraîner les spectateurs dans l'ambiance des premiers cinémas.

A l'occasion de la fête foraine les 21, 22 et 23 septembre, bonimenteurs, comédiens, artistes de cirque, pianiste inviteront les spectateurs à entrer sous le chapiteau pour découvrir d'anciens courts-métrages provenant des plus grandes cinémathèques d'Europe.

Pour l'organisation de cette manifestation, la Ville de Thionville prendra en charge les frais suivants :

- transport, montage du chapiteau, installation du matériel technique, prestation du projectionniste, etc... assurés par la Société EVENTED GmbH, pour un montant de 5.387,31 EUR T.T.C.
- animation du site par six jeunes bénévoles du Cirque Etoile, encadrés par James PEREK, animateur cirque, pour un montant de 3.000,- EUR plus la prise en charge de 3x7 = 21 repas à 20,- EUR soit un montant total de 3.420,- EUR T.T.C.
- prestation d'un pianiste Frédéric JANOVEC pour un montant de 450,- EUR plus 3 repas à 20,- EUR soit un montant total de 510,- EUR T.T.C.

Le coût total de cette manifestation s'élèvera à 9.317,31 EUR. T.T.C.

L'Assemblée Communale voudra bien :

- donner son accord à la réalisation de cette animation aux conditions énoncées ci-dessus,



- autoriser M. le Député-Maire à signer les contrats correspondants,
- étendre la régie du cinéma La Scala à la perception d'un droit d'entrée au Crazy Cinématographe les 21, 22 et 23 septembre 2007,
- fixer le prix d'entrée à 3,- EUR et 2,- EUR pour les tarifs réduits suivant la liste en vigueur au Cinéma « La Scala ».

Les Commissions des Finances et « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

### 13. Extension de régie à la Bibliothèque et au Musée.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Dans le cadre de la manifestation « Autres rives/ Autres livres », labellisée Luxembourg Grande Région 2007 Capitale européenne de la culture, deux ouvrages vont être édités.

Il s'agit :

- d'un catalogue d'exposition bilingue préfacé par Yves Peyré, écrivain, directeur de la bibliothèque Sainte-Geneviève), présentant les différentes collections de livres d'artistes conservés dans les bibliothèques de la Grande Région qui participent à l'exposition et les 183 livres présentés à cette occasion,
- d'un livre d'artiste transfrontalier, dont la réalisation a été confiée aux éditions Aencrages & Co, auquel participe l'écrivain et prix Concourt Philippe Claudel (Lorraine), les illustrateurs Johannes Strugalla (Allemagne), Jean Delvaux (Luxembourg), Gabriel Belgeonne (Belgique). Cet ouvrage sera tiré à 50 exemplaires numérotés dont 33 seront vendus, les autres, étant conservés par la Ville de Thionville, offerts aux artistes et aux bibliothèques qui ont collaboré à la Manifestation « Autres rives/ Autres livres ».

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'étendre la régie de la Bibliothèque et du Musée à la vente du catalogue de l'exposition « Autres rives/ Autres livres » et du livre d'artiste réalisé par la Maison d'Édition Aencrages & Co,
- de fixer à 30,- EUR le prix de vente public du catalogue, 20,- EUR le prix de vente aux libraires et associations, et 150,- EUR celui du livre d'artiste.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- étend la régie de la Bibliothèque Municipale et du Musée de la « Tour aux Puces » à la vente des ouvrages objet du rapport ci-dessus,
- fixe les prix de vente public et celui aux libraires et aux associations du catalogue ainsi que celui du livre d'artiste tels qu'indiqués dans ce dernier.

14. Conservatoire de Musique :

- a) Participation des familles à un voyage d'études à Bruxelles (Belgique),

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Le Conservatoire de Musique organisera le mercredi 27 juin prochain une visite du Musée des Instruments de Musique (M.I.M.) de Bruxelles.

Outre les magnifiques collections d'instruments de Musique de l'Antiquité au XX<sup>ème</sup> siècle, la découverte des instruments européens et extra-européens, les élèves bénéficient d'une visite guidée thématique.

Il est proposé de fixer à 15,- EUR par enfant, la participation des familles à cette sortie (participation des familles aux frais de transport et de visite) étant précisé que les crédits nécessaires à l'organisation de cette sortie sont inscrits au Budget de 2007.

Le Conseil Municipal voudra bien donner son accord à la participation demandée aux familles.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions du présent rapport,
- fixe à 15,- EUR par enfant le montant de la participation de chaque famille à la sortie proposée ci-dessus,
- donne son accord à la prise en charge par la Ville des frais de transport des élèves concernés du Conservatoire de Musique et de leur entrée au Musée des Instruments de Musique de Bruxelles,



- et dit que les dépenses correspondantes s'imputeront sur les crédits inscrits au Budget 2007 sous les comptes concernés.

b) Adoption du Projet d'Établissement et des Règlements Intérieur et des Etudes.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Le Schéma d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement de la Musique par le Ministère de la Culture prévoit que chaque Ecole de Musique doit être dotée

- d'un projet d'établissement qui fixe les objectifs de l'école et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre,
- d'un Règlement des Etudes qui définit l'organisation des études,
- d'un Règlement Intérieur qui précise les règles de fonctionnement de l'école.

S'agissant d'une Ecole Municipale, l'Assemblée Communale doit entériner ces textes indispensables en particulier au renouvellement de la convention pour l'enseignement de la Musique signée avec le Département.

Le Conseil Municipal voudra bien adopter les différents textes proposés et autoriser leur application dès la prochaine rentrée.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les différents projet et règlements objet du rapport ci-dessus,
- et autorise leur application dès la prochaine rentrée.

15. Théâtre Municipal et Salle de Concert « L'Adagio » : Programmation, tarifs et abonnements - Saison 2007/2008.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Le Théâtre Municipal et « L'Adagio » offrent annuellement à un large public, une programmation riche, diversifiée et de qualité dont les grandes lignes sont précisées ci-dessous.

## A - Le Théâtre Municipal :

### 1. Programmation :

La programmation de la saison du Théâtre est annexée au présent rapport. Elle peut toutefois faire l'objet de changements en fonction du calendrier des tournées et d'éventuelles propositions complémentaires.

### 2. Tarifs :

Les tarifs en vente individuelle restent inchangés

<u>Normal</u>	<u>Réduit</u>	<u>Etudiants</u>
25,- EUR	20,- EUR	15,- EUR

Toutefois, il est proposé des tarifs uniques pour les spectacles suivants :

- Conditions Humaines (Pietragalla Cie) : 25,- EUR
- Les Secrets et Waiting Lang (Alain Gruttadoria) : 15,- EUR « Découverte Danse »
- Méditerranée : 30,- EUR
- Jean-Louis Aubert : 35,- EUR
- Pierre et Fils : 30,- EUR

Par ailleurs, il est proposé de louer le Théâtre à des productions privées pour les spectacles suivants :

- Christophe Alevêque
- Les Amazones
- Patrick Timsit

Les orchestres thionvillois donneront chacun 3 prestations au Théâtre. Il est proposé de reconduire l'entrée libre ainsi que pour l'accueil de la manifestation « Les Espoirs de la Chanson ».

### 3. Les Abonnements :

Il est proposé à l'Assemblée de reconduire les tarifs des abonnements de la saison précédente soit :

Nombre de spectacle	Normal	Réduit	Etudiant
4 spectacles au choix	98,- EUR	78,- EUR	58,- EUR
5 spectacles au choix	120,- EUR	95,- EUR	70,- EUR
6 spectacles au choix	141,- EUR	111,- EUR	81,- EUR



## B - L'Adagio :

### 1. Programmation :

La programmation de la prochaine saison figure en annexe du présent rapport. Elle associe de grands noms de la musique de chambre et du jazz, aux jeunes artistes émergents et aux formations régionales.

### 2. Tarifs :

Il est proposé de reconduire pour la saison 2007/2008 les mêmes tarifs que ceux pratiqués en 2006/2007, à savoir :

- pour les cycles Jazz, L'Heure Musicale, Chanson Française et Musiques du Monde

Tarifs *	Normal	Réduit **	Etudiant
- concerts	12,- EUR	8,- EUR	6,- EUR
- scolaires	1,- EUR	./.	./.

- pour le cycle Prestige-Classique :

Tarifs *	Normal	Réduit **	Etudiant
	15,- EUR	13,- EUR	10,-0 EUR

\* gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans

\*\* tarifs réduits pour les demandeurs d'emploi, les titulaires d'un abonnement pour la même saison du Théâtre Municipal ou du Centre Dramatique Thionville-Lorraine, les plus de 60 ans et les groupes de 10 personnes et plus.

### 3. Abonnements :

L'Adagio pourrait reconduire ces abonnements libres à partir de 4 spectacles et limités à 10, à des tarifs identiques à ceux pratiqués l'an dernier pour les cycles Jazz, L'Heure Musicale, Chanson Française et Musiques du Monde :

Nombre de spectacles	Normal	Réduit	Etudiants
4 spectacles au choix	44,00 EUR	31,00 EUR	23,00 EUR
5 spectacles au choix	52,50 EUR	37,50 EUR	27,50 EUR
6 spectacles au choix	60,00 EUR	42,00 EUR	31,50 EUR
7 spectacles au choix	66,50 EUR	47,25 EUR	35,00 EUR
8 spectacles au choix	72,00 EUR	52,00 EUR	36,00 EUR
9 spectacles au choix	76,50 EUR	56,25 EUR	38,25 EUR
10 spectacles au choix	80,00 EUR	60,00 EUR	40,00 EUR

et des abonnements particuliers pour le cycle Prestige-Classique à partir de 3 spectacles

Nombre de spectacles	Normal	Réduit	Etudiants
3 spectacles au choix	42,- EUR	36,- EUR	27,- EUR
4 spectacles au choix	52,- EUR	44,- EUR	32,- EUR
5 spectacles au choix	60,- EUR	50,- EUR	35,- EUR

Le Conseil Municipal voudra bien donner son accord :

- à la mise en œuvre des programmations proposées par le Théâtre Municipal et « L'Adagio »,
- à l'application des tarifs individuels et des abonnements proposés.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces programmations.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les programmations du Théâtre Municipal et de la Salle de Concert « L'Adagio » telles qu'indiquées dans rapport ci-dessus,
- décide l'application des tarifs individuels et des abonnements proposés dans ce dernier.

16. Reconduction de la convention annuelle entre la Ville et le Centre Dramatique de Thionville Lorraine

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Il est proposé de reconduire au titre de l'année 2007 la convention bipartite liant la Ville au Centre Dramatique de Thionville Lorraine.

Cette convention fixe principalement les modalités pratiques de mise en oeuvre de la collaboration entre la Ville et le Centre relative à l'utilisation des locaux, c'est-à-dire la petite salle du Théâtre, le Théâtre en Bois et la grande salle du Théâtre.

L'Assemblée Communale voudra bien approuver la signature de cette convention par la Municipalité.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,



- donne son accord à la reconduction de la convention passée entre la Ville et le Centre Dramatique de Thionville Lorraine, objet du présent rapport,
- et autorise la signature du document correspondant.

17. Demande de classement de l'Office de Tourisme en catégorie « 3 étoiles »

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : L'Office de Tourisme, actuellement classé « 2 Etoiles », propose à la Ville de solliciter le classement de cet équipement en catégorie « 3 Etoiles ».

Sur demande de la Commune concernée ce classement officiel est arrêté par l'Etat en fonction de plusieurs critères dont les conditions d'accueil du public, la formation du personnel ou le champ d'activités et de services proposés.

L'Assemblée Communale voudra bien autoriser M. le Député-Maire à présenter cette demande de classement.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Association » a émis un avis favorable à cette proposition.

M. le Dr HELFGOTT ayant déclaré qu'il ne participait pas au vote étant Président de l'Office de Tourisme,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (1 non participation au vote), adopte la proposition objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

18. Mise en place de cours de luxembourgeois.

Me FERRETTI, Adjoint : Il est proposé de conclure une convention visant à développer des cours de Luxembourgeois dans notre Ville, en relation avec le Ministère luxembourgeois de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises (S.Y.V.I.C.O.L.), ainsi que l'Association des Communes de la Grande Région, Euregio.

La convention correspondante serait à passer entre la Ville et S.Y.V.I.C.O.L. ; une seconde convention, entre la Ville et le Centre Socioculturel Saint-Michel de Volkrange, confierait à celui-ci, dans le cadre de ses missions, l'organisation de ces cours.

Il est à noter que la rémunération du chargé de cours est prise en charge par le Ministère luxembourgeois de l'Education. Seuls les frais de déplacement sont dus par l'organisateur, ce qui permet de proposer ces cours à un tarif très modéré.

L'Assemblée Communale voudra bien approuver les propositions du présent rapport, et en cas d'accord, autoriser la signature par M. le Député-Maire

- de la convention avec le Syndicat des Villes et Communes luxembourgeoises (S.Y.V.I.C.O.L.),
- et de la convention avec le Centre Socioculturel Saint-Michel.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du présent rapport et en décide ainsi,
- et autorise la signature des documents correspondants.

19. Prise en charge par la Ville de frais d'accueil au titre de diverses manifestations.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Dans le cadre de la manifestation "Les Etoiles de la Gastronomie" dont la sixième édition se déroulera les 14, 15 et 16 octobre prochains, un concours d'apprentis pâtisseries-chocolatiers ainsi qu'une prestation de trois champions du monde de pâtisserie animeront le Salon du Chocolat.

La prise en charge par la Ville des frais d'hébergement correspondants, soit une nuitée d'hôtel pour seize apprentis et leurs professeurs ainsi que pour les trois pâtisseries, champions du monde, est proposée.

Par ailleurs, cinq écrivains ont été accueillis lors de la 4<sup>ème</sup> édition de la manifestation littéraire "Enlivrez-vous en Mai" organisée par les documentalistes du Bassin de Thionville-Hayange. Il est demandé la prise en charge par la Ville des frais d'hébergement correspondants, soit une nuitée d'hôtel.

Le Conseil Municipal voudra bien donner son accord aux propositions de prises en charge par la Ville des frais d'accueil relatifs à ces manifestations.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,



- adopte les propositions objet du présent rapport et en décide ainsi,
- dit que la dépense correspondante s'imputera sur le crédit inscrit à cet effet au Budget 2007 sous les comptes concernés.

20. Modification de la convention entre la Ville et l'Office de Tourisme relative à l'Auberge de Jeunesse.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Il est proposé de réactualiser les dispositions de la convention du 24 avril 1995 entre la Ville et l'Office de Tourisme, relative à la gestion de l'Auberge de Jeunesse et d'en intégrer les termes dans la convention du 12 septembre 2002 également conclue entre la Ville et l'Office de Tourisme.

La principale modification concerne la prise en charge par la Ville des frais de chauffage relatifs à l'Auberge de Jeunesse, les frais d'électricité, d'eau et d'entretien courant demeurant à la charge de l'Office de Tourisme, pour cet équipement.

L'Assemblée Communale voudra bien adopter les propositions du présent rapport et, en cas d'accord, autoriser la signature par la Municipalité de la Convention entre la Ville et l'Office du Tourisme proposée.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Association » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

M. le Dr HELFGOTT ayant déclaré qu'il ne participait pas au vote étant Président de l'Office de Tourisme,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (1 non participation au vote),

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,
- autorise la signature de la convention correspondante.

21. Dotation de Solidarité Urbaine - Bilan des actions sociales et urbaines 2006.

Mme WEYL, Adjoint : L'article L. 2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Collectivités locales ayant bénéficié au cours de l'exercice précédent de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale présentent au Conseil municipal,

avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice.

On peut rappeler que la Dotation de Solidarité Urbaine perçue par la Ville pour 2006 se montait à 744.729,- EUR.

Sachant que sont concernées les actions d'accompagnement social (dépenses de fonctionnement) et d'équipement (dépenses d'investissement) contribuant à l'amélioration des conditions de vie, le Conseil municipal voudra bien prendre connaissance ci-après des interventions et réalisations pour l'année 2006.

#### A - Actions d'accompagnement social et de prévention :

- soutien des associations à caractère social par la Ville et le C.C.A.S. pour un montant de 1.781.630,- EUR afin de poursuivre et de développer des actions visant :

la lutte contre la délinquance,

l'accompagnement social, l'insertion sociale, le maintien du lien social,

l'insertion professionnelle, la formation et l'information,

l'animation culturelle et sportive.

- actions d'insertion et d'animation sociale réalisées par la Maison de Quartier de la Côte des Roses, fonctionnant en régie municipale, au profit des enfants, jeunes et adultes pour un montant de 78.440,- EUR.
- actions permettant l'accès à la culture, notamment l'éducation musicale, théâtre... : 52.795,- EUR.
- actions de prévention et de sécurité routière : 35.542,- EUR.

Elles ont touché plus de 5.000 élèves des écoles et collèges, plus de 800 jeunes et adultes notamment durant les vacances scolaires.

- actions d'animation au profit des jeunes thionvillois : 54.815,- EUR, réalisées avec les associations,
- actions d'accompagnement scolaire : classes d'environnement, actions culturelles, voyages scolaires : 73.541,- EUR.

Certaines de ces actions se sont inscrites dans différents dispositifs contractuels signés avec divers partenaires : Contrat Temps Libre, Contrat Enfance, Contrat de Ville, Projet Educatif Local, Fonds Régional de Cohésion Sociale,...

Ainsi, 2.076.763,- EUR ont été dépensés par la Ville en 2006 pour toutes ces actions.



## B – Opérations d'équipement urbain :

De nombreux équipements ont été réalisés ou entrepris durant l'année 2006, afin d'améliorer les conditions et le cadre de vie de la population dans les quartiers.

On peut citer en particulier :

- le complexe multisports : 2.157.212,- EUR.
- l'école d'Oeuverange : 1.116.890,- EUR.
- la salle polyvalente de Veymerange 621.792,- EUR.
- la Maison de Quartier rue Dupont  
des Loges 556.232,- EUR.
- l'aménagement d'aires de skate 77.897,- EUR.

Sont également concernés : la réalisation de vestiaires pour l'U.S. Guenrange, d'une salle de remise en forme, le restaurant scolaire de Garche, le club house du tennis club de Guenrange, l'aménagement d'une aire de jeux (Parc Napoléon).

L'ensemble de ces travaux représente un investissement de la Ville à hauteur de : 5.272.880,- EUR. On peut rappeler également les interventions sur le quartier de la Côte des Roses dans le cadre du dossier de réaménagement urbain, qui se poursuivent.

Au total 7.349.643,- EUR ont donc été consacrés par la Ville, dans le courant de l'exercice 2006, à des interventions urbaines et sociales d'accompagnement et d'équipement.

Le Conseil Municipal voudra bien prendre acte de l'affectation des fonds perçus au titre de la D.S.U. en 2006.

Les Commissions des Finances, des Affaires Sociales et « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

prend acte de l'affectation des fonds perçus au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine en 2006.

## 22. Projet Educatif Local 2007.

M. FRITZ, Adjoint : Comme chaque année, il est proposé de reconduire le Projet Educatif Local qui permet d'intervenir en faveur des jeunes thionvillois par la mise en place d'actions de découverte, de sensibilisation et de perfectionnement dans les domaines sportif et culturel. Diverses opérations sont prévues dans le cadre de ce projet, dont le coût global s'élèverait à 180.436,- EUR et se répartirait comme suit :

- ateliers jeunes 2.003,- EUR
- actions 79.510,- EUR
- animations estivales 98.923,- EUR

La participation municipale serait de l'ordre de 64.433,- EUR.

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports accorderait également une aide financière d'environ 16.947,- EUR.

La différence, soit 99.056,- EUR représente la participation des usagers et des associations.

On trouvera en annexe un tableau récapitulatif des actions ainsi que le détail des sommes à répartir entre les associations. Comme les années précédentes, il est demandé pour les animations estivales, la possibilité de verser 50 % du montant des participations financières sollicitées, le solde étant versé à la fin de l'action sur présentation du bilan définitif.

Il est donc demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, d'autoriser :

- M. le Maire à signer les documents contractuels avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pour ces opérations,
- le versement de la participation de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports à la Ville, la recette étant à prévoir sous l'article 74718 type 4 code fonction 422 code service 142,
- Sports et de la Ville aux associations concernées tel que précisé ci-dessus, la dépense étant à imputer sous l'article 6574 - type 3 - code fonction 422 - code service 142.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,
- décide
  - + le versement de la participation de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports à la Ville, la recette étant à prévoir sous l'article 74718 type 4 code fonction 422 code service 142,
  - + le mandatement des participations de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports et de la Ville aux associations concernées tel que précisé ci-dessus, la dépense étant à imputer sous les comptes concernés,
- autorise M. le Député-Maire à signer les documents contractuels correspondants.



23. Création d'un nouveau tarif au Centre de Loisirs Nautiques.

M. FRITZ, Adjoint : Certains usagers souhaiteraient pouvoir accéder à l'espace remise en forme du Centre de Loisirs Nautiques (sauna, hammam, jacuzzi,...) pour une courte durée, alors le temps d'utilisation correspondant à l'acquittement du droit d'entrée est actuellement de 3 heures.

Aussi, il est proposé de créer à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain un nouveau tarif adapté à cette demande qui se présenterait sous la forme d'une carte de 10 entrées d'une heure dans cet espace et dont le coût d'acquisition se monterait à 30,- EUR.

Il est rappelé que le coût unitaire de l'entrée est actuellement fixé à 7,50 EUR et que le public peut aussi acquérir des cartes d'abonnement pour 5 entrées (32,21 EUR) et 11 entrées (67,80 EUR).

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur cette proposition de création de nouveau tarif, étant précisé que, de même que pour toutes les cartes d'abonnement, la durée de validité de chaque carte acquise sera d'une année.

Les Commissions des Finances et « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions du rapport ci-dessus telles qu'indiquées dans ce dernier et décide l'application du nouveau tarif proposé à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

24. Installation d'un distributeur d'articles de natation au Centre de Loisirs Nautiques.

M. FRITZ, Adjoint : En complément des prestations dont le public peut profiter au Centre de Loisirs Nautiques, il est apparu souhaitable d'ajouter un distributeur d'articles de natation pouvant permettre aux usagers de se procurer sur place des articles de première nécessité : maillots de bain, lunettes, pince-nez, tongs, bouchons d'oreilles...

Ces articles sont destinés principalement à « dépanner » ceux et celles qui auraient oublié un accessoire pour profiter le mieux possible des installations du Centre, nonobstant cet oubli.

Après avoir effectué une recherche parmi les fournisseurs possibles, une seule société semble en mesure d'offrir ces prestations : la Société TOPSEC de Vitry-sur-Seine .

Aussi, il est proposé de mettre à sa disposition un emplacement dans le hall du Centre de Loisirs Nautiques, dans les conditions suivantes négociées avec la Société :

- mise à disposition de l'emplacement à titre précaire et révocable, pour une durée de 3 ans,
- versement à la Ville d'une redevance annuelle de 10 % sur le chiffre d'affaires H.T.,
- mise en place, entretien, approvisionnement du distributeur à la charge exclusive de la Société.

Ces conditions sont intégrées dans le contrat ci-joint, à conclure entre la Ville et la Société TOPSEC.

Le Conseil Municipal voudra bien adopter les propositions ci-dessus et autoriser la Municipalité à signer le document contractuel qui fixe les conditions de mise à disposition de l'emplacement et d'exploitation.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions du rapport ci-dessus telles qu'indiquées dans ce dernier et en décide ainsi,
- autorise la signature du document contractuel nécessaire.

#### 25. Demandes d'aides financières d'associations sportives scolaires.

M. FRITZ, Adjoint : La Ville a été sollicitée par plusieurs associations sportives scolaires souhaitant bénéficier d'une aide financière. Il s'agit :

##### 1) de l'Association Sportive du Collège la Milliaire.

Deux équipes de l'Association Sportive du Collège la Milliaire ont participé aux championnats de France UNSS de volley-ball et de beach-volley qui se sont déroulés à Digne et à Pont-à-Mousson courant mai 2007.

Les responsables de l'association sollicitent à cette occasion une aide financière de 300,- EUR qui leur permettrait de couvrir une partie des frais afférents à cette participation.

Il est proposé d'accorder l'aide souhaitée.

La dépense serait imputée sur le crédit inscrit au Budget chapitre 67 article 6745-fonction 40 - type 3 - code service 142.



2) de l'Association Sportive du Lycée Professionnel Sophie Germain

L'équipe de la boule lyonnaise de l'association a participé aux championnats de France UNSS à DARDILLY (académie de Lyon).

Il est demandé à cette occasion une aide financière de 250,-EUR qui permettrait à l'association de prendre en charge une partie des frais d'hébergement et de transport liés à ce déplacement.

Il est proposé d'accorder l'aide financière demandée.

La dépense serait imputée sur le crédit inscrit au Budget chapitre 67 article 6745-fonction 40 - type 3 - code service 142.

3) de l'Association Sportive du Lycée et Collège Saint Pierre Chanel

Deux équipes de l'établissement ont participé aux championnats de France U.N.S.S. de danse qui se sont déroulés à Albi (Tarn) du 9 au 16 mai dernier.

Cette participation a occasionné d'importants frais de déplacement et d'hébergement qui s'élèvent à plus de 8 000,- EUR.

Les responsables de l'association sportive sollicitent de la Ville une aide financière leur permettant de couvrir une partie de cette dépense.

Il est proposé d'accorder une aide de 750,- EUR.

La dépense serait imputée sur le crédit inscrit au Budget chapitre 67 article 6745-fonction 40 - type 3 - code service 142.

Il est demandé à l'Assemblée Communale de se prononcer sur ces propositions.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions du rapport ci-dessus et décide le versement des subventions correspondantes,
- dit que les dépenses nécessaires s'imputeront sur les crédits inscrits au Budget 2007 sous les comptes concernés.

26. Demandes de subventions exceptionnelles d'associations sportives et de jeunesse.

M. FRITZ, Adjoint : Une aide financière exceptionnelle a été demandée à la Ville par certaines associations sportives et de jeunesse. Ce sont :

1) Le Tennis Club de Guentrange.

Le Tennis Club de Guentrange est un des clubs sportifs thionvillois les plus dynamiques, notamment au regard de ses effectifs qui sont passés de 275 licenciés en 2002 à 440 en 2006. Evoluant en Régional 1 avec son équipe masculine, structuré avec une forte école de tennis et organisateur chaque année d'un des tournois les plus importants de Lorraine, il a pour ambition d'être le plus attractif possible auprès des jeunes.

Fort de ces atouts, mais soucieux d'améliorer toujours ses résultats qui ne peuvent être obtenus qu'à condition de disposer de cadres solidement formés, le club a décidé cette année de soutenir la formation de Brevet d'Etat de son moniteur salarié. Cet engagement représente pour le club une dépense importante, tant pour le coût des études qui se monte à 7.800,- EUR que pour la rémunération d'un remplaçant : 11.600,- EUR, sachant que le budget prévisionnel du club se monte cette année à 79.000,- EUR.

Afin de pouvoir y faire face, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 5.000,- EUR. La somme est à prélever sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2007- chapitre 67- article 6745- fonction 40- service 1.42

2) Demande d'aide financière en vue de la participation d'une thionvilloise au Marathon des sables.

Non-voyante depuis de nombreuses années, Madame Odile HOCHARD est une thionvilloise bien connue par son activité sportive de haut niveau. Pratiquant le tandem, le semi-marathon et le marathon, elle ne cesse de se mettre au défi en se lançant dans de nouvelles épreuves, prouvant par là- même de façon admirable que le handicap dont elle est atteinte peut être surmonté.

Accompagnée d'un guide, elle a décidé cette année de participer au Marathon des sables qui s'est déroulé du 23 mars au 02 avril dernier, épreuve d'endurance de 230 km sur une semaine, dans le sud du Maroc. Le coût de cette aventure se monte à 3.550,- EUR par personne. Noël de Joie lui a attribué une aide financière et Madame HOCHARD sollicite également un soutien de la Ville de Thionville.

Il est proposé de lui allouer une aide exceptionnelle de 600,- EUR.

La somme est à prélever sur les crédits ouverts au B.P 2007. sous le chapitre 67- article 6745 - fonction 40 - service 1.42, à verser à l'association Espace Sports et Culture de Malling-Petite Hettange, dont Mme HOCHARD est membre.



### 3) Les Scouts Unitaires de France.

A l'occasion du centième anniversaire du scoutisme, qui se déroulera le 1<sup>er</sup> août 2007, un rassemblement national a été réalisé du 26 au 28 mai derniers dans le parc du Château de Chambord.

Une cinquantaine d'enfants encadrés par une quinzaine d'adultes du groupe local des Scouts Unitaires de France ont participé à cette manifestation.

L'Association cherchant à compléter le financement des frais de déplacement, pour lesquels il restait 910,- EUR à trouver, sollicite une aide exceptionnelle de la Ville de Thionville.

Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,- EUR à prélever sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2007, article 67- chapitre 6745 - fonction 40 service 1.42.

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur l'attribution de ces subventions exceptionnelles.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions du rapport ci-dessus et décide le versement des subventions correspondantes,
- dit que les dépenses nécessaires s'imputeront sur les crédits inscrits au Budget 2007 sous les comptes concernés.

#### 27. Versement d'une subvention à l'Union Sportive des Handicapés de l'Ouest Mosellan en vue de la réalisation d'une plaquette d'information en partenariat avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

M. FRITZ, Adjoint : Au début de cette année, la Direction Départementale de la Jeunesse et de Sports (D.D.J.S.) et la Ville ont décidé de s'associer en vue d'améliorer les conditions de la pratique du sport par les personnes thionvilloises en situation de handicap.

En effet, facilitée par une implication forte de la D.D.J.S. dans ce domaine, une démarche commune a été entreprise. Elle comporte les aspects suivants :

- attirer l'attention des clubs sportifs sur l'intégration des personnes handicapées,

- aider les clubs qui souhaitent s'engager dans des actions tendant à réaliser ou à améliorer cette intégration,
- assurer une large information des publics concernés au moyen d'un support spécifique.

Une réunion a ainsi été organisée en février dernier avec l'ensemble des clubs sportifs de Thionville, à l'issue de laquelle des informations ont été collectées en vue de la réalisation d'une plaquette qui sera distribuée d'ici la fin de l'année .

Cette plaquette permettra de faire connaître aux personnes en situation de handicap et aux établissements les accueillant, les possibilités de pratique sportive au sein des clubs thionvillois.

Conçue par la D.D.J.S. avec la participation de la Ville, et mise en œuvre par l'Union Sportive des Handicapés de l'Ouest Mosellan, qui a son siège à Thionville et dont le Président est M. Christian NALEPA, la plaquette sera financée à 50 % par la Ville, soit 2.000,- EUR à parité avec la D.D.J.S. Elle devrait être diffusée à 2.500 exemplaires.

Aussi, afin de permettre la réalisation de cette initiative, le Conseil Municipal voudra bien donner son accord au versement d'une subvention exceptionnelle de 2.000,- EUR à l'Union Sportive des Handicapés de l'Ouest Mosellan. La somme est à prélever sur les crédits ouverts au Budget Principal de 2007, chapitre 67, article 6745, fonction 40- 142.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.000,- EUR à l'Union Sportive des Handicapés de l'Ouest Mosellan en vue de la réalisation d'une plaquette d'information,
- dit que la dépense correspondante s'imputera sur le crédit inscrit à cet effet au Budget 2007 sous les comptes concernés.

28. Contrat Urbain de Cohésion Sociale : (C.U.C.S.) : Programme d'actions 2007.

Mme WEHL, Adjoint : Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (C.U.C.S.) ont été mis en place par l'Etat début 2007 afin de prendre la succession des contrats de Ville.



Ainsi, le C.U.C.S. de l'agglomération "Portes de France - Thionville", établi en concertation avec les Villes concernées : Thionville, Terville, Yutz et dont le projet avait été adopté en Conseil Municipal du 22 décembre 2006, a été signé le 2 février 2007.

Ce document, qui définissait des axes d'interventions prioritaires pour 3 ans et une méthodologie adaptée, devait être complété par un programme d'actions, établi également en concertation entre la Communauté d'Agglomération et les villes, sur la base d'une enveloppe réservée par l'Etat qui se monte pour cette année à 258.740,75 EUR.

Des projets ont ainsi été déposés par les Villes et associations pour 2007, et une répartition a été réalisée en fonction des dossiers entre actions intercommunales et actions communales.

53 actions ont ainsi été examinées par le Comité de Pilotage prévu dans le C.U.C.S. et qui s'est réuni le 23 avril 2007, pour une dépense globale de 2.023.175,55 EUR.

Pour les actions communales propres à Thionville, 13 dossiers ont été déposés par des associations dont Jacques Prévert, Emergence, Le Lierre et par la Ville, essentiellement des actions en reconduction. La participation souhaitée de l'Etat se monte à 82.658,- EUR. On peut rappeler qu'en 2006 les crédits d'Etat du Contrat de Ville concernant les actions thionvilloises se montaient à 62.800,- EUR.

Enfin, la participation financière de la Ville pour ces actions se monte globalement à 95.242,- EUR dont 16.742,- EUR sous forme de subventions spécifiques prévues au B.P. 2007.

Le Conseil Municipal voudra bien donner son accord au programme d'actions 2007 ci-après du C.U.C.S. "Portes de France - Thionville".

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Affaires Sociales ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte le programme d'actions 2007 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération « Portes de France - Thionville » objet du rapport ci-dessus,
- dit que la dépense correspondante s'imputera sur le crédit inscrit à cet effet au Budget 2007 sous les comptes concernés.

29. Examen des comptes administratif et de gestion de l'exercice 2006.

M. SCHAFF, Adjoint : Comme chaque année, le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont soumis à l'examen du Conseil Municipal en vue de leur adoption.

Ces deux documents retracent les opérations comptables de la Ville au cours de l'exercice 2006.

Cependant, en application du principe de la séparation des ordonnateurs et des comptables, le Compte Administratif, dont un exemplaire a été remis à chaque conseiller, reproduit la comptabilité de l'ordonnateur, c'est-à-dire du Maire et de la Municipalité, tandis que le Compte de Gestion retrace celle du Receveur-Percepteur Municipal. Il est entendu que les données et les résultats de ces deux documents doivent concorder strictement.

S'agissant du Budget de la Ville :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	27.780.107,25
DEPENSES DE L'EXERCICE	35.103.280,26
RESULTAT DE L'EXERCICE	-7.323.173,01
RESULTAT ANTERIEUR	-7.432.132,48
RESULTAT CUMULE	-14.755.305,49

RESTES A REALISER

RECETTES	14.605.510,38
DEPENSES	6.687.036,15
SOLDE DES RESTES A REALISER	7.918.474,23
SOLDE APRES REPORTS	-6.836.831,26

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	61.664.706,57
DEPENSES DE L'EXERCICE	56.730.353,95
RESULTAT DE L'EXERCICE	4.934.352,62
RESULTAT ANTERIEUR	11.053.807,57
RESULTAT CUMULE	15.988.160,19
SOLDE NET	9.151.328,93

S'agissant du Budget annexe de l'Eau :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	8.473.033,80
DEPENSES DE L'EXERCICE	6.686.879,73
RESULTAT DE L'EXERCICE	1.786.154,07
RESULTAT ANTERIEUR	-3.780.706,35
RESULTAT CUMULE	-1.994.552,28



RESTES A REALISER

RECETTES	4.201.040,92
DEPENSES	1.800.466,60
SOLDE DES RESTES A REALISER	2.400.574,32
SOLDE APRES REPORTS	406.022,04

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	5.740.619,37
DEPENSES DE L'EXERCICE	4.641.044,03
RESULTAT DE L'EXERCICE	1.099.575,34
RESULTAT ANTERIEUR	864.751,59
RESULTAT CUMULE	1.964.326,93
SOLDE NET	1.964.326,93

S'agissant du Budget annexe du Crématorium :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	368.211,50
DEPENSES	121.965,64
RESULTAT DE L'EXERCICE	246.245,86
RESULTAT ANTERIEUR	-205.340,61
RESULTAT CUMULE	40.905,25

RESTES A REALISER

RECETTES	0,00
DEPENSES	106.155,98
SOLDE DES RESTES A REALISER	-106.155,98
SOLDE APRES REPORT	-65.250,73

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	641.730,22
DEPENSES DE L'EXERCICE	579.195,27
RESULTAT DE L'EXERCICE	62.534,95
RESULTAT ANTERIEUR	53.469,47
RESULTAT CUMULE	116.004,42
SOLDE NET	50.753,69

S'agissant du Budget annexe du S.E.P.F. :

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	8.238,44
DEPENSES	5.846,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	2.392,44
RESULTAT ANTERIEUR	-5.609,15
RESULTAT CUMULE	-3.216,71

RESTES A REALISER

RECETTES	-
DEPENSES	-
SOLDE DES RESTES A REALISER	-

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE L'EXERCICE	37.138,63
DEPENSES DE L'EXERCICE	46.662,45
RESULTAT DE L'EXERCICE	-9.523,82
RESULTAT ANTERIEUR	30.594,36
RESULTAT CUMULE	21.070,54
SOLDE NET	17.853,83

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal voudra bien :

- pour ce qui concerne le Compte Administratif approuver la gestion de la Municipalité accusant les résultats indiqués ci-dessus,
- pour ce qui concerne le Compte de Gestion :
  - + statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006,
  - + statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2006 pour ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - + statuant sur la comptabilité de valeurs inactives.

déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à l'approbation de ces comptes administratif et de gestion de l'exercice 2006.

En l'absence de M. le Député-Maire, Mlle SCHNEIDER ayant présidé la suite de la séance,



le Conseil Municipal,

conformément aux dispositions de l'article L. 2541-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité (4 abstentions),

- pour ce qui concerne le Compte Administratif approuver la gestion de la Municipalité accusant les résultats indiqués ci-dessus,
- pour ce qui concerne le Compte de Gestion :
  - + statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2006,
  - + statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2006 pour ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
  - + statuant sur la comptabilité de valeurs inactives.

déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

30. Affectation du résultat de l'exercice 2006 de la Ville.

M. SCHAFF, Adjoint : Après la détermination du résultat de fonctionnement, l'Assemblée Communale est appelée à se prononcer sur son affectation en Section d'Investissement où il compense le besoin de financement constaté.

Ces écritures comptables d'affectation interviennent sur l'exercice suivant.

S'agissant de 2006, la Section d'Investissement fait apparaître un besoin de financement de 14.755.305,49 EUR, lequel intègre le solde antérieur reporté : 7.432.132,48 EUR (compte 001 Dépense).

Les crédits d'investissement reportés sur 2007 font apparaître un excédent de 7.918.474,23 EUR ce qui porte le besoin de financement réel à 6.836.831,26 EUR.

En Section de Fonctionnement, le résultat de l'exercice s'élève à 4.934.352,62 EUR, auquel s'ajoute le solde antérieur reporté 11.053.807,57 EUR, ce qui porte le résultat cumulé à 15.988.160,19 EUR.

Il est proposé à l'Assemblée d'affecter ce résultat cumulé de la manière suivante :

résultat cumulé : 15.988.160,19 EUR.

affecté en couverture du besoin de financement (compte 1068) : 6.836.831,26 EUR,

- conservé en section de fonctionnement (compte 002) : 9.151.328,93 EUR.

L'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur cette proposition d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2006.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (4 abstentions), décide l'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice 2006 de la Ville telle qu'indiquée dans le rapport ci-dessus.

31. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 du Budget Annexe :

a) de l'Eau,

M. SCHAFF, Adjoint : Depuis la Circulaire N° NOR/REF/B/95/00018/c du 11 août 1995, l'Assemblée Communale doit obligatoirement se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation du Service de l'Eau.

Le Compte Administratif 2006 fait apparaître un excédent d'exploitation de 1.099.575,34 EUR (excédent cumulé : 1.964.326,93 EUR) et un excédent d'investissement, reports compris, de 4.186.728,39 EUR (excédent cumulé : 406.022,04 EUR).

EAU	
Résultat de Fonctionnement 2006	
<u>A- Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1.099.575,34
<u>B- Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif 2005 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+864.751,59
<u>C- Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</u>	1.964.326,93
<u>D- Solde d'exécution d'investissement 2006</u> D001 (besoins de financement)	1.994.552,28
R001 (excédent de financement)	
<u>E- Solde des restes à réaliser d'investissement 2006</u>	



Besoins de financement	
Excédent de financement	2.400.574,32
F- Excédent de financement	406.022,04
AFFECTATION = C (=G+H)	1.964.326,93
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R002	1.964.326,93
DEFICIT REPORTE D002	

L'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur cette proposition d'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2006.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (4 abstentions), décide l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2006 du Budget Annexe de l'Eau telle qu'indiquée dans le rapport ci-dessus.

b) du Crématorium et du Service Extérieur de Pompes Funèbres.

M. SCHAFF, Adjoint : Depuis la Circulaire N° NOR/REF/B/95/00018/c du 11 août 1995, l'Assemblée Communale doit obligatoirement se prononcer sur l'affectation du résultat d'exploitation des Budgets Annexes.

Sachant que le Compte Administratif 2005 fait apparaître :

- pour le Budget Annexe du Crématorium un excédent d'exploitation de 62.534,95 EUR (excédent cumulé : 116.004,42 EUR) et un excédent d'investissement, reports compris, de 140.089,88 EUR (déficit cumulé : 65.250,73 EUR),
- pour le Budget Annexe du Service Extérieur de Pompes Funèbres un déficit d'exploitation de 9.523,82 EUR (excédent cumulé : 21.070,54 EUR) et un excédent d'investissement de 2.392,44 EUR (déficit cumulé : 3.216,71 EUR),

il est proposé à l'Assemblée Communale de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 pour les Budgets Annexes comme suit :

CREMATORIUM		S.E.P.F	
Résultat de Fonctionnement 2006		Résultat de Fonctionnement 2006	
<u>A- Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+62.534,95	<u>A- Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-9.523,82
<u>B- Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif 2006 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+53.469,47	<u>B- Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif 2006 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+30.594,36
<u>C- Résultat à affecter = A+B (hors</u> <u>restes</u> <u>à réaliser) (si C est négatif, report</u> <u>du déficit</u> <u>ligne 002 ci-dessous)</u>	116.004,42	<u>C- Résultat à affecter = A+B (hors</u> <u>restes</u> <u>à réaliser) (si C est négatif, report</u> <u>du déficit</u> <u>ligne 002 ci-dessous)</u>	21.070,54
<u>D- Solde d'exécution</u> <u>d'investissement 2006</u>		<u>D- Solde d'exécution</u> <u>d'investissement 2006</u>	
D001 (besoins de financement)		D001 (besoins de financement)	3.216,71
R001 (excédent de financement)	40.905,25	R001 (excédent de financement)	
<u>E- Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2006</u>		<u>E- Solde des restes à réaliser</u> <u>d'investissement 2006</u>	0,00
Besoins de financement	106.155,98	Besoins de financement	
Excédent de financement		Excédent de financement	
F- Besoins de financement	65.250,73	F- Besoins de financement	3.216,71
AFFECTATION = C (=G+H)	116.004,42	AFFECTATION = C (=G+H)	21.070,54
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F	65.250,73	1) Affectation en réserves R1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement F	3.216,71
2) H Report en fonctionnement R002	50.753,69	2) H Report en fonctionnement R002	17.853,83
DEFICIT REPORTE D002		DEFICIT REPORTE D002	

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.



à l'unanimité (4 abstentions), décide l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2006 des Budgets Annexes du Crématorium et du Service Extérieur de Pompes Funèbres telle qu'indiquée dans le rapport ci-dessus.

32. Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2007.

M. SCHAFF, Adjoint : La présente Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2007 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 183.100,- EUR en Section de Fonctionnement et de 60.000,- EUR en Section d'Investissement.

Hormis des adaptations mineures de certaines lignes de crédits, la présente Décision Modificative intègre d'une part l'ajustement des crédits du théâtre compte tenu des recettes et des dépenses escomptées jusqu'en fin d'année, d'autre part divers besoins courants nécessaires au fonctionnement des services.

Bien entendu, elle prend également en compte l'ensemble des conséquences financières liées à l'octroi de subventions de fonctionnement complémentaires ou exceptionnelles.

Les propositions de dépenses figurant en Section d'Investissement permettent l'utilisation optimale des crédits compte tenu de l'avancement des différents dossiers. Il s'agit notamment du programme d'aménagement de la rive droite (gare) pour lequel un montant complémentaire de 210.000,- EUR est proposé.

Un crédit d'études de 70.000,- EUR a également été inscrit pour finaliser le dossier technique de réhabilitation du Théâtre Municipal et permettre ainsi un démarrage des travaux dans les meilleurs délais.

Enfin, un montant de 90.000,- EUR a été prévu en vue de la réfection du sol des tennis de La Milliaire.

La Décision Modificative n° 1 concernant les Budgets annexes du Service de l'Eau, du Crématorium et du S.E.P.F. s'équilibre à 0,- EUR.

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur cette première Décision Modificative de l'exercice 2007.

Budget Ville

Compte	Compte libellé	Fonct.	Fonction libellé	DM1
6554	tribution aux organ. de regroupement	90	entions économiques	3.000,00
61523	et réseaux	831	agement des eaux	2.000,00
6248		112	municipale	5.000,00
6745	ntions aux pers. de droit privé	025	associations-non classées ailleurs	500,00
6042	prest. de serv. (autres que terrains)	020	istr. générale de la collectivité	-11.250,00
7391	pôts sur spectacles (CCAS)	520	es communs	1.000,00
6042	prest. de serv. (autres que terrains)	251	gement et restauration scolaire	-5.000,00
6554	tribution aux organ. de regroupement	23	nement supérieur	5.000,00
6574	ntions de fonct.- pers. droit privé	22	nement du deuxième degré	-572,50

673	annulés (exercices antérieurs)	212	primaires	572,50	
6042	; prest. de serv. (autres que terrains)	422	; activités pour les jeunes	-3.350,00	
6282	le gardiennage (églises, forêts..)	422	; activités pour les jeunes	-1.000,00	
6574	ntions de fonct.- pers. droit privé	40	as communs	1.000,00	
6745	ntions aux pers. de droit privé	40	as communs	3.350,00	
6042	; prest. de serv. (autres que terrains)	30	as communs	-1.800,00	
6574	ntions de fonct.- pers. droit privé	30	as communs	1.500,00	
6042	; prest. de serv. (autres que terrains)	313	es	107.050,00	
6218	personnel extérieur	313	es	5.500,00	
012	64118	Autres indemnités	313	Théâtres	5.000,00
65	6574	Subventions de fonct.- pers. droit privé	311	Expression musicale, lyrique et chorégr.	300,00
011	60636	Vêtements de travail	020	Administr. générale de la collectivité	25.300,00
011	6135	Locations mobilières	020	Administr. générale de la collectivité	8.000,00
011	60632	Fournitures de petit équipement	020	Administr. générale de la collectivité	-650,00
011	61558	Autres biens mobiliers	020	Administr. générale de la collectivité	2.000,00
012	6475	Médecine du travail, pharmacie	020	Administr. générale de la collectivité	650,00
011	6042	Achats prest. de serv. (autres que terrains)	812	Collecte et traitement ordures ménagères	30.000,00
				Total dépenses de Fonctionnement :	183.100,00

Chap	Compte	Compte libellé	Fonct.	Fonction libellé	DM1
70	7062	Redev. et droits des services - cultur.	313	Théâtres	117.800,00
75	758	Produits divers de gestion courante	020	Administr. générale de la collectivité	65.300,00
70	70323	Redevances d'occup. dom. publ. communal	020	Administr. générale de la collectivité	-20.000,00
70	70878	Par d'autres redevables	90	Interventions économiques	20.000,00
				Total recettes de Fonctionnement :	183.100,00

Chap	Compte	Compte libellé	Fonct.	Fonction libellé	DM1
23	2315	Instal., matériel & outillage techniques	822	Voirie communale et routes	-167.000,00
204	20415	Subvent.équip.vers.group.coll	23	Enseignement supérieur	15.000,00
20	2031	Frais d'études	321	Bibliothèques et médiathèques	-14.669,00
21	2184	Mobilier	321	Bibliothèques et médiathèques	13.000,00
21	2188	Autres	321	Bibliothèques et médiathèques	1.669,00
20	2031	Frais d'études	313	Théâtres	70.000,00
21	2184	Mobilier	020	Administr. générale de la collectivité	15.000,00
800	2313	Constructions	026	Cimetière et pompes funèbres	-3.000,00
800	2313	Constructions	211	Ecoles maternelles	-110.000,00
23	2315835	Tx voirie - Quartier Beuvange	822	Voirie communale et routes	60.000,00
803	2031	Frais d'études	820	Services communs	192.000,00
803	2315	Instal., matériel & outillage techniques	820	Services communs	18.000,00
901	2315	Instal., matériel & outillage techniques	824	Autres opérations d'aménagement urbain	-30.000,00
				Total dépenses d'Investissement :	60.000,00

Chap	Compte	Compte libellé	Fonct.	Fonction libellé	DM1
13	1323	Départements	822	Voirie communale et routes	60.000,00
				Total recettes d'Investissement :	60.000,00

## ETAT DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

### 20415 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES

23-141 Syndicat Intercommunal pour l'Etude et la Réalisation de Projets d'Implantation de Structures Universitaires dans l'Agglomération Thionvilloise

15 000,00



6554 – CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT

90-020	Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement d'un Espace de Développement de l'Agglomération Thionvilloise	3 000,00
23-141	Syndicat Intercommunal pour l'Etude et la Réalisation de Projets d'Implantation de Structures Universitaires dans l'Agglomération Thionvilloise	5 000,00

Budget Eau

Chap	Compte	Compte libellé	DM1
011	6248	Divers	-3.000,00
65	654	Pertes sur créances irrécouvrables	<u>3.000,00</u>
		Total dépenses de Fonctionnement :	0,00
Chap	Compte	Compte libellé	DM1
21	2111	Terrains nus	10.132,49
23	2315102	Travaux en sortie de la Galerie Charles	<u>-10.132,49</u>
		Total dépenses d'Investissement :	0,00

Budget Crématorium

Chap	Compte libellé	DM1
67	673 Titres annulés (sur ex. antérieurs)	1.500,00
011	6063 Fournitures d'entretien et de petit équip.	-300,00
011	6068 Autres matières et fournitures	-300,00
011	6236 Catalogues et imprimés	-760,00
011	6248 Divers	<u>-140,00</u>
	Total dépenses de Fonctionnement :	0,00

Budget S.E.P.F

Chap	Compte	Compte libellé	DM1
67	673	Titres annulés (sur ex. antérieurs)	200,00
011	6068	Autres matières et fournitures	<u>-200,00</u>
		Total dépenses de Fonctionnement	0,00

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (4 abstentions), adopte la Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2007 telle que proposée ci-dessus.

33. Budget de l'Office Public d'H.L.M de la Ville - Exercice 2007.

M. SCHAFF, Adjoint : Par courrier reçu le 10 janvier 2007, l'Office Public d'H.L.M de la Ville a adressé aux Services Municipaux un exemplaire de son Budget de l'exercice 2007, adopté par son Conseil d'Administration le 20 décembre dernier.

Conformément à l'article L. 2541-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce budget est soumis à l'avis du Conseil Municipal.

Il est à noter qu'il s'équilibre à 12.252.200,- EUR en Section de Fonctionnement et à 9.212.899,- EUR en Section d'Investissement.

A la lecture de ce document budgétaire, on peut notamment observer :

- que des crédits d'investissement sont affectés à la construction d'une résidence sociale de 60 logements Z.A.C. Cormontaigne, à l'extension du foyer F.P.A. « les Bleuets » à Yutz et à l'acquisition/rénovation de 4 logements à Garche, pour un montant total de travaux de 4.825.539,- EUR,
- qu'une somme de 696.660,- EUR est budgétisée dans le cadre de la politique d'amélioration et de grosses réparations du patrimoine,
- que les loyers supplémentaires et la revalorisation de 2,5 % des bases locatives au 1<sup>er</sup> juillet, entraînent, par rapport au budget primitif de l'année précédente, une augmentation du total des produits attendus d'environ 390.000,- EUR,
- que les besoins d'entretien courant ont été évalués à 400.000,- EUR.

Compte tenu de ces éléments, l'Assemblée Communale est invitée à émettre un avis sur ce Budget.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce budget.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, émet un avis favorable au Budget de l'exercice 2007 de l'Office Public d'H.L.M. de la Ville de Thionville.

34. Admission en non-valeurs de recettes irrécouvrables Budget Eau Exercice 2007.

M. SCHAFF, Adjoint : Le Receveur Municipal a présenté un état des recettes qu'il n'a pu recouvrer pour les motifs suivants :

- débiteurs insolvable dont le patrimoine a fait l'objet d'une liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, d'un procès-verbal de carence, de perquisition ou d'un certificat d'irrécouvrabilité : 1.227,19 EUR.
- cessation de poursuites en raison de la modicité de la créance : 34,87 EUR.
- débiteurs dont le domicile est resté inconnu après diverses demandes de renseignements ou décédés : 175,21 EUR.



Les crédits nécessaires pour couvrir le montant total des produits pour lesquels le Receveur Municipal demande l'admission en non-valeurs à savoir 1.437,27 EUR, sont prévus en décision modificative n° 1.

Le Conseil Municipal, appelé à en délibérer pourrait proposer l'admission en non-valeurs de ces produits.

Cette admission en non-valeurs ne dispense pas pour autant le Receveur de poursuivre le recouvrement de ces créances si, éventuellement, la possibilité lui en était offerte.

La Commission des Finances a émis un avis favorable aux propositions du rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- propose l'admission en non-valeurs des recettes irrécouvrables ci-dessus,
- dit que la dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à cet effet en Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2007.

### 35. Ouverture de lignes de crédit de trésorerie.

M. SCHAFF, Adjoint : Comme chaque année à pareille époque, il est proposé au Conseil Municipal de prendre une nouvelle délibération pour l'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 15 millions d'EUR.

Rappelons que cette ligne de trésorerie, identique à la précédente, présente de nombreux avantages ; elle permet, en effet, à la Ville :

- de financer les premières tranches des travaux sans procéder au déblocage trop précoce des financements à moyen et long termes,
- d'offrir en particulier, la possibilité de gérer d'une manière optimale la trésorerie de la commune (proche de la trésorerie zéro) et cela sans risque de suspension de paiement.

Compte tenu de l'intérêt de ce produit de financement à court terme, plusieurs organismes bancaires ont été interrogés. Il s'agit du Crédit Mutuel, de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole de Lorraine, du CIC-Banque CIAL, de CALYON, de la Société Générale, de la BNP-PARIBAS et de DEXIA-CLF.

Il ressort de la consultation que l'offre présentée par DEXIA-CLF est la plus attractive.

En effet, cet organisme financier est disposé à consentir la mise à disposition de ces fonds dans les conditions suivantes :

Montant	15 MEUR
Index	Eonia - T4M - Euribor 1 S (*)
Marge	0,02 %
Calcul des intérêts sur la base	Ex/360 J
Facturation	Mensuelle
Frais d'engagement	Néant
Commission de tirages	Néant

- l'index EONIA (Euro overnight Index Average) = taux de l'argent au jour le jour calculé à J+1 ; au 17 mai 2007 : 3,83 %,
- l'index T4M = taux moyen mensuel du marché monétaire - T4M du mois d'avril : 3,823 %
- Euribor 1 S = moyenne arithmétique des taux offerts par un panel de banques de référence pour des dépôts en euros sur une période d'une semaine. Euribor 1S au 17 mai 2007 : 3,915%

Afin de faire bénéficier la Ville de Thionville de meilleures conditions financières, DEXIA-CLF propose l'ouverture de deux lignes de trésorerie pour un montant de 7,5 MEUR chacune, indexée pour l'une sur EONIA + Euribor 1S, pour l'autre sur T4M + Euribor 1S.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'Assemblée Communale est invitée à :

- décider de l'ouverture de deux lignes de crédit de trésorerie de 7,5 M EUR auprès de la banque précitée,
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les contrats correspondants à passer avec DEXIA-CLF.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

- donne son accord à l'ouverture de deux lignes de trésorerie auprès de DEXIA-CLF pour un montant total de 15 millions d'euros, aux conditions exposées dans le rapport ci-dessus,
- autorise la signature par M. le Député-Maire ou M. l'Adjoint aux Finances des contrats correspondants à passer avec cet organisme bancaire.

### 36. Alimentation en eau de la Ville de Thionville :

- a) Convention de fourniture d'eau du Fensch-Lorraine,

M. TERVER, Adjoint : L'arrêt de l'exhaure minier a privé, depuis le 30 novembre 2005, la Ville de Thionville de sa ressource en eau en sortie de la galerie Charles à Metzange.



La Ville a donc dû prendre toutes dispositions pour remplacer cette ressource d'alimentation et de plus fournir en eau la Société AKERS.

Dans cette perspective, et comme prévu dans le cadre du schéma d'alimentation en eau potable du bassin ferrifère, la Ville a notamment réalisé un nouveau point de raccordement sur le réseau du Syndicat Fensch-Lorraine dont la Ville est adhérente depuis de nombreuses années et porté sa souscription de 50.000 à 300.000 m<sup>3</sup>/an.

Par ailleurs, par délibération en date du 5 octobre 2005, le Comité Syndical a décidé de réviser et de mettre à jour les conventions de fourniture d'eau de chaque adhérent.

Depuis, le comité syndical a également décidé de modifier ses statuts par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2006. A ce titre, la Ville a été destinataire de l'arrêté préfectoral n° 2006-DRCLAJ/1-035 du 3 octobre 2006 portant modification des statuts du syndicat mixte de production d'eau Fensch-Lorraine transmis par les services de la Sous-Préfecture.

Ainsi, le projet de convention de fourniture d'eau, adaptée à la nouvelle situation statutaire du syndicat prévoit pour celui-ci, un engagement de fourniture journalier de 2.000 m<sup>3</sup> pouvant être porté à 5.000 m<sup>3</sup> au maximum et, pour la Ville de Thionville, une souscription de 300.000 m<sup>3</sup> par an.

Cette fourniture se ferait au prix du m<sup>3</sup> d'eau fixé chaque année par le comité du syndicat Fensch-Lorraine applicable aux collectivités adhérentes conservant leurs compétences « production d'eau » et dont la souscription annuelle est inférieure à 900.000 m<sup>3</sup>.

La convention serait conclue pour une durée de 8 ans.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien autoriser M. le Député-Maire à signer la convention de fourniture d'eau correspondante.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte le projet de convention objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la signature du document contractuel correspondant.

b) Ressource minière d'Entrange - Mise en place des périmètres de protection.

M. TERVER, Adjoint : En application de la législation en vigueur et notamment des articles L.1312-1 et suivant du Code de la Santé Publique, les périmètres de protection des points d'eau destinés à la consommation humaine doivent être déterminés par Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.).

De ce fait, la Ville de Thionville, qui exploite la ressource naturelle d'Entrange représentant à elle seule les deux tiers de ses ressources en eau, est donc dans l'obligation de solliciter la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de dérivation des eaux et d'instauration des périmètres de protection.

Pour ce faire, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, il voudra bien :

- solliciter :
  - + la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux et d'établissement des périmètres de protection de la ressource naturelle située sur le territoire de la Commune d'Entrange (galerie Charles Ferdinand numéro d'identification 0114-1X-0024) destinée à l'alimentation humaine,
  - + la fixation des périmètres de protection autour de ce point de prélèvement,
  - + l'autorisation d'utiliser l'eau à des fins de consommation humaine,
  - + l'autorisation de prélever l'eau au titre de la loi sur l'eau,
- prendre l'engagement :
  - + de conduire à son terme la procédure d'établissement des périmètres de protection et de réaliser les aménagements qui pourraient être prescrits par arrêté préfectoral,
  - + d'acquérir en pleine propriété, par voie d'expropriation à défaut d'accord amiable, les terrains privés jugés nécessaires à la protection de la ressource,
  - + d'indemniser les usiniers, irrigants et autres usagers, le cas échéant, de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux,
  - + d'indemniser les propriétaires des parcelles grevées de servitudes afin de préserver la ressource contre toute pollution éventuelle,
  - + de prévoir l'inscription au budget « eau » des crédits nécessaires à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la surveillance des périmètres de protection,
- demander l'ouverture d'enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique des travaux et aux autorisations administratives,



- s'engager à prendre en charge les dépenses nécessaires à la D.U.P. des travaux et aux autorisations administratives :

dossier préparatoire et rapport de l'hydrogéologue agréé, dossier parcellaire, analyses complètes, projet de travaux de mise en conformité, dossier de mise à l'enquête, frais d'enquête,

- prendre l'engagement de notifier l'arrêté de D.U.P. aux propriétaires concernés,
- solliciter les aides financières auxquelles la Ville peut prétendre :
  - + de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
  - + du Conseil Général de la Moselle,
- charger les Services Municipaux, en association avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, de lancer les consultations nécessaires à l'établissement de l'étude préalable à la définition des périmètres de protection et à la réalisation des dossiers parcellaires dont les dépenses prévisionnelles pourraient s'établir comme suit :

° étude préalable	20.000,- EUR H.T.
° dossiers parcellaires	50.000,- EUR H.T.

- autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés en résultant.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, se rallie à l'ensemble des propositions objet du rapport ci-dessus telles qu'indiquées dans ce dernier et en décide ainsi.

37. Convention de financement FEDER pour la réhabilitation du canal d'amenée d'eau de la galerie Charles Ferdinand.

M. TERVER, Adjoint : Dans le cadre du programme opérationnel 2007/2013, le maintien et l'amélioration de l'alimentation en eau potable et industrielle dans le bassin ferrifère nord constitue un objectif d'intervention et de soutien inscrit au titre des fonds européens FEDER.

Dans ce domaine, les travaux de réhabilitation du canal d'amenée d'eau de la galerie Charles Ferdinand ont fait l'objet d'une demande de financement sur la base du plan de financement joint au présent rapport (dépense totale estimée à 3.200.000,- EUR H.T.).

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur cette proposition de plan de financement et, en cas d'accord, autoriser M. le Député-Maire à signer la convention de financement correspondante.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte le projet de convention objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la signature du document contractuel correspondant.

38. Reprise de branchements particuliers - diverses rues à Thionville.

M. TERVER, Adjoint : Conformément à l'évolution de l'interprétation de la législation concernant les marchés publics, le Conseil Municipal est invité à approuver le marché au terme de sa procédure et à autoriser sa signature par M. le Député-Maire.

Ces dispositions s'appliquent aux marchés de travaux, fournitures et services dont le montant est supérieur à 230.000,- EUR H.T. et dont l'avis a été transmis à la publication après le 5 juillet 2004.

Est concerné le marché suivant :

« Reprise de branchements particuliers – diverses rues à Thionville ».

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le mardi 5 juin 2007, s'est prononcée en faveur de l'attribution du marché concernant les travaux susvisés à l'entreprise GREMLING TP pour un montant de 237.488,52 EUR T.T.C.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à conclure le marché énuméré ci-dessus aux conditions mentionnées.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,



- et autorise la signature du marché correspondant.

39. Aménagement du Pôle d'échanges multi modal de la Gare. Remise à niveau des réseaux d'assainissement et d'eau potable.

M. TERVER, Adjoint : Préalablement à l'engagement des travaux de recomposition et de requalification du pôle d'échanges de la gare de Thionville, les expertises conduites en matière de réseaux ont révélé la nécessité de procéder à d'importants travaux de remise à niveau des collecteurs d'assainissement et de renouvellement du réseau de distribution d'eau potable.

Or, après avoir rappelé que ces réseaux étaient restés la propriété de la S.N.C.F. alors que le sol relève du domaine public de la Ville de Thionville, il y a lieu de préciser que l'opportunité des travaux évoqués permettra de faire évoluer leur statut sur la domanialité publique.

Ainsi la S.N.C.F s'est engagée à financer les opérations de rechemisage des collecteurs d'assainissement et de restructuration des réseaux d'eau potable. Ces travaux sont globalement évalués à :

- Coordonnateur de sécurité	3.000,00 EUR H.T.
- travaux d'assainissement	332.300,00 EUR H.T.
- travaux eau potable	<u>361.000,00 EUR H.T.</u>
	696.300,00 EUR H.T.
soit	832.774,80 EUR T.T.C.

A cet effet, la convention annexée fixe les conditions de financement et de rétrocession desdits réseaux.

La maîtrise d'ouvrage déléguée et la maîtrise d'œuvre seront assurées par la Ville et les Services de la Communauté d'Agglomération assisteront les Services Techniques Municipaux concernant les réseaux d'assainissement, lesquels seront bien entendu repris dans le patrimoine de la Communauté d'Agglomération au regard de ses compétences.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- charger les Services Municipaux de lancer l'appel d'offres correspondant,
- autoriser M. le Député-Maire, à conclure le marché en résultant et, si cette consultation devait éventuellement être déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offres, à engager une procédure en vue de la passation de marchés négociés conformément aux articles 59 ou 64 et 35-I-1° du Code des Marchés Publics,
- réaliser les opérations comptables qui en découlent sur le chapitre 803, compte 2315, fonction 822 gestionnaire 520,

- autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions correspondantes avec les partenaires.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- se rallie à l'ensemble des propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- et autorise la signature des conventions correspondantes.

40. Rive droite de la Moselle :

a) Convention avec I.C.F. - Nord-Est,

Mme TADDEI, Adjoint : Le projet de création d'un pôle d'échange multi modal, Place de la Gare, élaboré en liaison avec les différents organismes compétents en matière de transports, prévoit la réalisation d'un espace spécifique dédié à l'approche des véhicules de transports en commun.

La mise en œuvre de ce projet suppose la suppression de la zone de stationnement réservée aux locataires de l'immeuble 12-16, Place de la Gare, propriété de la S.A. d'H.L.M. I.C.F. - Nord-Est.

Des négociations ont donc été entreprises avec cette Société et ont abouti à l'établissement d'une convention soumise à l'approbation de l'Assemblée Communale.

Outre la création de parkings de substitution à l'arrière du bâtiment, la Ville s'engagerait à racheter dans les 5 ans l'immeuble 12-16, Place de la Gare et à céder à I.C.F. Nord-Est, après aménagement du secteur des anciens abattoirs, un terrain permettant de construire de nouveaux logements pour une S.H.O.N. de 2.500 m<sup>2</sup> environ.

Le Conseil Municipal voudra bien autoriser la signature de cette convention.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte le projet de convention objet du rapport ci-dessus,



- et autorise la signature du document correspondant.

b) Projet de renouvellement urbain de la rive droite de la Moselle et du secteur de l'ancienne gare. - Déclaration d'Utilité Publique.

Mme TADDEI, Adjoint : La Ville est engagée dans la réalisation du projet de renouvellement urbain de la rive droite de la Moselle et du secteur de l'ancienne gare situé en rive gauche.

Le cabinet d'études AREP-VILLE et ses co-traitants sont chargés de la mise en œuvre de ce projet dont la priorité a été de privilégier l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare qui fait aujourd'hui l'objet d'un projet arrêté prêt à être mis en œuvre.

La Ville entreprend maintenant une nouvelle étape : la réalisation du Plan Directeur d'Aménagement de l'île et du secteur de l'ancienne gare. Ce plan prolonge les études antérieures afin de préciser la nature des opérations d'aménagement à venir et leur faisabilité opérationnelle.

Les orientations de ce plan s'inscrivent complètement dans les orientations de la Directive Territoriale d'Aménagement des bassins miniers nord-lorrains du 2 août 2005 qui vise notamment à renforcer Thionville comme principal pôle multimodal de voyageurs en site urbain à structurer ainsi que des orientations du projet de territoire de la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville ».

Les principales hypothèses d'aménagement sont :

- faciliter l'accessibilité à la rive droite de la Moselle (nouveaux carrefours, nouveaux franchissements de la Moselle, création d'un parkway... ),
- accompagner son développement (pôle d'échanges multimodal, création d'un parc habité s'appuyant sur le potentiel paysager de l'île et une bonne maîtrise des aspects fonciers, aménagement d'un pôle d'activités économiques dans un quartier reconfiguré, renforcement du stationnement... ),
- préserver l'environnement et le patrimoine historique de ce secteur par notamment l'aménagement des berges et de promenades, par la succession d'entités paysagères, la création du parkway...

Conjointement à ces réflexions d'urbanisme et pour mener à bien ce projet d'intérêt général vital pour l'agglomération thionvilloise, il s'avère nécessaire que la Ville acquière dans les meilleurs délais la maîtrise foncière des parcelles concernées par le projet, ce qui n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui.

C'est la raison pour laquelle, il est essentiel d'engager en amont de la phase opérationnelle une procédure de Déclaration d'Utilité Publique sur le périmètre – D.U.P.

La préparation des dossiers et la mise en œuvre de la procédure de D.U.P. ainsi que, le cas échéant, de la procédure d'expropriation des propriétés privées concernées, seraient confiés à l'Etablissement Public Foncier de Lorraine - E.P.F.L.

L'Assemblée Communale est donc invitée :

- à décider le recours aux procédures de D.U.P. et, le cas échéant, d'expropriation pour acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du projet de renouvellement urbain,
- à charger l'E.P.F.L. de la mise en œuvre desdites procédures.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus telles qu'indiquées dans ce dernier et en décide ainsi.

41. Approbation du projet de modification du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.).

Mme TADDEI, Adjoint : Par arrêté du 8 mars 2007, M. le Député-Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe relative à la modification du P.O.S. de la Commune et au permis de construire du centre commercial de la Z.A.C des Capucins.

La modification du P.O.S. portait sur un unique point : la modification du règlement de la zone UA (hypercentre) afin de permettre une bonne intégration urbaine du projet de la Z.A.C. de la Cour des Capucins situé dans le périmètre de cette zone.

Si le P.O.S. actuel intègre le périmètre de la Z.A.C., le présent projet de modification apporte des changements dans le règlement qui ne remettent pas en cause l'économie générale du P.O.S. mais qui permettent de préciser les conditions de la réalisation du projet urbain.

Préalablement, le projet d'aménagement de la Z.A.C. de la Cour des Capucins a fait l'objet d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France qui a considéré que le projet de modification du règlement permet de mieux gérer l'architecture contemporaine du projet envisagé.

Conjointement, étaient également soumis à enquête publique le permis de construire de la partie commerciale de la Z.A.C. avec son étude d'impact en application de la loi 83-630



du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement.

L'enquête conjointe a eu lieu du lundi 2 avril au mercredi 2 mai 2007 inclus. Mme Sonia FACEN avait été désignée en qualité de commissaire-enquêtrice par M. le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Suite à l'enquête publique conjointe, la commissaire-enquêtrice a émis un avis favorable au projet

- de modification du Plan d'Occupation des Sols,
- de permis de construire du centre commercial et du parc de stationnement de la Z.A.C. de la Cour des Capucins avec comme suggestion l'utilisation préférentielle des dispositifs Haute Qualité Environnementale dans la mise en œuvre des constructions.

En conclusion, conformément aux Codes de l'Urbanisme et de l'Environnement, et après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de modification du P.O.S. en question,
- de prendre acte des conclusions de la Commissaire-Enquêtrice concernant le dossier de permis de construire du centre commercial.

En cas d'accord, la délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention dans un journal local et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune.

Le P.O.S. modifié sera tenu à la disposition du public en Mairie de Thionville – Services Techniques 40, Rue du Vieux Collège ainsi qu'en Préfecture de la Moselle – Direction Départementale de l'Équipement.

La présente délibération et les dispositions résultant de la modification ne seront exécutoires que dans un délai d'un mois suivant sa transmission au Préfet de la Moselle.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (4 abstentions),

- approuve le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols objet du rapport ci-dessus tel qu'annexé à la présente délibération,
- prend acte des conclusions de la Commissaire-Enquêtrice concernant le dossier de permis de construire du centre commercial en question.

42. Cour des Capucins :

- a) autorisation de signature des marchés :  
dévoisement des réseaux  
d'assainissement,

Mme TADDEI, Adjoint : Conformément à l'évolution de la législation concernant les marchés publics, le Conseil Municipal est invité à approuver le marché au terme de sa procédure et à autoriser sa signature par M. le Député-Maire.

Ces dispositions s'appliquent aux marchés de travaux, fournitures et services dont le montant est supérieur à 230.000,- EUR HT et dont l'avis a été transmis à la publication après le 5 juillet 2004.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 5 juin 2007 afin de décider d'attribuer le marché sur appel d'offres ouvert à la Société SOTRAE SA - 6 Allée du Château de Gassion 57100 THIONVILLE, en groupement avec la Société LTPE - 16, Corvée du Moulin - 57420 CUVRY pour un montant de 223.440,- EUR H.T. soit un montant de 267.234,26 EUR T.T.C.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à conclure le marché énuméré ci-dessus aux conditions mentionnées.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (4 abstentions),

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la signature du marché s'y rapportant tel qu'indiqué dans ce dernier.

- b) Approbation du dossier de réalisation de la  
Zone d'Aménagement Concerté,

Mme TADDEI, Adjoint : La création d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) fait l'objet de 3 étapes principales :

- 1) l'approbation du dossier de création,
- 2) l'approbation du dossier de réalisation comprenant le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone et les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnées dans le temps,
- 3) le programme des équipements publics à réaliser dans la zone.



Par délibération du 30 juin 2005, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de création de la Z.A.C. de la Cour des Capucins. Il décidait également que celle-ci serait réalisée au moyen d'une convention ordinaire d'aménagement et qu'elle serait soumise à l'application de la Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.).

Une convention d'aménagement a été signée avec la S.N.C. ALTA THIONVILLE conformément à la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2005.

Il est proposé aujourd'hui au Conseil Municipal, conformément au Code de l'Urbanisme articles L 311-1 et suivants et R 311-6 et suivants :

1) d'approuver le dossier de réalisation de la Z.A.C. qui comprend :

a) le projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone.

Le programme immobilier retenu dans le cadre de cette opération d'une superficie de 1,4 ha environ, répond à ses objectifs en développant 23.000 m<sup>2</sup> de surface Hors Œuvre Nette (S.H.O.N.) environ se répartissant comme suit :

- un centre commercial de 11.385 m<sup>2</sup> de S.H.O.N. environ composé de :
  - + 1 moyenne surface alimentaire de 1.950 m<sup>2</sup> de vente,
  - + 1 moyenne surface équipement de la personne de 700 m<sup>2</sup> de vente,
  - + 0 boutiques environ totalisant 4.800 m<sup>2</sup> environ,
- un parc public de stationnement de 401 places situé en infrastructure de l'ensemble immobilier,
- un hôtel de type 3 étoiles plus d'environ 2.618 m<sup>2</sup> de S.H.O.N. et de 60 chambres minimum,
- un programme de logements en accession de 8.154 m<sup>2</sup> de S.H.O.N. environ avec 100 places de stationnement privées,
- un programme de bureaux de 900 m<sup>2</sup> de S.H.O.N. environ,

b) les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps.

Ces modalités figurent dans le tableau annexé.

Le dossier de réalisation de la Z.A.C. complète l'étude d'impact qui a été réalisée pour le projet et qui a été jointe à l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 avril au 2 mai 2007.

2) le programme des équipements publics à réaliser dans la zone :

La nature des travaux qui seront réalisés par la Ville concerne principalement :

- la réalisation d'un parc de stationnement vendu en l'état futur d'achèvement (V.E.F.A.) à la Ville de Thionville par l'aménageur de la Z.A.C.,

- l'aménagement d'un parvis à l'angle de l'Allée Raymond Poincaré et de la Rue de Paris,
- l'aménagement des trottoirs et voiries au droit de l'opération,
- les réseaux : dévoiement des réseaux d'assainissement et amener des réseaux nécessaires au programme de la Z.A.C.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur l'adoption :

- du dossier de réalisation,
- du programme des équipements publics à réaliser dans la zone.

En cas d'approbation, l'acte qui approuve le dossier de réalisation et le programme des équipements publics sera affiché pendant un mois en Mairie. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et l'acte fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (4 abstentions), adopte les propositions objet du rapport ci-dessus telles qu'indiquées dans ce dernier et en décide ainsi.

c) mise en œuvre de la Z.A.C. Déclassement d'une partie de l'Impasse des Augustins.

Mme TADDEI, Adjoint : Le projet de la Cour des Capucins entre dans sa phase opérationnelle.

L'aménageur, la SNC ALTA THIONVILLE a obtenu le 10 avril dernier les autorisations de la C.D.E.C. pour la création d'un hôtel 3 étoiles et d'un ensemble commercial comprenant un supermarché de 1.950 m<sup>2</sup> et un magasin d'équipement de la personne de 700 m<sup>2</sup>.

Les permis de construire afférents à la totalité du programme immobilier devraient être délivrés au cours de l'été, période au cours de laquelle seront entrepris la démolition de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers et le dévoiement des réseaux d'assainissement.

Le parc clos de stationnement payant sera quant à lui supprimé à compter du 1<sup>er</sup> juillet.

Sur un plan plus administratif, plusieurs formalités sont requises pour permettre la signature de l'acte de vente des propriétés communales autorisée par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2005.



Il est nécessaire en premier lieu de déclasser du domaine public communal une surface de 1 a 06 ca comprise dans l'enceinte du parking mais dépendant de l'Impasse des Augustins cadastrée section 6 n° 60.

L'enquête publique, prescrite par arrêté municipal du 22 mars 2007, s'est déroulée du 20 avril au 4 mai et n'a suscité aucune observation.

Mme Sonia FACEN, commissaire-enquêteur a rendu ses conclusions le 24 mai 2007 et a émis un avis favorable au projet.

En second lieu, doivent être confirmés la désaffectation du parking des Capucins et du rez-de-chaussée du Casino Municipal et leur déclassement du domaine public communal.

Enfin, il est proposé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2008 la durée de la promesse de vente des immeubles communaux, objet de la délibération du 29 septembre 2005.

L'Assemblée Communale est donc invitée à décider :

- la désaffectation et le déclassement du domaine public du parc de stationnement de la Cour des Capucins à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007,
- le déclassement du domaine public communal d'une partie de l'Impasse des Augustins,
- la désaffectation et le déclassement du domaine public communal du rez-de-chaussée du Casino Municipal,
- la prolongation jusqu'au 31 décembre 2008 de la promesse de vente des immeubles communaux.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (4 abstentions), adopte les propositions objet du rapport ci-dessus aux conditions énoncées dans ce dernier et en décide ainsi.

d) Relogement d'associations - Mise à disposition de nouveaux locaux.

Mme TADDEI, Adjoint : Plusieurs locaux communaux actuellement mis à disposition de différentes associations doivent prochainement faire l'objet d'une démolition dans le cadre du réaménagement du secteur de la Cour des Capucins ; il s'avère donc nécessaire de procéder à des relogements.

A cet effet, des travaux sont en cours d'aménagement afin d'accueillir ces différentes associations, qui seront comme précédemment logées à titre gratuit, à savoir :

à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 :

- dans l'immeuble 1-3, Rue du Cygne (loué à l'O.P.H.L.M.) :
  - + locaux d'une surface de 73 m<sup>2</sup> environ destinés à l'Association « Aide à l'Enfant - S.O.S. Biberons »,
  - + locaux d'une surface de 85 m<sup>2</sup> environ destinés au Cercle d'Echecs de Thionville ;
- dans l'immeuble communal 6, Rue du Cygne :
  - + locaux d'une surface de 74 m<sup>2</sup> environ mis à disposition du Souvenir Français et de l'Union Nationale des Combattants ;
- dans l'immeuble communal 14, Rue du Vieux-Collège :
  - + locaux d'une surface de 79 m<sup>2</sup> environ mis à disposition de l'Union Nationale des Parachutistes - Section de Thionville Est et Ouest, Vallée de l'Orne ;

à compter du 1<sup>er</sup> août 2007 :

- dans l'immeuble communal chemin du Leidt :
  - + locaux d'une surface de 445 m<sup>2</sup> environ attribués au profit de l'Amicale des Joueurs de Billard de Thionville.

L'Assemblée Communale est invitée à approuver la signature des conventions correspondantes, établies aux conditions énoncées ci-dessus.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (4 abstentions),

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus aux conditions énoncées dans ce dernier,
- et autorise la signature des conventions correspondantes.

43. Revitalisation du commerce du Centre-Ville - Dossier F.I.S.A.C.

M. le Député-Maire : Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (F.I.S.A.C.) a notamment pour objet de contribuer au dynamisme du commerce de centre ville en soutenant financièrement certaines actions d'animation ou certains investissements.



Ce projet doit être élaboré en partenariat entre la Collectivité Territoriale porteuse du dossier F.I.S.A.C., la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) et les Associations de Commerçants.

Il comporte obligatoirement un volet relatif à l'animation commerciale mais peut également concerner des investissements favorisant l'accès aux commerces et le développement de l'activité commerciale.

Le projet peut avoir un caractère annuel ou pluriannuel sans pouvoir excéder 3 tranches.

Un dossier F.I.S.A.C. a été élaboré par la Ville, l'A.P.E.C.E.T. et la C.C.I. Il comporte un ambitieux programme d'animations du cœur de ville avec d'importantes manifestations se déroulant tout au long de l'année.

Il pourrait être complété par le lancement d'une étude portant sur la création d'un marché couvert et, dans sa première tranche, être étendu aux actions de piétonisation et de jalonnement que la Ville pourrait mettre en œuvre en 2008.

L'Assemblée Communale est donc invitée à autoriser :

- la constitution de ce dossier et le dépôt des demandes de subventions auprès du Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat ,
- le lancement d'une étude portant sur la création d'un marché couvert à Thionville.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- décide
- + la constitution du dossier à réaliser dans le cadre de ce projet,
- + le lancement d'une étude portant sur l'opération et les actions exposées ci-dessus,
- sollicite les aides financières escomptées au titre de cette opération auprès des instances concernées.

44. Espace « Le Paris » : Lot 20. Ravalement de façade.

M. TERVER, Adjoint : Le marché de ravalement de façade de l'espace colloque « Le Paris » avait été conclu avec la Société GIAROLI Frères en date du 8 décembre 2003 (marché N° 03/105) pour un montant de 8.358,- EUR H.T.

La Société GIAROLI Frères ayant cessé son activité, il convient de prononcer la résiliation de fait de ce marché. Les travaux n'avaient pas encore démarré du fait de l'incendie.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Communale de relancer une nouvelle consultation suivant la procédure d'appel d'offres ouvert conformément au Code des Marchés Publics. Le montant estimatif des travaux de ravalement de façade est fixé à 10.000,- EUR H.T.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- prononcer la résiliation du marché de la Société GIAROLI Frères,
- charger les Services Municipaux de lancer la procédure de consultation pour ce marché de travaux,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le marché en résultant.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité, se rallie à l'ensemble des propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

#### 45. Aménagement des bâtiments 43-45, Montée du Calvaire.

M. TERVER, Adjoint : Les bâtiments situés 43 et 45, Montée du Calvaire comprennent deux salles communales et deux logements actuellement désaffectés.

Les salles communales sont utilisées par plus d'une dizaine d'associations ainsi que par des particuliers. Les bâtiments sont vieillissants et l'ensemble nécessite une rénovation lourde.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée Communale de procéder à la réhabilitation de ces immeubles.

Le programme de l'opération se décomposerait comme suit :

- Au 43, Montée du Calvaire :
- + Au rez-de-chaussée :

1 salle de réunion d'environ 75 m<sup>2</sup>,



1 espace sanitaire,

+ Dans les étages :

1 logement d'environ 130 m<sup>2</sup>.

- Au 45, Montée du Calvaire :

+ Au rez-de-chaussée :

Une salle de réunion de 50 m<sup>2</sup>,

Un espace cuisine,

Un espace sanitaire.

+ A l'étage :

Un logement d'environ 100 m<sup>2</sup>.

Les travaux comprendront également le ravalement de façade, la réfection de la toiture et le remplacement des menuiseries, conformément à l'avis du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Moselle.

Le coût global estimé de cette opération est de 700.000,- EUR H.T. décomposé de la manière suivante :

- Maîtrise d'œuvre : 60.000,- EUR H.T.,
- Coordinateur S.P.S : 3.000,- EUR H.T.,
- Contrôle technique : 7.000,- EUR H.T.,
- Travaux : 630.000,- EUR H.T.

Afin de mener à bien cette opération, il est donc proposé de lancer une consultation suivant la procédure adaptée du Code des Marchés Publics pour les missions de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination S.P.S. Il est également proposé de lancer une consultation pour les marchés de travaux suivant la procédure d'appel d'offres ouvert conformément au Code des Marchés Publics.

Les dépenses seront couvertes par les crédits à inscrire aux prochains budgets en fonction de l'avancement du dossier.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- adopter le programme de travaux proposés,
- charger les Services Municipaux de lancer les consultations de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, de coordination S.P.S. et de travaux,
- autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination S.P.S. et les marchés de travaux résultant de la consultation des entreprises et si l'appel d'offres devait éventuellement être déclaré infructueux par la

Commission d'Appel d'Offres à engager en vue de la passation d'un marché négocié (article 59 et 35-I-1<sup>er</sup> du Code des Marchés Publics),

- voter les crédits nécessaires en fonction de l'avancement du dossier,
- solliciter les subventions auxquelles la ville peut prétendre.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

par voix 33 voix contre 1, se rallie à l'ensemble des propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

46. Attribution d'une subvention exceptionnelle.  
Collectif d'Associations "Un coup de main  
pour la terre".

M. TERVER, Adjoint : Dans le cadre de l'organisation de journées de sensibilisation à l'environnement, le collectif d'associations "Un coup de main pour la terre" a sollicité de la Ville une aide logistique et financière.

Il a ainsi été proposé au collectif, outre la mise à disposition des salles du Beffroi, une aide financière sous forme de subvention exceptionnelle d'un montant de 500,- EUR.

L'Assemblée Communale est appelée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien dire que la dépense correspondante s'imputera sur les crédits à inscrire dans le cadre de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2007.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions du rapport ci-dessus et décide le versement de la subvention correspondante,
- vote les crédits nécessaires à inscrire en Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2007 sous les comptes concernés.



47. Avis à émettre sur le Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.)

M. TERVER, Adjoint : La loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie prévoit l'élaboration par les Préfets de Plans de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.) sur les agglomérations au sens I.N.S.E.E. de plus de 250.000 habitants ou dans les zones où les valeurs limites de pollution de l'atmosphère ont été dépassées plusieurs fois les dernières années ou risquent de l'être à court terme.

Les principaux objectifs d'un P.P.A. sont, d'une part, de maintenir les concentrations en polluants inférieures aux valeurs limites réglementaires et d'autre part, de définir les procédures d'alerte en cas de dépassement.

Par ailleurs, le P.P.A. doit être compatible avec le P.R.Q.A. (Plan Régional de Qualité de l'Air).

Le périmètre du P.P.A. des 3 vallées s'étend du nord de Thionville au sud de Metz et concerne 67 communes. Sur ce territoire, il a été constaté que la qualité de l'air est globalement bonne.

Dans le secteur de Thionville, quelques pics de pollution à l'ozone (O<sub>3</sub>) et aux oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) ont pu être constatés, notamment en été lors des épisodes de fortes chaleurs observées sur plusieurs jours consécutifs.

Une réflexion approfondie est portée sur le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote, l'ozone et ses précurseurs, ainsi que les poussières fines.

Ainsi, plusieurs actions ont été proposées, notamment :

- surveillance des polluants non réglementaires (métaux lourds...),
- action sur les offres de stationnement et l'attractivité des transports en commun,
- élaboration de plans de déplacements entreprises,
- développement du covoiturage,
- création de meilleures conditions pour les modes doux de déplacement (vélo, marche à pied...),
- régulation de la vitesse sur autoroute,
- obligation de capter les vapeurs d'essence aux stations service.

Le Préfet présentera chaque année un bilan de la mise en œuvre du P.P.A. au Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (C.O.D.E.R.S.T.).

Au plan local, il est à noter que la communauté d'agglomération "Portes de France - Thionville" ne dispose pas de la compétence "Environnement" ; cependant, elle intervient dans le domaine des transports et des déplacements en assurant notamment la création de parcs de covoiturage et l'aménagement du réseau structurant des pistes cyclables.

Au regard des propositions formulées, des suggestions complémentaires peuvent être émises :

- le développement, l'incitation et la promotion des transports combinés rail, route et fluvial pour réduire le trafic poids lourds,
- la création d'un "label P.P.A." pour les entreprises réduisant leurs émissions atmosphériques,
- la prise en compte du volet "protection de l'air" dans le cadre de l'élaboration des projets d'aménagements urbains.

Par ailleurs, la surveillance et le suivi d'autres polluants, comme le benzène ou les hydrocarbures aromatiques polycycliques (H.A.P.) permettraient également d'améliorer la connaissance de la qualité de l'air du territoire couvert.

Enfin, pour avoir un aperçu de l'efficacité des actions engagées pour réduire la pollution atmosphérique, il serait utile de mettre en œuvre des mesures concrètes d'évaluation de ces actions.

Le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis sur les propositions formulées.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

par 31 voix contre 3, émet un avis favorable aux propositions du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

#### 48. Subvention de fonctionnement à l'Association Lorraine pour la Qualité de l'Air (A.L.Q.A.)

M. le Député-Maire : L'Association Lorraine pour la Qualité de l'Air (A.L.Q.A.) gère depuis 13 ans un réseau de surveillance de la radioactivité ambiante dont la dimension est régionale.

Depuis sa création, l'association, installée dans les locaux de l'Institut Universitaire de Technologie, disposait d'un soutien financier conséquent de la Région. En effet, la structuration de ce réseau de surveillance indépendant permet aux collectivités territoriales d'obtenir des informations et des mesures publiées et diffusées régulièrement auprès des adhérents.

L'Association participe par ailleurs à de nombreuses actions de sensibilisation et d'éveil aux préoccupations environnementales auprès du monde scolaire. Elle s'inscrit également dans des partenariats fréquents avec le Département de l'I.U.T. – Biologie appliquée au Génie de l'Environnement.

La réduction de la subvention régionale observée en 2006 porte atteinte à présent au fonctionnement de l'association dont le déficit prévisionnel est estimé à 40.000,- EUR.



Face à cette situation, il est proposé à l'Assemblée Communale de porter la subvention annuelle de fonctionnement à l'A.L.Q.A. à hauteur de 43.300,- EUR sur la base d'une convention de partenariat annexée au présent rapport.

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur cette proposition et, en cas d'accord, autoriser la signature de la convention annexée.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à l'octroi de cette subvention.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- accorde une subvention annuelle de fonctionnement à hauteur de 43.300,- EUR à l'Association Lorraine pour la Qualité de l'Air (A.L.Q.A.),
- dit que la dépense correspondante s'imputera sur le crédit inscrit à cet effet au Budget de 2007 sous les comptes concernés,
- autorise la signature de la convention correspondante.

#### 49. Avenant n° 1 au Contrat P.D.A.U. 2005/2007.

M. KIFFER, Adjoint: Dans le cadre du Contrat de Politique Départementale d'Aménagements Urbains (P.D.A.U.), la Ville dispose d'une aide financière de 2.618.407,17 EUR destinée à soutenir les investissements pour la période 2005/2007.

A ce titre, trois opérations structurantes telles que la réalisation du groupe scolaire d'Oeuverange - 2<sup>ème</sup> phase, la construction d'un complexe multisports et la restructuration des bâtiments scolaires du quartier de la Côte des Roses figurent sur ce contrat.

Il apparaît que le coût des travaux relatifs au groupe scolaire d'Oeuverange se révèle inférieur aux chiffrages estimatifs.

Ainsi, il est proposé de passer un premier avenant au contrat en cours, avenant qui porterait sur une diminution du montant subventionnable des travaux sans modifier le montant de la subvention accordée pour ce groupe scolaire, tel que définit ci-dessous :

Contrat en cours			Proposition avenant n° 1		
Coût H.T.	Taux	Participation département	Coût H.T.	Taux	Participation département
1 649 597,00 €	30 %	494 879,17 €	1 387 464,33 €	35,6678842 %	494 879,17 €

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur cette proposition et, en cas d'accord, elle voudra bien autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de Politique Départementale d'Aménagements Urbains avec le Conseil Général de la Moselle.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- et autorise la signature de l'avenant correspondant.

50. Marché à bons de commande concernant l'entretien des espaces publics dallés et pavés.

M. TERVER, Adjoint : Afin d'assurer une maintenance et une qualité satisfaisante des dallages utilisés en certains lieux dans les aménagements d'espaces publics, des reprises ponctuelles avec réfection et fraisage de joints doivent être programmées régulièrement.

Dans cet objectif, la passation d'un marché d'entretien spécifique s'avère nécessaire pour l'année 2007, avec possibilité de reconduction sur 3 périodes annuelles jusqu'à 2010 inclus.

L'estimation annuelle de ces interventions s'élève à un minimum de 10.000,- EUR H.T., le maximum étant de 40.000,- EUR H.T.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- charger les Services Municipaux de lancer l'appel d'offres correspondant,
- autoriser M. le Député-Maire, à conclure le marché en résultant et, si cette consultation devait éventuellement être déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offres, à engager une procédure en vue de la passation de marchés négociés conformément aux articles 59 ou 64 et 35-I-1° du Code des Marchés Publics,
- imputer la dépense correspondante sur le compte budgétaire 011-615 23/822 gest 520.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,



à l'unanimité, se rallie à l'ensemble des propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

51. Maintenance et entretien du matériel de vidéosurveillance.

M. TERVER, Adjoint : Afin de garantir le bon fonctionnement des caméras ainsi que du système de vidéosurveillance installés à Thionville depuis 2003, il est devenu nécessaire de passer un marché de bons de commande de maintenance et d'entretien propre à ce type d'installation pour l'année 2007 avec possibilité de reconduction pour 3 périodes d'un an jusqu'à 2010 inclus.

La solution d'une maintenance globale, corrective et préventive semble la plus adaptée dans la mesure où le matériel en place requiert une technicité spécifique pour ce type d'installation.

L'estimation annuelle s'élève à un minimum de 7.000,- EUR H.T., le maximum étant de 28.000,- EUR H.T..

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- charger les Services Municipaux de lancer la consultation conforme au code des Marchés Publics,
- autoriser M. le Député-Maire, à conclure le marché en résultant,
- imputer la dépense correspondante sur le compte budgétaire 011-615 58/822 gest 520.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

par 33 voix contre 1, se rallie à l'ensemble des propositions du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

52. Passation d'avenants de transfert des Sociétés PROSIGN et COTTEL.

M. TERVER, Adjoint :

a) Société PROSIGN

Par lettre du 4 avril 2007, la Ville de Thionville a été informée par la Société PROSIGN France - 664 route de Toul - BP 50150 - CHAUDENEY - 54200 TOUL Cedex, de la cession en

date du 29 décembre 2006, de la Société PROSIGN - BP 29 - RD 400 - 54840 GONDREVILLE au profit de la Société PROSIGN France.

La Ville de Thionville avait conclu avec la Société PROSIGN les marchés n° 04/123 du 3 août 2006 portant sur la réalisation de la signalisation horizontale lot n° 1 et n° 04/217 du 24 novembre 2004 portant sur la fourniture des peintures routières, résine et produit divers.

Il convient donc de transférer ces marchés à la Société PROSIGN France.

Ces avenants de transfert ne remettent pas en cause les autres dispositions applicables aux marchés.

b) Société COTTEL

Par lettre du 24 mai 2007, la Ville de Thionville a été informée par la Société COTTEL Electronique, 14, Rue Notre Dame de la Salette - 57070 VANY, de la constitution depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006 d'une nouvelle Société reprenant leurs activités réseaux, à savoir COTTEL RESEAUX - 16, Rue des Charpentiers - Z.A.C. SEBASTOPOL - 57070 METZ.

La Ville de Thionville avait conclu avec la Société COTTEL Electronique les marchés n° 06/128 du 19 avril 2006 concernant l'extension du réseau fibre optique inter-bâtiments - lot 2 : Fourniture et tirage de fibres optiques et n° 06/256 du 4 décembre 2006 concernant l'extension de la vidéosurveillance - lot 2 : Tirage fibres optique

Il convient donc de transférer ces marchés à la Société COTTEL RESEAUX dont la domiciliation bancaire est la suivante : SOCIETE GENERALE METZ Moselle n° 30003 02450 00020224718 84 .

Ces avenants de transfert ne remettent pas en cause les autres dispositions applicables aux marchés.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, autoriser M. le Député-Maire à signer les avenants correspondants.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- et autorise la signature des avenants correspondants.



53. Circulation : mise en oeuvre de plateaux surélevés dans les traverses d'Elange et de Volkrange et création de tourne-à-gauche, Routes du Buchel et du Konacker.

M. KIFFER, Adjoint : L'insécurité générée par le trafic de transit en progression constante ces dernières années et les vitesses excessives constatées ont conduit à la réalisation de placettes surélevées Route d'Elange à Elange et Rue Saint-Jean Baptiste à Volkrange.

Ces dispositifs contraignent efficacement au ralentissement des véhicules et répondent ainsi aux préoccupations des nombreux piétons qui franchissent la chaussée.

Par ailleurs, les projets d'ouverture :

- à l'urbanisation de la zone de loisirs de Veymerange,
- d'une nouvelle desserte du site de remblaiement sur le territoire de la Commune de Hayange,

conduisent à la réalisation d'un tourne à gauche complet Route du Buchel et réduit Route du Konacker, de manière à assurer les dessertes dans les meilleures conditions de sécurité.

Ainsi, il s'avère nécessaire de solliciter les services gestionnaires des voiries départementales afin de régulariser et d'autoriser ces implantations dont ils partagent la pertinence.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur les solutions techniques évoquées et à autoriser M. le Député Maire à signer les conventions que leur mise en œuvre requiert.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- et autorise la signature des conventions correspondantes.

54. Rétrocession de terrains, Rue de Verdun.

Mme TADDEI, Adjoint : La Ville a cédé à E.D.F, par acte du 20 décembre 1984, les terrains cadastrés :

- Section 65 n° 18 lieudit « Rue de Verdun » de 1 ha 01 a 35 ca,
- Section 65 n° 38/8           audit lieu           de    40 a 32 ca,
- Section 65 n° 39/16 lieudit « Chemin du Leidt » de 9 a 92 ca,

soit une emprise totale de 1 ha 51 a 59 ca

moyennant un prix de vente de 757.950,- F (115.548.73,- EUR) en vue de la construction de locaux techniques.

Cette cession prévoyait l'obligation pour l'acquéreur de surconstruire les terrains dans les 4 ans à compter de la date de l'acte de vente, sous peine de rétrocession à la Ville, au prix des Services Fiscaux de la Moselle.

La construction des locaux techniques ne s'étant jamais réalisée, E.D.F. a donné son accord à la rétrocession des parcelles n° 18 et 38 ainsi que d'une emprise de 4 a 91 ca issue de la parcelle n° 39/16, E.D.F. souhaitant conserver la surface restante.

Après consultation de la Trésorerie Générale - France Domaine, cette rétrocession se ferait moyennant un prix de 287.000,- EUR, frais d'acte à la charge d'E.D.F.

L'Assemblée Communale voudra bien en délibérer.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide la rétrocession des terrains objet du présent rapport aux conditions de ce dernier.

#### 55. Acquisition :

- a) par exercice du Droit de Prémption Urbain renforcé. Cession d'un logement à l'O.P.H.L.M. de la Ville,

Mme TADDEI, Adjoint : Conformément à la délégation de pouvoir accordée par le Conseil Municipal au cours de ses séances des 17 mars 2001 et 30 mars 2004, M. le Maire a exercé le Droit de Prémption Urbain renforcé de la Ville sur un appartement - lot « AL » - de la copropriété située 7, Rue du Chevreuil cadastrée section 30 n° 67/15 de 8 a 72 ca appartenant à M. Daniel WELFERINGER moyennant un prix de vente de 56.000,- EUR représentant l'estimation fixée par les Services Fiscaux de la Moselle, auquel s'ajoute une commission d'agence de 4.450,-EUR.

Cette acquisition a été faite dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Côte-des-Roses qui préconise la recomposition urbaine de la place et du secteur d'habitat situés face à l'hôpital Bel-Air en prévoyant notamment un désenclavement des logements par une refonte du maillage routier et la création d'une promenade arborée.



Dans le cadre de cette opération et conformément à la délibération du Conseil Municipal du 24 janvier 2007, le logement devrait être cédé à l'Office Public d'H.L.M. de la Ville de Thionville au prix de vente de 60.450,- EUR majoré des frais qui seront supportés par la Ville lors de son acquisition.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de cette acquisition et d'inviter l'Assemblée Communale à autoriser la cession de ce logement à l'O.P.H.L.M. de la Ville de Thionville.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- prend acte de l'acquisition par exercice du Droit de Préemption Urbain renforcé du logement objet du présent rapport,
- et décide la cession de ce dernier à l'O.P.H.L.M. de la Ville de Thionville aux conditions exposées ci-dessus.

b) d'un immeuble situé 5, Chemin Sainte-Anne.

Mme TADDEI, Adjoint : Les Consorts FROELIGER ont proposé à la Ville la cession de leur immeuble situé 5, Chemin Sainte-Anne comprenant un logement et un local commercial vacants.

L'acquisition de ce bâtiment, cadastré section 35 n° 23 de 3 a 37 ca, nécessaire à la recomposition de la place Bel-Air prévue dans le projet de renouvellement urbain de la Côte-des-Roses, pourrait se réaliser moyennant un prix de vente fixé par la Trésorerie Générale - France Domaine - à 186.000,- EUR, frais d'acte à la charge de la Commune.

L'Assemblée Communale est invitée à autoriser l'acquisition de cet immeuble.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide l'acquisition du terrain objet du rapport ci-dessus, aux conditions exposées dans ce dernier.

56. Cession :

a) d'une ruelle à Oeufrange,

Mme TADDEL, Adjoint : MM. Alain GALATOLA et Fabrice SCHERRER sollicitent la cession d'une ruelle située à Oeufrange desservant leur propriété et cadastrée section ET n° 221 de 43 ca.

Cette opération pourrait se réaliser moyennant un prix de vente évalué par la Trésorerie Générale - France Domaine - à 600,- EUR, frais d'acte à la charge des acquéreurs et après déclassement du domaine public communal de la parcelle.

L'enquête réglementaire s'est déroulée du 17 avril au 11 mai avec avis favorable du Commissaire-Enquêteur.

L'Assemblée Communale voudra bien autoriser le déclassement du domaine public communal du terrain et sa cession à MM. GALATOLA et SCHERRER.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide le déclassement du domaine public communal et sa cession du terrain objet du rapport ci-dessus aux conditions exposées dans ce dernier.

-----

M. le Député-Maire informe l'Assemblée Communale que le point N° 56b) de l'ordre du jour intitulé « Cession de terrains, Route de Mondorff » est retiré de l'ordre du jour.

Il est passé ensuite à l'examen des points suivants de l'ordre du jour .

-----

c) de terrains, Rue de Longwy,

Mme TADDEL, Adjoint : Lors de sa séance du 24 janvier 2007, l'Assemblée Communale a autorisé la cession au profit de la S.C.I. « RODEL », des terrains cadastrés :

- Section 78 n° 170 lieudit « rue de Longwy » de 08 a 24 ca,
- Section 78 n° 171 lieudit « rue de Longwy » de 16 a 45 ca,
- Section 78 n° 172 lieudit « rue de Longwy » de 13 a 44 ca,

soit une emprise totale de 38 a 13 ca



en vue d'y construire un ensemble résidentiel pour une S.H.O.N. (Surface Hors Œuvre Nette) estimée à 3.900 m<sup>2</sup>.

Après évaluation de la Trésorerie Générale - France Domaine, le prix de vente avait été fixé à 177,- EUR le m<sup>2</sup> de S.H.O.N., soit pour une S.H.O.N. d'environ 3.900 m<sup>2</sup>, un prix d'environ 690.300,- EUR

Or, l'architecte de la S.C.I. « Rodel » vient d'informer la Ville que la SHON sera portée à environ 5.000 m<sup>2</sup>, la possibilité maximale offerte par le P.O.S. étant de 5.720 m<sup>2</sup>.

Sur la base d'un prix de 177,- EUR le m<sup>2</sup> de SHON, pour une S.H.O.N. d'environ 5.000 m<sup>2</sup> le prix de vente s'établira à environ 885.000,- EUR.

Pour la bonne règle, l'Assemblée communale voudra bien prendre note de la modification de la S.H.O.N. et confirmer la cession à la S.C.I. « RODEL » aux conditions du précédent rapport.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- prend acte de l'augmentation du prix de la surface hors oeuvre nette des constructions prévues sur les terrains objet du rapport ci-dessus,
- et confirme cette cession à la S.C.I. « RODEL » aux conditions de ce dernier.

d) du lot n° 4 de l'immeuble situé 39, Allée  
Château de Gassion,

Mme TADDEI, Adjoint : La Ville de Thionville, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) et la quasi-totalité des associations caritatives de Thionville ont entrepris conjointement une démarche dont le but est d'améliorer l'aide aux personnes et aux familles en difficulté, par la création d'une structure qui comprendra :

- un volet alimentaire (libre-service alimentaire), accessible sous conditions qui se présentera comme un magasin à part entière mais constituera un lieu de rétrocession de produits contre une participation financière très limitée ;
- un volet vestimentaire (libre-service vestimentaire), en accès libre sans condition sociale, ce qui aura pour avantage de diversifier les publics ;
- un volet de sensibilisation à une meilleure consommation en général avec mise en place d'ateliers connexes.

Il s'agit d'apporter une aide coordonnée aux personnes dans le besoin tout en respectant la dignité de chacun et en évitant l'assistanat pur et simple. Ainsi sera instauré le plus souvent possible un lien entre l'accès au magasin et un projet personnel (ou professionnel), même minimum, dont la définition serait très large et permettrait d'impulser une dynamique.

Cette structure verra le jour dans le bâtiment du C.C.A.S. situé 13, Rue Berthe au Grand Pied qui fera l'objet de travaux de réaménagement ; elle sera opérationnelle fin 2008. Cependant, l'activité vestimentaire générant un besoin d'espace non disponible dans cet immeuble, certaines opérations (réception, tri stockage et nettoyage des vêtements, etc...) pourraient se réaliser dans les locaux communaux du lot n° 4 du bâtiment situé 39, allée du Château de Gassion.

La cession de ces locaux au C.C.A.S. pourrait se réaliser moyennant un prix de vente fixé par la Trésorerie Générale - France Domaine - à 160.000,- EUR, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

L'Assemblée Communale est invitée à en délibérer.

La Commission des Travaux et celle des Affaires Sociales ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide la cession des locaux objet du présent rapport au Centre Communal d'Action Sociale aux conditions exposées ci-dessus.

e) au C.C.A.S. d'un immeuble situé 44, Route de la Briquerie.

Mme TADDEI, Adjoint : Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) exerce sa compétence petite enfance dans des locaux lui appartenant (halte-garderie de la Côte des Roses et des Basses-Terres) mais également dans des immeubles appartenant à la Ville.

Dans un souci d'harmonisation et de régularisation, il est proposé de céder au C.C.A.S. les bâtiments communaux concernés et de lui vendre dans un premier temps l'immeuble situé 44, Route de la Briquerie abritant l'annexe de la crèche « Les Tourterelles ».

La cession de ce bâtiment et de ses annexes (aire de jeux et jardin), à prendre de la propriété communale cadastrée section 24 n° 7, soit une surface d'environ 7 ares, pourrait se réaliser moyennant un prix de vente fixé par la Trésorerie Générale - France Domaine - à 230.000,- EUR frais d'acte et d'arpentage à la charge du C.C.A.S.

L'Assemblée Communale est invitée à autoriser cette cession.



Les Commissions des Travaux et celle des Affaires Sociales ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide la cession de l'immeuble objet du présent rapport au Centre Communal d'Action Sociale aux conditions exposées ci-dessus.

57. Echange de terrains, Route de Manom.

Mme TADDEI, Adjoint : La Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » est propriétaire de la station d'épuration située Route de Manom. Les espaces verts et parkings aménagés en bordure de voie ont été exclus du périmètre de la station.

Ces espaces verts et parking, ayant vocation à être intégrés dans le domaine public communal, la Communauté d'Agglomération propose la cession à la Commune des terrains d'emprise concernés moyennant le paiement de l'euro symbolique, prix de vente fixé après consultation de la Trésorerie Générale - France Domaine, soit une surface totale d'environ 45 a 20 ca à prendre des terrains cadastrés section 51 n° 42 - 43 - 45 - 93 et 139.

Par ailleurs, une surface de terrain ayant été englobée dans l'enceinte de la station, cette régularisation foncière pourrait se concrétiser par la cession à la Communauté d'Agglomération d'une surface d'environ 30 ca, à prendre du terrain cadastré section 51 n° 129, moyennant le paiement de l'euro symbolique, prix de vente fixé après consultation de la Trésorerie Générale - France Domaine.

L'Assemblée Communale voudra bien autoriser ces opérations dans le cadre d'un échange de terrains sans soulte.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide l'échange de terrains objet du présent rapport aux conditions de ce dernier.

58. Cahier des charges et conditions applicables à la vente de terrains communaux.

Mme TADDEI, Adjoint : Le cahier des charges et conditions applicable actuellement à la vente des terrains communaux a été adopté par le Conseil Municipal le 18 octobre 1984 puis complété à deux reprises en 1985 et 1992.

Plusieurs de ses dispositions devant être modifiées pour tenir compte de l'évolution de l'environnement juridique et économique, un nouveau cahier des charges a été élaboré et est soumis à l'approbation de l'Assemblée Communale.

Ce document intègre les dispositions du cahier des clauses-types prévu par le décret n° 55.216 du 3 février 1955 et étend la restriction au droit de disposer prise en garantie de la surconstruction du terrain vendu aux cessions de parts ou actions lorsque l'acquéreur est une société.

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce nouveau cahier des charges.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte le nouveau cahier des charges et conditions applicables à la vente des terrains communaux.

59. Passation d'un bail emphytéotique avec la Société Protectrice des Animaux.

Mme TADDEL, Adjoint : La Ville a passé une convention en 2002 avec la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) pour la mise à disposition du refuge du Pré Royal et la gestion du service public de la fourrière animale.

La S.P.A., dans le cadre de ses obligations en matière sanitaire, doit réaliser à ses frais une chatterie. L'implantation de ce bâtiment pourrait se réaliser sur une partie de la propriété communale abritant actuellement le refuge du Pré Royal.

La mise à disposition de cette surface de terrain, soit environ 790 m<sup>2</sup>, pourrait se concrétiser par la passation d'un bail emphytéotique d'une durée de 20 ans et moyennant le versement d'une redevance annuelle de 50,- EUR, révisable tous les trois ans.

L'Assemblée Communale voudra bien en délibérer.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus telles qu'énoncées dans ce dernier,
- et autorise la signature du document correspondant.



60. Gestion de la forêt communale.

Mme TADDEI, Adjoint : Comme chaque année, l'Office National des Forêts (O.N.F.) soumet à l'approbation de l'Assemblée Communale le programme des travaux sylvicoles.

Pour l'année 2007, ce programme prévoit :

a. Travaux réalisés en Office Entrepreneur de Travaux :

- dégagement à la débroussailluse en régénération feuillue naturelle, parcelle 1 (partie) pour un montant de 12.522,60 EUR H.T., soit 13.211,34 EUR T.T.C.

b. Travaux réalisés en maîtrise d'œuvre :

- entretien de cloisonnements sylvicoles en régénération feuillue naturelle, parcelle 1 (partie) pour un montant de 1.718,- EUR H.T., soit 1.849,15 EUR T.T.C.

La dépense totale afférente à ces travaux s'élève donc à 14.240,60 EUR H.T. soit 15.060,49 EUR T.T.C., le document présenté par l'O.N.F. valant devis uniquement pour les travaux en O.E.T. et convention d'ingénierie pour les travaux réalisés en maîtrise d'œuvre.

L'Assemblée Communale est invitée à approuver le programme des travaux sylvicoles détaillé ci-dessus, relatif à l'exercice 2007.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte le programme des travaux sylvicoles en forêt communale relatif à l'exercice 2007,
- dit que la dépense correspondante s'imputera sur le crédit inscrit à cet effet au Budget de 2007 sous les comptes concernés.

61. Cession de bail de chasse.

Mme TADDEI, Adjoint : M. Louis TALAMONA, locataire du lot n° 4 de la chasse communale de Thionville, a souhaité créer une association de chasseurs et céder son bail à celle-ci, cette possibilité lui étant donnée conformément à l'article 17 du cahier des charges type des chasses communales de Moselle.

Cette modification donnerait lieu à l'établissement d'un nouveau bail de chasse par voie de cession qui ne prendrait toutefois effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> février 2008 et serait

conclu pour une durée de 7 ans afin de se terminer en même temps que les autres locations, soit en 2015.

Les conditions du nouveau bail seraient identiques à celles actuellement en cours, la location subissant une éventuelle revalorisation selon les règles appliquées habituellement.

La Commission Consultative de la Chasse, consultée par écrit à ce sujet, a émis un avis favorable à la cession envisagée au profit de l'association nouvellement créée, dénommée « Association cynégétique de la Kiessel ».

L'Assemblée Communale est donc invitée à donner son accord à la cession envisagée et à approuver la signature d'un nouveau bail établi entre la Ville et l'association précitée.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- décide la cession du bail objet du rapport ci-dessus aux conditions exposées dans ce dernier,
- et autorise la signature du nouveau document.

62. Mise à disposition de locaux communaux  
94, Route de Guentrange.

Mme TADDEI, Adjoint : Afin de développer le don du sang à Thionville, l'Etablissement Français du Sang Lorraine- Champagne a sollicité auprès de la Ville l'obtention d'un local destiné à accueillir les donateurs de sang dans de meilleures conditions que celles existant précédemment.

Afin de répondre à ce besoin, il a été proposé de mettre à disposition de l'association précitée des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble communal 94, Route de Guentrange, également dénommé « Villa Roland ».

La prise d'effet de la mise à disposition des locaux en question, d'une surface de 135 m<sup>2</sup> environ, s'établirait rétroactivement au 15 avril 2007, pour une durée de 5 années, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction et serait consentie moyennant le paiement d'un loyer mensuel charges comprises de 1.000,- EUR.

L'Assemblée Communale est donc invitée à approuver la signature de la convention aux conditions énoncées ci-dessus.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.



Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide la mise à disposition des locaux objet du rapport ci-dessus aux conditions exposées dans ce dernier.

63. Avenant :

a) pour transfert de marché,

M. TERVER, Adjoint : Un marché public (N° 06/169PA) lie la Société EST-INGENIERIE à la Ville. Cette Société est chargée du suivi de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et de sa conversion en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Une restructuration des activités du groupe auquel appartient EST-INGENIERIE a eu lieu récemment. EST-INGENIERIE, par apport d'actif de toute son activité, a intégré une nouvelle Société nommée EGIS AMENAGEMENT.

Ce rapprochement n'aura pas d'impact sur le marché en cours, les interlocuteurs habituels de la Ville étant bien entendu transférés à EGIS AMENAGEMENT.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le transfert du contrat en cours en vue de la poursuite de son exécution par EGIS AMENAGEMENT et d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant de transfert.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- et autorise la signature de l'avenant de transfert correspondant.

b) n° 1 au marché 04/200PA - Fourniture de matériel d'éclairage public et de signalisation : nouveaux matériels,

M. TERVER, Adjoint : Par marché n° 04/200PA du 10 novembre 2004, la Société Régionale de Prestations Nord-Est a été chargée de la fourniture de matériel d'éclairage public et de signalisation.

En raison de besoins nouveaux en matière d'éclairage, il est nécessaire de passer un avenant n° 1 au marché afin de compléter la liste des fournitures figurant dans le bordereau des prix unitaires, à savoir :

- Lampe HQI-TS 250W WDL UV OSRAM à 42,4354 EUR H.T. l'unité (réf : OSR436012),
- Lampe NAV-TS 150W SUPER OSRAM à 33,6973 EUR H.T. l'unité (réf : OSR281667),
- Lampe NAV-TS 70W SUPER OSRAM à 33,6973 EUR H.T. l'unité (réf : OSR024301),
- lampe iode 230V 1000W E40 PHILIPS à 30,4352 EUR H.T. l'unité (réf : PHI491282),
- Lampe iode 230V 2000W E40 PHILIPS à 57,4208 EUR H.T. l'unité (réf : PHI491305),
- Lampe PLUSLINE 220V 1500W R7S PHILIPS à 12,7648 EUR H.T. l'unité (réf : PHI494351),
- Lampe NAV-E 70W I OSRAM à 11,- EUR H.T. l'unité (réf : OSR015590).

Cet avenant ne remet pas en cause les autres dispositions applicables au marché .

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, à autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant correspondant.

Le Conseil Municipal voudra bien en délibérer.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- et autorise la signature de l'avenant correspondant.

c) au marché 06/002 - Raccordement des sites principaux et secondaires - Communications arrivées et départs audiotel, minitel, numéros spéciaux et autres,

M. TERVER, Adjoint : Le Conseil Municipal a autorisé le marché n° 06/002 avec la Société France Télécom, par délibération du 29 septembre 2005, pour les raccordements et abonnements en téléphonie fixe des sites principaux et secondaires ainsi que les communications arrivées et départs audiotel, minitel, numéraux spéciaux et autres pour un montant maximum de 70.000,- EUR T.T.C. par an.

Le montant de la dépense annuelle prévu sera atteint avant la date d'expiration du marché. Aussi, il s'avère nécessaire de passer un avenant permettant d'augmenter le seuil maximum de 70.000,- EUR T.T.C. à 82.600,- EUR T.T.C., soit 18 %.



La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 12 juin 2007 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, autoriser M. le Député-Maire à conclure l'avenant correspondant.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- et autorise la signature de l'avenant correspondant.

d) de transfert concernant les marchés d'exploitation et de maintenance des installations thermiques des bâtiments communaux : lot 2 - Chaudière individuelle et lot 3 - Rafraîchissement d'air,

M. TERVER, Adjoint : Par lettre du 11 janvier 2007, la Ville de Thionville a été informée par la Société IDEX ENERGIES de la fusion de ces quatre grandes filiales dont fait partie la Société IDEX ENERGIE EST.

La Ville de Thionville avait conclu avec la Société IDEX ENERGIE EST les marchés 02/134 et 02/135 du 11 décembre 2002, concernant l'exploitation et la maintenance des installations thermiques de bâtiments communaux (Lot 2 - Chaudières individuelles et Lot 3 - Rafraîchissement d'air).

Les marchés d'une durée de quatre années avec reconduction expresse éventuelle pour deux années supplémentaires 2007 et 2008, expireront le 31 décembre 2008.

Il convient donc de transférer ces marchés à la Société IDEX ENERGIES avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Cet avenant de transfert ne remet pas en cause les autres dispositions applicables aux marchés.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, à autoriser M. le Député-Maire à conclure l'avenant correspondant.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- et autorise la signature de l'avenant correspondant.

e) de travaux, Salle multisports,

M. TERVER, Adjoint : Dans le cadre de la construction de la Salle Multisports et afin de parfaire le fonctionnement de l'établissement et de procéder à quelques adaptations techniques, il est proposé la passation de divers avenants aux marchés de travaux :

Lot 4 : Menuiserie extérieure - Serrurerie concernant la réalisation d'un garde-corps complémentaire, la mise en place d'une cloison grillagée pour le rangement des équipements de boxes, la pose de tapis brosse. L'ensemble pour un montant en plus value de 9.637,89 EUR H.T., ce qui porte le marché initial de 91.268,75 EUR H.T. à la somme de 100.906,64 EUR H.T. soit une augmentation de 10,55 %.

Lot 5 : Plâtrerie - Faux plafond concernant des travaux complémentaires pour le traitement acoustique des salles de judo et tennis de table, la pose d'un faux plafond dans la circulation de l'escalade et la réalisation d'un doublage thermique dans la salle d'escrime. L'ensemble pour un montant en plus value de 20.502,60 EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 63.074,40 EUR H.T. à la somme de 83.577,- EUR H.T. soit une augmentation de 32,50 %.

Lot 6 : Menuiserie intérieure :

- Plus values :

- pour le remplacement de châssis vitrés par des châssis vitrés pare-flamme et suppression de 4 petits châssis (12.928,- EUR H.T.),
- pour la pose de portes coupe feu et la modification de certaines portes standard en portes coupe feu (7.419,- EUR H.T.),
- pour la pose d'un caisson d'habillage des EP sous la passerelle (4.248,- EUR H.T.),
- pour la pose d'un habillage bois autour des châssis situés dans les murs béton (6.104,-EUR H.T.),

- Moins values :



- pour la suppression du bardage bois dans la salle d'escrime et la modification du bardage prévu au marché pour obtenir un taux de perforation de 16 % (20.950,- EUR H.T.),
- pour la suppression d'un châssis vitré le long de la circulation de l'escalade (7.200,- EUR H.T.),
- pour la suppression de casier dans le bureau de l'escrime (1.512,- EUR H.T.),
- pour la suppression d'un chanfrein bois en périphérie des tatamis (1.629,- EUR H.T.).

L'ensemble pour un montant en moins value de 592,- EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 197.207,- EUR H.T. à la somme de 196.615,- EUR H.T. soit une diminution de 0,30 %.

Lot 10 : Electricité pour la modification des éclairages dans les grandes salles, la modification de l'éclairage de la façade, la réalisation d'une détection incendie dans les locaux annexes, la modification de système d'interphonie, la modification du système de télévision et de sonorisation. L'ensemble pour un montant en plus value de 22.990,76 EUR H.T. ce qui porte le marché initial de 278.615,- EUR H.T. à la somme de 301.605,76 EUR H.T. soit une augmentation de 8,25 %.

Lot 16 : VRD pour la modification du parking, la modification des réseaux d'eaux usées et pluviales, le raccordement sous voirie des réseaux. L'ensemble pour un montant en plus value de 21.017,33 EUR H.T. ce qui porte le marché initial de la somme de 363.139,65 EUR H.T. à la somme de 384.156,98 EUR H.T. soit une augmentation de 5,79 %.

Lot 19 : Equipements sportifs judo pour la suppression de deux surfaces complètes de tatamis qui seront fournis par la fédération de judo. L'ensemble pour un montant en moins value de 9.266,40 EUR H.T. ce qui porte le marché initial de la somme de 24.710,40 EUR H.T. à la somme de 15.444,- EUR H.T. soit une diminution de 37,50 %.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 12 juin 2007 a émis un avis favorable à la passation de ces avenants.

L'ensemble de ces avenants représente une somme en plus value de 64.290,18 EUR H.T.

Le montant global des travaux, en intégrant tous les avenants, est ainsi porté de la somme de 5.184.650,33 EUR H.T. à la somme de 5.274.881,- EUR H.T. soit une augmentation de 1,74 %. Il est rappelé que le montant estimatif des travaux avait été fixé, lors de la séance du Conseil Municipal du 22 décembre 2005 à la somme de 5.350.000,- EUR H.T.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- autoriser M. le Député-Maire à conclure les avenants correspondants,

- voter les crédits nécessaires en fonction de l'avancement du dossier.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- vote les crédits nécessaires à inscrire lors des prochains budgets sous les comptes concernés en fonction de l'avancement du dossier,
- et autorise la signature des avenants correspondants.

f) aux marchés de travaux.

Transformation de l'école primaire La Fontaine A en maternelle.

M. TERVER, Adjoint : Par délibération du 27 juillet 2006, le Conseil Municipal avait autorisé la transformation de l'école primaire La Fontaine A en maternelle. Afin de parfaire le fonctionnement de l'établissement, il est nécessaire de procéder à diverses adaptations techniques. Il est proposé la passation de plusieurs avenants aux marchés de travaux.

Lot 1 : Gros-œuvre

Les travaux de gros-œuvre intègrent le raccordement des eaux usées. Le regard collecteur prévu initialement présente une faible profondeur et un faible diamètre du réseau en aval. Aussi, il est préférable de dévier le réseau d'évacuation en allant se raccorder sur un regard plus adapté. Cette opération modifie le linéaire de tranchée et tuyauterie prévu au marché.

Les travaux modificatifs s'élèvent à 4.586,66 EUR T.T.C. ce qui porte le marché initial de 101.384,14 EUR T.T.C. à 105.970,80 EUR T.T.C. représentant 4,52 % du marché.

Lot 3 : Electricité - Informatique

La réglementation incendie impose la mise en œuvre de déclencheurs manuels au droit de chacune des portes de classe donnant sur l'extérieur (nombre 4). Ces travaux en plus values s'élèvent à 574,08 EUR T.T.C. ce qui porte le marché initial de 34.292,91 EUR T.T.C. à 34.866,99 EUR T.T.C. soit 1,67 % du marché.

Lot 5 : Plâtrerie - Faux plafond - Isolation



Le bureau de contrôle technique mandaté par la Ville de Thionville demande de rendre coupe-feu les châssis vitrés situés en imposte haute du mur entre les classes et le dégagement. Les châssis seront remplacés par une paroi coupe-feu.

Le nombre de châssis vitrés concernés par cette modification est de 9 unités.

Le montant de ces travaux en plus values s'élève à 3.132,32 EUR T.T.C. ce qui porte le marché initial de 39.076,93 EUR T.T.C. à 42.209,25 EUR T.T.C. soit 8,02 % du marché.

#### Lot 8 : Menuiserie intérieure

La réglementation incendie impose l'installation d'une porte coupe feu permettant de scinder en deux parties le dégagement du rez-de-chaussée. Il s'agit d'une porte à deux battants comportant un oculus et réalisée avec des matériaux lui conférant une résistance au feu. Celle-ci sera asservie à l'alarme incendie.

Le montant de ces travaux en plus values s'élève à 4.853,37 EUR T.T.C. ce qui porte le marché initial de 72.302,27 EUR T.T.C. à 77.155,64 EUR T.T.C. soit 6,71 % du marché.

Lors de sa séance du 12 juin 2007, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable aux modifications ci-dessus.

Le montant total des avenants est de 13.146,43 EUR T.T.C. portant le montant global des travaux de 642.686,73 T.T.C. à 655.833,16 EUR T.T.C. soit une augmentation de 2,05 %.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et en cas d'accord :

- autoriser la signature par M. le Député-Maire des avenants correspondants,
- dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits disponibles au budget 2007 sur le compte 23 2313 211 Section Investissement.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2007 sous les comptes concernés,

et autorise la signature des avenants correspondants.

#### 64. Fourniture de service de télécommunications.

M. TERVER, Adjoint : Le marché à bons de commande pour la fourniture de service de télécommunications pour la Ville de Thionville arrive à échéance le 31 décembre 2007.

Il est proposé de lancer une nouvelle consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert avec reconduction éventuelle pour 2009. Pour ce qui concerne le lot 1, la date effective de mise en œuvre sera le 1<sup>er</sup> octobre 2007, compte-tenu que le montant annuel maximum risque d'être atteint au 30 septembre. Pour les autres lots, la date d'effet des marchés est au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Ce marché est composé des lots suivants :

	Seuil mini EUR H.T.	Seuil maxi EUR H.T.
<u>Lot 1</u> : Raccordements et abonnements des sites principaux et secondaires. Communications arrivées et départs, audiotel, minitel, numéros spéciaux et autres.		
Du 1 <sup>er</sup> octobre 2007 au 31 décembre 2008	80.000,00	125.000,00
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2009 au 31 décembre 2009	65.000,00	100.000,00
<u>Lot 2</u> : Communications fixes départ à partir des différents sites de la Ville vers les zones locales, nationales, internationales et vers les mobiles.	20.000,00	80.000,00
<u>Lot 3</u> : Abonnements et communications téléphones portables.	20.000,00	75.000,00
<u>Lot 4</u> : Acquisition de terminaux numériques.	3.000,00	9.000,00
<u>Lot 5</u> : Liaisons numériques et analogiques louées point à point.	10.000,00	30.000,00

Les crédits nécessaires sont à prévoir au Budget Primitif 2008, Section de Fonctionnement 011/6262 et Section d'Investissement 21/2188.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur cette proposition et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- charger le Service Marchés Publics de lancer la consultation correspondante,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le marché en résultant et, si l'appel d'offres devait éventuellement être déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres, à engager une procédure en vue de la passation d'un marché négocié (articles 59 et 35-I-1° du Code des Marchés Publics).



La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

65. Passation d'un marché de maintenance et de réparations des photocopieurs.

M. TERVER, Adjoint: Le parc photocopieurs de la Ville est constitué à ce jour de 74 machines réparties entre les Services municipaux et les Etablissements scolaires maternelles et primaires.

De marques Canon, Minolta et Toshiba, le parc est aujourd'hui couvert par des contrats de maintenance individuels ou par des contrats rattachés à des marchés existants.

Afin d'en faciliter la gestion (interventions et consommables) et de se conformer aux dispositions de la commande publique, il est proposé de mettre en place un marché de maintenance et de réparations regroupant l'ensemble du parc à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008 jusqu'au 31 décembre 2011.

Ce marché sera lancé sous la forme d'un marché à bons de commande avec mini et maxi avec un seul prestataire.

Les montants mini et maxi pour l'ensemble de la période sont les suivants :

Mini : 130.000,- EUR H.T.

Maxi : 260.000,- EUR H.T.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- charger les Services Municipaux de lancer la consultation correspondante,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le marché en résultant,
- dire que les dépenses seront couvertes par les crédits ouverts sur les différents budgets couvrant la durée du marché.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, se rallie à l'ensemble des propositions du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

66. Rentrée scolaire 2007/2008.  
Notifications des mesures prévisionnelles de  
carte scolaire par l'Inspection Académique.

Me FERRETTI, Adjoint : Les propositions de carte scolaire pour la rentrée 2007 ont été notifiées par M. l'Inspecteur d'Académie, après consultation du Comité Technique Paritaire Départemental du 7 février 2007.

Malgré les nombreux éléments d'appréciation qui ont été fournis durant la période de concertation, les mesures suivantes sont envisagées pour Thionville par l'Inspection Académique :

Attribution :

- du 10<sup>ème</sup> poste élémentaire Poincaré.

Retraits :

- du 6<sup>ème</sup> poste maternel La Petite Saison,
- du 3<sup>ème</sup> poste maternel La Petite Lor,
- du 4<sup>ème</sup> poste maternel Beauregard,
- du 7<sup>ème</sup> poste élémentaire Saint Hubert.

Fusions en une direction unique :

- de l'école maternelle Saint Hubert et de l'école maternelle La Fontaine,
- de l'école élémentaire Saint Hubert et de l'école élémentaire La Fontaine,
- de l'école maternelle et de l'école élémentaire Victor Hugo.

Conformément aux textes en vigueur, il est proposé que la ville prenne simplement acte de ses mesures, en notant les propositions d'attributions, mais en déplorant très vivement les mesures de retraits et de blocage envisagées pour Thionville à la rentrée 2007. Il faut souligner toutefois que ces retraits ou blocages de postes feront l'objet d'un complet réexamen le jour de la rentrée au vu des effectifs réellement accueillis.

Il appartient à l'Assemblée Communale de prendre acte de ces mesures prévisionnelles de carte scolaire.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » a émis un avis favorable à ces propositions.

Après délibération,

le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

- constate avec satisfaction l'ouverture d'un 10<sup>ème</sup> poste à l'école élémentaire Poincaré,
- déplore le retraits des 6<sup>ème</sup> poste maternel La Petite Saison, 3<sup>ème</sup> poste maternel La Petite Lor, 4<sup>ème</sup> poste maternel Beauregard et 7<sup>ème</sup> poste élémentaire Saint Hubert,



- regrette les fusions en une direction unique de l'école maternelle Saint Hubert et de l'école maternelle La Fontaine, de l'école élémentaire Saint Hubert et de l'école élémentaire La Fontaine ainsi que de l'école maternelle et de l'école élémentaire Victor Hugo.

67. Désaffectation de locaux scolaires Côte des Roses, Oeutringe et Saint-François.

Me FERRETTI, Adjoint :

Vu la circulaire interministérielle du 25 août 1995 relative à la désaffectation des biens des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'avis favorable à la désaffectation rendu par M. le Sous-Préfet de Thionville le 7 juin 2007, en accord avec M. le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la désaffectation des locaux scolaires suivants :

- immeubles 2, 5 et 8, Place Saint-Luc à Oeutringe, anciennement siège des écoles maternelle et élémentaire Gérard Clément, du fait de la construction du nouveau groupe scolaire ;
- immeubles 19, Rue Saint-Hubert (ancienne maternelle Saint-Hubert), 6, Rue Jean de la Fontaine (ancienne maternelle La Fontaine A) et 17A, Rue de la Perdrix (ancienne maternelle La Fontaine B) en raison de la fusion des écoles maternelles La Fontaine et Saint-Hubert et de leur regroupement au 13, Rue de la Perdrix (ancienne école élémentaire La Fontaine) ;
- immeuble 23, Avenue Comte de Bertier (ancienne école élémentaire Saint-François) en raison de la fusion de l'école élémentaire Saint-François et de l'école élémentaire Victor Hugo et de leur regroupement sur le site de l'école élémentaire Victor Hugo 6, Rue Pershing.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, approuve la désaffectation des locaux objet du rapport ci-dessus aux conditions exposées dans ce dernier.

68. Fusion des écoles maternelles La Fontaine / Saint-Hubert et des écoles élémentaires La Fontaine / Saint-Hubert - Aménagement de secteur scolaire de recrutement.

Me FERRETTI, Adjoint : La fusion des écoles maternelles d'une part et des écoles élémentaires La Fontaine et Saint-Hubert d'autre part annoncée par l'Inspecteur d'Académie pour la rentrée 2007 dont le Conseil Municipal a pris acte par délibération en date du 24 janvier 2007, a pour conséquence un aménagement de secteur scolaire.

Cette proposition a été accueillie favorablement par les enseignants, les parents d'élèves et entérinée le 25 janvier 2007 par les conseils d'école du groupe scolaire La Fontaine, des écoles maternelle et élémentaire Saint-Hubert.

Aussi, cette situation nouvelle suppose une réaffectation des rues liées aux écoles maternelle La Fontaine et Saint-Hubert vers l'école maternelle « La Côte des Roses » et des rues liées aux écoles élémentaires La Fontaine et Saint-Hubert vers l'école élémentaire « La Côte des Roses » suivant le descriptif joint en annexe I et II conformément à l'article L. 212-7 du Code de l'Education.

Le Conseil Municipal voudra bien en délibérer et accepter les aménagements de secteur de recrutement.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie associative » a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,
- donne son accord aux réaménagements de secteur scolaire de recrutement effectués dans le cadre des fusions des écoles maternelles et élémentaires « La Fontaine/Saint-Hubert ».

69. Passation d'un avenant n° 1 au marché pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires.

Me FERRETTI, Adjoint : Suite à l'ouverture du restaurant scolaire à Oeutringe, il convient d'ajouter un lieu de livraison supplémentaire au marché à bons de commande n°04/100 du 7 juillet 2004 pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires.



Les sites actuellement concernés par ce marché sont les restaurants La Garenne, La Milliaire, Saint-Pierre et Val Marie.

L'intégration de cette prestation reste sans incidence financière sur les seuils minimum et maximum du marché à savoir mini 115.000,- EUR T.T.C. maxi 230.000,- EUR T.T.C.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien autoriser M. le Député-Maire à conclure l'avenant correspondant.

Les Commissions des Finances et « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- décide la passation de l'avenant objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la signature du document correspondant.

70. Passation d'une nouvelle convention avec l'Association « Garderie du Vieux Collège ».

Me FERRETTI, Adjoint : Un accueil périscolaire associatif fonctionne depuis 1987 à l'école maternelle du Centre organisée par l'Association « Garderie du Vieux Collège » aidée par convention avec la Ville depuis 2001. Cette convention est arrivée à échéance le 31 août 2006.

Compte tenu de l'intérêt social et éducatif que présente cette action au bénéfice des familles, la Ville de Thionville entend soutenir cette action.

Il est proposé de conclure une nouvelle convention de soutien avec cette Association pour une durée de trois années scolaires.

Elle prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006 et suivant les termes ci-dessous :

- la participation de la Ville serait calculée sur la base de la fréquentation réelle cumulée matin et soir (et non plus seulement celle de l'accueil du soir) ;
  - elle serait versée tous les trimestres suivant des tranches de fréquentation après transmission à la Direction de l'Education des feuilles de pointage et non plus une fois par an, afin de faciliter la gestion de trésorerie de ladite association.

En conclusion, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet de convention ci-après,
- d'autoriser le Député-Maire à procéder à sa signature.

Les Commissions des Finances et « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte le projet de convention objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la signature du document correspondant.

71. Participation des communes aux dépenses de fonctionnement de l'école élémentaire La Milliaire - Classes spécialisées.  
Année scolaire 2005/2006.

Me FERRETTI, Adjoint : L'école élémentaire La Milliaire accueille des enfants déficients moteurs, déficients auditifs, déficients intellectuels, dysphasiques, enfants atteints de troubles de la communication, relevant des classes spécialisées (CLIS 1, 2, 3 et 4).

Or, le secteur de recrutement de cette école dépasse largement la Ville de Thionville. Il convient de souligner le caractère spécifique de cette école qui entraîne des dépenses de fonctionnement relativement élevées en raison notamment de l'effectif très réduit des classes et de personnels d'encadrement et d'entretien spécialisés. Il importe de solliciter la participation financière des communes dont un ou plusieurs enfants ont fréquenté les classes spécialisées de cette école.

Cette participation concerne l'année scolaire 2005/2006. Par délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 1998, les participations des communes sont modulées en fonction de leur potentiel fiscal et sont comprises entre 1.101,- EUR et 1.864,- EUR. Les dépenses de fonctionnement pour les années précitées s'élèvent à 1.864 EUR par élève, contre 1.482,- EUR pour l'année scolaire 2004/2005. Cette différence s'explique par une augmentation des dépenses de fonctionnement, plus précisément de chauffage et d'entretien des bâtiments.

Ainsi, lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une décision d'affectation dans une classe spécialisée par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées ou par la Commission de circonscription compétente, en application de l'article 6 de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975, cette décision s'impose à la commune de résidence, laquelle est tenue de participer dans les conditions définies par l'article 23 modifié de la loi du 22 juillet 1983.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer les participations communales, pour l'année scolaire 2005/2006, selon l'état de répartition ci-après,



- de donner son accord à l'engagement des modalités nécessaires au recouvrement des participations communales.

Les Commissions « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- fixe pour l'année scolaire 2005/2006 le montant des frais de fonctionnement par élève de l'école élémentaire La Milliaire (classes spécialisées) selon l'état de répartition ci-joint,
- et donne son accord à l'engagement des modalités nécessaires au recouvrement des participations communales.

72. Création d'une restauration scolaire et d'un accueil du soir sur le site du Groupe Scolaire « Gérard Clément » à Oeutringe.

Me FERRETTI, Adjoint : Le Groupe Scolaire « Gérard Clément » à Oeutringe a ouvert ses portes aux élèves de maternelle et d'élémentaire le 5 février dernier.

A compter de la rentrée 2007/2008, une restauration scolaire et un accueil du soir seront offerts aux familles.

Afin d'assurer à ces nouvelles prestations, un fonctionnement optimal en garantissant plus particulièrement la sécurité des enfants, des postes ont été prévus au tableau des effectifs :

- un poste d'Agent d'Animation au grade d'Adjoint Territorial d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe, Echelle 3 de rémunération, pour une durée de travail de 5 heures par jour, de 11h30 à 13h30 et de 15 h 45 à 18 h 45, 4 jours par semaine scolaire.

Les qualifications requises sont décrites par l'arrêté du Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche en date du 21 mars 2003 (publié au J.O n° 72 du 26 mars 2003) ;

- un poste d'Agent de Service au grade d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>ème</sup> classe, Echelle 3 de rémunération, pour une durée de travail 4 heures 30 par jour, de 10 h 30 à 15 h par semaine scolaire.

Comme pratiqué sur les autres sites, un goûter sera servi aux enfants, les dépenses correspondantes ayant été demandées au Budget primitif 2007.

Le Conseil Municipal voudra bien en délibérer et, en cas d'accord, décider la mise en œuvre de ces nouvelles prestations de restauration et d'accueil du soir à compter de la rentrée 2007/2008.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus lesquelles rentreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2007/2008 et en décide ainsi.

73. Tarifs de restauration, accueil scolaires et études du soir applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Me FERRETTI, Adjoint :

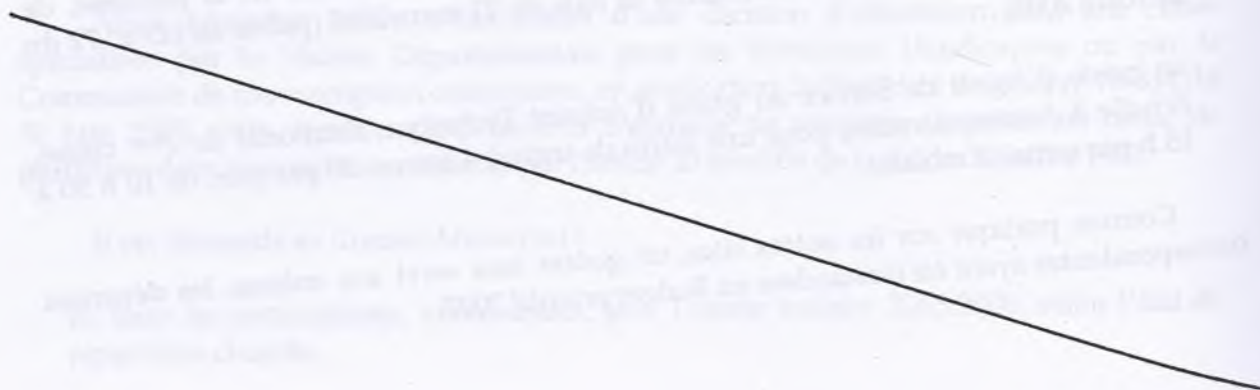
Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire, abrogeant le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 encadrant l'augmentation des prix de la restauration scolaire ;

Considérant que l'augmentation des prix était de 2 % pour l'année scolaire 2006/2007 et est du même taux pour l'année scolaire 2007-2008 ;

Vu l'article 76 pour la loi de finances pour 2006 supprimant l'abattement fiscal de 20 % ;

Considérant que la suppression de cet abattement aura des conséquences négatives sur les familles et les tranches de quotient familial, il est proposé au Conseil Municipal d'en tenir compte en majorant les tranches par 1,25.

La participation des familles serait la suivante :





1°) Concernant les restaurants scolaires

Situation ancienne (2006-2007)		Situation nouvelle (2007-2008)		
Tranche	Quotient familial	Tarif	Quotient familial	Tarif
<b>Elèves thionvillois (application du Q.F.)</b>				
T 1	Supérieur à 457 euros	<b>5,29</b>	Supérieur à 571,25 euros	<b>5,40</b>
T 2	De 344 à 457 euros	<b>4,46</b>	De 430 à 571,25 euros	<b>4,55</b>
T 3	De 306 à 343 euros	<b>4,08</b>	De 383 à 429 euros	<b>4,16</b>
T 4	Inférieur ou égal à 305 euros	<b>3,35</b>	Moins de 383 euros	<b>3,42</b>
<b>Elèves non thionvillois (admission en fonction des possibilités d'accueil)</b>				
Tarif unique quel que soit le quotient familial		<b>8,36</b>	Tarif unique quel que soit le quotient familial	
				<b>8,53</b>

2°) Concernant l'accueil du soir

Situation ancienne (2006-2007)		Situation nouvelle (2007-2008)		
Tranche	Quotient familial	Tarif	Quotient familial	Tarif
<b>Elèves thionvillois (application du Q.F.)</b>				
T 1	Supérieur à 457 euros	<b>4,94</b>	Supérieur à 571,25 euros	<b>5,04</b>
T 2	De 344 à 457 euros	<b>4,45</b>	De 430 à 571,25 euros	<b>4,54</b>
T 3	De 306 à 343 euros	<b>4,00</b>	De 383 à 429 euros	<b>4,08</b>
T 4	Inférieur ou égal à 305 euros	<b>3,45</b>	Moins de 383 euros	<b>3,52</b>
<b>Elèves non thionvillois (admission en fonction des possibilités d'accueil)</b>				
Tarif unique quel que soit le quotient familial		<b>8,80</b>	Tarif unique quel que soit le quotient familial	
				<b>8,98</b>

### 3°) Concernant les études du soir

Situation ancienne (2006-2007)		Situation nouvelle (2007-2008)	
a) Tarif pour les mois dits "à période complète" (octobre, novembre, décembre, janvier, mars, mai)			
<u>Tarif plein</u>		<u>Tarif plein</u>	
-1 <sup>er</sup> enfant	23,00	-1 <sup>er</sup> enfant	23,46
- à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	13,00	- à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	13,26
<u>Tarif réduit (QF inférieur à 191)</u>		<u>Tarif réduit (QF inférieur à 238,75)</u>	
-1 <sup>er</sup> enfant	14,00	-1 <sup>er</sup> enfant	14,28
- à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	10,00	- à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	10,20
b) Tarif pour les mois dits "à période incomplète" (février, avril, juin, septembre)			
<u>Tarif plein</u>		<u>Tarif plein</u>	
-1 <sup>er</sup> enfant	15,00	-1 <sup>er</sup> enfant	15,30
- à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	10,00	- à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	10,20
<u>Tarif réduit (QF inférieur à 191)</u>		<u>Tarif réduit (QF inférieur à 238,75)</u>	
-1 <sup>er</sup> enfant	10,00	-1 <sup>er</sup> enfant	10,20
- à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	8,00	- à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant	8,16

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

l'application de la hausse des tarifs de 2 %, dès la rentrée de septembre, pour l'année scolaire 2007/2008 pour les Services de restauration, d'accueil du soir, d'études du soir ;

la revalorisation des tranches de quotient familial afin que les familles ne soient pas pénalisées par la suppression de l'abattement fiscal de 20 %.

La Commission des Finances et celle « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,
- décide
- + des tranches de quotient familial afin que les familles ne soient pas pénalisées l'application de la hausse des tarifs de 2 %, dès la rentrée de septembre, pour l'année scolaire 2007/2008 pour les Services de restauration, d'accueil du soir, d'études du soir,



+ la revalorisation par la suppression de l'abattement fiscal de 20 %.

74. Modification d'une garantie communale d'emprunt.

M. SCHAFF, Adjoint : Par délibération du 5 mars 1998, la Ville de Thionville a accordé sa garantie communale à hauteur de 50 %, à la Familiale du Nord 5-7, Rue de la Frontière à Longwy (aujourd'hui filiale du groupe Batigère), pour la construction de 21 logements financés par deux prêts d'un montant initial de 1.689.744,90 EUR et 114.889,24 EUR.

A ce jour, Batigère Nancy a obtenu auprès de la Caisse de Dépôts et de Consignations, le réaménagement de ces deux contrats aux conditions suivantes :

Montant réaménagé	Garantie accordée	Durée du remboursement	1 <sup>ère</sup> échéance	Taux	Index
1.475.159,18	50 %	30 ans	01/01/2008	4,05 %	Livret A
99.142,15	50 %	30 ans	01/01/2008	3,56 %	Livret A

Ce reprofilage de dette permet à Batigère Nancy, avec un rallongement de cinq années de la durée initiale des prêts, de dégager un autofinancement permettant la construction de nouveaux logements sociaux.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, l'Assemblée Communale est invitée à :

- accorder cette garantie, en remplacement de celle se rapportant aux deux contrats initiaux,
- autoriser M. le Député-Maire ou l'Adjoint délégué aux Finances à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place de cette opération.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R. 221-19 du Code Monétaire et Financier ;

Vu les articles L. 2252-1 et L. 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

à l'unanimité, délibère

Article 1 : La Commune de Thionville accorde sa garantie pour le remboursement, aux conditions définies à l'article 2 ci-après des prêts réaménagés par la Caisse des Dépôts et Consignations au profit de BATIGERE NANCY, référencés en annexe 1.

Article 2 : Les nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés sont indiquées (pour chacun d'entre eux) dans l'annexe 1.

Concernant les prêts à taux révisibles indexés sur le Livret A, les taux d'intérêt actuariel annuel et de progressivité mentionnés sont calculés sur la base du taux du Livret A en vigueur à la date d'effet des réaménagements, soit 2,75 %.

Les caractéristiques ainsi modifiées s'appliquent aux montants réaménagés des prêts référencé dans le tableau annexé à la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

La garantie de la Commune est accordée à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, aux montants réaménagés, majorés des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues (notamment en cas de remboursement anticipé) jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 3 : Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune de Thionville s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir aux avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

La séance est levée à 20 h 50.



Séance du Conseil Municipal  
du 9 juillet 2007

-----

Sous la présidence de Mme TADDEI, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

Ont assisté à cette séance : 11 Adjoints et 18 Conseillers Municipaux.

Étaient présents : MM. FRITZ, le Dr HELFGOTT, SCHAFF, KIFFER, Mme RENAUX, Me FERRETTI, Mmes GUICHARD, WEYL, M. FRANCHINI, Mme KIEFFER, M. TERVER,

Adjoints,

MM. le Dr STEMPFER, KARAS, Mmes JUNGER, BERNARD, THEISSE, M. BOURGEOIS, Mmes PEZIN, SCHEIDT, LOREAU, M. DUSSORT, Mme BOUR, M. HELMER, Mmes BERTOLOTTI, BLAISE, M. MICHEL, Mme RUTH, MM. SCHMITT, MARANGE,

Conseillers Municipaux.

Excusés : M. le Dr DEMANGE, qui a donné procuration à Mme TADDEI,  
Mlle SCHNEIDER, qui a donné procuration à Mme JUNGER.

Absents non excusés : M. DESCHRYVER, Mmes GROSJEAN, SCHMITT, Mlle VATRY, Me PIEROTTI, M. CHALON, Mme ROMANI, Me MERTZ, M. NOLLER, Mmes RAUCH, COURT.

Secrétaire : Mme BERTOLOTTI, assistée de Mmes ROUGE, Responsable du Secrétariat des Assemblées et CASELLATO, Adjoint Administratif Principal.

Assistaient en outre : MM. LABESSE, Directeur de Cabinet,  
SCHREIBER, Directeur Général des Services,  
BALLESTER, Directeur Général Adjoint des Services,  
SCHLEICH, Directeur Général Adjoint des Services,

Ordre du jour :

1. Communications.
2. Subvention de fonctionnement à l'Association de Lorraine pour la Qualité de l'Air (A.L.Q.A.).

-----  
Mme TADDEI ouvre la séance à 18 h 35.

Elle propose de désigner Mme BERTOLOTTI dans les fonctions de secrétaire de cette séance du Conseil Municipal.

1. Communications.

Mme TADDEI donne communication des excuses de M. M. le Dr DEMANGE et de Mlle SCHNEIDER, qui ont respectivement donné procuration à Mmes TADDEI et JUNGER ainsi que de l'absence de M. DESCHRYVER, Mmes GROSJEAN, SCHMITT, Mlle VATRY, Me PIEROTTI, M. CHALON, Mme ROMANI, Me MERTZ, M. NOLLER, Mmes RAUCH et COURT.

2. Subvention de fonctionnement à l'Association Lorraine pour la Qualité de l'Air (A.L.Q.A.)

Mme TADDEI, Adjoint : Par délibération du 29 juin 2007, le Conseil Municipal a décidé de porter, à compter de 2007, à 43.300,- EUR la subvention annuelle accordée à l'A.L.Q.A. et a autorisé la signature de la convention correspondante.

Si, dans son esprit, le Député-Maire ne participait pas au vote en raison de sa qualité de Président de l'A.L.Q.A., il a toutefois omis de le signaler verbalement et vous propose donc de prononcer le retrait de cette délibération du 29 juin 2007.

Pour la bonne règle, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'une part, de prononcer le retrait de cette délibération du 29 juin 2007,
- d'autre part, de délibérer sur le fond de ce dossier en décidant de porter à 43.300,- EUR la subvention annuelle attribuée à l'A.L.Q.A. et en autorisant la signature de la convention correspondante.



Mme TADDEI, titulaire du pouvoir de M. le Député-Maire, ayant précisé que ce dernier ne participe naturellement pas au vote,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité des votants,

- décide
- + le retrait de la délibération prise par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 juin 2007 relative au versement de la subvention objet du rapport ci-dessus,
- + de porter à 43.300,- EUR la subvention annuelle attribuée à l'Association Lorraine pour la Qualité de l'Air (AL.Q.A.),
- autorise la signature de la convention correspondante.

La séance est levée à 18 h 45.

Séance du Conseil Municipal  
du 25 octobre 2007

Sous la présidence de M. le Dr DEMANGE, Député-Maire.

Ont assisté à cette séance : 11 Adjointes et 16 Conseillers Municipaux.

Etaient présents : Mme TADDEI, MM. FRITZ, le Dr HELFGOTT, SCHAFF, KIFFER, Mmes RENAUX, GUICHARD, WEYL, M. FRANCHINI, Mme KIEFFER, M. TERVER,

Adjointes,

MM. DESCHRYVER, le Dr STEMPTER, Mmes JUNGER, THEISSE, M. BOURGEOIS, Mmes SCHEIDT, LOREAU, M. DUSSORT, Mmes BOUR, SCHMITT, M. HELMER, Mme BERTOLOTTI, Me MERTZ, Mme RUTH-JOBERT, MM. SCHMITT, MARANGE,

Conseillers Municipaux.

Excusés : Me FERRETTI, qui a donné procuration à M. TERVER,  
M. KARAS, qui a donné procuration à M. FRANCHINI,  
Mme BERNARD qui a donné procuration à Mme GUICHARD,  
Mme PEZIN qui a donné procuration à M. KIFFER,  
Melle SCHNEIDER, qui a donné procuration à Mme JUNGER,  
Mme RAUCH qui a donné procuration à Me MERTZ,  
Mme BLAISE,  
M. CHALON,  
M. MICHEL,  
M. NOLLER.

Absents non excusés : Mme GROSJEAN, Mlle VATRY, Me PIEROTTI, Mme ROMANI,  
Mme COURT.

Secrétaire : Mme BERTOLOTTI, assistée de Mmes ROUGE, Responsable du Secrétariat des Assemblées, CASELLATO, Adjoint Administratif Principal et LIPUT, Adjoint Administratif.

Assistaient en outre : MM. LABESSE, Directeur de Cabinet,  
PAYNTAR, Chef de Cabinet,  
SCHREIBER, Directeur Général des Services,  
BALLESTER, Directeur Général Adjoint des Services  
FENDT, Directeur Général Adjoint des Services,  
Mme GRISELLE, Directeur Général Adjoint des Services,  
MM. RINGEVAL, Directeur Général Adjoint des Services,  
SCHLEICH, Directeur Général Adjoint des Services,



### Ordre du jour :

1. Communications de M. le Maire.
2. Dénomination de voies et d'équipements.
3. Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.
4. Avis à émettre sur le projet de Programme Local de l'Habitat.
5. Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
6. Demande de subvention pour l'exposition « Le Café délice d'Orient » au Musée de la Tour aux Puces.
7. Attribution de subventions pour diverses actions culturelles en direction du jeune public.
8. Etude relative à la création d'un Centre artistique au Pont-Ecluse.
9. Concert du Chœur Mondial des Jeunes - Fixation du droit d'entrée.
10. Conservatoire de Musique - Stage « Le Violon et le Corps » - Fixation de la participation financière des stagiaires.
11. Convention entre le Conseil Général et la Ville de Thionville au titre de l'Enseignement Artistique Spécialisé - Année 2007.
12. Décision Modificative N° 2 de l'exercice 2007.
13. Adoption des taxes, tarifs et redevances - Année 2008.
14. Dépenses imprévues exercice 2007.
15. Adhésion de la Ville au réseau transfrontalier LELA+
16. Modification des tarifs de l'accueil du soir - Année scolaire 2007/2008.
17. Mesures de carte scolaire.
18. Passation d'un marché à bons de commande : travaux de maintenance et interventions ponctuelles sur outils de production.

19. Rapports d'activités - Année 2006 :

- a) Service Public de l'Eau de la Ville.
- b) Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) :
- c) Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom et Environs,
  - 1) Syndicat Intercommunal pour l'Etude et la Réalisation de Projets
  - 2) d'Implantation de Structures Universitaires dans l'Agglomération Thionilloise ,

20. Contrat de Politique Départementale d'Aménagements Urbains 2008.

21. Développement de sentiers pédestres de randonnées touristiques.

22. Déclassement de voiries nationales dans le domaine public communal.

23. Passation de marchés à bons de commande.

24. Acquisition complémentaire de véhicules.

25. Passation d'un avenant de transfert.

26. Salle polyvalente de Veymerange - Lancement de procédure.

27. Restructuration des écoles de la Côte des Roses. Travaux au gymnase la Fontaine - Lot 1 Gros-œuvre

28. Réalisation d'une déchetterie pour les quartiers ouest - Avenant au marché de travaux du lot 4.

29. Démolition de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers - Avenant de travaux.

30. Acquisitions :

- a) d'une ancienne voie militaire,
- b) d'une voirie à Elange,
- c) de terrains, Route du Crève Cœur,
- d) d'un immeuble situé 7, Chemin Sainte-Anne.

31. Cessions :

- a) d'un terrain à Veymerange,
- b) d'un terrain, Rue des Fougères

32. Echange de terrains, Venelle aux Escargots.

33. Ancien Refuge Club Vosgien - Rétrocession à la Ville.



34. Conventions de servitudes de passage de réseaux.
35. Gestion de la forêt communale - Travaux d'exploitation 2007/2008.
36. Requalification du site ETILAM.
37. Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
38. Mise à disposition de locaux au profit d'associations.

-----

M. le Député-Maire ouvre la séance à 18 h 20.

Il propose de désigner Mme BERTOLOTTI dans les fonctions de secrétaire de cette séance du Conseil Municipal.

-----

1 Communications.

M. le Député-Maire donne communication

- des excuses de Me FERRETTI, M. KARAS, Mme BERNARD, PEZIN, Mlle SCHNEIDER, Mme RAUSCH, Mme BLAISE, MM. CHALON, MICHEL et NOLLER qui ont respectivement donné procuration pour les six premiers nommés à MM. TERVER, FRANCHINI, Mme GUICHARD, M. KIFFER, Mme JUNGER et Me MERTZ ainsi que de l'absence de Mme GROSJEAN, Mlle VATRY, Me PIEROTTI, Mme ROMANI et Mme COURT,
- de ce qu'il est proposé que Mme Francine COURT, nouvelle Conseillère Municipale, participe aux travaux de la Commission Municipale « Jeunesse et Sport, Enseignement, Culture et Vie Associative ».

L'Assemblée Communale voudra bien en délibérer.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, désigne conformément à la réglementation en vigueur Mme Francine COURT, Conseillère Municipale pour participer aux travaux de la Commission Municipale « Jeunesse et Sport, Enseignement, Culture et Vie Associative »,

- de ce qu'il a été nécessaire que la Ville fasse des adjonctions à un contrat d'assurance existant.

Cette extension concerne l'acquisition :

- + d'une camionnette RENAULT immatriculée 248 BTF 57,
- + d'une camionnette RENAULT immatriculée 253 BTF 57,
- + d'une RENAULT Twingo immatriculée 689 BTJ 57,
- + d'une RENAULT Mégane immatriculée 690 BTJ 57,
- + d'une benne PEUGEOT immatriculée 436 BTQ 57,
- + d'une benne PEUGEOT immatriculée 438 BTQ 57.

Ces véhicules ont été assurés par la police Flotte automobiles souscrite auprès de la Compagnie A.C.M.

Ces adjonctions d'assurance ont été faites au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication et confirme la passation de cette extension à un contrat d'assurance existant,

- de ce qu'il a été nécessaire que la Ville fasse des adjonctions temporaires à un contrat d'assurance existant.

Ces adjonctions concernent la location ou le prêt :

- + d'une PEUGEOT Boxer immatriculée 711 CCB 44,
- + d'une benne à ordures VASP RENAULT immatriculée 69 ATV 57.

Ces véhicules ont été assurés par la police Flotte automobiles souscrite auprès de la Compagnie A.C.M.

Ces adjonctions d'assurances ont été faites au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.



Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication et confirme la passation de ces extensions temporaires à un contrat d'assurance,

- de ce que le Conseil Municipal est informé qu'en application de la délégation accordée à la Municipalité par délibération du 17 mars 2001 dont la dernière modification date du 29 mars 2005 (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ont été passés les marchés conclus sans formalités préalables ci-après.

Le Conseil Municipal

prend acte de cette communication.

07/113PA	01/06/07	Mise en sécurité de la station de traitement d'eau potable de la Briquerie	OPTEOR SANTERNE Lorraine 4, rue de la Fontaine Chaudron 57140 NOROY LE VENEUR	65.848,17
07/122PA	13/06/07	Acquisition d'un engin de levage pour le service technique du théâtre municipal de Thionville	STE TILLY Manutention 116, route de Thionville 57140 WOIPPY	23.322,00
07/123PA	14/06/07	Travaux de démolition de l'ancien presbytère Ste Anne 12, rue de la Perdrix	XARDEL DEMOLITION Sarl 148, Bld de Finlande 54340 POMPEY	16.832,03
07/126PA	15/06/07	Climatisation des locaux informatiques des services techniques municipaux	Sarl SATEC Génie Climatique 50, rue du Gl Patton 57330 HETTANGE GRANDE	51.487,50
07/127PA	19/06/07	Acquisition d'équipements auto laveuse - auto portée	STE NILFISK ADVANCE 26, Avenue de la Baltique 91140 VILLEBON SUR YVETTE	11.977,64
07/128PA	22/06/07	Commande de vitrines d'exposition en polycarbonate	FORM XL Chemin de l'Ancienne Ligne 55270 BOUREUILLES	11.219,68
07/129PA	22/06/07	Spectacles pyrotechniques 2007 Lot 1 : Feux d'artifice du 30 juin 2007	STARLIGHT EVENEMENTIEL 21, rue du Dr Hauth 57200 SARREGUEMINES	3.588,00
07/130PA	22/06/07	Spectacles pyrotechniques 2007 Lot 2 : Feux d'artifice du 13 juillet 2007	STARLIGHT EVENEMENTIEL 21, rue du Dr Hauth 57200 SARREGUEMINES	28.704,00
07/131PA	22/06/07	Spectacles pyrotechniques 2007 Lot 3 : Sonorisation - Spectacles Pyrotechnique 2007	HALPHA STUDIO 76, Chaussée du Roly, 76 B 5660 - MARIEMBOURG	3.791,32
07/132PA	25/06/07	Etude d'impact complémentaire	L'ATELIER DES TERRITOIRES 1, rue Marie Anne de Bovet 57004 METZ	8.336,12
07/134PA	25/06/07	Tennis La Milliaire , Boucle de la Milliaire à THIONVILLE Refection des sols	SARL CORBIAUX SOLS 21, route de Caranusca 57100 THIONVILLE GARCHE	89.843,52



07/138PA	05/07/07	Travaux de refection de dallage Tennis couverts - Rue du Parc THIONVILLE	M G R 51, rue du Dr Schweitzer 57000 METZ	15.000,00
07/140PA	16/07/07	Rénovation des locaux sis au 14/16 rue cormontaigne Lot 1 : Electricité	HOFFMANN SA BP 70117 57103 THIONVILLE CEDEX	8.759,50
07/141PA	16/07/07	Rénovation des locaux sis au 14/16 rue cormontaigne Lot 2 : Maçonnerie	MGR Eurl 51, rue du Docteur Schweitzer 57070 METZ	5.118,88
07/145PA	23/07/07	Mairie Bâtiment D - Rez de Chaussée - Rénovation des bureaux Lot 1 : Peinture - Revêtement mural	AGP MARINELLI ZA UNICOM 57970 6 BASSE HAM	18.145,71
07/146PA	23/07/07	Mairie Bâtiment D - Rez de Chaussée - Rénovation des bureaux Lot 2 : Carrelage - Faïence murale - Sanitaire	MELLONI SA 2, Boucle du Ferronnier 57180 TERVILLE	7.106,62
07/147PA	23/07/07	Fourniture de mobilier Lot 1 : Salle Polyvalente de Veymerange	SARL AGENCO Cour Cambridge 67000 STRASBOURG	18.298,80
07/148PA	23/07/07	Fourniture de mobilier Lot 2 : Mairies annexes	S D I P 1, Rue Mangin 57000 METZ	3.219,63
07/149PA	23/07/07	Fourniture de mobilier Lot 3 : Bureau Adjoint au Maire	BUREAU CONSEIL LORRAINE 2, rue du Pré 57148 WOIPPY Cedex	1.196,53
07/150PA	23/07/07	Fourniture de mobilier Lot 4 : Bureau déclaration des naissances	STE AXYS 128, Voie de la Liberté 57160 SCY CHAZELLES	5.285,12
07/151PA	25/07/07	Fourniture de compteurs d'eau froide et de systèmes de radio relevé clipsés et déportés	GERRIS SARL BP 10160 68304 SAINT LOUIS CEDEX	Mini : 70.000,00 Maxi : 135.000,00
07/152PA	30/07/07	Acquisition complémentaire d'équipements pour les services municipaux Lot 1 : Deux tondeuses auto-tractées	STE ROCHA S.A. 45, rue des Ponts 51800 VIENNE LE CHATEAU	1.267,76

07/153PA	30/07/07	Acquisition complémentaire d'équipements pour les services municipaux Lot 2 : Une tondeuse auto portée	STE ROCHA S.A. 45, rue des Ponts 51800 VIENNE LE CHATEAU	4.260,00
07/165PA	13/08/07	Fourniture et pose de jeux dans les écoles maternelles	ESPACE CREATION Route d'Ars 57160 MOULINS LES METZ	21.563,90
07/166PA	13/08/07	Toiture école de Garche	CIBE BP 80223 87106 THIONVILLE Cédex	71.004,13
07/167PA	13/08/07	Assurance Dommage-Ouvrage Centre de Loisirs Nautiques	AXA ASSURANCE 31, Place de la République 57100 THIONVILLE	11.699,05
07/168PA	14/08/07	Travaux d'été dans les écoles Lot 1 : Alarmes incendies et vidéophones	KLEIN ELECTRICITE 10-12, rue de la Vieille Porte 57100 THIONVILLE	7.174,80
07/169PA	14/08/07	Travaux d'été dans les écoles Lot 2 : Portes et fenêtres	SARL GRISELLE 107, Avenue de Nieppe 57970 BASSE HAM	16.175,90
07/170PA	14/08/07	Travaux d'été dans les écoles Lot 3 : Peintures intérieures	AJM PEINTURE 32, rue du Manège 57100 THIONVILLE	12.785,24



- de ce qu'afin de se prémunir des éventuelles hausses des indexations sur Euribor prévues par l'ensemble des consultants financiers pour les années à venir, il est apparu souhaitable de procéder au réaménagement de certains emprunts conclus avec le Crédit Mutuel, la Société Générale ainsi que Dexia-CLF.

Dans le cadre de la délégation accordée par décision du Conseil Municipal du 4 juillet 2002, M. l'Adjoint chargé des Finances a procédé à ces opérations de réaménagement dans les conditions suivantes :

Prêteur	N° d'emprunt	Montant du réaménagement	Budget concerné	Durée initiale	Conditions initiales			Conditions de refinancement			
					Index	Marge	Périodicité	Durée Résid.	Index	Taux	Périodicité
Dexia-CLF	MIN 237554 EUR	5.542.246,86	Ville	15 ans	Euribor 6M	0,03 %	Semestrielle	14 ans	Fixe	4,90 %	Semestrielle
Crédit Mutuel	160 00030251303	624.638,17	Ville Eau	15 ans	Euribor 3M	0,08 %	Trimestrielle	11 ans 3 mois	Fixe	4,80 %	Trimestrielle
Société Générale	1189/002/001	213.428,56	Ville	15 ans	Euribor 3M	0,16 %	Trimestrielle	5 ans 3mois	Fixe	4,76 %	Trimestrielle
Société Générale	11902/003/001	660.612,39	Ville	15 ans	Euribor 3M	0,15 %	Trimestrielle	6 ans 6 mois	Fixe	4,76 %	Trimestrielle

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de ces opérations de réaménagement à l'Assemblée Communale.

La Commission des Finances a pris acte du contenu de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

prend acte de ces opérations de réaménagement d'emprunts.

## 2. Dénomination de voies et d'équipements.

MMme TADDEI, Adjoint :

a) Il est proposé de dénommer dans le nouveau lotissement situé à Thionville-Elange, les voies en impasse qui prennent respectivement naissance

+ Route de la Croix Hépich : « Impasse du Paturin »,

+ Rue du Maine : « Impasse de la Fétuque ».

-----

b) Ancien Premier Ministre, Pierre MESSMER est décédé le 29 août 2007. Sa figure d'homme d'Etat, de Compagnon de la Libération, d'élu mosellan, eut un retentissement particulier à Thionville où il vint à plusieurs reprises, inaugurer notamment la Place André Malraux ou le Centre de Loisirs Nautiques.

Afin d'honorer la mémoire de ce modèle républicain, il est proposé à l'Assemblée Communale de dénommer la partie qui compose l'espace en triangle situé Place de la République :

« Place Pierre MESSMER »

(1916 - 2007)

Ancien Premier Ministre

-----

c) Le 40<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions, Régiment de pointe de l'Armée de Terre française, occupe une place très forte dans le cœur des Thionvillois, en même temps qu'il apporte un formidable enrichissement tant humain qu'économique à notre Ville.

Aussi, pour marquer encore plus symboliquement cette relation spéciale qui unit Thionville à son Régiment, il est proposé que l'emplacement situé Boulevard Foch, devant le Théâtre Municipal, prenne la dénomination suivante :

« Square du 40<sup>ème</sup> Régiment de Transmissions »

-----

d) L'Espérance Sportive de Garche est un Club de football emblématique de la vitalité du village thionvillois de Garche. Une large reconnaissance populaire s'exprime d'ailleurs envers la mémoire de ses deux Présidents fondateurs en 1961, Bruno MAGINI et Etienne ZAWADZKI, et, pour marquer cet attachement, il est proposé de dénommer le Stade de Garche :

« Stade Bruno MAGINI - Etienne ZAWADZKI »



Par ailleurs, une plaque installée dans le Club House viendra rappeler le souvenir des autres membres fondateurs.

L'Assemblée Communale voudra bien en délibérer.

Après délibération,

le Conseil Municipal.

à l'unanimité adopte les propositions de dénomination objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

3. Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

M. FRANCHINI, Adjoint : En application de l'article 42 du décret N° 2005-1755 du 30 décembre 2005, chaque commune de plus de 10.000 habitants ou plus doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Les conditions de nomination et la mission de ce responsable sont définies par les articles 43 et 44 du décret précité.

La Commission d'Accès aux Documents Administratifs (C.A.D.A.) vient de rappeler, par courrier du 23 juillet 2007, la nécessité de désigner cette personne responsable.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, désigne conformément à la législation en vigueur M. Philippe SCHLEICH, Directeur Général Adjoint des Services à la Ville de THIONVILLE, responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

4. Avis à émettre sur le projet de Programme Local de l'Habitat.

Mme GUICHARD, Adjoint : La Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » a adressé à la Ville, pour avis, le projet de P.L.H. qu'elle a arrêté par délibération du Conseil de Communauté du 27 juin 2007.

Ce projet, entré en mairie le 31 juillet 2007, doit faire l'objet d'un avis du Conseil Municipal dans le délai de deux mois faute de quoi cet avis est réputé favorable.

Au vu des avis exprimés par les Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté, le Conseil de Communauté sera appelé à délibérer de nouveau sur le projet avant de la transmettre à M. le Préfet lequel saisira pour avis le Comité Régional de l'Habitat et pourra également émettre des demandes motivées de modifications qui seraient alors soumises au Conseil de Communauté, le P.L.H. étant adopté à l'issue de cette procédure de consultation.

C'est au titre de ces compétences obligatoires que la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » doit se doter d'un Programme Local de l'Habitat en vue de se conformer aux obligations réglementaires fixées par :

- la loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du Pacte de Relance pour la Ville rendant obligatoire l'adoption d'un P.L.H. par les communes comprenant une zone urbaine sensible,
- la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale faisant du P.L.H. une composante de compétence obligatoire des communautés d'agglomération en matière d'équilibre social de l'habitat,
- la loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004 faisant du P.L.H., une procédure obligatoirement portée par les E.P.C.I.

Le P.L.H. est un instrument de définition d'orientations de la politique locale en matière d'habitat. Il fixe, pour une durée de 6 ans, les objectifs permettant à la Communauté d'Agglomération et aux communes qui la composent de répondre au mieux aux besoins et à la demande de logement des habitants, assure la cohérence de la programmation, la répartition équilibrée sur le territoire et sert de cadre sur la thématique habitat aux opérations d'aménagement.

Le P.L.H. doit comporter, conformément aux articles R 302-11 à R 302-1.3 du Code de la Construction et de l'Habitation, trois parties :

- un diagnostic,
- l'énoncé des enjeux et objectifs,
- le programme d'actions territorialisé.

La procédure d'élaboration et les modalités d'association des personnes morales concernées ont été engagées par délibération du Conseil de Communauté en date du 16 septembre 2004.

La réalisation du diagnostic, l'intégration du « Porter à Connaissance » communiqué par l'Etat et la formalisation des propositions qui en découlent ont été confiées au bureau d'études ACEIF après passation d'un marché public.



Le lancement de la procédure et l'élaboration du projet de programme ont été préparées en concertation étroite avec les communes membres (chaque commune étant représentée au sein du comité de pilotage) et l'ensemble des acteurs du secteur de l'habitat (bailleurs sociaux, associations, etc.)

Des groupes de travail se sont réunis selon des thématiques :

- le parc à coût maîtrisé et le logement des publics spécifiques (jeunes, personnes âgées, personnes handicapées, etc.),
- le parc ancien et les copropriétés dégradées,
- la maîtrise foncière et le développement d'une urbanisation harmonieuse.

Suite à la tenue de ces groupes de réflexion, six grands axes stratégiques d'intervention ont été définis :

- Axe 1 : Garantir le droit au logement pour tous,
- Axe 2 : Actions sur le parc privé ancien,
- Axe 3 : Développer un parc à coût maîtrisé,
- Axe 4 : Définir les conditions d'une urbanisation harmonieuse et coordonnée,
- Axe 5 : Maîtriser le foncier nécessaire à une politique de l'habitat choisie,
- Axe 6 : Faire vivre une politique de l'habitat intercommunal : un enjeu majeur pour l'avenir.

Des séries d'actions ont ensuite été déclinées par axe. Ces actions ont été présentées en comité de pilotage le mardi 5 décembre 2006. La territorialisation du programme d'action a ensuite été précisée (cf. document annexé).

Le Conseil Municipal voudra bien émettre un avis sur ce projet de P.L.H.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (2 non participations au vote), émet un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville ».

5. Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Mme WEYL, Adjoint : La Loi du 5 mars 2007 confie au Maire la mission d'animer sur le territoire de la commune la politique de prévention de la délinquance et d'en coordonner la mise en œuvre sous réserve de respecter les compétences des autres acteurs.

Aussi, cette même loi a-t-elle rendu obligatoire la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (C.L.S.P.D.) dans les communes de plus de 10.000 habitants ou comprenant une zone urbaine sensible.

Instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité, le C.L.S.P.D. mobilise les acteurs publics et privés concernés et a notamment pour objectifs :

- de renforcer la place des élus et l'information du Maire dans le domaine de la sécurité,
- d'améliorer la coordination, simplifier et diminuer les structures préalablement mises en place,
- d'élaborer des solutions concrètes et partenariales dans le cadre d'un plan d'action soumis à évaluation.

Enfin, il est composé de trois collèges : un collège d'élus et un collège de responsables locaux désignés par le Maire, un collège de représentants de l'Etat désignés par le Préfet, lui-même membre de droit, ainsi que le Procureur de la République.

Compte tenu de l'intérêt local à faire fonctionner une telle structure de coordination, dans le cadre de la loi du 5 mars 2007, le Conseil Municipal voudra bien se prononcer favorablement sur le principe de la création d'un C.L.S.P.D. à Thionville.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

6. Demande de subvention pour l'exposition « Le Café délice d'Orient » au Musée de la Tour aux Puces.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Du 13 mai au 19 septembre a été organisée l'exposition « Le Café délice d'Orient » au Musée de la Tour aux Puces. Il est possible d'obtenir une subvention de l'Etat pour le financement de cette manifestation et du catalogue qui a été publié à cette occasion. Les dépenses relatives à cette exposition étaient inscrites au Budget primitif 2007.

Il est demandé à l'Assemblée Communale d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter la subvention à laquelle la Ville pourrait prétendre.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,



à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

7. Attribution de subventions pour diverses actions culturelles en direction du jeune public.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Les actions culturelles ci-après, réalisées en direction du jeune public durant l'année 2006/2007, ont fait l'objet d'une inscription budgétaire par décision modificative du 29 juin 2007 :

- Collège La Milliaire, pour la réalisation du projet éducatif « Grandir grâce à nos différences » en collaboration avec le Collège Hélène Boucher et les Lycées Hélène Boucher et Sophie Germain : 400,- EUR,
- Ecole Elémentaire Robert Desnos, pour l'organisation de la Fête de la Musique : 600,- EUR,
- Association « GEOLOR », pour l'animation paléontologique organisée à l'école de La Milliaire : 500,- EUR.

L'Assemblée Communale voudra bien autoriser le versement par la Ville des subventions concernées.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- accorde au Collège « La Milliaire », à l'Ecole Elémentaire « Robert Desnos » et à l'Association « GEOLOR » les subventions respectivement d'un montant de 400,- EUR, 600,- EUR et de 500,- EUR au titre de diverses actions culturelles en direction du jeune public,
- dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le crédit inscrit en Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2007 sous les comptes concernés.

8. Etude relative à la création d'un Centre artistique au Pont-Ecluse.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : L'étude de programmation relative à la création d'un Centre artistique au Pont-Ecluse Sud va être réalisée prochainement selon un cahier des charges élaboré par la Ville en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette étude servira de base à la consultation des architectes.

En se référant aux développements de l'une des traditions artistiques de notre région et plus largement d'Europe du Nord, le Centre sera consacré à la gravure et à l'estampe, notamment à partir de l'œuvre gravé du peintre et graveur Claude WEISBUCH, né à Thionville, mais donnera également leur place aux autres disciplines artistiques (art graphique, peinture, sculpture).

Il bénéficiera de l'apport du savoir-faire du Centre Culturel Jacques Brel qui intégrera le site du Pont-Ecluse.

Le Centre utilisera le bâtiment actuel, classé Monument Historique (Caserne Nord) ainsi qu'un nouveau bâtiment qui fera l'objet d'une création architecturale contemporaine, à l'emplacement de la deuxième caserne (Caserne Sud), aujourd'hui disparue.

Outre son intérêt et son originalité sur le plan de l'action artistique et culturelle, le Centre participera pleinement à l'attractivité touristique de notre ville.

L'étude, dont le coût peut être estimé à 50.000,- EUR, comprendra deux tranches, une première tranche (ferme) devant mettre en évidence trois scénarios de fonctionnement du futur Centre et une seconde tranche (conditionnelle) consacrée à un programme technique détaillé correspondant à l'étude de programmation proprement dite.

L'Assemblée Communale voudra bien autoriser la Municipalité à solliciter l'ensemble des subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de cette étude.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,
- sollicite l'ensemble des subventions auxquelles la Ville peut prétendre auprès des instances concernées au titre de l'étude en question.

9. Concert du Chœur Mondial des Jeunes -  
Fixation du droit d'entrée.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Le 12 janvier 2008, la Ville de Thionville accueillera le Chœur Mondial des Jeunes pour un concert sur la Musique de tradition orthodoxe d'Europe de l'Est en l'Eglise St-Maximin. Le chœur, dirigé par Theodora PAVILOVITCH, est composé de chanteurs de 17 à 26 ans issus des quatre coins du globe et a été reconnu par l'U.N.E.S.C.O. comme « Artiste pour la Paix ».



Autour de ce concert, l'I.N.E.C.C. - Mission Voix Lorraine, partenaire de la venue du Chœur Mondial, organisera une masterclass de chant choral à L'Adagio le 12 janvier après-midi.

Il est proposé de fixer le prix des places du concert à Saint-Maximin à :

- 10,- EUR,
- gratuit pour les stagiaires de la masterclass et pour les moins de douze ans.

Le Conseil Municipal voudra bien :

- donner son accord à l'organisation de ce concert (les crédits nécessaires à l'organisation du concert, soit 2.000,- EUR, feront l'objet d'une inscription au budget à venir, dans l'enveloppe globale du Service Musique),
- le cas échéant, autoriser M. le Député-Maire à signer le contrat correspondant,
- fixer le tarif à 10,- EUR (gratuit pour les moins de douze ans et les stagiaires).

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- autorise M. le Député-Maire à signer le contrat correspondant.

10. Conservatoire de Musique - Stage « Le Violon et le Corps » - Fixation de la participation financière des stagiaires.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : De janvier à mars prochain, la Ville de Thionville accueillera au sein du Conservatoire de Musique un stage sur le thème « Le Violon et le Corps », animé par Daniel Nalesso. Dix séances de travail sont prévues durant cette période.

Ce stage s'adresse aux violonistes du Conservatoire de Musique et également d'autres établissements du département. Au total une dizaine de participants bénéficieraient de ce stage et se produiraient en concert de fin de stage dirigé par Daniel Nalesso le 25 mars 2008 à la salle de concerts « L'Adagio ».

Il est proposé de fixer à 75,- EUR la participation de chaque stagiaire, exception faite des Thionvillois qui bénéficieraient, comme pour tous les stages, de la gratuité.

Le Conseil Municipal voudra bien :

- donner son accord à l'organisation de ce stage dont les crédits seront inscrits au Budget de 2008 dans l'enveloppe globale du Conservatoire,
- fixer la participation des stagiaires à 75,- EUR,
- et, le cas échéant, autoriser la signature du contrat correspondant avec l'intervenant.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- vote les crédits nécessaires à imputer au Budget 2008 sous les comptes concernés,
- autorise la signature du contrat correspondant.

11. Convention entre le Conseil Général et la Ville de Thionville au titre de l'Enseignement Artistique Spécialisé - Année 2007.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Le Conservatoire de Musique de Thionville a bénéficié de 2003 à 2006 du soutien financier du Conseil Général de la Moselle dans le cadre d'une Charte Départementale relative à l'Enseignement Artistique Spécialisé.

Aujourd'hui, une nouvelle convention pourrait reconduire cet accord pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007, dans l'attente des nouvelles dispositions du Conseil Général en la matière. Une aide financière de 43.304,- EUR serait ainsi accordée à la Ville pour son Conservatoire de Musique au titre de 2007.

Le Conseil Municipal voudra bien :

- donner son accord au projet de convention précité,
- autoriser sa signature par M. le Député-Maire,
- dire que la recette correspondante sera versée au Budget 2007 sous les articles et chapitres correspondants.

Les Commissions des Finances et « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture Vie Associative » ont émis un avis favorable à la passation de cette convention.

Le Conseil Municipal,



- à l'unanimité,
- adopte le projet de convention objet du rapport ci-dessus,
  - dit que la recette correspondante sera versée au Budget 2007 sous les articles et chapitres correspondants,
  - et autorise M. le Député-Maire à signer la convention correspondante.

#### 12. Décision Modificative N° 2 de l'exercice 2007.

M. SCHAFF, Adjoint : La présente Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2007 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 23.104,- EUR en section de Fonctionnement et de 835.500,- EUR en section d'Investissement.

Elle prend notamment en compte l'abondement de crédits pour l'entretien de bâtiments (39.260,- EUR) et pour la réparation des dégâts causés au domaine public (30.000,- EUR), mais aussi le versement de subventions complémentaires de fonctionnement dans les secteurs :

- scolaire pour 12.540,- EUR
- culturel pour 5.300,- EUR
- social pour 8.600,- EUR

Les propositions de dépenses figurant en section d'investissement ont pour principal objectif d'utiliser de façon optimale les crédits compte tenu de l'avancement des différents chantiers.

La présente Décision Modificative propose également l'inscription en dépenses et en recettes d'un crédit de 800.000,- EUR pour la réfection des réseaux d'eau et d'assainissement du parvis de la gare et de 35.500,- EUR pour des travaux complémentaires de requalification de la Rue des Saules.

La décision modificative concernant les Budgets annexes des Services du Crématorium et de S.E.P.F. s'équilibre à 0,- EUR .

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur cette deuxième Décision Modificative de l'exercice 2007.

#### 13. Adoption des taxes, tarifs et redevances. Année 2008.

M. SCHAFF, Adjoint : Le présent rapport a pour objet de proposer l'actualisation des tarifs, droits et redevances pour l'année 2008.

Le tableau annexé retrace l'ensemble des tarifs des Budgets Ville et Eau.

Globalement, hormis les particularités ci-après, le résultat de ces différentes propositions se traduirait par une augmentation moyenne des tarifs sensiblement équivalente à la hausse du coût de la vie.

Toutefois, on observera à la lecture de ce document :

- qu'aucune augmentation n'est envisagée pour les tarifs relevant du stationnement payant et de la carte Ville,
- que les tarifs applicables en matière de location du Théâtre Municipal et ceux correspondant au cinéma d'arts et essais « la Scala » restent inchangés.

L'ensemble de ces taxes, tarifs et redevances entrera en application à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, sauf dispositions contraires précisées explicitement dans l'état joint au présent rapport.

L'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur l'ensemble de ces propositions tarifaires.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (2 abstentions), décide la majoration des taxes, tarifs et redevances ci-dessus conformément aux propositions formulées dans le rapport et le tableau annexé quant aux montants retenus et aux dates d'entrée en vigueur.

#### 14. Dépenses imprévues exercice 2007.

M. SCHAFF, Adjoint : Il a été inscrit au Budget 2007 plusieurs lignes de crédits pour dépenses imprévues.

Ces crédits ont pour vocation de constituer une réserve de fonds, utilisable directement par le Maire pour abonder des comptes budgétaires insuffisamment pourvus, à charge pour lui de rendre compte au Conseil Municipal, de l'utilisation de ces crédits.

Cette procédure, qui trouve son origine dans l'art. 16 de la loi du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation, apporte souplesse et rapidité dans la gestion quotidienne, puisqu'elle dispense de l'adoption d'une décision modificative.

L'Assemblée Communale est informée des utilisations réalisées en 2007 sur la ligne de crédits pour dépenses imprévues :



## BUDGET VILLE

### En section d'investissement :

Date	Libellé	
17/07/2007	Alimentation électrique Groupe Scolaire Basse-Terres suite à sinistre - Cegelec Nord Est .....	11.432,00
31/07/2007	Acquisition d'un compresseur Prévention Routière suite à vol - Thomé Groupe Hubert.....	<u>472,77</u>
TOTAL .....		11.904,77

Le montant total des dépenses imprévues utilisées à ce jour s'élève à : 11.904,77 EUR en investissement.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

prend acte du contenu du présent rapport .

### 15. Adhésion de la Ville au réseau transfrontalier LELA+

Mme TADDEL, Adjoint : Le réseau intercommunal transfrontalier LELA+ a vocation à réunir les six villes de Luxembourg, d'Esch-sur-Alzette, de Longwy, d'Arlon, de Metz et de Thionville pour élaborer des projets communs et partager leurs expériences et leur savoir-faire respectifs au sein de l'espace transfrontalier.

Il s'agit, concrètement, de cumuler les compétences et les potentiels économiques, culturels et touristiques de ces Villes et d'agir en faveur des citoyens et des entreprises en prenant notamment une position commune concernant les aspects transfrontaliers des dossiers nationaux des trois pays concernés, en vue de favoriser le développement économique et urbain de la région transfrontalière.

Compte tenu de l'intérêt évident de la participation de Thionville à ce travail transfrontalier, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Ville à ce réseau transfrontalier,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer tout document afférent à cette adhésion et notamment la convention LELA+ ainsi que la déclaration d'intention pour la création d'un réseau de Villes européennes (Luxembourg, Belgique, France).

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- décide l'adhésion de la Ville au réseau transfrontalier LELA+,
- autorise M. le Député-Maire à signer tout document contractuel afférent à cette adhésion.

16. Modification des tarifs de l'accueil du soir.  
Année scolaire 2007/2008.

Mme BERTOLOTTI, Conseillère Municipale déléguée : Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire, abrogeant le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 encadrant l'augmentation des prix de la restauration scolaire

Considérant que l'augmentation des prix était de 2 % pour l'année scolaire 2006/2007 et est du même taux pour l'année scolaire 2007/2008,

Considérant que cette hausse n'a pas été pratiquée concernant l'accueil du soir, et qu'il convient de modifier partiellement la délibération du 29 juin 2007 avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007.

Vu l'article 76 pour la loi de finances pour 2006 supprimant l'abattement fiscal de 20%

Considérant que la suppression de cet abattement aura des conséquences négatives sur les familles et les tranches de quotient familial, il est proposé au Conseil Municipal d'en tenir compte en multipliant les tranches par 1,25.

La participation des familles sera la suivante :



1°) Concernant l'accueil du soir

Situation ancienne (2006-2007)		Situation nouvelle (2007-2008)		
Tranche	Quotient familial	Tarif	Quotient familial	Tarif
<b>Elèves thionvillois</b> ( <i>application du Q.F.</i> )				
T 1	Supérieur à 457 euros	5,04	Supérieur à 571,25 euros	5,14
T 2	De 344 à 457 euros	4,64	De 430 à 571,25 euros	4,73
T 3	De 306 à 343 euros	4,08	De 383 à 429 euros	4,16
T 4	Inférieur ou égal à 305	3,52	Moins de 383 euros	3,59
<b>Elèves non thionvillois</b> ( <i>admission en fonction des possibilités d'accueil</i> )				
Tarif unique quel que soit le quotient familial		8,98	Tarif unique quel que soit le quotient familial	9,16

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

- l'application de la hausse des tarifs de 2 %, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour l'accueil du soir au cours de l'année scolaire 2007/2008,
- la revalorisation des tranches de quotient familial afin que les familles ne soient pas pénalisées par la suppression de l'abattement fiscal de 20 %.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (2 abstentions), décide

- l'application de la hausse des tarifs de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007 de l'accueil du soir pour l'année scolaire 2007/2008,
- la revalorisation des tranches de quotient familial telles qu'indiquées dans le rapport ci-dessus.

17. Mesures de carte scolaire.

M. DUSSORT, Conseiller Municipal Délégué : Par délibération en date du 29 juin 2007, le Conseil Municipal avait délibéré sur les mesures prévisionnelles de carte scolaire envisagées par Monsieur l'Inspecteur d'Académie, pour l'année scolaire 2007/2008.

Après le réexamen établi sur la base des effectifs réellement accueillis à la rentrée et après consultation du Comité Technique Paritaire Départemental le 5 septembre 2007, il est constaté avec satisfaction les décisions suivantes :

- ouverture du 8<sup>ème</sup> poste de l'école élémentaire La Petite Saison,
- maintien du 6<sup>ème</sup> poste de l'école maternelle La Garenne/La Petite Saison.

Enfin, après constat établi sur la base des effectifs réellement accueillis, l'Inspection Académique a procédé au retrait du 3<sup>ème</sup> poste à l'école maternelle La Petite Lor du 4<sup>ème</sup> poste à l'école maternelle Beauregard et du 7<sup>ème</sup> poste à l'école élémentaire Saint-Hubert. L'Inspection Académique n'ouvrira pas de 10<sup>ème</sup> poste à l'école élémentaire Poincaré.

Il est également relevé que le poste de rééducateur G sur l'école des Basses-Terres est gelé, faute de postulants.

Conformément à la procédure habituelle applicable en la matière, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ces mesures de réajustement qui actualisent les mesures déjà soumises lors de la délibération du 29 juin 2007.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture Vie Associative » a pris acte de ces mesures de carte scolaire.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- constate avec satisfaction l'ouverture du 8<sup>ème</sup> poste de l'école élémentaire La Petite Saison, ainsi que le maintien du 6<sup>ème</sup> poste de l'école maternelle La Garenne/La Petite Saison.
- déplore
  - + le retrait du 3<sup>ème</sup> poste à l'école maternelle La Petite Lor, du 4<sup>ème</sup> poste à l'école maternelle Beauregard et du 7<sup>ème</sup> poste à l'école élémentaire Saint-Hubert,
  - + la non-ouverture de 10<sup>ème</sup> poste à l'école élémentaire Poincaré, ainsi que le gel du poste de rééducateur G sur l'école des Basses-Terres, faute de postulants.

18. Passation d'un marché à bons de commande : travaux de maintenance et interventions ponctuelles sur outils de production.

M. TERVER, Adjoint : La modernisation des outils de production réalisée ces dernières années dans le cadre de la restructuration de l'alimentation en eau de la Ville nécessite l'instauration de travaux spécifiques de maintenance.



Ces travaux de maintenance préventive et corrective seront assurés afin de garantir la continuité de service, la réalisation d'économies d'exploitation et la conservation du patrimoine.

Seront concernées par ces diverses opérations et interventions, les installations électromécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques, d'automatismes, d'instrumentation, de télégestion, de supervision et de protection.

Pour ce faire, il est donc proposé, conformément au Code des Marchés Publics, de procéder à une consultation, en vue de la passation d'un marché à bons de commande.

Les montants annuels minimum et maximum sont les suivants :

- minimum : 30.000,- EUR H.T.
- maximum : 80.000,- EUR H.T.

Il sera conclu pour l'année 2008, avec reconduction éventuelle pour trois années civiles supplémentaires.

Les crédits annuels correspondants seront à inscrire au Budget Annexe Eau 2008.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- charger les Services Municipaux de lancer la consultation correspondante,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le marché en résultant.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à la passation de ce marché.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

#### 19. Rapports d'activités - Année 2006 :

##### a) Service Public de l'Eau de la Ville.

Mme TADDEL, Adjoint : Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, il doit être présenté annuellement au Conseil Municipal, un rapport relatif au prix et à la qualité du Service de l'Eau.

Dans les quinze jours suivant la séance de présentation au Conseil Municipal, ce rapport sera transmis aux différentes collectivités dont l'alimentation en eau potable est assurée par le Service des Eaux de Thionville.

Il sera également adressé à M. le Préfet pour information.

L'Assemblée Communale est invitée à prendre connaissance du rapport annuel du Service de l'Eau pour l'année 2006.

La Commission des Travaux a pris acte de cette communication.

Le Conseil Municipal,

prend acte du rapport annuel 2006 relatif au prix et à la qualité du Service de l'Eau.

19. Rapports d'activités – Année 2006 :

b) Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) :

1) Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom et Environs

Mme TADDEI, Adjoint : Conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Syndicat vient de transmettre à la Ville pour approbation, le rapport du délégataire sur la gestion du service public de l'eau de l'exercice 2006 établi par la Compagnie Générale des Eaux.

De ce rapport, il ressort pour 2006 que sur l'ensemble du Syndicat :

	Variation 2006/2005	
- le nombre d'abonnés est de :	1.956	- 0,50 %
- les volumes d'eau vendus se chiffrent à :	350.777	+ 5,90 %
+ les volumes produits :	328.109	+ 12,80 %
+ les volumes achetés à Thionville :	71.830	- 54,20 %
+ les volumes importés de Sierck :	12.410	+ 4,31 %
- total ressources :	412.349	- 8,40 %
- le rendement est de :	86,30 %	+ 11,60 %
- le résultat brut s'établit à :	45.247,- EUR	
produits : 404.787,- EUR		
charges : 359.540,- EUR		



- le prix du m<sup>3</sup> eau s'élève à 1,14 EUR H.T./m<sup>3</sup>, soit 1,20 EUR T.T.C. ce qui porte pour les résidents de Garche et de Koeking le prix total du m<sup>3</sup> sans location compteur à 1,80 EUR H.T. soit 1,88 EUR T.T.C., y compris la redevance assainissement.
- travaux réalisés : renouvellement de pompes.

L'Assemblée Communale est invitée à prendre connaissance du rapport du délégataire conformément à la réglementation en vigueur.

La Commission des Travaux a pris acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

prend acte du rapport annuel relatif au prix et à la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2006 du Syndicat Intercommunal des Eaux de Cattenom et environ.

2) Syndicat Intercommunal pour l'Etude et la Réalisation de Projets d'Implantation de Structures Universitaires dans l'Agglomération Thionvilloise.

Mme TADDEI, Adjoint: La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale (art. L 5211-39 du C.G.C.T.) prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le présent document vise à décrire l'activité du syndicat intercommunal pour l'étude et la réalisation de projets d'implantations de structures universitaires dans l'agglomération thionvilloise pour l'exercice 2006, le présent document comporte également, en pièces jointes, la balance générale des dépenses et des recettes extraite du compte administratif 2006 du Syndicat.

Communes membres et élus délégués :

	Titulaires :	Suppléants :
ABONCOURT	EISENHAUER Léon	STARC François
ALGRANGE	KAUFMAN Jacky	LE Lionella
ALGRANGE	RUSCHER Roland	BECKER Peggy
ALGRANGE	HAZEMANN Guy	BECKER Bernadette
ALGRANGE	SPARAPANI Nicole	WAGNER Théodore
ANGEVILLERS	FENDT Gilbert	BRIER Marcelle
APACH	DISTEL Françoise	BOUZENDORFFER Robert
AUDUN LE TICHE	MOENCH Claudine	CIRE Robert
AUDUN LE TICHE	THON Françoise	FELICI Christian

AUDUN LE TICHE	DJEBAR Mireille	GIOVAGNOLI Corinne
AUDUN LE TICHE	BOUILLE Chantal	GOMEZ Laurence
AUMETZ	PARENT Guy	NERI Eric
BASSE HAM	MIZZON Jean-Marie	GEORGES Patricia
BASSE RENTGEN	WINTERRATH Viviane	DELION François
BERG SUR MOSELLE	BERNARD Claude	FELTEN Benoit
BERTRANGE	ANTONE Jean-Paul	PARISSET Thierry
BEYREN LES SIERCK	SEITER Claude	REICHER Emile
BOUSSE	FILLMANN Alain	BIRMANN Charles
BOUST	TRINQUIER Charles	KRPIC Mirko
BREISTROFF la GRANDE	CONRADT Justin	BLANC Michel
BUDING	JUNGLING Gérard	BAUCHART Marc
BUDLING	GUIRKINGER Jean- Gérard	VIVIER Pierre
CATTENOM	LAURENT Arlette	REITZ Philippe
CLOUANGE	LEVIS Patrick	BERTONI Marie
CONTZ LES BAINS	PONCIN Jean-Marie	le Premier Adjoint
DISTROFF	MEYER Roland	MESTRE Eric
ELZANGE	LERAY Gérard	JUNGLING Firmin
ENTRANGE	MAGINI Alessia	HERGAT Michel
ESCHERANGE Molvange	BEFANA Cataldo	HAUX Robert
FAMECK	FACQUEUR Claudine	WEISSLINGER Roseline
FAMECK	HEYERT Jean Marc	LEGLOIS Albert
FAMECK	BOSTELLE Caroline	MOUMENE Karima
FAMECK	ARNOULD Clément	MICHE Christophe
FIXEM	ZENDER Louis	HIRTZ Jean-Paul
FLASTROFF	KUHN Christian	DODELLER Gérard
FLORANGE	GHEZZI Claire	PRIETO Jean-Pierre
FLORANGE	TARILLON Philippe	MONTI Patrisse
FLORANGE	FLAMME Gérard	PONSAR Danielle
FLORANGE	BEY Michèle	BEAUQUEL Michel
FONTOY	OTT Jeannine	DONINI Sylvie
GANDRANGE	NIKODEMSKI Sandrine	BIGARE Michel
GAVISSE	WAX Jean-François	BOLZINGER Michel
GRINDORFF	ZINGRAFF André	MALLINGER Isabelle
GUENANGE	LA VAULLEE Jean-Pierre	LEUBE Michel
GUENANGE	UNTEREINER Alain	SIEGWARTH Daniel
GUENANGE	CEDAT VERGNE Nathalie	LEFEBVRE Jean-Claude
GUENANGE	AIME Jean-Claude	AUBURTIN Gérard
HAGEN	DE LAZZER Philippe	SCHINTGEN Doris
HALSTROFF	NIEDERCORN Raymond	DOUBA Yahya
HAUTE KONTZ	THILL Marie José	STUTZINGER Thierry
HAVANGE	BLOT KOEPPERS Rudy	TRIPODI Jean-Noël
HAYANGE	HOFFER Josette	LAJOURNADE Jeannine
HAYANGE	MIDON Marie-Thérèse	PELLENZ Anne-Lise
HAYANGE	BAYER Jacques	GIAVON Daniel



HAYANGE	CAYUELA Gérard	WEBER Isabelle
HETTANGE GRANDE	GALMICHE Chantal	THONE Claire
HETTANGE GRANDE	LE-GAC Jean	MORIN Martine
HETTANGE GRANDE	FERRARI Milva	BICKEL Patricia
HETTANGE GRANDE	BERNARD Nicole	BOURDEAU Nathalie
	MAZZACAVALLO	
HOMBOURG BUDANGE	Raymond	BLANCHET Michel
HUNTING	FOUSSE Louis	ERB Jérôme
ILLANGE	BURGER Jean-Marie	HOFFMANN Gabriel
INGLANGE	REISTROFFER Gilbert	PRIESTER Norbert
KANFEN	NICLOUX Didier	RENOIR Isabelle
KEDANGE sur CANNER	CASSE Anne Sandrine	BIEBER Olivier
KEMPLICH	WEISBECKER Albert	BEITZ Régis
KERLING LES SIERCK	ANDRE Patrice	MANNENBACH Claude
KIRSCH LES SIERCK	KOHN Roland	SAVARY Jacques
KNUTANGE	TREPPON Gilles	BERTOLLO Pascal
KOENISGMACKER	FELTZ Gilbert	CASALI Jean-Marc
KUNTZIG	KAHZNADAR Josiane	PERRIN Gérard
LAUMESFELD	TRITZ Gilbert	SCHMITT Fabienne
LAUNSTROFF	RICCI Françoise	MULLER Jean-Marie
LOMMERANGE	RODICQ Jean Claude	ZAPPACOSTA Emilie
LUTTANGE	TAILLEUR Christian	JEAUNEAU Armande
MALLING	BEHR Norbert	/
MANDEREN	KICHENBRAND Michel	NADE Reine
MANOM	KUNTZ Gilles	KUCHLY Jean Paul
MERSCHWEILLER	LELLIG Didier	LEICK André
METZERESCHE	WAX Hervé	BONNICHON Frédéric
METZERVISSE	HENTZEN Georges	POESY Claude
MONDORFF	MULLER Valérie	ARCHACKI Richard
MONNEREN	SONDAG Christian	SCHMITT Michel
MONTENACH	TINNES Jean-Paul	THEOBALD Christian
MOYEUVRE GRANDE	BIANCHI Yvette	SANTARONI Angel
MOYEUVRE GRANDE	GAULE Gisèle	DROUIN René
MOYEUVRE GRANDE	CONTESE Mariane	SANTARONI Mario
MOYEUVRE GRANDE	GASMI Zamira	SCHMITT René
MOYEUVRE PETITE	BURCKEL Michèle	MARINACCI Louise
NEUFCHEF	MARTINEZ Béatrice	PAPA Kathy
NILVANGE	SCHOL Marie-Thérèse	BUDA Jacky
NILVANGE	PINNA Alexandra	/
NILVANGE	GORI René	FRIEDMANN Odile
NILVANGE	MELLET Jean-Marie	NIESEN Francine
OTTANGE	OBLER Georges	THEVENIN Hubert
LOUDRENNE	HIRTZ Ghislaine	THEIS Fabrice
PUTTELANGE les THIONVILLE	KLEIN Lucien	GHAMO Lucien
RANGUEVAUX	GREINER Philippe	DEUTSCH André
REDANGE	TRITSCHLER Céline	FERRON Frédérique
REMLING	TINNES Jean-Paul	BORDONNE Claude
RETTTEL	BARRE Laurent	WOLSKI Marie-Claude

RITZING	HEIN Patrick	SCHUMACHER Marie-Paule
ROCHONVILLERS	DOLENC Gilles	BOMBARDIER Serge
RODEMACK	BARYGA René	DIDELOT Jean-Michel
ROSSELANGE	SEEMANN Michèle	MATELIC Vincent
ROUSSY LE VILLAGE	SEIWERT Willy	HALLE Michèle
RUSTROFF	NEISIUS Jean-Louis	HASSLER Xavier
SEREMANGE ERZANGE	MAURER Jean-Paul	HAFNER Yvette
	LEINEN SCHATZ	
SIERCK LES BAINS	Marie Pascale	HUBER Fabienne
STUCKANGE	GOERLINGER Roland	DIDIERJEAN Philippe
TERVILLE	VATRY Marie-Josée	LAMBOLEY Caroline
TERVILLE	LEMAL Alain	CASTAGLIOLA Daniel
TERVILLE	TALARCZYK Edith	REBUFFET Rémy
TERVILLE	PICHON Bernadette	FRAQUET Sandra
THIONVILLE	GROSJEAN Eléonore	TADDEI Josette
THIONVILLE	PEZIN Jacqueline	WEYL Françoise
THIONVILLE	SCHAFF Francis	SCHEIDT Bernadette
THIONVILLE	THEISSE Monique	SCHMITT Marie Laure
THIONVILLE	FRITZ Serge	SCHNEIDER Brigitte
THIONVILLE	FERRETTI Henri	TERVER Joseph
THIONVILLE	BERNARD Annie	LOREAU Sylvie
THIONVILLE	BERTOLOTTI Isabelle	DUSSORT Didier
THIONVILLE	VATRY Michèle	HELMER Pierre
	Dr DEMANGE Jean-	
THIONVILLE	Marie	BOURGEOIS Michel
TRESSANGE	SCHITZ Denis	BROSSARD Albert
UCKANGE	RUDONI Régine	MUIA Patricia
UCKANGE	GOMICHOY Yves	WAHL Simone
UCKANGE	DEGUILLAUME Marie	REGIN Marie Claude
UCKANGE	BULTEZ Sylvette	HAFFNER Marie France
VALMESTROFF	THILL Lucien	NEIERS Marie Jeanne
VECKRING	DOERPER Gilbert	FREYERMUTH Michel
VITRY SUR ORNE	THOLEY René	GEORGES Nadine
VOLMERANGE les MINES	HENCK Jean-Claude	CLAUSE Nicole
VOLSTROFF	DITSCH Hubert	DEVAUX Marcelle
WALDWEISTROFF	NIDERCORN Danielle	PERQUIN Régis
WALDWISSE	DIVO Jean-Marc	PONTICELLI Vincent
YUTZ	KINTZINGER Marcelle	LUSTIG Marie Noëlle
YUTZ	WEITEN Patrick	FILSTROFF Dominique
YUTZ	GONZALEZ François	GERARD Emilie
YUTZ	DUMONTEIL Marie Paule	HOUVER Yolande
ZOUFFTGEN	PAQUET Michel	FONTAINE Catherine



## Réunions

### Bureau Syndical 9 mars 2006 -18 heures

Demande de subventions formulée par l'IUT  
Préparation du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2006  
Comptes Administratif et de Gestion pour l'exercice 2005  
Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2005  
Budget pour l'exercice 2006  
Amortissement des subventions d'équipement

Le 27 mars 2006, date d'une première réunion régulièrement convoquée, le défaut de quorum a été constaté et la réunion ajournée. Le Comité Syndical a délibéré le 6 avril 2006 sans condition de quorum.

### Comité syndical 6 avril 2006 - 19 h 30

Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2006  
Demande de subvention formulée par l'IUT

### Comité syndical 6 avril 2006 - 20 h

Comptes Administratif et de Gestion pour l'exercice 2005  
Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2005  
Budget pour l'exercice 2006  
Amortissement des subventions d'équipement

Aux termes de l'article 40 de la loi susvisée, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune au Comité Syndical sont entendus.

Fait à Thionville, le

Le Président :

Dr J.M. DEMANGE

## BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

B1

## 1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 650,88		2 650,88
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 070,40		7 070,40
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
Dépenses de fonctionnement - Total		9 721,28		9 721,28

Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
Total des opérations d'équipement				
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)			
204	Subventions d'équipements versés	40 000,00		40 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour dépréciations des immobilisations (5)			
39				
45..1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciations des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciations des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		40 000,00		40 000,00

Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				



<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>B2</b>

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	9 999,99		9 999,99
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>9 999,99</b>		<b>9 999,99</b>

Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				4 183,53

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement	29 999,99		29 999,99
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation			
	Total des opérations d'équipement			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28				
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations (5)			
39	Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (5)			
45..2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes financiers (5)			
010	Stocks			
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>29 999,99</b>		<b>29 999,99</b>

Le Conseil Municipal,

prend acte du rapport annuel retraçant l'activité pour l'exercice 2006 du Syndicat Intercommunal pour l'Etude et la Réalisation des Projets d'Implantation de Structures Universitaires dans l'Agglomération Thionvilloise.

20. Contrat de Politique Départementale d'Aménagements Urbains 2008.

M. KIFFER, Adjoint : Le Département a informé la Ville d'une prochaine réforme des modalités d'attribution des dotations versées au titre de la Politique Départementale d'Aménagements Urbains.

De ce fait, une situation transitoire est ouverte pour l'année 2008 pour laquelle une aide financière de 872.802,39 EUR correspondant au tiers de l'enveloppe 2005/2007 pourra être versée à la commune.

Dans ce cadre, il est proposé d'affecter cette aide sur :

- le volet qualitatif de réaménagement du parvis de la Gare à hauteur de 297.134,55 EUR,
- la continuité des actions retenues au titre de l'opération A.N.R.U. Côte des Roses à hauteur de 575.667,84 EUR.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, il voudra bien autoriser M. le Député-Maire à signer la convention de financement correspondante.

La Commission des Travaux et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- autorise M. le Député-Maire à signer la convention de financement correspondante.



## 21. Développement de sentiers pédestres de randonnées touristiques.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Depuis 1996, la Ville a inscrit les sentiers de randonnées pédestres thionvillois dans le cadre du réseau départemental d'itinéraire de promenades et de randonnées.

Cependant, à la suite d'une réflexion menée avec différentes associations sensibilisées à cette démarche, le développement de deux nouveaux itinéraires touristiques a fait l'objet d'une recherche approfondie afin de dynamiser l'offre de promenades dans un souci de promotion du patrimoine et de la culture locale.

Il s'agit d'une part du « Sentier des Vignerons » cheminant dans l'emprise de l'ancien vignoble guentrangeois et permettant de découvrir l'histoire de la vigne sur les coteaux de Thionville depuis 1802. D'autre part, la création d'une nouvelle boucle pédestre de 7,5 km autour de l'observatoire acquis par la Ville sur les hauteurs de Beuvange est également proposée, ce nouvel itinéraire donnant aux randonneurs la possibilité de découvrir l'ermitage et le point de vue de l'observatoire. Outre la richesse des paysages, ce tracé qui démarre du Château de Volkrange offrira une liaison avec des espaces naturels remarquables telles que les pelouses calcaires de Nilvange.

Ces deux nouveaux itinéraires sont évidemment connectés au réseau Départemental animé notamment par le Club Vosgien.

La mise en œuvre de ces boucles pédestres thématiques nécessite la réalisation de travaux destinés à conforter les cheminements repérés et à assurer leur promotion (balisage, signalétique, aire de pique nique, etc...)

Dans ce domaine, le soutien du Conseil Général sera sollicité pour la mise en place d'une opération « EDEN » qui fait appel à des personnels en situation d'insertion professionnelle pour ces travaux.

Le coût des aménagements est estimé globalement à 90.000,- EUR, la dépense correspondante étant éligible aux subventions ouvertes dans ce domaine par le Conseil Général (voir barème ci-après) :

Type de dépenses	Mode de soutien	Taux
Acquisitions foncières	Subvention départementale	80%
Aménagement	Prise en charge par le CDTM via EDEN	100% main d'œuvre 40% matériaux
Signalétique de départ et de jalonnement (fourniture, pose, entretien)	Prise en charge par le département	100%
Balisage	Subvention départementale	80%
Mobilier dit « de confort » de type blanc, table de pique nique	Subvention départementale	40%
Promotion	CDTM via les supports habituels	100%

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- dire que les crédits correspondants seront prévus au budget 2008,
- solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre pour cette opération.

La Commission des Travaux et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- vote les crédits nécessaires à inscrire au Budget 2008 sous les comptes concernés,
- sollicite les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de cette opération.

## 22. Déclassement de voiries nationales dans le domaine public communal.

Mme TADDEI, Adjoint : Les dispositions de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ont fixé les modalités de transfert des routes nationales d'intérêt local au département. Pour ce qui est des tronçons des routes nationales situés en milieu urbain, la loi a prévu que les voiries qui n'ont pas vocation départementale doivent être remises aux communes.

Or, notre territoire est concerné par ce texte pour les deux sections de voirie suivante :

- R.N. 53 du Rond Point Merlin au Giratoire de Lagrange en limite de MANOM,
- R.N. 1153 du giratoire Cormontaigne au carrefour à feux du Pont des Alliés. A noter que cette section comprend trois ouvrages d'art : Pont des Alliés, Pont Robert Schuman et Pont du Canal des Fortifications.

L'orientation prise est justifiée par les services de l'Etat du fait, d'une part, de l'existence de l'itinéraire autoroutier A. 31 permettant d'éviter le centre ville de Thionville par le viaduc de Beauregard.

D'autre part, les caractéristiques urbaines des sections concernées sont également invoquées pour justifier leur reclassement dans le domaine public communal.

En terme de compensation financière pour la remise en état des chaussées, l'Etat verserait à la Ville une subvention chiffrée à 550.000,- EUR. Pour la remise en état des ouvrages d'art, une provision de 120.000,- EUR serait accordée sous réserve d'ajustement de



cette somme dès réception du diagnostic technique définitif des ponts. Dans ce domaine, toutes les garanties seront exigées pour s'assurer de la bonne tenue des ouvrages pour la décennie à venir.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le reclassement de ces sections de voiries nationales dans le domaine public communal et, en cas d'accord, il voudra bien accepter les contreparties proposées sous réserve des résultats de l'expertise technique des ouvrages d'art et des masses financières dédiées à cet effet.

La Commission des Travaux et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

### 23. Passation de marchés à bons de commande.

M. TERVER, Adjoint :

#### A - Travaux de signalisation horizontale et verticale

Les marchés en cours viennent à échéance le 31 décembre 2007. Il est donc proposé de lancer une procédure d'appel d'offres en vue de la passation de marchés fractionnés à bons de commande, conclus pour l'année 2008 avec reconduction éventuelle pour les trois années suivantes jusqu'à 2011 inclus.

Cette consultation porte sur l'équipement des voiries et concerne les lots suivants :

Lot 1 - Travaux de signalisation horizontale :  
estimation annuelle mini 40.000,- EUR T.T.C. - maxi 150.000,- EUR T.T.C.

Lot 2 - Travaux de signalisation verticale :  
estimation annuelle mini 50.000,- EUR T.T.C. - maxi 200.000,- EUR T.T.C.

#### B - Fourniture et pose de mobilier urbain

Dans les mêmes conditions énumérées ci-dessus, il est proposé de lancer une consultation pour l'exécution des travaux de fourniture et pose ou réparation du mobilier urbain (barrières, bornes, bancs, lisses...) consécutifs aux aménagements de sécurité ainsi qu'aux dégâts, accidents ou actes de vandalisme.

L'estimation annuelle minimum s'élève à 90.000,- EUR T.T.C., le maximum étant de 270.000,- EUR T.T.C.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- charger les Services Municipaux de lancer les appels d'offres correspondants,

- autoriser M. le Député-Maire à conclure les marchés en résultant et, si ces consultations devaient éventuellement être déclarées infructueuses par la Commission d'Appels d'Offres, à engager une procédure en vue de la passation de marchés négociés, conformément aux articles 59 ou 64 et 35 - I - 1° du Code des Marchés Publics,
- imputer les dépenses correspondantes sur les comptes budgétaires suivants :
  - 011 - 61523 / 821 gestionnaire 520
  - 011 - 61523 / 822 gestionnaire 520
  - 011 - 61523 / 823 gestionnaire 520
  - 23 - 2315 / 821 gestionnaire 520
  - 23 - 2315 / 822 gestionnaire 520.

Les Commissions des Travaux et Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

#### 24. Acquisition complémentaire de véhicules.

M. TERVER, Adjoint : Une procédure de consultation pour l'acquisition complémentaire de véhicules a été lancée le 10 juillet 2007, le montant est estimé à 75.000,- EUR T.T.C.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 18 septembre 2007 a décidé d'attribuer les marchés aux fournisseurs suivants :

- du lot 1, une berline : à l'entreprise Ets A. GARDIN pour un montant de 15.109,80 EUR T.T.C. (Affectation : DGAS),
- du lot 2 une fourgonnette GNV : à l'entreprise DM AUTOS pour un montant de 15.320,50 EUR T.T.C. (Affectation : Direction des Espaces Publics, service Stationnement payant),
- du lot 3 deux citadines GNV : à l'entreprise DM AUTOS pour un montant de 30.045,28 EUR T.T.C. (Affectation : Direction de l'Environnement, de l'Hygiène et de la Sécurité et Direction Systèmes d'Information et de Communication),
- du lot 4 une citadine essence : à l'entreprise Ets A. GARDIN pour un montant de 8.126,00 EUR T.T.C. (Affectation : Direction de l'Education et Salles municipales).

Soit une dépense totale de 68.601,58 EUR T.T.C.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord :



- à autoriser M. le Député-Maire à conclure les marchés énumérés ci-dessus aux conditions mentionnées, les contrats d'assurances et tous actes nécessaires,
- à dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits disponibles au Budget 2007 sur le compte 21/2183/020/400 section investissement.

Les Commission des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à cette acquisition complémentaire de véhicules.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

#### 25. Passation d'un avenant de transfert.

M. TERVER, Adjoint : Par lettre du 17 juillet 2007, la Ville de Thionville a été informée par le Cabinet Giovanni PACE, Architecte, du transfert de son activité en S.A.R.L. d'Architecture. Ce cabinet devient une société commerciale dénommée PACE.

La Ville de Thionville avait conclu avec le Groupement conjoint : Giovanni Pace Architecte (mandataire solidaire) - PINGAT Ingénierie – ASCISTE Ingénierie un marché de maîtrise d'œuvre n° 05/223 en date du 25 juillet 2005 pour la construction de la salle Multisports.

Il convient donc de transférer la partie du marché concernant Giovanni Pace Architecte à la SARL PACE.

Cet avenant de transfert ne remet pas en cause les dispositions applicables aux marchés.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, à autoriser M. le Député-Maire à conclure l'avenant correspondant.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à la signature de cet avenant de transfert.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,
- autorise M. le Député-Maire à signer le document correspondant.

26. Salle polyvalente de Veymerange - Lancement de procédure.

M. TERVER, Adjoint : Dans le cadre de la construction de la salle polyvalente de Veymerange, il est prévu la mise en place d'une restauration scolaire. Aussi, pour donner aux enfants la possibilité de profiter en toute sécurité des espaces verts extérieurs, il est proposé d'installer une clôture en périphérie de la zone.

Par ailleurs, cette clôture améliorera la sécurité du bâtiment en limitant les intrusions sur le site par l'arrière.

Afin de réaliser ces travaux, il est proposé le lancement d'une consultation suivant la procédure d'appel d'offre ouvert. L'intitulé sera le suivant : Lot 16 Clôture.

Le montant estimatif des travaux est 20.000,- EUR H.T.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

charger les services municipaux de lancer la consultation,

- autoriser M. le Député-Maire à signer le marché correspondant et, si la consultation devait éventuellement être déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offre, à engager une procédure en vue de la passation d'un marché négocié conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

La Commission des Travaux et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

27. Restructuration des écoles de la Côte des Roses - Travaux au gymnase la Fontaine - Lot 1 Gros-œuvre.

M. TERVER, Adjoint : Le marché de gros-œuvre a été conclu avec la Société PHILIPPE Habitat en date du 1<sup>er</sup> août 2007 (marché n° 07/155) pour un montant de 7.005,94 EUR. H.T.

La Société PHILIPPE Habitat nous informe par lettre recommandée datée du 13 août 2007 de son incapacité à honorer ce marché, celle-ci se trouvant en redressement judiciaire.



Les travaux n'ayant pas démarré, il est proposé à l'Assemblée Communale de prononcer la résiliation de ce marché et de relancer une nouvelle consultation conforme aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Le montant estimatif des travaux de gros-œuvre s'élève à 12.000,- EUR. H.T.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- prononcer la résiliation du marché conclu avec la Société PHILIPPE Habitat,
- charger les Services municipaux de lancer la consultation pour ces travaux,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le marché en résultant.

La Commission des Travaux et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

28. Réalisation d'une déchetterie pour les quartiers ouest - Avenant au marché de travaux du lot 4.

M. TERVER, Adjoint : Par délibération du 30 mars 2006, le Conseil Municipal avait autorisé la réalisation d'une déchetterie pour les quartiers ouest. Afin de parfaire le fonctionnement de l'équipement, il est nécessaire de procéder à diverses adaptations techniques.

Il est proposé la passation d'un avenant au marché du Lot 4 Maçonnerie.

En effet, ces travaux de maçonnerie intègrent la fourniture et l'installation d'un bungalow. S'agissant du local de prise de poste et de fin de poste des gardiens de déchetterie, il est nécessaire d'y aménager une cabine douche. Par ailleurs, l'implantation de cet équipement supplémentaire implique le déplacement d'une fenêtre.

Ces travaux en plus values s'élèvent à 1.219,92 EUR T.T.C. ce qui porte le marché initial de 63.852,- EUR T.T.C. à 65.071,92 EUR T.T.C. soit 1.91 % du marché.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord :

- à autoriser la signature par M. le Député-Maire de l'avenant correspondant,

- à dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits disponibles au Budget 2007 sur le compte 23 2313 211 section investissement.

La Commission des Travaux et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

29. Démolition de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers - Avenant de travaux.

M. TERVER, Adjoint : Dans le cadre des travaux de démolition de l'ancienne caserne des pompiers - Cour des Capucins, il est apparu qu'un des murs de séparation avec le casino municipal n'était pas solidaire de ce dernier. Ce mur nécessite d'être conforté pour assurer la pérennité de l'ouvrage.

Aussi, et afin de réaliser ces travaux, il est proposé la passation d'un avenant au marché n° 07/136 de l'entreprise MELCHIORRE pour un montant de 19.750 EUR. H.T.

Le marché est ainsi porté de la somme de 141.022,50 EUR. H.T. à la somme de 160.772,50 EUR. H.T. ce qui représente une augmentation de 14 %.

Lors de la séance du 18 septembre 2007 la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord elle voudra bien autoriser M. le Député-Maire à conclure l'avenant correspondant.

Les Commissions des Travaux et Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (2 abstentions),

- décide la passation de l'avenant au marché de travaux objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la Municipalité à signer l'avenant correspondant.



30. Acquisitions :

a) d'une ancienne voie militaire.

Mme TADDEI, Adjoint : Lors de sa séance du 24 janvier 2007, l'Assemblée Communale a décidé d'acquérir auprès du Ministère de la Défense, les terrains militaires de l'observatoire de Bellevue à Beuvange, afin de permettre aux promeneurs de profiter du point de vue.

Au pied de cette côte, l'Armée est propriétaire d'une ancienne voie militaire ne lui étant plus d'aucune utilité.

En revanche, cette ancienne voie ferrée longeant des zones boisées présente un intérêt pour la Ville qui pourrait ultérieurement l'ouvrir aux promeneurs, en liaison avec l'observatoire.

Des délaissés de cette voie sont par ailleurs englobés dans la forêt communale.

Cette emprise d'une surface totale de 7 ha 20 a 90 ca est constituée des terrains cadastrés :

Territoire de Beuvange

Section AP n° 138 d'une surface de 29 a 14 ca  
Section AP n° 139 d'une surface de 04 a 00 ca  
Section AP n° 140 d'une surface de 02 a 65 ca  
Section AP n° 142 d'une surface de 04 a 73 ca  
Section AR n° 093 d'une surface de 75 a 82 ca  
Section AR n° 095 d'une surface de 03 a 83 ca  
Section AS n° 125 d'une surface de 96 a 89 ca  
Section AT n° 079 d'une surface de 05 a 04 ca  
Section AT n° 080 d'une surface de 02 a 44 ca  
Section AT n° 082 d'une surface de 00 a 20 ca  
Section AT n° 083 d'une surface de 60 a 66 ca  
Section AV n° 251 d'une surface de 44 a 14 ca  
Section AV n° 252 d'une surface de 20 a 68 ca  
Section AW n° 138 d'une surface de 15 a 21 ca  
Section AW n° 170 d'une surface de 05 a 06 ca  
Section AW n° 212 d'une surface de 43 a 97 ca

Territoire de Volkrange

Section CO n° 084 d'une surface de 01 a 34 ca  
Section CO n° 085 d'une surface de 00 a 24 ca  
Section CO n° 087 d'une surface de 00 a 59 ca  
Section CO n° 088 d'une surface de 00 a 75 ca  
Section CO n° 089 d'une surface de 00 a 77 ca  
Section CO n° 290 d'une surface de 21 a 76 ca  
Section CZ n° 098 d'une surface de 62 a 68 ca  
Section CZ n° 099 d'une surface de 01 a 94 ca

Section CZ n° 100 d'une surface de 02 a 02 ca  
Section CZ n° 103 d'une surface de 01 a 64 ca  
Section CZ n° 104 d'une surface de 03 a 53 ca  
Section CZ n° 107 d'une surface de 05 a 47 ca  
Section CZ n° 111 d'une surface de 04 a 37 ca  
Section CZ n° 116 d'une surface de 70 a 22 ca  
Section DA n° 136 d'une surface de 11 a 33 ca  
Section DB n° 079 d'une surface de 20 a 44 ca  
Section DB n° 080 d'une surface de 59 a 65 ca  
Section DB n° 081 d'une surface de 13 a 60 ca  
Section DB n° 082 d'une surface de 07 a 79 ca  
Section DB n° 083 d'une surface de 04 a 50 ca  
Section DB n° 084 d'une surface de 07 a 77 ca  
Section DB n° 086 d'une surface de 04 a 04 ca

La vente de ces parcelles serait consentie moyennant un prix fixé par la Trésorerie Générale - France Domaine à 9.021,- EUR.

L'Assemblée Communale voudra bien décider l'acquisition de ces terrains au prix proposé.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à ces acquisitions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide l'acquisition des terrains objet du rapport ci-dessus aux conditions énoncées dans ce dernier.

b) d'une voirie à Elange.

Mme TADDEL, Adjoint : Afin de pérenniser la desserte des commerces et cabinets médicaux situés Route d'Elange, l'Assemblée Communale est invitée à décider l'achat, moyennant l'euro symbolique, d'une parcelle d'environ 3 a 10 ca, en nature de voirie, à prendre du terrain cadastré section BP n° 466 de 73 a 78 ca.

Cette parcelle sera ensuite classée dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal voudra bien en délibérer.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à cette acquisition.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle objet du rapport ci-dessus aux conditions énoncées dans ce dernier.



A l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle objet du rapport ci-dessus aux conditions énoncées dans ce dernier.

c) de terrains, Route du Crève Cœur,

Mme TADDEI, Adjoint : Le site du Crève-Cœur présente un intérêt remarquable au regard du patrimoine paysager thionvillois qu'il convient de pérenniser notamment en ce qui concerne la préservation du pressoir ainsi que la sauvegarde du point de vue sur la vallée.

Une partie de l'emprise de la Route du Crève-Cœur appartenant actuellement aux époux Michel SPECK, sur laquelle est installé l'ancien pressoir, pourrait faire l'objet d'une mise en valeur.

Les travaux consisteraient en l'aménagement d'un point de vue comprenant notamment la réalisation d'un accès pavé, l'installation d'une table d'orientation, de nouvelles plantations, la construction d'un mur de soutènement et la création de places de stationnement.

Afin de permettre à la Ville de mener à bien ce projet, les époux SPECK ont donné leur accord quant à la cession au profit de la Ville :

- d'une surface d'environ 12 a 75 ca à prendre de la parcelle cadastrée section 98 n° 108,
- d'une surface d'environ 0 a 39 ca à prendre des parcelles cadastrées section 98 n° 84 et 87.

Par ailleurs, afin de permettre un futur alignement du sentier des Amoureux, les époux SPECK ont également donné leur accord à la cession au profit de la Ville, de la parcelle cadastrée section 98 n° 142/14 d'une surface de 0 a 33 ca.

L'acquisition de ces surfaces de terrain se ferait moyennant le paiement de l'Euro symbolique, frais d'acte et d'arpentage des parcelles n° 84 - 87 et 108 à la charge de la Ville.

L'Assemblée Communale voudra bien décider l'acquisition de ces terrains aux conditions du présent rapport.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à ces acquisitions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide l'acquisition des terrains objet du rapport ci-dessus aux conditions énoncées dans ce dernier.

d) d'un immeuble situé 7, Chemin Sainte-Anne.

Mme TADDEL, Adjoint : M. Jean-Marie LENTGEN a proposé à la Ville la cession de son immeuble situé 7, Chemin Sainte-Anne comprenant un logement et un local commercial loué à un boulanger.

L'acquisition de ce bâtiment occupé, nécessaire à la reconstitution de la place Bel-Air prévue dans le projet de renouvellement urbain de la Côte des Roses et cadastré :

- section 35 n° 21 de 4 a 23 ca
- section 35 n° 22 de 3 a 83 ca

pourrait se réaliser moyennant un prix de vente fixé par la Trésorerie Générale - France Domaine - à 188.000,- EUR, frais d'acte à la charge de la Commune.

L'Assemblée Communale est invitée à autoriser l'acquisition de cet immeuble.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à cette acquisition.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide l'acquisition de l'immeuble objet du rapport ci-dessus aux conditions énoncées dans ce dernier.

31. Cessions :

a) d'un terrain à Veymerange,

Mme TADDEL, Adjoint : La Société ARCELOR a sollicité l'acquisition du terrain communal cadastré Section BW n° 96 d'une surface de 1 a 33 ca, sur lequel se situe une partie de l'emprise du fossé destiné à récupérer les eaux de ruissellement en provenance du crassier de Veymerange.

La cession de cet ancien chemin rural qui ne présente aucun intérêt particulier pour la Ville, pourrait se réaliser moyennant un prix de vente fixé par la Trésorerie Générale - France Domaine, de 80,- EUR, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

L'enquête réglementaire de déclassement du domaine public de cette parcelle s'est déroulée du 20 août au 3 septembre 2007 avec avis favorable du Commissaire-Enquêteur.



L'Assemblée Communale voudra bien autoriser le déclassement du domaine public communal du terrain en question et sa cession à la Société ARCELOR aux conditions du présent rapport.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à cette cession.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide le déclassement du domaine public communal du terrain objet du rapport ci-dessus et sa cession aux conditions de ce dernier.

b) d'un terrain Rue des Fougères.

Mme TADDEI, Adjoint : La création d'une nouvelle voie à Veymerange dans le cadre de l'instauration de la participation pour voirie et réseaux a permis de rendre constructibles différents terrains situés impasse des Fougères, dont une parcelle communale d'une surface de 8 a 72 ca.

M. Jean-Michel FROEHLICH a sollicité la cession à son profit de ce terrain à bâtir cadastré section BR n° 356.

Cette cession pourrait être consentie moyennant un prix de vente fixé par la Trésorerie Générale - France Domaine - de 160.000,- EUR, frais d'acte et d'enregistrement à la charge des acquéreurs.

Le paiement s'effectuerait avant la signature de l'acte de vente et l'obtention du permis de construire, moyennant le versement d'un montant de :

- 97.818,- EUR au titre de la valeur foncière,
- 62.182,- EUR représentant la participation aux travaux de viabilisation.

Cette opération serait soumise au respect des différents cahiers des charges et conditions applicables à la vente de terrains à bâtir communaux avec notamment l'obligation de surconstruire le terrain dans un délai de 4 ans.

L'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur la cession de ce terrain, aux conditions du présent rapport.

La Commission des Travaux et celle des Finances ont émis un avis favorable à cette cession.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide la cession du terrain objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

32. Echange de terrains, Venelle aux Escargots.

Mme TADDEI, Adjoint : La Ville s'était rendue propriétaire moyennant le paiement de l'Euro symbolique, d'une bande de terrain d'une surface de 1 a 12 ca nécessaire à l'élargissement de la Venelle aux Escargots.

Afin de préserver le caractère de cette voie, l'emplacement réservé au P.O.S. à son alignement a fait l'objet d'une suppression.

Cet alignement ayant disparu, les époux WELFERINGER souhaitent que la partie du terrain matériellement englobée dans leur propriété leur soit recédée.

Un échange pourrait par conséquent être réalisé entre la Ville et les époux WELFERINGER, consistant :

- pour les époux WELFERINGER, à céder à la Ville, la parcelle cadastrée section 91 n° 118/11 lieudit « Venelle aux Escargots » d'une surface de 0 a 09 ca.
- pour la Ville, à recéder en contrepartie aux époux Christian WELFERINGER, la parcelle cadastrée section 91 n° 120/11 lieudit « Venelle aux Escargots » d'une surface de 0 a 71 ca.

Après estimation de la Trésorerie Générale – France Domaine, cet échange pourrait se réaliser sans soulte, sur la base de l'Euro symbolique pour chacune des deux parcelles, frais d'acte et d'arpentage à la charge des époux WELFERINGER.

L'Assemblée communale voudra bien se prononcer sur cet échange.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à cet échange.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide l'échange de terrain objet du rapport ci-dessus tel qu'indiqué dans ce dernier.

33. Ancien Refuge Club Vosgien - Rétrocession à la Ville.

Mme TADDEI, Adjoint : Par contrat en date du 20 décembre 1949, la Ville a autorisé le Club Vosgien -Section de Thionville- à occuper un emplacement situé dans la parcelle 26 de la forêt communale et à y construire un refuge.



Celui-ci n'étant plus utilisé actuellement du fait, d'une part, de la construction d'un nouveau refuge et, d'autre part et surtout, de l'impossibilité d'y accéder en voiture depuis le réaménagement de la R.D. 14, le Club Vosgien a fait part de sa volonté d'en abandonner la jouissance et de le restituer à la Ville.

Cependant, l'article 7 du contrat précité stipule que le concessionnaire se doit de remettre les lieux en état, sauf autorisation du Conseil Municipal.

Le Club Vosgien ne pouvant matériellement pas démolir le bâtiment, il est proposé à l'Assemblée Communale d'autoriser celui-ci à l'abandonner gratuitement à la Ville.

La Commission des Travaux et celle des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, donne son accord à la rétrocession du bâtiment objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

#### 34. Conventions de servitudes de passage de réseaux.

Mme TADDEL, Adjoint : Lors de sa séance du 29 juin 2007, l'Assemblée Communale a décidé la rétrocession par E.D.F. au profit de la Ville, des parcelles cadastrées :

- Section 65 n° 18 lieudit « Rue de Verdun » de 1 ha 01a 35ca
- Section 65 n° 38 audit lieu de 40 a 32 ca
- Section 65 n° 116/16 « Chemin du Leidt de 4 a 91 ca

Différentes lignes électriques aériennes et souterraines ainsi qu'une conduite de gaz traversent ces terrains.

Il convient, par conséquent, de régulariser le franchissement de ces réseaux au travers de ces parcelles par l'établissement de conventions de servitudes de passage, à savoir :

- une convention entre Electricité de France et la Ville pour l'implantation de la ligne électrique souterraine, de type A 20.000 volts, sur une bande de 2 mètres de large,
- une convention entre Gaz de France et la Ville pour l'implantation d'une canalisation de gaz moyenne pression 4 Bars, sur une bande de 2 mètres de large,
- une convention entre RTE EDF TRANSPORT et la Ville pour l'implantation de 3 lignes aériennes, 63kw, dénommées :

- « Beaugard – Saint Hubert »,
- « Beaugard Roussy Metzange »,
- « Beaugard Saint Hubert Cimenterie ».

Ces servitudes seront consenties à titre gratuit, frais d'établissement des actes de constitution de servitudes à la charge des bénéficiaires des fonds dominants.

L'Assemblée Communale est invitée à autoriser la signature des conventions et à donner procuration à l'étude notariale pour représenter la Ville de Thionville.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à la passation de ces conventions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- autorise la signature des conventions objet du rapport ci-dessus,
- et donne procuration à l'étude notariale pour représenter la Ville de Thionville.

#### 35. Gestion de la forêt communale - Travaux d'exploitation 2007/2008.

Mme TADDEL, Adjoint : Comme chaque année, l'Office National des Forêts (O.N.F.) soumet à l'approbation de l'Assemblée Communale l'état de prévision des coupes pour l'exercice suivant, et ce, conformément au plan d'aménagement de la forêt.

Pour l'exercice 2007/2008, après étude des propositions de l'O.N.F. et compte tenu de la conjoncture toujours difficile concernant la commercialisation des bois et notamment du hêtre, il est suggéré de différer encore certaines coupes de cette essence.

En conséquence, le programme prévisionnel de l'O.N.F. porte sur un volume total traité estimé à 3333 m<sup>3</sup> environ, le bilan financier s'établissant comme suit :

- recette brute des produits	95.491,- EUR
- dépenses d'exploitation	34.000,- EUR
- recette nette des produits	61.491,- EUR

Comme habituellement, la formule proposée comprend une prestation « débardage » réalisée en convention de maîtrise d'œuvre et une prestation « exploitation » où l'O.N.F. intervient sous forme d'entreprise « Office Entrepreneur des Travaux ».

Dans ce dernier cas, à l'issue des travaux, l'O.N.F. présente une facture « exploitation » basée sur les prix unitaires du devis.

L'Assemblée Communale est donc invitée :



- à approuver l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2007/2008,
- à autoriser la signature avec l'O.N.F. du devis/convention et du programme des travaux d'exploitation correspondants.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

- adopte l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2007/2008 en forêt communale,
- et autorise la signature des documents contractuels correspondants.

### 36. Requalification du site ETILAM.

Mme TADDEL, Adjoint : La Société ETILAM, société du groupe ACELOR-MITTAL, est propriétaire d'un site industriel de 8 ha 61 a situé Route de Manom dont l'exploitation a cessé en octobre 1985.

La requalification de ce site présente un enjeu majeur pour la ville et nécessite une étroite concertation entre son propriétaire et la collectivité.

C'est dans cet esprit qu'est proposée à l'approbation de l'Assemblée Communale la signature d'un protocole d'accord entre la Ville, ETILAM et ARCELOR Real Estate France, société du groupe spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers et industriels.

Aux termes de ce protocole, la Ville et ETILAM confirment leur commune intention de reconverter le site en réalisant un programme immobilier de qualité prenant notamment en compte les besoins en logements identifiés dans l'agglomération thionvilloise.

Elles réaffirment également leur volonté d'une concertation constante tant au niveau des études qu'à celui de la réalisation du projet.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la signature de ce protocole qui est joint au présent rapport.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte le projet de protocole d'accord à passer entre la Ville, ETILAM et ARCELOR Real Estate France objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la signature du document correspondant.

37. Saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Mme TADDEI, Adjoint : Dans le cadre du réaménagement de la Cour des Capucins, la construction d'un parc de stationnement souterrain public est prévu.

Une réflexion a donc été engagée quant au mode de gestion de cet équipement, une Délégation de Service Public étant envisagée.

Conformément aux dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de consulter la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour recueillir son avis sur ce projet de Délégation de Service Public.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin de recueillir son avis sur le projet de délégation de service public concernant la gestion du parc de stationnement souterrain public réalisé dans le cadre du réaménagement de la Cour des Capucins.

38. Mise à disposition de locaux au profit d'associations.

Mme TADDEI, Adjoint : Plusieurs associations ont sollicité la Ville afin d'obtenir des locaux destinés à améliorer leurs actions envers les populations en difficulté.

Profitant de l'opportunité de locaux récemment acquis par l'E.P.F.L. et mis à la disposition de la Ville dans le secteur de Cormontaigne, celle-ci peut leur donner satisfaction et leur proposer l'utilisation à titre gratuit et à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 de locaux situés dans l'immeuble 14, Rue Cormontaigne, à savoir :

- locaux d'une surface de 137 m<sup>2</sup> environ destinés à l'Association « Les Restos du Cœur », dans le but de permettre la distribution de produits alimentaires, vestimentaires ou de mobilier,



- locaux d'une surface de 60 m<sup>2</sup> environ destinés au Collectif Thionvillois d'Actions Humanitaires, à des fins de stockage et à titre provisoire, dans l'attente de la réalisation d'une épicerie sociale Rue Berthe-au-Grand-Pied.

L'Assemblée Communale est invitée à approuver la signature des conventions correspondantes, établies aux conditions énoncées ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- donne son accord à la passation des conventions objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la signature des documents contractuels correspondants.

La séance est levée à 20 h 45.

-----

Séance du Conseil Municipal  
du 12 décembre 2007

-----

Sous la présidence de M. le Dr DEMANGE, Député-Maire.

Ont assisté à cette séance : 12 Adjointes et 24 Conseillers Municipaux.

Etaient présents : Mme TADDEI, MM. FRITZ, le Dr HELFGOTT, SCHAFF, KIFFER, Mme RENAUX, Me FERRETTI, Mme GUICHARD, WEYL, M. FRANCHINI, Mme KIEFFER, M. TERVER,

Adjointes,

MM. DESCHRYVER, KARAS, Mmes JUNGER, THEISSE, M. BOURGEOIS, Mmes PEZIN, SCHEIDT, LOREAU, M. DUSSORT, Mme BOUR, M. HELMER, Mlle SCHNEIDER, Mmes BERTOLOTTI, BLAISE, Me PIEROTTI, MM. CHALON, MICHEL, Mme ROMANI, Me MERTZ, Mmes RAUCH, RUTH-JOBERT, MM. SCHMITT, MARANGE, REMY,

Conseillers Municipaux.

Excusés : M. le Dr STEMPFER, qui a donné procuration à Mme BOUR, Mme BERNARD, qui a donné procuration à Mme JUNGER, Mme GROSJEAN qui a donné procuration à Mme TADDEI, Mme SCHMITT qui a donné procuration à M. KIFFER.

Absents non excusés : Mlle VATRY, M. NOLLER.

Secrétaire : Mme BERTOLOTTI, assistée de Mmes ROUGE, Responsable du Secrétariat des Assemblées, CASELLATO, Adjoint Administratif Principal et Mlle MARTIN, Adjoint Administratif.

Assistaient en outre : MM. LABESSE, Directeur de Cabinet, PAYNTAR, Chef de Cabinet, SCHREIBER, Directeur Général des Services, FENDT, Directeur Général Adjoint des Services, Mme GRISSELLE, Directeur Général Adjoint des Services, MM. RINGEVAL, Directeur Général Adjoint des Services, SCHLEICH, Directeur Général Adjoint des Services, Mme FELLY, Directeur des Finances.



## Ordre du jour

1. Communications de M. le Maire.
2. Conseil d'administration de l'I.U.T. de Thionville-Yutz : Désignation du représentant du Conseil Municipal de Thionville.
3. Règlement général d'utilisation des véhicules municipaux.
4. Dénomination de voie.
5. Décision Modificative n° 3 - Exercice 2007.
6. Anticipation sur le Budget d'Investissement 2008.
7. Cour des Capucins :
  - a) Acquisition du parc public de stationnement,
  - b) Délégation de Service Public pour la gestion du parc public de stationnement,
  - c) Fouilles archéologiques.
  - d)
8. Animation commerciale du Centre Ville : Dossier F.I.S.A.C.
9. Demande d'aides financières d'associations sportives.
10. Centre de Loisirs Nautiques - Introduction d'un nouveau tarif.
11. Programmation public scolaire du Théâtre Municipal et de la Salle de Concert « L'Adagio » pour la Saison 2007/2008.
12. Répartition annuelle des subventions aux associations musicales.
13. Création d'un grade de Commandant au sein de la Musique Municipale des Sapeurs-Pompiers et majoration de l'indemnité du musicien secrétaire/archiviste.
14. Comité de Jumelage Thionville-Gao et Kéniéba-Konko. Projet de coopération.
15. Programmation des manifestations du 10<sup>ème</sup> Anniversaire du Conservatoire de Musique et de la Salle de Concert « L'Adagio ».
16. Programmation des animations culturelles de la Bibliothèque Municipale pour 2008.
17. Programme 2008 d'expositions du Musée de la Tour aux Puces.
18. Rémunération accessoire.

19. Rapports d'activités - Année 2006 :

- a) Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) :
  - 1) Syndicat Intercommunal « Espace de Développement de l'Agglomération Thionvilloise » (S.I.E.D.A.T.),
  - 2) Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville ».
- b) Service Public de gestion des déchets de la Ville,
- c) Syndicat Mixte de Production d'Eau « Fensch-Lorraine ».

20. Cession d'un immeuble bâti situé Rue Laydecker.

21. Avis à émettre sur une installation classée soumise à autorisation : Société KASS 'AUTO TERVILLE - Boucle du Ferronnier.

22. Classement dans le domaine public communal de voiries, espaces verts et réseaux divers :

- a) Impasse de la Moisson à Thionville Elange,
- b) Impasse de la Volière à Thionville Elange,
- c) Rue des Danubiens (en partie) - Lotissement « Le Clos des Romains ».

23. Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) : Recensement des longueurs de voiries.

24. Passation d'avenants aux marchés :

- a) Nettoyage des locaux communaux,
- b) Exploitation et maintenance des installations thermiques de bâtiments communaux.

25. Fourniture de sel de déneigement et déverglacant.

26. Passation d'un marché de location entretien de photocopieurs.

27. Maintien d'un débit d'eau garanti dans le ruisseau de Metzange, Phase IV - Bassin de stockage de 25.000 m<sup>3</sup> en sortie de Galerie Charles.

28. Acquisition de fournitures et matériels divers pour réseaux et installations d'eau potable.

29. Exonération de la Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.).

30. Versement d'une dotation pour la création de logements, Chemin de la Pomperie.

31. Création de logements Chemin Sainte Anne : Bail emphytéotique.



32. Cessions de terrains :

- a) Boucle de la Milliaire,
- b) Route d'Angevillers,
- c) Rue des Frères,
- d) à Oeufrange,
- e) à Volkrange,
- f) à Elange.

33. Déclaration préalable liée aux démolitions.

34. Avenants pour transfert de marché.

35. Echanges de terrains :

- a) au Crève Cœur,
- b) avec le G.I.E. GERIC.

36. Répartition des charges de locaux utilisés par le Lycée Hélène Boucher, Rue du Vieux-Collège.

37. Acquisition d'un terrain à Oeufrange.

38. Lotissement "Porte de France" à Metzange.

39. Gratuité scolaire de l'enseignement élémentaire. Fixation du forfait par élève pour l'année scolaire 2008/2009.

40. Crédits de fonctionnement des écoles maternelles. Fixation du forfait par élève pour l'exercice 2008.

41. Versement d'une aide financière à l'école La Milliaire pour des activités éducatives. Année 2007.

42. Passation d'un avenant n° 2 au marché pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires.

43. Création d'une restauration scolaire à la Côte des Roses.

44. Etude de mise en valeur du secteur de la Porte de Sarrelouis.

45. Déclassement - Reclassement d'un délaissé de la R.D. 152<sup>E</sup>.

46. Dissimulation de réseaux secs, Rue Paul Albert.

47. Indemnité compensatrice des jours de congés payés.

48. Acceptation d'une indemnité de sinistre.

-----

M. le Député-Maire ouvre la séance à 20 h 20.

Il propose de désigner Mme BERTOLOTTI dans les fonctions de secrétaire de cette séance du Conseil Municipal.

-----

### 1. Communications.

M. le Député-Maire donne communication

- des excuses de M. le Dr STEMPFER, Mmes BERNARD, GROSJEAN et SCHMITT qui ont respectivement donné procuration à mmes BOUR, JUNGER, TADDEI et M. KIFFER ainsi que de l'absence de Mlle VATRY et de M. NOLLER.,
- de ce que le Conseil Municipal est informé qu'en application de la délégation accordée à la Municipalité par délibération du 17 mars 2001 dont la dernière modification date du 29 mars 2005 (article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ont été passés les marchés conclus sans formalités préalables ci-après.

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication,



n° marché	date	objet	entreprise titulaire	montant euros HT
07/171PA	04/09/07	Location d'une tente pour le salon du livre	GL EVENTS SERVICES Route de Mirecourt 54512 VANDOEUVRE LES NANCY	12 610,00
07/172PA	05/09/07	Etude de sol - Réhabilitation du Théâtre Municipal	FONDASOL 1, Rue des Couteliers 57070 METZ	11 010,00
07/173PA	04/09/07	Distribution de lait et de produits laitiers Marché à bons de commande - Reconduction 3 années scolaires	Sté CHARLES SAS Rue de Metz 54670 CUSTINES	Mini : 7 000,00 Maxi : 21 000,00
07/174PA	06/09/07	Stade Jeanne d'Arc - Bd Jeanne d'Arc à Thionville Réfection du garde de corps des gradins	ESPACE CREATION SARL Route d'Ars 57160 MOULINS LES METZ	15 044,04
07/175PA	06/09/07	Réaménagement de l'Avenue de Guise - Création des Espaces verts et mobilier urbain	VERT PAYSAGES ET AMENAGEMENT 6, Rue des Ferblantiers 57070 METZ ACTIPOLE	41 007,50
07/176PA	07/09/07	Mise à disposition d'un panneau d'affichage sur Structure métallique tridimensionnelle	FASCEN CONCEPT SPECTACLES Lac les Pins 67319 WASELONNE cedex	11 762,00
07/178PA	24/09/07	Location d'une patinoire	SYNERGLACE 10/12, Rue de l'III 68350 BRUNSTATT	47 993,31
07/184PA	05/10/07	Etoile de la gastronomie - Location de matériel Lot 1 : Location de chapiteau Lot 2 : Décoration Lot 3 : Eclairage et sonorisation Lot 4 : Installations sanitaires	GL EVENTS BP 255 54512 VANDOEUVRE LES NANCY	101.815,82
07/185PA	08/10/07	Démolition de bâtiments - Chemin du Leidt	Sté HOLLINGER 944, Avenue des Etats Unis 54700 PONT A MOUSSON	541,56
07/186PA	08/10/07	Fourniture de fioul Lot 1 : Fourniture de fioul destiné au chauffage des bâtiments communaux Marché à bons de commande	BOLLORE ENERGIE 5, Rue de la Grange aux Dames 57054 METZ	Mini : 38 000,00 Maxi : 50 000,00

07/187PA	08/10/07	Fourniture de fioul Lot 2 : Fourniture de fioul pour les machines agricoles Marché à bons de commande	BOLLORE ENERGIE 5, Rue de la Grange aux Dames 57054 METZ	Mini : 10 000,00 Maxi : 18 000,00
07/188PA	09/10/07	Location de vaisselle et de linge Pour la manifestation « Etoile de la gastronomie 2007 »	ABC LOCATION 25, Rue des Garennes 57155 MARLY	7 380,00
07/189PA	15/10/07	Fourniture de peintures routières, résines et produits divers Marché à bons de commande	UNIDOC 5, Rue Lavoisier 91420 MORANGIS	Mini : 8 000,00 Maxi : 25 000,00
07/190PA	17/10/07	Fourniture de boissons Lot 1 : Champagne « NM » catégorie A - Millésimé Marché à bons de commande	L'EPICURIEN 3, Rue de Gravelotte 57100 THIONVILLE	Mini : 7 000,00 Maxi : 13 000,00
07/191PA	17/10/07	Fourniture de boissons Lot 2 : Champagne « NM » catégorie B Marché à bons de commande	L'EPICURIEN 3, Rue de Gravelotte 57100 THIONVILLE	Mini : 4 000,00 Maxi : 10 000,00
07/192PA	17/10/07	Fourniture de boissons Lot 3 : Champagne « NM » catégorie C Marché à bons de commande	CHAMPAGNE Christian SENEZ 10360 FONTETTE	Mini : 25 000,00 Maxi : 35 000,00
07/193PA	17/10/07	Fourniture de boissons Lot 4 : Vins effervescents Marché à bons de commande	CAVE DU VAL D'OR 6, Rue du Couronné 57100 THIONVILLE	Mini : 1 000,00 Maxi : 4 000,00
07/194PA	17/10/07	Fourniture de boissons Lot 5 : Vins Marché à bons de commande	L'EPICURIEN 3, Rue de Gravelotte 57100 THIONVILLE	Mini : 10 000,00 Maxi : 15 000,00
07/195PA	17/10/07	Fourniture de boissons Lot 6 : Spiritueux Marché à bons de commande	L'EPICURIEN 3, Rue de Gravelotte 57100 THIONVILLE	Mini : 1 500,00 Maxi : 3 000,00
07/196PA	17/10/07	Fourniture de boissons Lot 7 : Brasserie Marché à bons de commande	L'EPICURIEN 3, Rue de Gravelotte 57100 THIONVILLE	Mini : 10 000,00 Maxi : 20 000,00



07/201PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 1 : Cocktail classique Marché à bons de commande	AU PETIT CHEZ SOI 23, Rue du Luxembourg 57100 THIONVILLE	Mini : 21 00,00 Maxi : 30 000,00 Par titulaire : Mini : 7 000,00 Maxi : 10 000,00
07/202PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 1 : Cocktail classique Marché à bons de commande	MAISON NOSAL 30 , Rue de l' Ancien Hôpital 57100 THIONVILLE	Mini : 21 000,00 Maxi : 30 000,00 Par titulaire : Mini : 7 000,00 Maxi : 10 000,00
07/203PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 1 : Cocktail classique Marché à bons de commande	Philippe FISCHER 15, Route de Hayange 57270 UCKANGE	Mini : 21 000,00 Maxi : 30 000,00 Par titulaire : Mini : 7 000,00 Maxi : 10 000,00
07/204PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 2 : Cocktail prestige Marché à bons de commande	LES SOMMELIERS 23, Place de la République 57100 THIONVILLE	Mini : 1 500,00 Maxi : 3 500,00
07/205PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 2 : Cocktail prestige Marché à bons de commande	AU PETIT CHEZ SOI 23, Rue du Luxembourg 57100 THIONVILLE	Mini : 1 500,00 Maxi : 3 500,00
07/206PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 2 : Cocktail prestige Marché à bons de commande	MAISON NOSAL 30 , Rue de l' Ancien Hôpital 57100 THIONVILLE	Mini : 1 500,00 Maxi : 3 500,00
07/207PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 3 : Cocktail suprême Marché à bons de commande	AU PETIT CHEZ SOI 23, Rue du Luxembourg 57100 THIONVILLE	Mini : 1 500,00 Maxi : 3 500,00

07/208PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 3 : Cocktail suprême Marché à bons de commande	LES SOMMELIERS 23, Place de la République 57100 THIONVILLE	Mini : 1 500,00 Maxi : 3 500,00
07/209PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 3 : Cocktail suprême Marché à bons de commande	MAISON NOSAL 30, Rue de l'Ancien Hôpital 57100 THIONVILLE	Mini : 1 500,00 Maxi : 3 500,00
07/210PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 4 : Mignardises sucrées Marché à bons de commande	BAUER Frères 38, Rue de l'Ancien Hôpital 57100 THIONVILLE	Mini : 1 000,00 Maxi : 2 000,00
07/211PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 4 : Mignardises sucrées Marché à bons de commande	Philippe FISCHER 15, Route de Hayange 57270 UCKANGE	Mini : 1 000,00 Maxi : 2 000,00
07/212PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 4 : Mignardises sucrées Marché à bons de commande	AU PETIT CHEZ SOI 23, Rue du Luxembourg 57100 THIONVILLE	Mini : 1 000,00 Maxi : 2 000,00
07/213PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 5 : Viennoiseries Marché à bons de commande	MAISON NOSAL 30, Rue de l'Ancien Hôpital 57100 THIONVILLE	Mini : 800,00 Maxi : 1 000,00
07/214PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 5 : Viennoiseries Marché à bons de commande	Philippe FISCHER 15, Route de Hayange 57270 UCKANGE	Mini : 800,00 Maxi : 1 000,00
07/215PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 6 : Petits fours Marché à bons de commande	BAUER Frères 38, Rue de l'Ancien Hôpital 57100 THIONVILLE	Mini : 200,00 Maxi : 400,00
07/216PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 7 : Sandwichs Marché à bons de commande	AU PETIT CHEZ SOI 23, Rue du Luxembourg 57100 THIONVILLE	Mini : 4 000,00 Maxi : 6 000,00



07/217PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 8 : Plateau repas Marché à bons de commande	MAISON NOSAL 30 , Rue de l'Ancien Hôpital 57100 THIONVILLE	Mini : 500,00 Maxi : 1 500,00
07/218PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 9 : Buffet froid Marché à bons de commande	MAISON NOSAL 30 , Rue de l'Ancien Hôpital 57100 THIONVILLE	Mini : 0 Maxi : 2 000,00
07/219PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 10 : Buffet mixte Marché à bons de commande	MAISON NOSAL 30 , Rue de l'Ancien Hôpital 57100 THIONVILLE	Mini : 3 000,00 Maxi : 5 000,00
07/220PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 10 : Buffet mixte Marché à bons de commande	AU PETIT CHEZ SOI 23, Rue du Luxembourg 57100 THIONVILLE	Mini : 3 000,00 Maxi : 10 000,00
07/221PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 11 : Repas chaud simple Marché à bons de commande	LES SOMMELIERS 23, Place de la République 57100 THIONVILLE	Mini : 3 000,00 Maxi : 7 000,00
07/222PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 12 : Repas chaud prestige Marché à bons de commande	AU PETIT CHEZ SOI 23, Rue du Luxembourg 57100 THIONVILLE	Mini : 0 Maxi : 2 500,00
07/223PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 12 : Repas chaud prestige Marché à bons de commande	LES SOMMELIERS 23, Place de la République 57100 THIONVILLE	Mini : 0 Maxi : 2 500,00
07/224PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 13: Repas chaud suprême Marché à bons de commande	LES SOMMELIERS 23, Place de la République 57100 THIONVILLE	Mini : 0 Maxi : 2 500,00
07/225PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 13 : Repas chaud suprême Marché à bons de commande	AU PETIT CHEZ SOI 23, Rue du Luxembourg 57100 THIONVILLE	Mini : 0 Maxi : 2 500,00

07/226PA	18/10/07	Prestation de traiteurs, cocktails, buffets et repas Lot 14 : Service accueil artistes Marché à bons de commande	CATERING SERVICES 39, Rue Henri Billotte 57070 SAINT JULIEN LES METZ	Mini : 6 000,00 Maxi : 10 000,00
07/227PA	18/10/07	Prestation de projection d'images géantes pour Thionville lumière 2007 incluant location du matériel Assistance et mise en service	HARDWARE SA C /SECURIFLAME ZI de la Grosse Pierre 78540 VERNOUILLET	21 000,00
07/228PA	22/10/07	Fourniture de mobilier urbain Lot 1 : Bornes et barrières	SCHMIT ENVIRONNEMENT SERVICES 10, Rue des Balanciers 57100 THIONVILLE	8 675,00
07/229PA	22/10/07	Fourniture de mobilier urbain Lot 2 : Bancs pour la piétonnisation	POINT P. Travaux Publics 118, Faubourg de Mulhouse 68260 KINGERSHEIM	5 888,00
07/230PA	22/10/07	Fourniture de mobilier urbain Lot 3 : Bancs champêtres	SCHMIT ENVIRONNEMENT SERVICES 10, Rue des Balanciers 57100 THIONVILLE	1 410,00
07/231PA	22/10/07	Fourniture de mobilier urbain Lot 4 : Corbeilles carrées	SCHMIT ENVIRONNEMENT SERVICES 10, Rue des Balanciers 57100 THIONVILLE	6 400,00
07/232PA	22/10/07	Fourniture de mobilier urbain Lot 5 : Bancs de parcs	SCHMIT ENVIRONNEMENT SERVICES 10, Rue des Balanciers 57100 THIONVILLE	2 380,00
07/233PA	22/10/07	Fourniture de mobilier urbain Lot 6 : Corbeilles de propreté	CITEC ENVIRONNEMENT 45, Route de Toussieu 69800 SAINT PRIEST	1 268,00



- de ce qu'il a été inscrit au Budget 2007 plusieurs lignes de crédits pour dépenses imprévues.

Ces crédits ont pour vocation de constituer une réserve de fonds, utilisable directement par le Maire pour abonder des comptes budgétaires insuffisamment pourvus, à charge pour lui de rendre compte au Conseil Municipal, de l'utilisation de ces crédits.

Cette procédure, qui trouve son origine dans l'art. 16 de la loi du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation, apporte souplesse et rapidité dans la gestion quotidienne, puisqu'elle dispense de l'adoption d'une décision modificative.

L'Assemblée Communale est informée des utilisations réalisées en 2007 sur la ligne de crédits pour dépenses imprévues :

#### BUDGET VILLE

En section de fonctionnement :

Date	Libellé	
18/10/2007	Rupture du réseau d'alimentation eau potable après compteur M.G.R Metz	<u>861,12 EUR</u>
	TOTAL.....	861,12 EUR

Le montant total des dépenses imprévues utilisées à ce jour s'élève à : 861,12 EUR en fonctionnement et à 11.904,77 EUR en investissement.

La Commission des Finances a pris acte du contenu du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication,

- de ce que par délibération en date du 22 décembre 2005, le Conseil Municipal avait décidé d'accorder une participation financière aux particuliers et/ou aux bailleurs sociaux qui faisaient la démarche d'équiper leur bien immobilier en capteurs solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire.

Cette décision, prise dans le but de promouvoir le développement d'énergie renouvelable, prévoyait d'engager cette opération pour une période de 3 ans.

En ce qui concerne l'année 2007, une enveloppe de 4.000,- EUR a été voté dans le cadre du Budget Primitif.

A ce jour, une dépense totale de 4000,- EUR est engagée, dont 3.000,- EUR pré-mandatés, pour un total de 10 bénéficiaires.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont pris acte du contenu du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication,

- de ce que conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée Communale est informée des locations suivantes intervenues depuis décembre 2006 :

Nouvelle location :

+ à compter du 22 décembre 2006

- d'un logement situé 39, Rue du Chardon (rez-de-chaussée gauche) à M. Marc DE LOVINFOSSE, pour un loyer mensuel de 459,- EUR révisable au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.,

+ à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007 et du fait du rachat de l'immeuble,

- de locaux commerciaux situés Chemin des Manœuvres à la Société P.G. MECA Services, pour un loyer mensuel H.T. de 1.829,41 EUR, révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E.,

+ à compter du 15 avril 2007

- de locaux situés 94, Route de Guentrange, au profit de l'Etablissement Français du Sang pour un loyer mensuel charges comprises de 1.000,- EUR révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E.,

+ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007

- de locaux supplémentaires situés 15, Route de Manom, au profit de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville », moyennant un loyer mensuel de 1.701,83 EUR, révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E.,

+ à compter du 9 juillet 2007

- de locaux supplémentaires situés 5, Impasse des Anciens-Hauts-Fourneaux au profit de la Société MICROPOLLUANTS TECHNOLOGIE, pour un loyer mensuel H.T. de



630,- EUR, révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction publié par l'I.N.S.E.E.,

+ à compter du 15 septembre 2007

- ° d'un logement situé 136, Rue de Meilbourg à Mme Blanche MAROT, pour un loyer mensuel de 278,75 EUR révisable au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E. (en échange du logement situé au n° 138 de la même rue),

+ à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007

- ° d'un logement situé 1, Rue Saint-Martin à M. Sébastien SAVOURET, pour un loyer mensuel de 330,- EUR révisable au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E., ainsi que d'un garage situé à la même adresse, pour un loyer mensuel de 50,- EUR révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

#### Reconduction de location :

+ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007

- ° de locaux situés 15, Route de Manom aux victimes de l'incendie de l'immeuble 63 boulevard Foch abritant l'ancien cinéma Le Paris, celles-ci ne pouvant réintégrer leurs locaux d'origine, à savoir :
  - l'U.D.A.F., pour un loyer mensuel de 786,57 EUR,
  - le Dr RAUL, pour un loyer mensuel de 518,10 EUR,
  - la Société BLASER & SCHOTT SELARL d'architecture, pour un loyer mensuel de 1.138,84 EUR,

+ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007

- ° d'un logement situé 4, Avenue de Douai (2<sup>ème</sup> étage gauche) à M. Nicolas SALVADOR, pour un loyer mensuel de 365,26 EUR révisable au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.,
- ° d'un logement situé 82, Rue de Longwy (1<sup>er</sup> étage) à Mme Irène BELLINI, moyennant un loyer mensuel de 545,66 EUR révisable au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.,
- ° d'un logement situé 16, Boucle de la Milliaire (rez-de-chaussée) à Mlle Magalie LEIDWANGER, pour un loyer mensuel de 441,82 EUR révisable au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.,
- ° d'un logement situé 16, Boucle de la Milliaire (1<sup>er</sup> étage) à Mme Maryvonne DANLOY, pour un loyer mensuel de 446,72 EUR révisable au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par

l'I.N.S.E.E., ainsi que d'un garage situé à la même adresse, pour un loyer mensuel de 50,- EUR révisable au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année,

- ° d'un logement situé 18, Boucle de la Milliaire (rez-de-chaussée) à Mlle Isabelle GIRAudeau pour un loyer mensuel de 441,82 EUR révisable au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.,
- ° d'un logement situé 19, Rue de la Perdrix (1<sup>er</sup> étage gauche) à Mme Simone PIERRES, moyennant un loyer mensuel de 480,02 EUR révisable au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'I.N.S.E.E.

Par ailleurs, l'Assemblée Communale est encore informée que 21 jardins ont été attribués sur l'ensemble des sites réservés à cet usage, au prix de 9,40 EUR/are/an.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont pris acte du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication,

- de ce que le Conseil Municipal est informé de la réinformatisation du réseau de la Bibliothèque Municipale, inaugurée par M. le Député-Maire le 25 mai dernier. Elle connaît déjà un vif succès auprès du public.

Désormais les usagers peuvent consulter le catalogue en ligne ; visualiser les livres empruntés ainsi que les retards éventuels ; réserver des ouvrages et C.D. à distance ; visualiser les manifestations culturelles de la bibliothèque sur le portail (expositions, bibliographies, conférences ...) ainsi que les « actualités » ( horaires d'ouverture, tournées du médiabus...), suggérer des achats de livres et enfin poser des questions auxquelles une bibliothécaire répond via Internet.

Ainsi, en cinq mois, ce sont 2.283 visites qui ont été effectuées sur le portail pour 29.961 pages lues et 3.499 consultations sur les postes Internet mis à disposition du public.

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication,

- de qu'il\_a été nécessaire que la Ville fasse des adjonctions à un contrat d'assurance existant.

Cette extension concerne l'acquisition :

- + d'une CITROEN Berlingo immatriculée 181 BTZ 57
- + d'un véhicule RENAULT immatriculée 223 BTV 57
- + d'une CITROEN C3 immatriculée 944 BVB 57
- = d'une CITROEN C3 immatriculée 945 BVB 57



Ces véhicules ont été assurés par la police Flotte automobiles souscrite auprès de la compagnie A.C.M.

Ces adjonctions d'assurance ont été faites au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication et confirme la passation de ces adjonctions à un contrat d'assurance existant ,

- de ce qu'il a été nécessaire que la Ville fasse des adjonctions temporaires à un contrat d'assurance existant.

Ces adjonctions concernent la location ou le prêt :

- + d'une Benne à Ordures VASP RENAULT immatriculée 8121 YK 57
- + d'une RENAULT Trafic immatriculée 175 BSR 57
- + d'une CITROEN C5 immatriculée 884 BDD 57
- + d'un camion-nacelle immatriculé 559 BVB 57
- + d'une RENAULT Trafic immatriculée 2262 YP 57
- + d'une RENAULT Mégane immatriculée 1906 YA 57
- + d'une Camionnette type MERCEDES immatriculée 2710 VD 76
- + d'une Camionnette type MERCEDES immatriculée 1167 XJ 76

Ces véhicules ont été assurés par la police Flotte automobiles souscrite auprès de la compagnie A.C.M.

Ces adjonctions d'assurances ont été faites au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication et confirme la passation de ces adjonctions temporaires à un contrat d'assurance existant,

- de ce

+ que la Ville a décidé d'engager par ordonnance sur requête une procédure d'expulsion à l'encontre

◦ de la Société PC MECA SERVICES qui occupe actuellement un local appartenant à la Ville, situé Chemin des Manœuvres à Thionville.

Cette Société bénéficiant d'un bail commercial d'une durée de neuf ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002, n'a versé aucun loyer à la Ville de Thionville depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007 (la Ville est propriétaire de l'immeuble depuis 2006). La dette actuelle de cette Société s'élève à 15.315,79 EUR T.T.C.

◦ de Mme Isabelle SCHMITT qui occupe un logement appartenant à la Ville, situé au 15, Rue de la Perdrix à Thionville.

Mme SCHMITT accuse actuellement un retard de paiement au regard de ses loyers et charges de plus de 10.000,- EUR.

La défense des intérêts de la Ville pour ces contentieux a été confiée, par le biais de l'assurance Protection Juridique PNAS, à Me Marie-Jeanne GOERGEN, Avocate à Thionville.

+ qu'en date du 17 septembre 2007, M. Le Préfet de la Moselle a déposé une requête contre la Ville aux fins d'annulation de l'arrêté de lotir et d'aménager du 17 avril 2007.

Ce déféré a été enregistré sous le n° 0704379-2.

La défense des intérêts de la Ville pour ce contentieux a été confiée, par le biais de l'assurance Protection Juridique PNAS, à Me Philippe MARCHESSOU, Avocat à Strasbourg.

+ qu'en date du 9 octobre 2007, la Société OPERA CONSTRUCTION a déposé une requête en référé auprès du Tribunal de Grande Instance de Thionville.

La défense des intérêts de la Ville pour ce contentieux a été confiée à Me Marie-Jeanne GOERGEN, Avocate à Thionville.

+ qu'en date du 31 août 2007, Mme Mireille LIGNOW, gérante de la S.A.R.L. »100.000 Chemises « a déposé une requête devant le Tribunal Administratif de Strasbourg aux fins d'annulation de l'arrêté du 29 juin 2007 relatif à l'autorisation d'occupation du domaine public.

Cette requête a été enregistrée sous le n° 0704129-1.

La défense des intérêts de la Ville pour ce contentieux a été confiée, par le biais de l'assurance Protection Juridique PNAS, à Me Frédéric MOITRY, Avocat au Ban Saint-Martin



La saisine de ces avocats a été faite au titre de la délégation accordée par le Conseil Municipal à la Municipalité pour régler directement un certain nombre d'affaires urgentes.

Communication en est faite par le présent rapport à l'Assemblée Communale conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

prend acte de cette communication.

2. Conseil d'administration de l'I.U.T. de Thionville-Yutz : Désignation du représentant du Conseil Municipal de Thionville.

Mme TADDEI, Adjoint : L'I.U.T. de Thionville-Yutz a été créé par décret en date du 17 avril 2003. Le mandat du premier conseil d'administration étant arrivé à échéance le 11 décembre 2007, il est nécessaire de procéder au renouvellement de ses membres.

Dans ce cadre, et comme prévu par les statuts de l'I.U.T., un siège est attribué au Conseil Municipal de Thionville.

Le Conseil Municipal est donc appelé à procéder à la désignation de ce membre ainsi que de son suppléant.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil

Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions) désigne, conformément à la réglementation en vigueur, Me Henri FERRETTI et Mme Dominique GUICHARD, Adjoints au Maire respectivement comme Membres titulaire et suppléant afin de représenter la Ville au Conseil d'Administration de l'I.U.T. de Thionville-Yutz.

3. Règlement général d'utilisation des véhicules municipaux.

Mme RENAUX, Adjoint : La Ville de Thionville gère, pour les besoins des différents services offerts au public, un parc de véhicules adapté à ces besoins.

Le nombre important de véhicules ainsi que l'extrême diversité des véhicules composant ce parc, impliquent, au-delà des textes qui régissent la matière, la mise en place d'un véritable règlement général d'utilisation des véhicules communaux.

Le présent projet de règlement tend à préciser les règles et modalités d'utilisation des véhicules municipaux au sein de la Mairie de Thionville. Il a également vocation à sensibiliser tout un chacun quant aux précautions à prendre avant d'utiliser un véhicule municipal et aux implications qui en découlent.

### 1. Dispositions générales

Tous les véhicules municipaux sont concernés par ce règlement, à savoir :

- les véhicules légers,
- les poids-lourds,
- les engins de travaux publics et agricoles,
- les deux roues.

Les véhicules sont achetés par la Ville en conformité avec le Code des Marchés Publics et avec le Règlement Intérieur de Procédure d'Achat Public.

Les besoins annuels sont fixés dans le cadre d'un programme annuel d'acquisition adopté par le Conseil Municipal et éventuellement modifié en cours d'exercice selon les besoins et les crédits budgétaires disponibles. L'affectation des véhicules est définie dès leur commande sur la base du programme annuel d'acquisition.

Les véhicules municipaux sont affectés :

- soit à un service public identifié au niveau de l'organigramme des Services Municipaux,
- soit à un ensemble de Services ou de Directions,
- soit à un agent communal pour les besoins des fonctions de service public qu'il assume (astreinte, continuité de service, réactivité...),
- soit à un usage mixte public /privé en fonction des sujétions particulières auxquelles sont soumis certains élus ou agents communaux à raison des responsabilités qui leur sont confiées soit temporairement soit de façon pérenne.

Dès lors que cet usage mixte dépasse le caractère occasionnel pour devenir régulier, la Ville de Thionville a pour obligation de déclarer fiscalement cet avantage en nature conformément à la législation en vigueur. Le Service Assurances souscrira un contrat adapté.

Il est expressément précisé que toute affectation de véhicules à un service ou à un agent, pour quelque usage que ce soit, ne revêt aucun caractère d'exclusivité, cette affectation devant être considérée comme étant faite de façon simplement prioritaire à l'égard de ce service ou de cet agent. Par le fait et en fonction des besoins d'intérêt général qui peuvent se présenter, les véhicules ainsi affectés peuvent naturellement, à certaines occasions, être utilisés par d'autres services ou agents.



## 2. Utilisation du véhicule

### 2.1. *Le carnet de bord*

Chaque utilisation d'un véhicule affecté à un service ou à un ensemble de services ou de directions fait l'objet d'une consignation par le conducteur dans le carnet de bord des informations suivantes :

- nom du conducteur,
- relevé du kilométrage départ/arrivée,
- motif du déplacement.

### 2.2. *Nettoyage et maintenance du véhicule*

Le service affectataire doit :

- nettoyer et maintenir en bon état de fonctionnement le véhicule qu'il a sous sa responsabilité,
- s'assurer de la maintenance (ex. contrôle des niveaux, pression des pneus),
- veiller à la tenue à jour du carnet de bord.

La maintenance des véhicules est assurée par l'atelier Garage (soit en Régie, soit par un prestataire). Tout dysfonctionnement du véhicule doit donc lui être signalé en établissant une demande de travaux.

Le personnel amené à utiliser un véhicule doit signaler à sa hiérarchie toute non conformité constatée, et recherchera avec celle-ci la meilleure solution de transport.

### 2.3. *Stationnement*

Les véhicules de service sont ramenés en fin de poste sur leur lieu d'affectation aux endroits prévus et définis à cet effet. Pour des questions de nécessité de service, le remisage du véhicule peut occasionnellement être admis à proximité du domicile.

## 3. Préalable à l'utilisation d'un véhicule

### 3.1. *L'autorisation de conduite*

Toute personne qui utilise un véhicule municipal doit être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

La conduite de véhicules poids-lourds est subordonnée à la validité du permis de conduire C (visite médicale obligatoire tous les 5 ans).

Pour ce qui concerne l'utilisation des engins et remorques, l'agent doit satisfaire aux habilitations réglementaires.

Un agent municipal pourra se voir interdire l'utilisation d'un véhicule, en cas de risque d'usage anormal ou dangereux du véhicule. Dans ce cas, le responsable de service propose à la DRH de faire convoquer devant le médecin du travail un agent conducteur dont le comportement professionnel est perturbé par des troubles apparemment liés à son état de santé.

Le véhicule étant considéré comme un lieu de travail, fumer à l'intérieur est strictement interdit même fenêtre ouverte.

### 3.2. *L'ordre de mission*

Toute personne qui utilise un véhicule affecté à un service ou à un ensemble de services ou de directions, doit impérativement être munie d'un ordre de mission si elle sort des limites communales, à défaut en cas d'urgence, d'une autorisation du responsable hiérarchique.

Cet ordre de mission doit stipuler l'objet de la mission, le lieu de déplacement ainsi que le véhicule concerné.

### 3.3. *Le code de la route*

Il est important de rappeler que les dispositions du Code de la Route s'appliquent aux personnes qui utilisent les véhicules municipaux. Le conducteur est personnellement responsable des infractions routières qu'il commet avec le véhicule. Ainsi, il doit s'acquitter, lui même des amendes qui lui sont infligées et subir les éventuelles sanctions pénales (retrait de points, suspension de permis...).

L'agent est dans l'obligation d'informer sans délai son employeur en cas de retrait ou de suspension de son permis de conduire.

## 4. Utilisation de véhicules personnels dans le cadre d'une mission

Les agents peuvent utiliser leur véhicule personnel pour les besoins du service sur autorisation préalable de l'employeur et sous réserve que les intéressés satisfassent aux conditions prévues en matière d'assurances. Les autorisations ne sont délivrées que si l'utilisation du véhicule personnel est nécessaire au regard notamment d'un gain de temps, d'une économie ou de tout autre motif d'intérêt général. Toute demande d'utilisation de véhicule personnel doit faire l'objet d'une autorisation écrite.

L'assurance du véhicule personnel utilisé couvre le déplacement, la Ville souscrivant de son côté une assurance complémentaire « auto-mission » pour l'ensemble de ces déplacements.

## 5. Prises de Carburants

### 5.1. *Prises de carburant sur le territoire communal*

#### ➤ *Véhicules municipaux*

Les véhicules municipaux doivent être alimentés en carburant dans la station essence avec laquelle la Ville de Thionville a passé un marché.



Les justificatifs de prise de carburant doivent être transmis au service gestionnaire.

➤ *Véhicules personnels utilisés à des fins professionnelles*

Les agents utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles (voir §4) bénéficient de « bons d'essence » à retirer auprès du service gestionnaire si les déplacements, pour l'exécution du service, sont effectués principalement dans la résidence administrative c'est-à-dire sur le territoire de la Commune de Thionville. La quantité de « bons d'essence » délivrés annuellement dépend de la distance parcourue par l'agent avec son véhicule personnel pour les besoins du service.

Ces « bons d'essence » sont valables uniquement dans la station essence avec laquelle la Ville de Thionville a passé un marché.

5.2. *Prises de carburant hors du territoire communal*

Les agents utilisant un véhicule municipal afin de réaliser un long trajet disposent d'une carte permettant d'effectuer des prises de carburant en dehors du territoire communal auprès du titulaire du marché.

Cette carte constitue également un moyen de paiement pour :

- s'acquitter des péages autoroutiers,
- le lavage du véhicule,
- et la fourniture d'accessoires nécessaires au bon fonctionnement du véhicule (ex : Huile, lave-glace...).

Les justificatifs de prise de carburant, de péage et de fourniture d'accessoires doivent être transmis au service Gestionnaire lors de la restitution de la carte.

6. Prêt de véhicules municipaux à des associations

Les associations thionvilloises peuvent occasionnellement solliciter la Ville de Thionville pour le prêt d'un véhicule utilitaire.

Une demande écrite doit être adressée à la Ville, au plus tard 15 jours avant la date souhaitée.

Les associations sont responsables des éventuelles dégradations constatées sur les véhicules ainsi mis à leur disposition. Un état des lieux contradictoire sera effectué à la mise à disposition ainsi qu'à la restitution du véhicule.

Ce prêt sera déclaré en fin d'année sur l'état des prestations réalisées au profit de l'association.

## 7. Modalités de déclaration de sinistres

### ➤ Dommages aux biens :

L'agent doit rédiger le constat amiable en cas de sinistre avec un tiers. Il doit ensuite déclarer le sinistre à son responsable hiérarchique direct dans les plus brefs délais, qui en informera le service assurances en lui transmettant un rapport circonstancié. En effet, le service Assurances, en vertu de l'article L 113-2 du Code des Assurances, dispose d'un délai maximum de 5 jours ouvrés pour effectuer la déclaration de sinistre auprès de la compagnie d'assurance.

### ➤ Dommages corporels :

Si l'agent communal a subi un préjudice corporel ou s'il craint des séquelles de l'accident, il doit établir une déclaration d'accident du travail sous 48 heures, auprès de la Direction des Ressources Humaines.

L'accident de service, pour être reconnu comme tel par la Commission de Réforme Départementale (pour les agents relevant de la C.N.R.A.C.L.) ou par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (pour les autres agents), doit résulter de l'action violente et soudaine d'une cause extérieure provoquant au cours du travail une lésion du corps humain. C'est à l'agent d'en apporter la preuve et sa relation avec le service.

Si l'accident survient pour une cause étrangère à l'exercice des fonctions, il ne saurait être considéré comme un accident de service.

Si un agent en service subit un accident de la circulation, à bord d'un véhicule municipal, et sous l'emprise d'un état anormal (alcool, drogues...), la situation s'analysera comme une faute détachable du service et l'agent ne pourra prétendre à aucune indemnisation.

Le Conseil Municipal est appelé :

- à adopter le règlement général proposé ci-dessus,
- et à en décider l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté réglementairement le 7 décembre 2007.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte le règlement général objet du rapport ci-dessus tel que proposé dans ce dernier,
- et en décide l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.



#### 4. Dénomination de voie.

Mme TADDEL, Adjoint : Dans le cadre de l'instruction de deux permis de construire pour la construction d'une centaine de logements situés dans le quartier de Saint-Pierre, il est proposé de dénommer une nouvelle voie en impasse et qui prendra naissance sur la Rue de Longwy :

« Allée des Etangs de Saint-Pierre »

L'Assemblée Communale voudra bien en délibérer.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte la proposition de dénomination de voie ci-dessus.

#### 5. Décision Modificative N° 3 de l'exercice 2007.

M. SCHAFF, Adjoint : La présente Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2007 s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 259.400,- EUR en Section de Fonctionnement et 60.938.707,38 EUR en Section d'Investissement en ce qui concerne le budget principal. Elle prend principalement en compte les écritures d'ordre générées par le transfert de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » ainsi que celles nécessaires aux écritures de fin d'exercice.

Pour le budget annexe du Service de l'Eau, elle s'équilibre en dépenses et en recettes de Fonctionnement à hauteur de 470.000,- EUR. Elle consiste à enregistrer l'encaissement et le reversement de la redevance anti-pollution 2007 destinée à l'Agence de Bassin.

La Décision Modificative n° 3 concernant le Crématorium est arrêtée en dépenses et en recettes de Fonctionnement et d'Investissement à 0,- EUR. Seules des adaptations mineures de crédits sont proposées.

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur cette troisième Décision Modificative de l'exercice 2007.

#### Budget Ville

Chap	Compte	Compte libellé	Fonct.	Fonction libellé	Montant DM3
023	023	Virement de la section investissement	01	Opérations non ventilables	324.000,00
042	6811	Dotat. aux amort. immos incorp. et corp.	01	Opérations non ventilables	-324.000,00
011	6042	Achats prest. de serv. (autres terrains)	20	Administr. générale de la collectivité	14.400,00
65	6558	Autres contributions obligatoires	212	Ecoles primaires	5.000,00
011	6042	Achats prest. de serv. (autres terrains)	251	Hébergement et restauration scolaire	-5.000,00
67	6745	Subventions aux pers. de droit privé	40	Services communs	900,00
67	6745	Subventions aux pers. de droit privé	40	Services communs	2.000,00
67	6745	Subventions aux pers. de droit privé	40	Services communs	900,00
65	6574	Subventions de fonct.- pers. droit privé	422	Autres activités pour les jeunes	-3.800,00
011	60611	Eau et assainissement	020	Administr. générale de la collectivité	20.000,00
011	60612	Energie - Electricité	020	Administr. générale de la collectivité	200.000,00

011	60622 Carburants	020 Administr. Générale de la collectivité	25.000,00
		Total Dépenses de Fonctionnement :	259.400,00

Chap	Compte	Compte libellé	Fonct.	Fonction libellé	Montant DM3
042	721	Immobilisations incorporelles	01	Opérations non ventilables	226.000,00
042	722	Immobilisations corporelles	01	Opérations non ventilables	29.000,00
042	777	Quote-part subv. inv. trans. cpte résultat	01	Opérations non ventilables	400,00
70	70841	Aux budgets annexes, CCAS & cais. Ecoles	26	Cimetières et pompes funèbres	4.000,00
			Total Recettes de Fonctionnement :	259.400,00	

Chap	Compte	Compte libellé	Fonct.	Fonction libellé	Montant DM3
040	13913	Départements	01	Opérations non ventilables	400,00
040	2031	Frais d'études	01	Opérations non ventilables	226.000,00
040	2313	Constructions	01	Opérations non ventilables	37.000,00
041	2188	Autres	01	Opérations non ventilables	-8.000,00
041	2422	du département (enseignement)	22	Enseignement du deuxième degré	500.692,88
041	2422	du département (enseignement)	22	Enseignement du deuxième degré	303.720,52
041	21318	Autres bâtiments publics	324	Entretien du patrimoine culturel	923.461,40
041	2132	Immeubles de rapport	70	Services communs	30,64
041	2151	Réseaux de voirie	822	Voirie communale et routes	1.920.857,62

Dont opérations d'ordre générées par le transfert de l'assainissement

041	13912	Régions	811	Eau et assainissement	23.568,00
041	13918	Autres	811	Eau et assainissement	54.408,01
041	181	Compte de liaison : affectation à	811	Eau et assainissement	28.004.803,40
041	2032	Frais de recherche et de développement	811	Eau et assainissement	27.745,72
041	2033	Frais d'insertion	811	Eau et assainissement	5.628,10
041	2111	Terrains nus	811	Eau et assainissement	8.668,87
041	2128	Autres agencements et aménagements	811	Eau et assainissement	3.239,95
041	21318	Autres bâtiments publics	811	Eau et assainissement	62.065,88
041	21532	Réseaux d'assainissement	811	Eau et assainissement	24.521.154,31
041	21532	Réseaux d'assainissement	811	Eau et assainissement	-179.779,10
041	2182	Matériel de transport	811	Eau et assainissement	71.463,07
041	2183	Matériel de bureau et informatique	811	Eau et assainissement	156.536,45
041	2184	Mobilier	811	Eau et assainissement	16.082,27
041	2313	Constructions	811	Eau et assainissement	557.530,82
041	2315	Instal., matériel & outillage techniques	811	Eau et assainissement	3.698.432,14
041	266	Autres formes de participation	811	Eau et assainissement	2.996,43
			Total Opérations d'ordre générées par le transfert de l'assainissement :	57.034.544,32	
			Total Dépenses d'Investissement :	60.938.707,38	

Chap	Compte	Compte libellé	Fonct.	Fonction libellé	Montant DM3
13	1325	Groupements de collectivités	816	Autres réseaux et services divers	255.400,00
021	21	Virement de la section fonctionnement	01	Opérations non ventilables	324.000,00
040	28031	Amortissement des frais d'études	01	Opérations non ventilables	-324.000,00
041	238	Avances et acomptes sur cdes immo. corp.	22	Enseignement du deuxième degré	500.692,88
041	238	Avances et acomptes sur cdes immo. corp.	22	Enseignement du deuxième degré	303.720,52
041	238	Avances et acomptes sur cdes immo. corp.	324	Entretien du patrimoine culturel	923.461,40
041	238	Avances et acomptes sur cdes immo. corp.	70	Services communs	30,64
041	238	Avances et acomptes sur cdes immo. corp.	822	Voirie communale et routes	1.920.857,62



Dont opérations d'ordre générées par le transfert de l'assainissement

041	10222 F.C.T.V.A.	811 Eau et assainissement	1.160.269,65
041	10228 Autres fonds globalisés	811 Eau et assainissement	4.949.502,70
041	1312 Régions	811 Eau et assainissement	319.298,29
041	1318 Autres	811 Eau et assainissement	331.570,96
041	1641 Emprunts en euros	811 Eau et assainissement	12.663.037,46
041	16441 Opérations afférentes à l'emprunt	811 Eau et assainissement	1.877.194,75
041	165 Dépôts et cautionnements reçus	811 Eau et assainissement	148,29
041	16818 Autres prêteurs	811 Eau et assainissement	945.442,63
041	1688 Intérêts courus	811 Eau et assainissement	229.939,60
041	181 Compte de liaison : affectation à	811 Eau et assainissement	29.209.520,02
041	28128 Autres agenc. et aménag. de terrains	811 Eau et assainissement	971,99
041	281318 Autres bâtiments publics	811 Eau et assainissement	12.308,73
041	281532 Réseaux d'assainissement	811 Eau et assainissement	5.127.926,67
041	28182 Matériel de transport	811 Eau et assainissement	67.622,03
041	28183 Matériel de bureau et informatique	811 Eau et assainissement	127.853,72
041	28184 Mobilier	811 Eau et assainissement	11.936,83
		Total Opérations d'ordre générées par le transfert de l'assainissement :	57.034.544,32
		Total Recettes d'Investissement :	60.938.707,38

Budget Eau

Chap	Compte	Compte libellé	DM3
011	6372	Redevance Vers. .aux ag. l'eau - con. val. Pol.	<u>470.000,00</u>
		Total dépenses de Fonctionnement :	470.000,00
Chap	Compte	Compte libellé	DM3
70	70122	Contre valeur pollution	<u>470.000,00</u>
		Total recettes de Fonctionnement :	470.000,00

ETAT DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES

6674 -- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE

422-142 Colonies - contrat éducatif .....-3.800,00

6745 -- SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE

40-142 U.S.H.O.M ..... 900,00

40-142 Société d'Escrime ..... 2.000,00

40-142 T.Y.G.R.E ..... 900,00

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions), adopte la Décision Modificative N° 3 de l'exercice 2007 telle que proposée dans le rapport ci-dessus.

## 6. Anticipation sur le Budget d'Investissement 2008.

M. SCHAFF, Adjoint : L'article 15 de la Loi du 5 janvier 1988 permet au Maire, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif et sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater des Dépenses d'Investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette procédure permet notamment :

- d'engager des opérations durant l'hiver, période intéressante au niveau des appels d'offres ou des demandes de prix,
- de planifier la réalisation de certaines opérations sur 12 mois,
- d'engager des opérations urgentes.

Il est proposé de limiter à 2.545.800,- EUR l'anticipation des inscriptions pour le Budget Primitif de la Ville, et à 409.000,- EUR pour son Budget Annexe de l'Eau.

L'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur les propositions d'anticipation sur le Budget Primitif de 2008, ainsi que sur le Budget Annexe de l'Eau, figurant dans la liste ci-après :

### BUDGET VILLE

Chap	Compte	Fonct.	Compte libellé	Libellé ligne budget	Montant Euro
204	2042	832	Subv. d'équip. aux pers. de dt privé	Capteurs solaires	4.000
020	020	01	Dépenses imprévues - Investissement	Dépenses imprévues	50.000
21	2188	020	Autres	Achat de divers matériels	50.000
23	2315	822	Instal., matériel & outillage techniques	Travaux divers de voirie	100.000
20	2033	020	Frais d'insertion	Insertions annonces	12.000
20	2031	30	Frais d'études	Frais d'études Pont Ecluse	50.000
20	2031	020	Frais d'études	Frais d'études (levers)	6.000
20	205	020	Concessions, brevets, licences, ...	Brevets-licences écoles -mairie	2.200
21	2183	020	Matériel de bureau et informatique	Mat. bureau et infor. écoles et mairie	57.000
23	2313	020	Constructions	Cablage tx téléph. écoles + mairie	5.000
21	2188	321	Autres	Acquisition livres 1er trimestre	33.000
21	2188	020	Autres	Equipement services	15.000
23	2313	020	Constructions	Travaux suite à contrôles réglementaires	10.000
23	2313	212	Constructions	Réseau informatique ets scolaires	36.000
23	2313	251	Constructions	Restauration scolaire de Garche	250.000
23	2313	313	Constructions	Théâtre municipal	100.000
23	2313	33	Constructions	Espace Le Paris	250.000
21	2184	414	Mobilier	Mobilier salle multisports+signalétique	5.000
250	2313	414	Constructions	Salle multisports	800.000
203	2313	422	Constructions	Salle polyvalente de Veymerange	50.000
23	2313	422	Constructions	Maitrise d'oeuvre montée du Calvaire	50.000
23	2313	71	Constructions	Travaux suite à état des lieux	10.000
21	2188	812	Autres	Equipement nouvelle déchetterie	60.000
21	2188	812	Autres	Fourniture bacs roulants	10.000
23	2313	812	Constructions	Aménagement nouvelle déchetterie	130.000
23	2318	822	Autres immobilisations corporelles	Travaux poteaux d'incendie	10.000



23	2313	92	Constructions	Démolition des abattoirs	33.000
20	2031	324	Frais d'études	Etudes "Porte de Sarrelouis "	5.000
23	237	324	Avances et acomptes sur cdes immo.incor.	Avance archi bât France Porte Sarrelouis	12.000
23	2315	814	Instal., matériel & outillage techniques	Côte-des-Roses - EP Impasse de la Caille	10.000
23	2315	816	Instal., matériel & outillage techniques	Coordination des réseaux	23.900
23	2315	816	Instal., matériel & outillage techniques	Enfouissement des réseaux en façade	1.000
23	2315	816	Instal., matériel & outillage techniques	Extens. vidéo surveillance Commissariat	30.000
23	2315	821	Instal., matériel & outillage techniques	Jalonnement - diverses demandes	10.000
23	2315	822	Instal., matériel & outillage techniques	Trx accomp. des opérations construction	10.000
23	2315	822	Instal., matériel & outillage techniques	Transport fibre (liaison Commissariat)	20.000
23	2315	822	Instal., matériel & outillage techniques	Marquage routier	5.000
23	2315	822	Instal., matériel & outillage techniques	Grosses réparations de voirie	100.000
600	2315	822	Instal., matériel & outillage techniques	Plateau piétonnier - réparations	20.000
901	2315	824	Instal., matériel & outillage techniques	Cour Capucins - dévoiement réseaux eau	13.600
23	2315	90	Instal., matériel & outillage techniques	Val-Marie - Travaux de finition	30.000
20	2031	91	Frais d'études	Frais d'études marché couvert	50.000
16	165	01	Dépôts et cautionnements reçus	Remboursement cautions	1.500
20	2031	71	Frais d'études	Etudes copropriété	1.700
23	2313	71	Constructions	Tx copropriété (le Paris-Richel. V.Porté	13.900
					<b>2.545.800</b>

### Budget annexe de l'EAU

Chap	Compte	Compte libellé	Libellé ligne budget	Montant Euro
20	2033	Frais d'insertion	Insertion annonces	4.000
23	231505	Tvx d'extension & d'équip réseau d'eau	Petits travaux neufs sur réseaux	360.000
23	231541	Tx AEP liés au prog. voirie Ville	Reprise branch + modif ponct. de réseaux	45.000
TOTAL :				409.000

La Commission des Finances a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions), adopte les propositions d'anticipation sur le Budget Primitif de la Ville de 2008 ainsi que sur le Budget Annexe de l'Eau, telles qu'indiquées dans le rapport ci-dessus.

#### 7. Cour des Capucins :

##### a) Acquisition du parc public de stationnement,

Mme TADDEI, Adjoint : Le site de la Cour des Capucins sera fermé le 2 janvier prochain. A cette date débiteront en effet les travaux de réalisation de la paroi moulée du parking souterrain qui offrira 620 places de stationnement environ réparties sur 3 niveaux.

Conformément au programme des équipements publics de la Z.A.C. de la Cour des Capucins, adopté par le Conseil Municipal le 29 juin 2007, les deux premiers niveaux du parking constitueront un parc public de stationnement regroupant 401 places acquises par la Ville en V.E.F.A. (vente en l'état futur d'achèvement).

L'Assemblée Communale est donc invitée à confirmer les engagements pris lors de la signature du protocole d'accord avec la Société ALTAREA et à autoriser l'acquisition en V.E.F.A. sur la SNC ALTA THIONVILLE de 401 places de stationnement.

Le prix de vente du parc public de stationnement entièrement terminé à l'exception des peintures et des équipements et matériel de gestion, est estimé à 10.980.760,68 EUR H.T valeur juin 2007.

Il sera ajusté au jour de l'acte de vente sur la base :

- des offres ou lettres d'engagement des entreprises concernant les travaux réalisés par corps d'état séparés, acceptées par le vendeur et qui concerneront au minimum le poste « gros-œuvre »,
- des estimations, actualisées à la date de l'acte en fonction des variations de l'indice BT 1, l'indice de référence étant celui de juin 2007, pour les lots qui n'auraient pas été attribués,
- du coût réel ou à défaut des estimations pour les postes assurances et honoraires, ces derniers ne pouvant excéder 14 % du coût réel ou estimé des travaux.

Ce prix sera payable à raison de :

- 35 % à la signature de l'acte de vente prévue pour l'automne 2008,
- 60 % en fonction de l'avancement des travaux en 5 trimestres à compter de janvier 2009,
- 5 % à la livraison du parking prévu pour le printemps 2010.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer et à autoriser :

- la signature de la promesse de vente en V.E.F.A. au prix de 10.980.760,68 EUR H.T. ajustable comme indiqué ci-dessus,
- la prolongation de 6 mois de la promesse de vente des terrains communaux signée le 27 septembre 2007 pour le cas où le lot « gros-œuvre » n'aurait pas été attribué à la date du 31 décembre 2008, date d'expiration de cette promesse,
- la signature de l'acte d'acquisition aux conditions du présent rapport.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorables à ces propositions.

Après délibération,

le Conseil Municipal,



à l'unanimité (4 abstentions), se rallie à l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus et autorise, par conséquent, la signature des documents contractuels correspondants.

b) Délégation de Service Public pour la gestion du parc public de stationnement,

Mme TADDEI, Adjoint : Aux termes d'une consultation d'opérateurs immobiliers commerciaux, la Ville de Thionville a fait appel au groupe ALTAREA associé à la Caisse des Dépôts et Consignations au sein d'une structure ad hoc, la S.N.C. ALTA THIONVILLE afin de réaliser dans la Z.A.C. de la Cour des Capucins une opération d'aménagement et de construction. Elle a, à cet effet, signé avec la S.N.C. ALTA THIONVILLE une convention d'aménagement en date du 1er juin 2006.

Dans le cadre de cette opération d'une superficie de 1,4 hectare environ, il est prévu de réaliser un ensemble immobilier en centre-ville d'environ 24.000 m<sup>2</sup> S.H.O.N. se composant ainsi de :

- un centre commercial de 11.385 m<sup>2</sup> S.H.O.N. environ,
- un parking public de 401 places situé en infrastructure de l'ensemble immobilier,
- un hôtel de type trois étoiles plus de 2.600 m<sup>2</sup> S.H.O.N. et d'environ 60 chambres,
- un programme de logements en accession d'environ 8.200 m<sup>2</sup> S.H.O.N. avec environ 100 places de stationnement,
- un programme de bureaux de 900 m<sup>2</sup> S.H.O.N. environ.

Cette opération de construction sera menée par la S.N.C. ALTA THIONVILLE pour ce qui est du centre commercial et du parc de stationnement composé d'un parking public et d'un parking privé. Pour le reste, la S.N.C. ALTA THIONVILLE cèdera à d'autres opérateurs les volumes et les droits à construire nécessaires à la réalisation du programme hôtel, d'un programme logements et bureaux.

Le parking public fait l'objet d'une vente en l'état futur d'achèvement entre la S.N.C. ALTA THIONVILLE et la Ville.

La livraison du parking est prévue pour le premier trimestre 2010, l'ouverture du centre commercial étant programmée à l'automne 2010.

Dans ces conditions, est apparue l'opportunité de faire réaliser les travaux d'équipement intérieur du parking public d'une part et de faire gérer l'ensemble de l'équipement public d'autre part, dans le cadre d'une délégation de service public.

Par une délibération du 25 octobre 2007, le Conseil Municipal a décidé de saisir pour avis la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Celle-ci s'est réunie le 26 novembre 2007 et a émis un avis favorable.

L'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1.*

*Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ».*

L'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« Après décision de principe de la délégation, il est procédé à une publicité et à un recueil d'offres (...). Les plis contenant les offres sont ouverts par une commission composée (...) par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. (...)*

*Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. »*

Le présent rapport a pour objet de répondre à ces obligations légales.

### 1. Le principe de la délégation de Service Public

L'ouverture et l'exploitation du parking public après sa livraison dans le cadre de la VEFA nécessite des travaux et des investissements importants, liés notamment à la mise en peinture du parc et à l'installation des équipements de contrôle péager.

Il paraît opportun d'un point de vue technique que ces travaux soient directement pris en charge par le futur délégataire exploitant.

La délégation de service public permettra donc la réalisation de ces investissements et prestations par l'exploitant, à ses risques et périls.

Par ailleurs et en tout état de cause, la délégation en cause est de nature à faire bénéficier la Ville de l'expertise et de la technicité des sociétés spécialisées en la matière, qu'il s'agisse de la réalisation des travaux en cause ou de la gestion du parc de stationnement, de telle sorte que la procédure envisagée s'avère bien adaptée aux circonstances de l'espèce.

Compte tenu des attentes et des contraintes de la Ville, la solution d'un contrat de délégation paraît la plus adaptée pour préserver au mieux les intérêts de la collectivité et des usagers, et permettre une gestion efficace du parc de stationnement en cause.

### 2. Les caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire

Le délégataire devra assurer et financer la mise en peinture du parking et l'installation des équipements de contrôle du péage. Il devra gérer le parking public en cause d'une contenance de l'ordre de 400 places.

La durée prévisible d'une telle convention sera de l'ordre de 10 ans, mais elle pourra être plus ou moins élevée si l'issue globale de la délégation l'impose. Elle ne pourra en tout état de cause dépasser la durée normale d'amortissement des installations mises en œuvre,



conformément aux dispositions de l'article L. 1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par principe, l'exploitation de la présente délégation s'effectue aux frais et risques du titulaire. Celui-ci devra se rémunérer auprès des usagers, sur la base des tarifs déterminés dans la convention.

### 3. Modalités de contrôle de la Ville

La Ville disposera d'un droit de contrôle sur l'exercice par le délégataire de sa mission : ainsi, pour satisfaire aux exigences de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire devra remettre chaque année au délégant un compte-rendu technique, un compte-rendu financier, un rapport comportant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation par le délégant de la qualité du service ainsi que de son évolution, ainsi qu'un compte d'exploitation.

Par ailleurs, le délégant disposera du droit de contrôle sur pièces, aux fins de vérification des renseignements donnés par le délégataire dans les documents énumérés ci-dessus.

Une attention toute particulière sera apportée sur la traduction contractuelle de ce pouvoir de contrôle de la collectivité, tant en matière financière que de qualité du service et des équipements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 à L. 1411-18 et 1413-1,

Vu le rapport de présentation du projet de délégation de service public décrivant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, ci-dessus,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 26 novembre 2007,

il est proposé au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur le principe de la délégation de service public de la gestion du parking public des Capucins,
- d'autoriser M. le Député-Maire à lancer la procédure de délégation de service public et à négocier, après avis de la commission d'ouverture des plis, les propositions recueillies à la suite de la mise en concurrence, étant entendu que la délégation définitive fera l'objet d'une délibération ultérieure après présentation du dossier au Conseil Municipal,
- de procéder à la désignation des membres de la commission d'ouverture des plis de l'article L 1411-5 qui pourrait être composée des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal est appelé à en délibérer.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorables à ces propositions.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (4 abstentions),

- adopte le principe de la délégation du Service Public de la gestion du parking public des Capucins objet du rapport ci-dessus,
- autorise, par conséquent, l'engagement de la procédure de délégation de service public nécessaire et à négocier, après avis de la commission d'ouverture des plis, les propositions recueillies à la suite de la mise en concurrence, étant entendu que la délégation définitive fera l'objet d'une délibération ultérieure après présentation du dossier au Conseil Municipal,
- décide que la composition de la Commission d'ouverture des plis sera la même que celle de la Commission d'Appel d'Offres, à savoir :

Président de droit : M. le Dr Jean-Mairie DEMANGE, Député-Maire.

Représentant du Président :

Membres titulaires : Mme Dominique GUICHARD, M. Joseph TERVER, M. Jean FRANCHINI, Adjoints au Maire, Mme Bernadette SCHEIDT, Conseillère Municipale déléguée, Mme Ginette BLAISE, Conseillère Municipale.

Membres suppléants : Mme Josette TADDEI, Adjoint au Maire, MM. Maurice KARAS, le Dr Robert STEMPFER, Conseillers Municipaux, Mme Monique THEISSE, Conseillère Municipale déléguée, M. Christian CHALON, Conseiller Municipal.

c) Fouilles archéologiques.

Mme TADDEI, Adjoint : Afin de procéder à la réalisation des fouilles archéologiques Cour des Capucins, une consultation d'appel d'offres ouvert a été lancée le 12 février 2007. Aucune entreprise n'a répondu à cette consultation et la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 17 avril 2007 a déclaré ce marché infructueux. De ce fait, la ville a saisi l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives suivant l'article 46 du décret du 5 juin 2004 afin de procéder à la réalisation de ces fouilles.

Aussi, il est proposé à l'Assemblée Communale la signature d'une convention entre la Ville de Thionville et l'I.N.R.A.P. permettant la réalisation de ces fouilles.



Le montant de l'opération est décomposé en 2 tranches :

- une tranche ferme pour un montant de 198.638,90 EUR H.T. concernant les fouilles dans l'emprise du parking souterrain,
- une tranche conditionnelle pour un montant de 90.268,30 EUR H.T. concernant les fouilles sous l'ancienne caserne des pompiers et ceci en fonction du diagnostic préventif.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord elle voudra bien :

- autoriser M. le Député-Maire à signer la convention-type avec l'I.N.R.A.P.,
- voter les crédits nécessaires au Budget de l'année 2008 - section investissement.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorables à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus telles qu'indiquées dans ce dernier,
- vote les crédits nécessaires à inscrire au Budget 2008,
- et autorise la signature d'une convention-type à passer avec l'I.N.R.A.P. dans le cadre du projet concerné.

8. Animation commerciale du Centre Ville :  
Dossier F.I.S.A.C.

M. TERVER, Adjoint : Le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 juin dernier, a donné son accord pour la constitution d'un dossier à déposer auprès du F.I.S.A.C.

Le F.I.S.A.C. -Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce- a notamment pour objet de contribuer au dynamisme du commerce de centre-ville en soutenant financièrement certaines actions d'animation ou certains investissements.

Ce projet doit être élaboré en partenariat entre la Collectivité Territoriale porteuse du dossier, la Chambre de Commerce et d'Industrie (C.C.I.) et les Associations de Commerçants.

Il comporte obligatoirement un volet relatif à l'animation commerciale mais peut également concerner des investissements favorisant l'accès aux commerces et le développement de l'activité commerciale.

Le dossier en trois tranches annuelles élaboré par la Ville, l'A.P.E.C.E.T. et la C.C.I. comporte 14 fiches actions.

Les onze premières visent à donner une image dynamique de la Ville et de son commerce par la mise en place d'un plan de communication, de promotions et d'animations du commerce local.

La douzième tend à professionnaliser l'A.P.E.C.E.T. par le recrutement d'un permanent.

Quant aux deux dernières, elles portent sur l'étude de création d'un marché couvert et sur la poursuite de la piétonisation de l'hyper-centre.

Les dépenses de fonctionnement de la première tranche du projet sont estimées à 331.400,- EUR. Le plan prévisionnel de financement prévoit une participation du F.I.S.A.C. à hauteur de 50 %, de la Ville à raison de 17 %, de l'A.P.E.C.E.T. à hauteur de 16 %, de la C.C.I. et ASCOVILLE à raison de 2 % chacun, les 13 % restants incombant aux commerçants, artisans et partenaires.

Les dépenses d'investissement (piétonisation) sont estimées à 472.000,- EUR et seraient subventionnées par le F.I.S.A.C. à hauteur de 20 %.

L'Assemblée Communale est donc invitée à approuver le contenu du dossier F.I.S.A.C. et à autoriser le dépôt des demandes de subventions correspondantes.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable aux propositions du rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- approuve le contenu du dossier F.I.S.A.C. tel qu'indiqué dans ce dernier,
- sollicite les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce dossier auprès des instances concernées.

#### 9. Demande d'aides financières d'associations sportives.

M. FRITZ, Adjoint :

#### I - Versement d'une subvention complémentaire à l'U.S.H.O.M. en vue de la réalisation de "l'Handiguide"

Par délibération du 29 juin dernier, le Conseil Municipal avait décidé de verser une subvention de 2.000,- EUR à l'Union Sportive des Handicapés de l'Ouest Mosellan en vue de l'impression d'une plaquette "Handiguide" mettant notamment en valeur les



initiatives des clubs sportifs thionvillois au profit des personnes en situation de handicap. Réalisée par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports en coopération avec la Ville de Thionville, cette plaquette se monte finalement à 5.805,13 EUR, coût supérieur à celui prévu compte tenu de l'augmentation du nombre de pages.

Afin de maintenir la participation financière de la Ville à hauteur de 50 % il est nécessaire de verser une subvention complémentaire de 900,- EUR à l'U.S.H.O.M.

La dépense serait à inscrire au Budget lors de la prochaine Décision Modificative sous le chapitre 67 - article 6745 - fonction 40 - type 3 - code servie 142.

## II - Basket Club Thionville

Une subvention de fonctionnement de 14.000,- EUR a été versée au Thionville Basket Club pour l'année 2007.

Par convention en date du 19 février dernier, il a été convenu de lui verser pour la présente année une subvention totale de 15.000,- EUR.

Il est donc proposé de verser une subvention complémentaire de 1.000,- EUR.

La dépense serait imputée sur le crédit inscrit au Budget chapitre 65 - article 6574 - code fonction 40 - type 3 - code service 142.

## III - La Société d'Escrime

La Société d'Escrime a organisé des actions dans les écoles élémentaires de Thionville au cours de l'année scolaire 2006/2007. Compte tenu de vif intérêt qu'a suscité cette activité auprès des élèves, les responsables du club souhaiteraient la reconduire au cours de la présente année scolaire. L'association ne peut malheureusement pas supporter seule le coût d'une nouvelle opération qui s'élève à près de 6.000,- EUR (achat du matériel et intervention du Maître d'Armes).

Aussi, sollicite-t-elle une aide financière qui lui permettrait de couvrir les frais afférents à cette action.

Il est proposé d'accorder une aide sous forme de subvention de 2.000,- EUR.

La dépense serait à inscrire au Budget lors de la prochaine Décision Modificative sous le chapitre 67 - article 6745 - fonction 40 - type 3 - code service 142.

## IV - Thionville Yutz Génération Rugby Espoirs (T.Y.G.R.E.)

Les équipes cadets du club ont participé aux phases finales du championnat de France quart Nord-Est de rugby, atteignant les demi-finales.

Cette participation a occasionné des frais de déplacement importants pour le club (Boulogne-Billancourt, Rethel, Chaumont, etc...). Aussi, les dirigeants sollicitent-ils une subvention qui leur permettrait de faire face à cette dépense qui s'est élevée à plus de 3.600,- EUR.

Il est proposé d'accorder une aide financière de 900,- EUR.

La dépense serait à inscrire au budget lors de la prochaine Décision Modificative sous le chapitre 67 - article 6745 - fonction 40 - type 3 - code service 142.

Il est demandé à l'Assemblée Communale de se prononcer sur ces propositions.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » a émis un avis favorable à ces propositions.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions du rapport ci-dessus et décide le versement des subventions correspondantes aux associations sportives concernées,
- dit que la dépense correspondant au versement de la subvention attribuée au Basket Club Thionville est inscrite au Budget 2007 aux autres associations en Décision Modificative N° 3 de l'exercice 2007 sous les comptes concernés.

#### 10. Centre de Loisirs Nautiques - Introduction d'un nouveau tarif.

M. FRITZ, Adjoint : Les tarifs actuels du Centre de Loisirs Nautiques sont articulés autour de l'idée de prestation de service sans prise en compte du temps effectif passé par l'usager dans l'établissement.

Ainsi, un usager acquittant une entrée unitaire ou abonnement, pourra rester dans l'équipement aussi longtemps qu'il le souhaite pour l'accès aux bassins et équipements annexes (toboggan, pentagliss).

Or, il apparaît que cette formule n'est pas bien adaptée à un public fréquentant souvent l'équipement et pour un temps assez court, une heure de natation par exemple.

C'est pourquoi, afin de satisfaire à la demande et d'offrir un produit qui corresponde à cette catégorie d'usagers sans toutefois modifier les autres tarifs, il est proposé d'introduire le tarif suivant : carte 15<sup>H00</sup> : 28,50 EUR.

Cette carte, qui sera valable 6 mois permettra à son détenteur de ne payer que le temps réellement passé dans l'équipement. En cas de dépassement en fin de droits, l'usager devra acquitter un forfait de 3,- EUR. La formule d'abonnement "classique" restera cependant plus intéressante pour les personnes se rendant dans l'établissement de façon moins fréquente pour plusieurs heures.



Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur cette proposition et sa mise en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement et Vie Associative » a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide leur application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

11. Programmation public scolaire du Théâtre Municipal et de la Salle de Concert « L'Adagio » pour la Saison 2007/2008.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : En parallèle de leur saison tout public, la salle de Concert « L'Adagio » et le Théâtre Municipal proposent aux écoles de Thionville une programmation riche et diversifiée qui permet à chaque élève d'assister à au moins un spectacle dans chacune des structures par année scolaire.

A - La Salle de Concert « L'Adagio »

1 - Programmation

La programmation annexée au présent rapport est uniquement musicale. Elle comprend, outre les spectacles invités, des répétitions publiques par des formations inscrites dans le cadre de la programmation tout public. Cette dernière animation ne fait l'objet d'aucune rémunération.

A noter également que plusieurs représentations seront réservées aux structures de la petite enfance thionvilloise.

Le coût de cette programmation s'élève à 7.040,00 EUR pour 33 représentations payantes auxquels s'ajoutent, suivant le cas, des frais d'hébergement, de repas et de déplacement.

3.890 enfants ont été concernés en 2006/2007 par ces animations.

2 - Tarifs

Le tarif demandé aux élèves est de 1,- EUR.

B - Le Théâtre Municipal

1 - Programmation

Le Théâtre accueillera les enfants des écoles thionvilloises lors des 14 représentations qui leur seront proposées dans la programmation annexée au présent rapport et qui regroupera du théâtre, du conte et de la danse.

Le coût de cette programmation s'élève à 15.873,50 EUR (4.163,- EUR affectés au Budget 2007 et 11.710,50 EUR au Budget 2008) auxquels il est nécessaire d'ajouter les frais de déplacement, repas et hébergement.

## 2 - Tarifs

La participation demandée à chaque élève est de 1,60 EUR

Le Conseil Municipal voudra bien donner son accord :

- à la mise en œuvre des programmations proposées par la Salle de Concert « L'Adagio » et le Théâtre Municipal, étant précisé que la dépense sera imputée en partie sur le Budget de 2007 et pour le solde, sur les crédits à prévoir au Budget de 2008,
- à la signature des contrats correspondants.

### Programmation public scolaire

Saison 2007/2008

#### THEATRE MUNICIPAL

Titre et descriptif	Dates	Heures
Heliotrope Théâtre « Don Quichotte »	06 décembre 2007 07 décembre 2007	10h et 14h30 10h
« Conférence Dansée » Cie Alain Gruttadauria	10 janvier 2008	10h et 14h30
Théâtre Dest « Sorcière ma commère »	05 février 2008	10h et 14h30
Théâtre Dest « Caducée »	07 février 2008	9h et 10h30
Théâtre de Nihilo Nihil « 3 Petits Cochons »	13 mars 2008 18 mars 2008	10h et 14h30 9h 10h30 et 14h30

### Programmation public scolaire

Saison 2007/2008

#### Salle de Concert « L'Adagio »

Titre et descriptif	Dates	Heures
Chants et contes d'Afrique Marie-Madeleine Fambaye Seck, chants, conte, percussions / Franck Thiry, guitares dans le cadre des 20 ans du Jumelage Thionville-Gao	16 novembre 2007	10h00 - 14h15
Romain Frati, piano / Eric Goubert, clarinette Musique Américaine du XXème siècle Répétition publique	22 novembre 2007	10h00



Jean-Roch Waro - Chanson Française Répétition publique	23 novembre 2007	15h00
Julien Petit Trio - Jazz Sax, batterie, piano Répétition publique	18 décembre 2007	15h00
"Rêve debout" par Pierre Lassailly	14 et 15 janvier 2008	9h00 - 10h15 - 14h15
"A pas de lune" par les Guilidoux	17 et 18 janvier 2008	9h00 - 10h15 - 14h15
Aïssate - Chanson métissée Répétition publique	25 janvier 2008	15h00
"Contumba, le prince des tambours" par Fabrice Richard	29 janvier 2008	9h00 - 10h15 - 14h15
"Les 3 jours de la queue du dragon" par la Compagnie Mille Failles	14 février 2008	9h00 - 10h15 - 14h15
Babayaga - Groupe de musique tzigane	15 mars 2008	10h00
"Le Lit" - Spectacle musical	20 mars 2008	9h00 - 10h15 - 14h15
"Le roi des menteurs" par la Compagnie Le Vestibule	27 mars 2008	9h00 - 10h15 - 14h15
Musique Municipale des Sapeurs-Pompiers	29 mars 2008	10h00
Alma Brasileira - Musique brésilienne Carolina Magalhaes, chant / Anne-Catherine Kaiser, piano / Cécilia Bouchet-Ferrier, violoncelle	5 avril 2008	10h00

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement et Vie Associative » a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus telles qu'indiquées dans ce dernier.

## 12. Répartition annuelle des subventions aux associations musicales.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Comme chaque année, il est proposé à l'Assemblée Communale de se prononcer sur les propositions de répartition des subventions annuelles de fonctionnement aux associations musicales.

On trouvera ci-après le détail de ces propositions pour 2007 qui prennent en compte l'activité réelle de l'association.

Le montant de ces subventions s'élève à 44.400,- EUR pour l'exercice en cours.

Par ailleurs, il est proposé, comme les années précédentes, de verser de manière générale aux associations dès le vote du Budget Principal de 2008, une avance sur subvention égale à 50 % du montant de la subvention versée en 2007, cette avance n'engageant pas le montant de la subvention 2008 qui sera déterminée par l'Assemblée Communale.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur les propositions ci-après et, en cas d'accord,

- à autoriser le versement des subventions au titre de l'exercice 2007 et des avances au titre de l'exercice 2008,
- et à dire que la dépense s'imputera sur les crédits inscrits à ce titre au Budget.

Imputation	ASSOCIATIONS MUSICALES	Subvention 2006	Subvention 2007	Avance 2007	Solde 2007
6574-311-156	Allégrette	915,00 €	915,00 €	457,50 €	457,50 €
6574-311-156	Amicale du Grand Orchestre d'Harmonie	460,00 €	460,00 €	460,00 €	./.
6574-311-156	Amicale de la Musique Municipale des Sapeurs-Pompiers	460,00 €	460,00 €	460,00 €	./.
6574-311-156	Amis de l'Orgue	915,00 €	915,00 €	457,50 €	457,50 €
6574-311-156	A.P.M.P.	600,00 €	600,00 €	300,00 €	300,00 €
6574-311-156	Chorale Paroissiale d'Oeufrange-Entrange	./.	300,00 €	./.	300,00 €
6574-311-156	Chorale St-François	305,00 €	305,00 €	152,50 €	152,50 €
6574-311-156	CLAM	350,00 €	350,00 €	175,00 €	175,00 €
6574-311-156	Clé de Sol	534,00 €	534,00 €	267,00 €	267,00 €
6574-311-156	Ebony Clarinettes	600,00 €	600,00 €	300,00 €	300,00 €
6574-311-156	Faut que ça bouge	./.	153,00 €	./.	153,00 €
6574-311-156	Fédération Atré	./.	300,00 €	./.	300,00 €
6574-311-156	Fondation Jeunes Talents	500,00 €	500,00 €	./.	500,00 €
6574-311-156	GRAM	800,00 €	800,00 €	400,00 €	400,00 €
6574-311-156	Jazz Pote	153,00 €	155,00 €	76,50 €	78,50 €
6574-311-156	Melting Pot	./.	153,00 €	./.	153,00 €
6574-311-156	Métronome	500,00 €	500,00 €	250,00 €	250,00 €
6574-311-156	Opale Music	150,00 €	150,00 €	75,00 €	75,00 €
6574-311-156	Opéra	250,00 €	250,00 €	125,00 €	125,00 €
6574-311-156	Société Philharmonique	36 000,00 €	36 000,00 €	36 000,00 €	./.
	<b>TOTAL</b>	<b>43 492,00 €</b>	<b>44 400,00 €</b>	<b>39 956,00 €</b>	<b>4 444,00 €</b>

Les Commissions des Finances et « Jeunesse et Sports, Enseignement et Vie Associative » ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,



- à l'unanimité,
- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,
  - décide, par conséquent, le versement
    - + des subventions correspondant à l'exercice 2007,
    - + et des avances au titre de l'exercice 2008,
  - dit que les dépenses correspondantes s'imputeront sur les crédits inscrits à ce titre au Budget 2007,
  - et vote les crédits nécessaires au versement des avances à inscrire au Budget 2008 sous les comptes concernés.

13. Création d'un grade de Commandant au sein de la Musique Municipale des Sapeurs-Pompiers et majoration de l'indemnité du musicien secrétaire/archiviste.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : La Musique Municipale des Sapeurs-Pompiers est dirigée avec succès depuis de nombreuses années par le Capitaine Michel BERGER.

Il est proposé de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 un grade spécifique de Commandant à l'attention du Chef de cette Musique. La vacation trimestrielle afférente à ce grade pourrait être fixée à 1.200,- EUR.

Par ailleurs, il est proposé de porter de 80,- EUR/trimestre à 100,- EUR/trimestre l'indemnité complémentaire allouée à l'archiviste/secrétaire eu égard à la charge de travail qui lui incombe.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la suite à réserver à ces propositions.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement et Vie Associative » a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, se rallie à l'ensemble des propositions ci-dessus et en décide ainsi.

14. Comité de Jumelage Thionville-Gao et Kéniéba-Konko. Projet de coopération.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Dans le cadre des actions de coopération décentralisée, il est proposé de mettre en place, en relation avec le Comité de Jumelage Thionville-Gao et Kéniéba-Konko, les actions suivantes à compter de 2007 et de 2008 concernant les villages de Kéniéba-Konko.

Il est rappelé que la Ville est maître d'ouvrage des actions de coopération, le Comité de Jumelage en assurant la maîtrise d'œuvre conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 1995. A ce titre, la Ville a attribué pour 2007, une subvention forfaitaire annuelle de 15.245,- EUR au Comité.

1) Coopération en milieu rural concernant les villages de Kéniéba-Konko :

a) Aide technique au développement agricole :

- Fourniture d'une décortiqueuse pour les femmes de Nana-Kéniéba,
- même équipement pour les femmes de Komanfara,
- et réalisation d'un deuxième puits à Nana-Kéniéba.

b) Education-Culture :

- Création d'une bibliothèque scolaire à Saguélé.

Le Comité de Jumelage participera à hauteur de 7.299,- EUR prélevés sur la subvention annuelle de la Ville de Thionville à la mise en place de ces quatre projets dont le coût total s'élève à 20.116,- EUR.

2) Coopération en milieu urbain concernant la Ville de Gao :

- Création d'une décharge provisoire, phase n° 2 d'aménagement.

Le Comité de Jumelage participera à hauteur de 4.417,- EUR, prélevés sur la subvention annuelle de la Ville, à la réalisation de ce projet dont le coût total s'élève à 13.575,- EUR.

3) Coopération pour la formation :

Cette action triennale (2008, 2009 et 2010) mettra en relation l'I.U.T. de Thionville-Yutz et l'Académie d'Enseignement de Gao selon les principaux axes d'intervention suivants :

- la formation continue des professeurs et des techniciens,
- le partage des expériences pédagogiques,
- la facilitation de l'accueil de bacheliers maliens à l'I.U.T. de Thionville-Yutz en particulier et de stagiaires de l'I.U.T. à Gao.



Le Comité de Jumelage prévoit de participer à ce projet à hauteur de 6.000,- EUR prélevés sur la subvention annuelle de la Ville, le budget prévisionnel total s'élevant à 101.800,- EUR pour les 3 années concernées.

L'Assemblée Communale voudra bien approuver les propositions du présent rapport et, en cas d'accord,

- solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre pour le financement de ces projets,
- autoriser la signature de la convention correspondante avec le Comité de Jumelage de Thionville-Gao et les autorités de Gao et Kéniéba-Konko ainsi que de tout document contractuel nécessaire à la réalisation des différentes actions envisagées.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » a émis un avis favorable aux propositions du rapport.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,
- sollicite les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ces opérations,
- et autorise la signature de la convention de partenariat correspondante ainsi que tout document contractuel nécessaire à la réalisation des différentes actions envisagées.

15. Programmation des manifestations du 10<sup>ème</sup> Anniversaire du Conservatoire de Musique et de la Salle de Concert « L'Adagio ».

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : En novembre 1997, la Ville inaugurait les nouveaux locaux destinés à abriter le Conservatoire Municipal de Musique, sa Salle de Concert « L'Adagio » et son espace d'art.

Depuis cette date, les activités de cet équipement se sont développées et son rayonnement s'est affirmé dans toute la grande région.

Aujourd'hui ce sont près de 800 élèves qui fréquentent l'école, 7.587 spectateurs dont 3.890 écoliers qui se rendent à la Salle de Concert « L'Adagio » à l'un des 30 concerts tout public et des 32 représentations jeune public.

Ce sont aussi des expositions organisées chaque année en collaboration avec le Centre Culturel Jacques BREL.

Pour marquer les dix années de fonctionnement de cet équipement, une manifestation musicale de grande envergure est prévue les 8 et 9 décembre 2007. Au programme, la pianiste Brigitte Engerer, marraine de L'Adagio, le pianiste de jazz Bojan Z, le Mario Canonge Trio, une Heure Musicale des Professeurs du Conservatoire et le Mouton-Cachalot, spectacle jeune public à partir de 3 ans.

Il est proposé pour cette manifestation d'appliquer des tarifs « Anniversaire », à savoir un tarif unique pour tous de

- 10,- EUR le concert pour la soirée du samedi 8 décembre,
- 3,- EUR le concert jeune public du dimanche 9 décembre,

et un pass

- 15,- EUR les deux concerts du samedi,
- 20,- EUR les trois concerts du samedi,
- gratuité pour L'Heure Musicale des Professeurs.

Le Conseil Municipal voudra bien donner son accord :

- à la mise en œuvre de la programmation proposée pour ce 10<sup>ème</sup> Anniversaire,
- à la signature des contrats correspondants avec les artistes étant prévu que les crédits nécessaires ont fait l'objet d'une inscription au Budget de 2007 (Décision Modificative),
- à l'application des tarifs individuels et des pass proposés.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement et Vie Associative » a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus telles qu'indiquées dans ce dernier et en décide ainsi,
- note que les crédits nécessaires sont inscrits au travers de la Décision Modificative N° 3 de l'exercice 2007 sous les comptes concernés,
- et autorise la signature des documents contractuels correspondants.



16. Programmation des animations culturelles de la Bibliothèque Municipale pour 2008.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Dans le cadre du projet développement de la bibliothèque municipale et après l'important succès de la manifestation transfrontalière « Autres Rives, Autres Livres », il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le programme des animations pour l'année 2008.

Outre des animations traditionnelles (brocante, Printemps des poètes, Mai du livre d'art...) cinq manifestations particulières sont envisagées :

- 1) Une exposition de l'Ecole des Beaux-Arts de Trèves. Cette manifestation s'inscrit dans l'esprit et le prolongement des coopérations développées dans le cadre de Luxembourg et Grande Région : capitale européenne de la Culture 2007, à savoir : mise en oeuvre des collaborations transfrontalières pérennes. Cette exposition serait le trait d'union avec 2009 où sera mis en place le second salon transfrontalier consacré au livre d'artiste et ainsi faire de Thionville et de la future médiathèque intercommunale le référent européen dans ce domaine littéraire.
- 2) Une importante exposition sur la littérature américaine en collaboration avec le Cinéma « La Scala » et le secteur Arts Plastiques de la Direction des Affaires Culturelles.
- 3) « Enlivrez-vous en Mai » en coopération avec le regroupement des documentalistes des collèges et lycées de la région de Thionville. Pour sa cinquième édition, le thème choisi est la bande dessinée.
- 4) Lire en Fête avec une exposition d'illustrateurs de la jeunesse, des conférences et ateliers scolaires. Il est à noter que cette animation devrait se faire en collaboration avec les bibliothèques de Basse Ham et de Yutz, membres de la Communauté d'Agglomération « Portes de France-Thionville ».
- 5) Enfin, en décembre, une animation pour inaugurer le nouvel espace sonore de la bibliothèque - rue du Vieux Collège.

Le budget sollicité s'élève à 25.200,- EUR en dépenses avec des recettes attendues à hauteur de 5.000,- EUR.

Le Conseil Municipal voudra bien :

- se prononcer sur ce programme,
- voter les crédits nécessaires à inscrire au Budget Primitif 2008,
- autoriser M. le Député-Maire :
  - + à signer les contrats correspondants,
  - + à solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement et Vie Associative » ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,
- vote les crédits nécessaires à inscrire au Budget de 2008 sous les comptes concernés,
- autorise la Municipalité à signer les documents contractuels correspondants,
- sollicite les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

17. Programme 2008 d'expositions du Musée de la Tour aux Puces.

M. le Dr HELFGOTT, Adjoint : Dans le cadre de ses activités de diffusion culturelle, le Musée de la Tour aux Puces propose pour 2008 le programme d'expositions suivant :

- du 1<sup>er</sup> février au 30 mars 2008 « Vingt peintres luxembourgeois du XX<sup>ème</sup> siècle ».

Une rétrospective visant à présenter, à partir d'une collection privée les principaux peintres qui ont marqué l'histoire artistique du Grand Duché de Luxembourg au XX<sup>ème</sup> siècle,

- du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2008 « Charlemagne, images, imaginaire ».

A partir des grands épisodes de la vie de l'Empereur Charlemagne, son image sera montrée à travers l'iconographie de différentes époques (gravures, tableaux, sculptures...) en la confrontant à la réalité historique. Les représentations seront expliquées à travers leur signification symbolique, religieuse, politique dans différents pays (France, Allemagne, Belgique, Italie...),

- du 15 octobre au 15 novembre 2008 « 1918 : le retour de Thionville à la France ».

Exposition organisée par les archives communales commémorant le 90<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la première Guerre mondiale au travers d'objets et de documents d'époque (affiches, photographies...).

Il est possible d'obtenir des subventions pour le financement de ces manifestations et catalogues. Les dépenses relatives à ces expositions seront inscrites au Budget primitif 2008 dans le cadre des crédits de fonctionnement du musée et des archives.

Il est demandé à l'Assemblée Communale d'autoriser M. le Député-Maire à solliciter les subventions auxquelles la Ville pourrait prétendre.



La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement et Vie Associative » a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,
- vote les crédits nécessaires à inscrire au Budget 2008 sous les comptes concernés,
- autorise la Municipalité à solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de ce programme.

#### 18. Rémunération accessoire.

Mme RENAUX Adjoint: Compte tenu de la mutation prochaine à la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » d'un cadre communal, il est nécessaire, pour le bon fonctionnement des services, de pouvoir disposer encore des compétences spécifiques de ce fonctionnaire territorial afin d'intervenir

- dans les domaines d'expertise juridique, contentieuse et en matière d'assurances,
- dans les problématiques « après mine ».

Cet agent, nommé dans un emploi non permanent à temps non complet pour une durée de travail de 10 heures par semaine, sera indemnisé sous forme de rémunération accessoire basée sur le grade

d'Attaché territorial de 7<sup>ème</sup> échelon - Indice brut 588

Le Conseil Municipal voudra bien en délibérer et, en cas d'accord

- autoriser le versement d'une rémunération accessoire dans les conditions définies ci-dessus et dans le respect de la législation sur le cumul d'emplois publics,
- inscrire les crédits correspondants au budget 2008 sur le compte 641-31.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté réglementairement le 7 décembre 2007.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

- autorise le versement de la rémunération accessoire objet du rapport ci-dessus aux conditions définies dans ce dernier,
- vote le crédit nécessaire à inscrire au Budget 2008 sous les comptes concernés.

19. Rapports d'activités - Année 2006 :

a) Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) :

- 1) Syndicat Intercommunal « Espace de Développement de l'Agglomération Thionvilloise » (S.I.E.D.A.T.)

Mme GUICHARD, Adjoint : La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit (article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales) que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport relatant l'activité du Syndicat Intercommunal « Espace de Développement de l'Agglomération Thionvilloise » à laquelle la Ville a adhéré, est communiqué à l'Assemblée Communale avec la convocation à la présente séance du Conseil Municipal.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

prend acte du rapport d'activité du S.I.E.D.A.T. pour l'année 2006.

- 2) Communauté d'Agglomération « Portes de France -Thionville »

M. TERVER, Adjoint : La Loi N° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit (articles L. 5211-39 et L. 5211-40 du Code Général des Collectivités Territoriales) que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.



Conformément à la réglementation en vigueur, ce rapport relatant l'activité de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » à laquelle la Ville a adhéré, est communiqué à l'Assemblée Communale avec la convocation à la présente séance du Conseil Municipal.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

prend acte du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » pour l'année 2006.

b) Service Public de gestion des déchets de la Ville.

M. TERVER, Adjoint : En application du Décret 2000-404 du 11 mai 2000, il appartient à la Ville de présenter un rapport annuel sur la qualité et le prix du Service public de collecte et d'élimination des déchets.

Dans cet objectif, le présent document relatif à l'exercice 2006 a été établi ; il comprend des indicateurs techniques et financiers détaillant les modalités et les coûts des prestations effectuées par la Régie municipale en matière de collecte et de valorisation des déchets ainsi que par le syndicat intercommunal d'élimination des ordures ménagères dans le domaine du traitement des déchets.

L'Assemblée Communale est invitée à prendre connaissance de ce document, et, en cas d'accord, elle voudra bien prendre acte du rapport relatif à la qualité et au prix du service public de gestion des déchets pour l'exercice 2006.

La Commission des Travaux a pris acte de ce rapport.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

prend acte du rapport relatif à la qualité et au prix du Service Public de gestion des déchets de la Ville pour l'exercice 2006.

c) Syndicat Mixte de Production d'Eau « Fensch-Lorraine ».

M. TERVER, Adjoint : La Ville de Thionville, afin de garantir la couverture de ses besoins en eau potable, est adhérente au Syndicat Fensch-Lorraine, dont le siège est à Fontoy.

Conformément au Décret N° 95-635 du 6 mai 1995, le Syndicat vient de transmettre à la Ville pour information le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable exercice 2006.

La souscription de la Ville de Thionville porte sur 300.000 m<sup>3</sup>/an.

En 2006, la Ville a pris 292.148 m<sup>3</sup> sur le Syndicat.

Le montant facturé par le Syndicat comprend :

- une part fixe : 0,37 EUR par m<sup>3</sup> souscrit qui permet de couvrir les annuités d'emprunt et les frais fixes de fonctionnement,
- une part proportionnelle : 0,13 EUR par m<sup>3</sup> acheté,
- la redevance de prélèvement d'eau reversée à l'Agence de l'Eau : 0,03 EUR par m<sup>3</sup> acheté,
- une location de compteur,
- la T.V.A. au taux de 5,5 %.

Pour l'année 2006, les tarifs n'ont pas connu d'augmentation par rapport à 2005.

Les travaux réalisés par le Syndicat s'élèvent à 4.077.048,27 EUR en 2006, la prévision pour 2007 est de 6.402.798,93 EUR.

Les dépenses concernant cette adhésion sont couvertes par les crédits inscrits au Budget Annexe de l'Eau.

L'Assemblée Communale est invitée à prendre connaissance du rapport présenté par le Syndicat Mixte de Production d'Eau « Fensch-Lorraine » conformément à la réglementation en vigueur.

La Commission des Travaux a pris acte de ce rapport.

Le Conseil Municipal

prend acte du rapport d'activité du Syndicat Mixte de Production d'Eau « Fensch-Lorraine » pour l'année 2006.

## 20. Cession d'un immeuble bâti situé rue Laydecker

Mme TADDEI, Adjoint : La Ville a acquis en date du 30 décembre 2005, l'immeuble bâti (ancien centre de recherche du fer blanc) situé Rue Laydecker, cadastré :



- Section 78 n° 124/42 d'une surface de 85 a 15 ca
- Section 78 n° 156/42 d'une surface de 13 a 66 ca

en vue de constituer des réserves foncières pour permettre l'accueil d'activités économiques.

M. Norbert DIETTERT souhaite se porter acquéreur de cette propriété comportant notamment un bâtiment d'une surface d'environ 1.670 m<sup>2</sup> qui, après réhabilitation, accueillerait la concession automobile AUDI, actuellement implantée au Gassion.

Après évaluation de la Trésorerie Générale - France Domaine, la cession de cet immeuble bâti pourrait se réaliser au profit de la SCI AUDIETTERT moyennant le prix de vente de 360 000,- EUR, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

L'Assemblée communale voudra bien se prononcer sur la cession de cette propriété.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions) décide la cession de l'immeuble bâti objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

21. Avis à émettre sur une installation classée soumise à autorisation : Société KASS' AUTO TERVILLE - Boucle du Ferronnier.

M. TERVER Adjoint : Par arrêté préfectoral n° 07-3006 en date du 5 octobre 2007, M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, a prescrit la réalisation d'une enquête publique du 12 novembre 2007 au 12 décembre 2007 inclus, au regard de la demande présentée par la Société KASS' AUTO relative à l'exploitation d'une installation de stockage de métaux et de carcasses de véhicules hors d'usage sur la Commune de Terville.

Ce dossier de demande d'autorisation fait également office de dossier de demande d'agrément de démolisseur au titre des dispositions du décret n° 2003-727 du 1<sup>er</sup> août 2003 relatif à la construction des véhicules et à l'élimination des véhicules hors d'usage.

L'activité concernée est rangée dans la catégorie des installations de la nomenclature soumises à autorisation sous la rubrique suivante :

N° 286 : Métaux (stockage et activités de récupération de déchets de) et d'alliages, de résidus métalliques, d'objets en métal et carcasse de véhicules hors d'usage, etc ...  
la surface utilisée étant supérieure à 50 m<sup>2</sup>.

La Société KASS' AUTO TERVILLE, qui existe depuis 1989, traite environ 130 V.H.U. (véhicules hors d'usage) par an.

Les véhicules pris en charge sur le site sont systématiquement dépollués. Les liquides ainsi vidangés sont stockés dans des cuves enterrées puis récupérés par une société agréée

(sauf le carburant et le liquide lave glace qui sont réutilisés pour les véhicules de la société). Les véhicules fonctionnant au G.P.L. ne sont pas traités par cette Société.

Le site n'est concerné ni par une zone inondable, ni par un périmètre de protection de captage d'eau potable.

L'activité ne génère pas d'eau industrielle et les effluents sont traités par la station d'épuration de la C.A. « Portes de France - Thionville ».

Les risques de pollution des eaux et du sol sont faibles, les activités se déroulant sous auvent ou bâtiment fermé, ce qui limite les risques de ruissellement. Par ailleurs, les liquides potentiellement polluants sont placés sur rétention.

Les activités et installations ne génèrent par d'impact sur la qualité de l'air.

Les mesures de bruit réalisées ne mettent pas en évidence de nuisances relatives à l'activité. Par ailleurs, ces mesures sont renouvelées périodiquement.

Le Conseil Municipal, est appelé à émettre un avis sur ce projet, la Commune étant incluse dans le rayon de 0,5 km autour des installations.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du rapport.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions), émet un avis favorable à l'exploitation de l'installation classée soumise à autorisation ci-dessus.

22. Classement dans le domaine public communal de voiries, espaces verts et réseaux divers :

a) Impasse de la Moisson à Thionville Elange.

Mme TADDEL, Adjoint : Par lettre en date du 11 janvier 2006, les copropriétaires de l'Impasse de la Moisson avaient renouvelé leur demande de transfert dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux divers de la parcelle cadastrée section AX n° 0125, constituant l'assiette de la rue pour une surface d'environ 894 m<sup>2</sup> et un linéaire de 80 m.

Une nouvelle expertise technique de l'état de la voirie révèle un état général de la structure satisfaisant et une suite favorable peut être réservée à cette demande.

A ce jour, un accord de principe quant au classement dans le domaine public communal du terrain d'emprise de la voirie peut être prononcé, étant entendu que l'acquisition de cette parcelle se fera moyennant le paiement de l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge des copropriétaires.



Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition et le classement dans le domaine public communal du terrain concerné, sous réserve des résultats de l'enquête publique à intervenir du 7 au 21 janvier 2008

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide le classement dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux divers de la parcelle objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

b) Impasse de la Volière à Thionville Elange,

Mme TADDEI, Adjoint : Les copropriétaires de l'Impasse de la Volière avaient souhaité le transfert dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux divers de la parcelle cadastrée section CA n° 0130, constituant l'assiette de la rue pour une surface d'environ 620 m<sup>2</sup> et un linéaire de 54 m.

Une nouvelle expertise technique de l'état de la voirie révèle un état général de la structure satisfaisant et une suite favorable peut être réservée à cette demande.

A ce jour, un accord de principe quant au classement dans le domaine public communal du terrain d'emprise de la voirie peut être prononcé, étant entendu que l'acquisition de cette parcelle se fera moyennant le paiement de l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge des copropriétaires.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition et le classement dans le domaine public communal du terrain concerné, sous réserve des résultats de l'enquête publique à intervenir du 7 au 21 janvier 2008.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide le classement dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux divers de la parcelle objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

c) Rue des Danubiens (en partie) –  
Lotissement « Le Clos des Romains ».

Mme TADDEI, Adjoint : Dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement « Le Clos des Romains », la Société NEXITY Foncier Conseil, aménageur, a formulé une demande de transfert dans le domaine public communal des V.R.D. et espaces verts nouvellement créés, pour une surface d'environ 24 a 77 ca et un linéaire de voirie de 225 ml.

Considérant l'achèvement des travaux d'aménagement de voirie et leur conformité aux prescriptions du recueil technique en vigueur et l'engagement formel de l'aménageur à réaliser les plantations courant novembre 2007, une suite favorable peut être réservée à cette demande.

A ce jour, un accord de principe quant au classement dans le domaine public communal des terrains concernés peut être prononcé, étant entendu que leur acquisition se fera moyennant le paiement de l'euro symbolique, les frais d'acte étant à la charge des copropriétaires.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'acquisition et le classement dans le domaine public communal des V.R.D. et espaces verts susvisés, sous réserve des résultats de l'enquête publique à intervenir du 7 au 21 janvier 2008.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide le classement dans le domaine public communal des voiries et des réseaux divers des terrains objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

23. Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) :  
Recensement des longueurs de voiries.

M. SCHAFF, Adjoint: Dans le cadre du calcul de l'assiette de la dotation globale de fonctionnement, un recensement des longueurs des voiries nouvellement créées ou des voiries incorporées au domaine public communal est à produire annuellement.

Ainsi, pour l'année 2006, la Ville a fait l'acquisition de 1.498 ml de voiries issus d'opérations de classement dans le domaine public communal de voiries privées et qui se décomposent comme suit :

Boucle du Milan (partie)	284 ml
Rue du Busard	348 ml
Rue des Bruyères (partie)	142 ml
Rue des Jardins Fleuris (partie)	142 ml
Passage Robert Desnos (partie)	208 ml
Impasse du Pluvier Doré	82 ml
Impasse de l'Avocette	177 ml
Impasse des Fougères	115 ml

Pour 2007, la Ville a procédé à trois opérations de reprise de voiries privées dans le domaine public communal - Impasse de la Moisson, Impasse de la Volière et Rue des Danubiens en partie - respectivement de 80 ml, 54 ml et 220 ml. Par ailleurs, elle a procédé à un déclassement d'une partie de l'Impasse des Augustins pour un mètre de 46 m.



Ces différentes opérations portent la longueur de la voirie communale à 107.768 ml pour une longueur initiale de 106.012 m.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, il voudra bien approuver le recensement des longueurs de voiries 2006/2007 dans le cadre de la répartition de la D.G.F. 2009.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

#### 24. Passation d'avenants aux marchés :

##### a) Nettoyage des locaux communaux,

M. TERVER, Adjoint : Par marché n° 06/275 du 18 décembre 2006 d'un montant de 323.548,29 EUR. T.T.C., la société SIN & STES - Zone Actisud Saint Jean 57130 JOUY-AUX-ARCHES, a été chargée des prestations de nettoyage des locaux communaux y compris l'option : Nettoyage des vitres.

Les équipements concernés sont annexés ci-après.

Le marché a été conclu pour une durée initiale de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, renouvelable pour trois périodes de 1 an.

Il est proposé de prendre en charge à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

- le nettoyage de l'extension des bureaux de la Ville occupés par la Communauté d'Agglomération située dans le bâtiment 15, Route de Manom à Thionville. Le coût de cette prestation est estimé à 6.831,55 EUR T.T.C. par an. Cette somme fera l'objet d'une facturation dans le cadre de la récupération des charges,
- le nettoyage des vitres de la maternelle de la Côte des Roses avec une périodicité de deux passages par an. Le coût de cette prestation est estimé à 1.167,30 EUR T.T.C. par an.

Il conviendrait d'augmenter le montant prévu au marché initial de 323.548,29 EUR T.T.C. par an à 331.547,14 EUR T.T.C. soit une augmentation de 2,472 %.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord :

- à autoriser M. le Député-Maire à conclure l'avenant correspondant,
- à voter les crédits nécessaires.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- donne son accord à la passation de l'avenant objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la signature du document correspondant.

b) Exploitation et maintenance des installations thermiques de bâtiments communaux.

M. TERVER, Adjoint :

A) Passation d'un avenant n° 3 au marché n° 02/133 du 1<sup>er</sup> janvier 2003.  
Lot 1 Grosses chaudières.

Par délibération du 4 juillet 2002, le Conseil Municipal a autorisé le marché n° 02/133, concernant le lot 1 Grosses chaufferies conclu avec la Société DALKIA - BP 70828 57958 Montigny-lès-Metz Cedex, pour un montant annuel de 973.781,21 EUR T.T.C.

Par délibération du 27 décembre 2004, le Conseil Municipal a donné son accord à la passation d'un avenant n° 1 d'un montant annuel de 13.305,65 EUR T.T.C. correspondant à la prise en charge des installations des maternelles Jean-Jacques ROUSSEAU et de La GARENNE pour le lot 1 Grosses chaufferies.

Par délibération du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a donné son accord à la passation d'un avenant n° 2 d'un montant annuel de 3.309,26 EUR T.T.C. correspondant à la prise en charge de quatre nouvelles installations (15, Route de Manom, structure multifonctionnelle du Val Marie, auberge de jeunesse, locaux de remise en forme au Centre de Loisirs Nautiques) et à l'application des nouvelles valeurs des N.B (quantité d'énergie contractuelle théoriquement nécessaire pour assurer le chauffage des locaux dans des conditions climatiques moyennes).

Aujourd'hui, afin de prendre en compte l'évolution du patrimoine de la Ville et l'intégration de bâtiments existants, il est proposé la passation d'un avenant n° 3, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour les équipements suivants :

- le Paris,
- l'école d'Étrange,
- la salle multisports,
- la salle polyvalente de Veymerange,
- la maison de quartier Dupont des Loges,
- le cinéma « La Scala »,
- le bâtiment occupé par la Communauté d'Agglomération (rue du vieux collège),
- le centre de loisirs de la Côte des Roses.



La prise en charge de ces bâtiments au titre du P2 uniquement (conduite et petit entretien) est valorisée à 25.418,47 EUR T.T.C.

L'intégration de ces huit bâtiments ramène le prix initial du marché de 973.781,21 EUR T.T.C. à 1.015.814,59 EUR. T.T.C. (avenant 1 + avenant 2 + avenant 3), soit une augmentation globale de 4,32 %.

B) Passation d'un avenant n° 2 au marché n° 02/134 du 1<sup>er</sup> janvier 2003.  
Lot 3 Rafraîchissement d'air.

Par délibération du 4 juillet 2002, le Conseil Municipal a autorisé le marché n° 02/134, concernant le lot 3 Rafraîchissement d'air conclu avec la société IDEX ENERGIE EST - BP 13 57140 JARVILLE, pour un montant annuel 12.761,32 EUR. T.T.C.

Par délibération du 27 décembre 2004, le Conseil Municipal a donné son accord à la passation d'un avenant n° 1 d'un montant annuel de 597,98 EUR T.T.C. correspondant au retrait de la maternelle Jean Jacques Rousseau, à l'actualisation de la liste du matériel pris en charge et à des précisions sur les limites des prestations P2 et P3.

Aujourd'hui, afin de prendre en compte une nouvelle installation de climatisation dédiée au local informatique du STM, il est proposé la passation d'un avenant n° 2 avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La prise en charge de cet équipement au titre du P2 uniquement (conduite et petit entretien) est valorisée à 1.085,69 EUR T.T.C. par an.

L'intégration de ce nouvel équipement ramène le prix initial du marché de 12.761,32 EUR. T.T.C. à 14.444,99 EUR T.T.C. (avenant 1+ avenant 2), soit une augmentation globale de 13,19 %.

Lors de la séance du 26 novembre 2007, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- autoriser M. le Député-Maire à conclure les avenants correspondants,
- voter les crédits nécessaires au Budget 2008.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,

- donne son accord à la passation des avenants aux marchés objet du rapport ci-dessus,
- note les crédits nécessaires à inscrire au Budget 2008, sous les comptes concernés,

- et autorise la signature des documents correspondants.

#### 25. Fourniture de sel de déneigement et déverglacant.

M. TERVER, Adjoint : Le marché à bons de commande concernant la fourniture de sel de déneigement arrive à terme le 31 décembre 2007. Une consultation a donc été lancée sans mini ni maxi pour l'année 2008 avec reconduction éventuelle pour 2009, 2010 et 2011.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 26 novembre 2007, a décidé d'attribuer les marchés aux fournisseurs suivants :

- du lot 1 Sel de déneigement : à l'entreprise QUADRIMEX pour un montant de 89.951,16 EUR T.T.C.,
- du lot 2 Déverglacant : à l'entreprise QUADRIMEX pour un montant de 1.782,04 EUR T.T.C.,

soit une dépense totale annuelle de 91.733,20 EUR T.T.C.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord :

- à autoriser M. le Député-Maire à conclure les marchés énumérés ci-dessus aux conditions mentionnées,
- à dire que la dépense en résultant sera imputée sur les crédits disponibles au Budget 2008 sur le compte 011/60628/822/400 section fonctionnement.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité (6 abstentions),

- donne son accord à la passation des marchés objet du rapport ci-dessus aux conditions exposées dans ce dernier,
- vote les crédits nécessaires à inscrire au Budget 2008 sous les comptes concernés,
- et autorise la signature des marchés correspondants.



26. Passation d'un marché de location entretien de photocopieurs.

M. TERVER, Adjoint : Le parc photocopieurs de la Ville de Thionville est constitué à ce jour de 73 machines réparties entre les services municipaux et les établissements scolaires maternelles et primaires.

De marques CANON, MINOLTA et TOSHIBA, le parc est aujourd'hui couvert par des contrats de maintenance individuels ou par des contrats rattachés à des marchés existants.

Afin d'en faciliter la gestion (renouvellements, interventions et consommables) et de se conformer aux dispositions de la commande publique, il est proposé de mettre en place un marché de location entretien avec le remplacement des photocopieurs obsolètes (42 machines).

Le marché est conclu pour une durée de 46 mois à compter du 1er mars 2008.

Ce marché sera lancé sous la forme d'un marché à bons de commande avec mini et maxi. Le montant pour l'ensemble de la période est le suivant :

Mini : 70.000,- EUR H.T.,

Maxi : 280.000,- EUR H.T.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- décider sa réalisation,
- charger les Services Municipaux de lancer la consultation correspondante,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le marché en résultant et, si cette consultation devrait être déclarée infructueuse par la Commission d'Appel d'Offre, à engager une procédure en vue de la passation d'un marché négocié (article 59 et 35-I-1 du Code Municipal des Marchés),
- dire que les dépenses seront couvertes par les crédits ouverts sur les différents budgets couvrant la durée des marchés.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, se rallie à l'ensemble des propositions du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

27. Maintien d'un débit d'eau garanti dans le ruisseau de Metzange, Phase IV - Bassin de stockage de 25.000 m<sup>3</sup> en sortie de Galerie Charles.

M. DESCHRYVER, Conseiller Municipal : Conformément à l'évolution de l'interprétation de la législation concernant les marchés publics, le Conseil Municipal est invité à approuver le marché au terme de sa procédure et à autoriser sa signature par M. le Député-Maire.

Ces dispositions s'appliquent aux marchés de travaux, fournitures et services dont le montant est supérieur à 230.000,- EUR H.T. et dont l'avis a été transmis à la publication après le 5 juillet 2004.

Est concerné le marché suivant :

Maintien d'un débit d'eau garanti dans le ruisseau de Metzange, phase IV - Bassin de stockage de 25.000 m<sup>3</sup> en sortie de Galerie Charles.

Le marché est composé de deux tranches :

- tranche ferme : Réalisation du bassin,
- tranche conditionnelle : Travaux au droit du ruisseau de Metzange.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 26 novembre 2007 et a décidé d'attribuer le marché à l'Entreprise STRADEST SAS de Hauconcourt pour les montants suivants :

- tranche ferme, pour un montant de 424.803,- EUR. H.T.
- tranche conditionnelle, pour un montant de 261.717,50 EUR. H.T.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à conclure le marché énuméré ci-dessus aux conditions mentionnées.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, autorise M. le Député-Maire à conclure le marché objet du rapport ci-dessus aux conditions énoncées.



28. Acquisition de fournitures et matériels divers pour réseaux et installations d'eau potable.

M. DESCHRYVER, Conseiller Municipal : Afin de garantir la maintenance des installations d'adduction et de distribution ainsi que de l'outil de production, la Direction de l'Eau de la Ville de THIONVILLE, doit faire l'acquisition de fournitures et matériels divers pour réseaux et installations d'eau potable.

Pour satisfaire les besoins, il est donc proposé de lancer une consultation en vue de la passation de marchés à bons de commandes pour l'année 2008 avec reconduction éventuelle pour une période de 1 an, conformément au Code des Marchés Publics.

Cette opération se décompose en 12 lots.

L'estimation prévisionnelle annuelle, établie par la Direction de l'Eau, se situe entre un minimum et un maximum, fonction des lots et définie comme suit :

- Lot 1 : Canalisations fonte	mini 4 000,- EUR H.T.,	maxi 20 000,- EUR H.T.
- Lot 2 : Pièces fonte à brides	mini 25 000,- EUR H.T.,	maxi 75 000,- EUR H.T.
- Lot 3 : Pièces fonte à emboîtement	mini 5 000,- EUR H.T.,	maxi 20 000,- EUR H.T.
- Lot 4 : Pièces de montage	mini 15 000,- EUR H.T.,	maxi 45 000,- EUR H.T.
- Lot 5 : Sectionnements et accessoires	mini 5 000,- EUR H.T.,	maxi 20 000,- EUR H.T.
- Lot 6 : Branchements et accessoires	mini 10 000,- EUR H.T.,	maxi 40 000,- EUR H.T.
- Lot 7 : Protection incendie	mini 5 000,- EUR H.T.,	maxi 20 000,- EUR H.T.
- Lot 8 : Puisage, arrosage	mini 500,- EUR H.T.,	maxi 2 000,- EUR H.T.
- Lot 9 : Protection réseaux et appareils	mini 5 000,- EUR H.T.,	maxi 20 000,- EUR H.T.
- Lot 10 : Pièces de réparations inox	mini 2 000,- EUR H.T.,	maxi 8 000,- EUR H.T.
- Lot 11 : Petites fournitures laiton	mini 15 000,- EUR H.T.,	maxi 50 000,- EUR H.T.
- Lot 12 : Regard de comptage	mini 10 000,- EUR H.T.,	maxi 30 000,- EUR H.T.
- Lot 13 : Fournitures de plomberie	mini 7.000,- EUR H.T.,	maxi 12.000,- EUR H.T.

Les crédits correspondants seront à inscrire au Budget Annexe Eau 2008, Chapitre 21 Article 215-31.

L'Assemblée Communale est invitée à se prononcer sur ce qui précède et, en cas d'accord, elle voudra bien :

- charger les Services Municipaux de lancer l'appel d'offres correspondant,
- autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés en résultant, et si un ou plusieurs lots de l'appel d'offres devaient éventuellement être déclarés infructueux par la Commission d'Appel d'Offres, à engager une procédure en vue de la passation d'un marché négocié (article 59 et 35-I-1° du Code des Marchés Publics),
- décider l'inscription des crédits correspondants au prochain Budget Annexe Eau.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à ces propositions.

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- vote les crédits nécessaires à inscrire au Budget annexe de l'Eau 2008 sous les comptes concernés,
- et autorise M. le Député-Maire à signer les marchés en résultant.

29. Exonération de la Taxe Locale  
d'Equipement (T.L.E.).

M. SCHAFF, Adjoint : La réalisation du projet urbain de la Côte-des-Roses amène les bailleurs sociaux à bâtir de nouveaux logements.

C'est ainsi que la Société BATIGERE-SAREL va construire 24 logements sociaux Rue de la Garenne et qu'elle sollicite de la Ville, l'exonération de la Taxe Locale d'Equipement pour cette opération.

Une délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 1982 permet à l'Assemblée Communale d'exonérer uniquement les Offices Publics d'H.L.M. de la T.L.E. excluant ainsi les sociétés anonymes d'habitations à loyers modérés telle que BATIGERE-SAREL

Or, le Conseil Municipal peut renoncer à percevoir tout ou partie de la T.L.E. sur les logements sociaux construits par tous les organismes mentionnés à l'article L 411-2 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cet article inclus notamment les sociétés anonymes d'habitation à loyer modéré dès lors qu'elles agissent au titre du service d'intérêt général en faveur du logement social.

C'est la raison pour laquelle il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer du paiement de la T.L.E., tous les organismes d'habitations à loyers modérés implantés sur la Commune dès lors qu'ils remplissent les conditions légales et qu'ils favorisent le logement social sur le ban communal notamment dans le cadre du projet de renouvellement urbain de la Côte-des-Roses.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable aux propositions du rapport.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (1 abstention), adopte les propositions objet du rapport ci-dessus aux conditions énoncées dans ce dernier et en décide ainsi.



30. Versement d'une dotation pour la création de logements, Chemin de la Pomperie.

Mme GUICHARD, Adjoint : Lors de sa séance du 30 juin 2005, l'Assemblée Communale a décidé la cession au profit de MOSELIS, d'un terrain communal de 50 a 74 ca, situé Chemin de la Pomperie, en vue de permettre la construction de 36 appartements.

Le prix de vente a été fixé par la Trésorerie Générale – France Domaine à 130,- EUR le m<sup>2</sup> de S.H.O.N., soit pour une S.H.O.N. d'environ 3.720 m<sup>2</sup>, un prix d'environ 483.800,- EUR.

MOSELIS souhaite réaliser une opération de qualité, où les techniques liées à la production collective du chauffage, au préchauffage de l'eau chaude sanitaire par des capteurs solaires, seront des éléments contribuant à la diminution des charges locatives.

Or, le coût des travaux, associé au coût du foncier ne permettent pas à MOSELIS de dégager pour cette opération un équilibre financier.

C'est pourquoi MOSELIS sollicite la Ville en vue de l'obtention d'une dotation.

Ce projet présentant un réel intérêt, la Ville pourrait par conséquent apporter son soutien à l'opération en versant à MOSELIS une dotation d'un montant de 100.000,- EUR.

Par ailleurs, l'assiette du projet ne justifiant plus la cession de la totalité du terrain, la Ville pourrait prendre en charge les frais d'arpentage et conserver ainsi dans son patrimoine une emprise d'environ 1.600 m<sup>2</sup>.

Afin d'éviter à MOSELIS les frais notariés, l'aliénation pourrait également se faire par la passation d'un acte administratif.

Cette cession serait soumise au respect du cahier des charges et conditions applicables à la vente de terrains communaux du 29 juin 2007 avec notamment l'obligation de surconstruire la parcelle dans un délai de 4 ans.

L'Assemblée Communale voudra bien :

- confirmer la cession d'une surface d'environ 3.474 m<sup>2</sup> et la prise en charge des frais d'arpentage,
- se prononcer sur le versement de la dotation de 100.000,- EUR et décider l'inscription des crédits nécessaires,
- autoriser la passation de l'acte administratif.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable aux propositions du rapport.

Après délibération,

le Conseil Municipal,

à l'unanimité (1 abstention),

- décide
- + la mise en œuvre des opérations foncières objet du rapport ci-dessus, aux conditions énoncées dans ce dernier,
- + le versement d'une dotation de 100.000,- EUR à MOSELIS dans le cadre du soutien de la Ville à cette opération,
- vote les crédits nécessaires à inscrire au Budget 2008 sous les comptes concernés,
- et autorise la signature de l'acte administratif s'y rapportant.

31. Création de logements 32, Chemin Sainte-Anne : bail emphytéotique.

Mme GUICHARD, Adjoint : Dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de la Côte-des-Roses, la Commune a acquis en 2003 l'immeuble bâti situé 32, Chemin Sainte-Anne.

A la demande de la Ville, l'Office Public de l'Habitat de la Ville de Thionville (O.P.H.) a étudié la possibilité d'y aménager des logements.

Le projet de réhabilitation consisterait en la démolition des deux ailes vétustes situées à chaque extrémité du bâtiment, et en la création, sur 3 niveaux et combles, de 8 logements de type F2 et F3.

Le coût des travaux est estimé à 750.000,- EUR T.T.C.

Afin de permettre à l'O.P.H. d'équilibrer financièrement cette opération, il est proposé de louer ce bâtiment par bail emphytéotique pour la durée de l'amortissement, soit 30 ans, moyennant une redevance annuelle symbolique de 100,- EUR.

Le Conseil Municipal voudra bien en délibérer.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, donne son accord à la signature du bail emphytéotique objet du rapport ci-dessus aux conditions indiquées.



## 32. Cessions de terrain :

### a) Boucle de la Milliaire,

Mme TADDEI, Adjoint : L'Association des Parents et Amis de Personnes Inadaptées Mentales des Arrondissements de Thionville (A.P.E.I.) souhaite construire à Thionville un foyer d'hébergement pour adultes handicapés comprenant 45 chambres.

Ce projet, de même que les nombreuses structures réalisées par l'APEI, présente indéniablement un intérêt public et a d'ailleurs été présenté et approuvé par le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (C.R.O.S.) le 18 septembre 2007, le Conseil Général ayant accepté de participer au financement de cette opération.

Afin de mener à bien ce projet, l'A.P.E.I. souhaite se porter acquéreur du terrain communal situé Boucle de la Milliaire, cadastré section 75 n° 230 de 31 a 63 ca.

La Trésorerie Générale - France Domaine, a estimé la valeur de cette parcelle à 130,- EUR le m<sup>2</sup> de S.H.O.N. L'opération projetée représentant une S.H.O.N. d'environ 2.404 m<sup>2</sup>, le prix de vente s'établit à environ 312.520,-EUR.

Cependant, les capacités de financement du terrain par cette Association, limitées à 25.304,- EUR ne lui permettent pas la prise en charge de ce prix.

L'A.P.E.I. est donc à la recherche de dotations, à hauteur de 287.216,- EUR permettant d'équilibrer l'achat du terrain.

La Ville pourrait apporter son soutien à l'opération en versant à l'A.P.E.I. une dotation d'un montant maximum de 287.216,- EUR.

Le montant de cette dotation serait, en revanche, diminué en cas de participations d'autres partenaires.

Cette cession serait soumise au respect du cahier des charges et conditions applicables à la vente de terrains communaux du 29 juin 2007 avec notamment l'obligation de surconstruire la parcelle dans un délai de 4 ans.

L'acte de vente devrait prévoir :

- un pacte de préférence au profit de la Ville en cas de revente par l'A.P.E.I. du bâtiment et de l'intégralité du terrain. En cas de rachat par la Ville, le prix de vente devrait être diminué de tout ou partie de la dotation revalorisée en fonction des variations de l'indice I.N.S.E.E. du coût de la construction,
- l'obligation de restitution à la Ville de l'intégralité de la dotation revalorisée en cas de cession à des personnes autres que la Ville, si celle-ci ne faisait pas jouer son droit de préférence.

L'A.P.E.I. envisage de débiter les travaux fin 2008.

L'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur la cession de ce terrain ainsi que sur le versement de la dotation.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à cet échange.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité décide la cession du terrain objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

b) Route d'Angevillers.

Mme TADDEI, Adjoint : Le projet de mise à 2 x 2 voies de la R.D. 14 entre la côte Saint-Michel et le carrefour giratoire de Havange nécessite l'incorporation au domaine public départemental de la parcelle communale cadastrée : Territoire de Beuvange-sous-Saint-Michel : Section AW n° 217/68 lieudit « Arsweiler feld » de 06 a 71 ca

La cession de cette parcelle au profit du Département de la Moselle se réaliserait moyennant un prix fixé par la Trésorerie Générale - France Domaine de 267,73 EUR, frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur.

L'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur la cession de ce terrain aux conditions du présent rapport.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à cette cession.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité décide la cession du terrain objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

c) Rue des Frères.

Mme TADDEI, Adjoint : La Société SENLASI représentée par M. Eric SENSER envisage de construire un ensemble résidentiel comportant deux bâtiments de 41 logements sur sa propriété située Rue de Verdun, cadastrée : section 67 n° 43 d'une surface de 30 a 58 ca.

Afin de mener à bien son projet, la Société SENLASI souhaite se porter acquéreur d'une surface d'environ 200 m<sup>2</sup> à prendre du délaissé communal cadastré : Section 67 n° 78 de 4 a 76 ca nécessaire à la création d'un deuxième accès aux résidences, par la Rue des Frères.

Après évaluation de la Trésorerie Générale - France Domaine, la cession de cette surface d'environ 200 m<sup>2</sup> pourrait se réaliser moyennant le prix de vente de 25.000,- EUR, offert par M. SENSER, frais d'acte et d'arpentage à la charge de l'acquéreur.



L'enquête réglementaire de déclassement du domaine public de cette parcelle s'est déroulée du 5 au 19 novembre 2007 avec avis favorable du Commissaire-Enquêteur.

L'Assemblée Communale voudra bien autoriser le déclassement du domaine public communal du terrain en question et sa cession à la Société SENLASI aux conditions du présent rapport.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à cet échange.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- autorise le déclassement du domaine public communal du terrain objet du rapport ci-dessus,
- décide sa cession aux conditions de ce dernier.

d) à Oeutringe.

Mme TADDEI, Adjoint : En vue de faciliter les négociations foncières dans le cadre des travaux de raccordement de réseaux d'Oeutringe à la station d'épuration de Thionville, via Elange, la Communauté d'Agglomération « Portes de France - Thionville » sollicite l'acquisition d'un terrain situé Impasse des Malgré-Nous à Oeutringe.

La cession de cette parcelle, cadastrée section EX n° 414 de 2 a 95 ca, pourrait se réaliser moyennant un prix fixé par la Trésorerie Générale - France Domaine - à 4.700,- EUR, frais d'acte à la charge de la Communauté d'Agglomération.

L'Assemblée Communale voudra bien en délibérer.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à cette cession.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité décide la cession de la parcelle objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

e) à Volkrange.

Mme TADDEI, Adjoint : Dans le cadre de l'aménagement de la Z.A.C. de Metzange-Buchel, il convient de céder à la Société d'Équipement du Bassin Lorrain ( S.E.B.L. ) un délaissé communal.

La cession de ce terrain, cadastré section CR n° 214 de 1 a 10 ca, pourrait se réaliser moyennant l'euro symbolique, valeur fixée par la Trésorerie Générale - France Domaine, frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

L'Assemblée Communale voudra bien en délibérer.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à cette cession.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité décide la cession du terrain objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

f) à Elange.

Mme TADDEI, Adjoint : M. et Mme Alberto TURRI sollicitent la cession d'un terrain communal joutant leur propriété située Route d'Elange et cadastré section BP n° 71 de 3 a 03 ca.

Cette parcelle, ne représentant aucun intérêt pour la Commune, pourrait être cédée moyennant un prix fixé par la Trésorerie Générale - France Domaine - à 25.800,- EUR, frais d'acte à la charge des acquéreurs.

L'Assemblée Communale voudra bien en délibérer.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à cette cession.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité décide la cession du terrain objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

### 33. Déclaration préalable liée aux démolitions.

Mme TADDEI, Adjoint : L'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme et le décret d'application n° 2007-18 du 5 janvier 2007 ont modifié les procédures d'instruction et de décision concernant le droit des sols.

Conformément aux articles R. 421-12 et R. 421-26 modifiés du Code de l'Urbanisme, les démolitions qui ne sont pas accompagnées d'une demande de permis de construire ou d'aménager ainsi que les clôtures sont dispensées de toute forme d'autorisation depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2007.



Cependant, les articles R. 421-12 et R. 421-27 de ce même code prévoient la possibilité pour les communes qui le souhaitent de maintenir le régime de la déclaration préalable.

Il est souhaitable de maintenir ce régime sur le territoire communal car il permet de suivre les évolutions urbaines et d'intervenir le cas échéant pour conserver une construction qui aurait un intérêt architectural dans le tissu urbain.

Le Conseil Municipal voudra bien se prononcer sur cette possibilité et, le cas échéant, décider pour ces démolitions et clôtures, le rétablissement de la déclaration préalable à compter du jour de la présente délibération.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

#### 34. Avenants pour transfert de marché.

Mme TADDEI, Adjoint : Par courrier, M. Roger SCHOTT, architecte thionvillois a informé la Ville de sa décision de transmettre son cabinet d'architecture ainsi que ses activités à la Société d'Exercice Libérale d'Architecture à Responsabilité Limitée BLASER et SCHOTT qui reprend l'intégralité des responsabilités que l'architecte avait avec ses clients.

La Ville est liée par deux contrats à l'architecte Roger SCHOTT. Il s'agit :

- du marché de maîtrise d'œuvre en co-traitance n° 04/201 PA pour la construction d'une salle polyvalente à Veymerange,
- du marché de maîtrise d'œuvre en co-traitance n° 06/009 pour la réalisation du projet de renouvellement urbain du secteur de la rive droite de la Moselle.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter les deux avenants de transfert de marché au profit de la nouvelle société, sachant que ces transferts n'auront aucune incidence sur les deux marchés en cours ; la nouvelle société reprenant intégralement les responsabilités précédemment assurées par l'architecte Roger SCHOTT,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer les deux avenants de transfert.

Les Commissions des Finances et des travaux ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- donne son accord à la passation des avenants de transfert de marché objet du rapport ci-dessus,

35. Echange de terrains :

a) Au Crève Cœur,

Mme TADDEI, Adjoint : Afin de régulariser la situation foncière des terrains sur lesquels vient d'être aménagé un tronçon du Sentier des Vignerons, il est nécessaire de procéder à un échange entre la Ville et l'indivision S.C.I. « DALSTEIN TOUBA » consistant :

- pour l'indivision, à céder à la Ville, une surface d'environ 60 m<sup>2</sup> à prendre de la parcelle cadastrée : section 98 n° 105 lieudit « Le Crève-Coeur » compris dans l'emplacement réservé n° 50 au P.O.S. pour l'aménagement d'une voie touristique entre Guentrange et Veymerange,
- pour la Ville, à céder en contrepartie à l'indivision, une bande de terrain d'environ 144 m<sup>2</sup>, sans intérêt pour la Commune, située entre le chemin et la propriété DALSTEIN TOUBA, cette surface étant à prendre des parcelles cadastrées : section 98 n° 93 - 103 et 104 audit lieu.

Après estimation de la Trésorerie Générale - France Domaine, cet échange pourrait se réaliser sans soulte, sur la base de l'Euro symbolique pour chacun des deux terrains, frais d'acte et d'arpentage pris en charge pour moitié par chacune des parties.

L'Assemblée Communale voudra bien se prononcer sur cet échange aux conditions du présent rapport.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à cet échange.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité décide l'échange de terrains objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

b) avec le G.I.E. GERIC.

Mme TADDEI, Adjoint : Dans le cadre des travaux réalisés par le G.I.E. GERIC pour l'extension de l'hypermarché « CARREFOUR », une convention a été signée en 2003 prévoyant la cession à la Ville des ouvrages publics réalisés.



La propriété « GERIC » ayant inclus une parcelle de terrain communal au cours des travaux, cette opération pourrait se concrétiser par un échange de terrains sans soulte, la valeur des terrains étant évaluée à un euro symbolique, les frais d'acte et d'arpentage à la charge de GERIC, à savoir :

- 1) cession par GERIC à la Ville de Thionville d'une surface terrain d'environ 6 a 05 ca à prendre
  - de la parcelle cadastrée section 79 n° 365 de 2 a 27 ca,
  - du terrain cadastré section 79 n° 363 soit environ 3 a 78 ca,
- 2) cession par la Ville à GERIC d'une surface d'environ 0 a 04 ca à prendre de la voirie « Rue du Maillet » cadastrée section 79 n° 303,

Cette parcelle a fait l'objet d'une enquête publique de déclassement du domaine public communal qui s'est déroulée du 5 au 19 novembre 2007 avec avis favorable du Commissaire Enquêteur.

L'Assemblée Communale voudra bien autoriser le déclassement du domaine public communal de la surface de terrain de 0 a 04 ca et la réalisation de l'échange de terrains à passer avec le G.I.E. GERIC.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- autorise le déclassement du domaine public communal de la surface de terrain objet du rapport ci-dessus,
- décide l'échange de ce terrain aux conditions de ce dernier.

36. Répartition des charges de locaux utilisés par le Lycée Hélène Boucher, Rue du Vieux-Collège.

Mme TADDEI, Adjoint : Par convention signée le 21 juin 1985, puis par procès-verbal en date du 5 novembre 1985 intervenant dans le cadre des lois de décentralisation, la Ville de THIONVILLE a mis à la disposition du lycée Hélène-Boucher des locaux qui abritaient auparavant l'école élémentaire du Centre. Ces locaux sont situés dans un bâtiment qui abrite également la Bibliothèque Municipale et le Service des Archives Communales. En raison de cette cohabitation, une convention fixant les modalités de répartition des charges communes a également été passée le 21 juin 1985.

Or, la convention de répartition des charges du 21 juin 1985 n'a jamais été réactualisée malgré l'intervention de modifications techniques sur certaines installations, telles que la pose de sous-compteurs, influant sur la répartition des charges de chauffage, d'eau et d'électricité.

Afin de régulariser cette situation, il s'avère nécessaire de passer une nouvelle convention en lieu et place de celle existante, précisant les nouveaux modes de calcul applicables à la récupération des charges.

Cette nouvelle convention prendrait effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2006, permettant ainsi à la Ville d'émettre le titre correspondant aux charges dues pour l'année 2006, d'un montant de 7.329,94 EUR.

Dans le même temps et afin de régler le contentieux lié à l'augmentation significative des charges récupérables incombant au Lycée et découlant des modifications techniques précitées, il est proposé de réduire à hauteur de 6.639,89 EUR le titre de recettes émis en 2006 concernant les charges de 2005 ainsi que d'annuler un arriéré de 866,54 EUR découlant d'un problème de fuite d'eau.

L'Assemblée Communale est donc invitée à approuver l'annulation des titres précités et à autoriser la signature d'une nouvelle convention aux conditions énoncées ci-dessus.

Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus telles qu'indiquées dans ce dernier,

### 37. Acquisition d'un terrain à Oeustrange.

Mme TADDEI, Adjoint : L'Etat - Ministère de la Défense, souhaite aliéner un terrain lui appartenant situé Rue d'Escherange à Oeustrange, cadastré section IE n° 81 de 1 a 20 ca et demande à la Ville si elle entend faire jouer son droit de priorité.

La valeur de ce bien a été fixé par la Trésorerie Générale -France Domaine- à 1.920,- EUR.

Ce terrain étant situé en zone I.N.A. du Plan d'Occupation des Sols de Thionville, il est proposé au Conseil Municipal de l'acquérir dans le cadre de la constitution de réserves foncières.



Les Commissions des Finances et des Travaux ont émis un avis favorable à cette acquisition.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide l'acquisition du terrain objet du rapport ci-dessus aux conditions de ce dernier.

38. Lotissement « Porte de France » à Metzange.

Mme TADDEI, Adjoint : Par délibération du 13 novembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé la vente à la Société S.C.O.P. NOUVELLE TRANSPAL d'un terrain à bâtir du lotissement « Porte de France » cadastré section CP n° 384 de 72 a 65 ca.

Malgré plusieurs interventions de la Ville, l'acte de vente n'a toujours pas été régularisé à ce jour.

Aussi et compte-tenu des nombreuses demandes de terrain à bâtir recensées en Mairie, il est proposé au Conseil Municipal d'annuler sa décision du 13 novembre 2006 concernant la vente de ce terrain à la Société TRANSPAL.

L'Assemblée Communale voudra bien en délibérer.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide l'annulation de la vente du terrain objet du rapport ci-dessus.

39. Gratuité scolaire de l'enseignement élémentaire.  
Fixation du forfait par élève pour l'année scolaire 2008-2009.

Me FERRETTI, Adjoint : Par délibération en date du 30 mars 2006, le Conseil Municipal a décidé d'augmenter le forfait annuel de 2,- EUR portant ainsi le montant par élève fréquentant les écoles publiques et par élève thionvillois fréquentant l'Institut Notre-Dame de la Providence à 46,- EUR.

Ce forfait se répartit comme suit :

- 38,- EUR de dotation en matériel destinée à l'achat de manuels scolaires et de matériel individuel,
- 8,- EUR de dotation en espèces destinée en priorité à des animations scolaires et des activités culturelles versée sous forme de subvention à la coopérative scolaire.

Il est rappelé que la répartition de ces dotations sera réalisée en octobre prochain sur la base des effectifs réellement accueillis le 2 septembre 2008 à la condition expresse que les directrices et directeurs en aient informé le service avant le 15 septembre 2008.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

d'une part,

- de maintenir le forfait de la dotation en espèces de 8,- EUR par élève,
- de maintenir la dotation en matériel à 38,- EUR par élève,
- d'autoriser la passation des marchés, après demande de prix pour les fournitures de petit matériel,

d'autre part,

- de donner son accord de principe à la répartition des crédits en espèces sur la base des effectifs qui seront communiqués en septembre 2008,
- d'autoriser le moment venu le versement de la subvention aux coopératives scolaires.

Les Commissions des Finances et « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » ont émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, se rallie à l'ensemble des propositions du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

40. Crédits de fonctionnement des écoles maternelles. Fixation du forfait par élève pour l'exercice 2008.

Me FERRETTI, Adjoint : Par délibération en date du 24 janvier 2007, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir, pour l'exercice 2007, le forfait annuel à 30,- EUR :

- par élève fréquentant les écoles publiques,
- par élève thionvillois fréquentant l'Institut Notre-Dame de la Providence.

Ce forfait se répartit comme suit :

- 70% dotation matériel
- 30% dotation en espèces

Pour l'année 2008, il est proposé de maintenir ce forfait suivant les modalités ci-après :



DOTATION ANNUELLE			2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> trimestres 06/07			1 <sup>er</sup> trimestre 07/08		
Forfait	Matériel 70%	Espèces 30%	Forfait	Matériel 70%	Espèces 30%	Forfait	Matériel 70%	Espèces 30%
30 Eur	21 Eur	9 Eur	20 Eur	14 Eur	6 Eur	10 Eur	7 Eur	3 Eur

Les effectifs pris en compte pour cette répartition seront communiqués par les directeurs :

- à la rentrée de janvier pour le calcul de la dotation au titre des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2007/2008,
- à la rentrée de septembre pour le calcul de la dotation au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2008/2009.

En cas d'accord, il sera procédé prochainement au versement des dotations en espèces au titre des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres scolaires 2007/2008 sous forme de subventions aux coopératives scolaires. Le tableau indicatif basé sur les effectifs constatés le 4 septembre 2007 donne le détail de la répartition. Il sera rectifié suivant les déclarations des directeurs d'école le 7 janvier 2008.

Ecoles	Effectifs au 04.09.07	Dotation					
		Par élève	Total	En matériel		En espèces	
				%	Montant	%	Montant
Thionville Centre	117	20	2 340,00 €	70,00%	1 638,00 €	30,00%	702,00 €
Victor Hugo	112	20	2 240,00 €	70,00%	1 568,00 €	30,00%	672,00 €
Saint-Pierre	118	20	2 360,00 €	70,00%	1 652,00 €	30,00%	708,00 €
Jacques Prévert	35	20	700,00 €	70,00%	490,00 €	30,00%	210,00 €
Beauregard	74	20	1 480,00 €	70,00%	1 036,00 €	30,00%	444,00 €
J.J. Rousseau	99	20	1 980,00 €	70,00%	1 386,00 €	30,00%	594,00 €
Basses-Terres	57	20	1 140,00 €	70,00%	798,00 €	30,00%	342,00 €
Côte des Roses	160	20	3 200,00 €	70,00%	2 240,00 €	30,00%	960,00 €
La Petite Saison/ La Garenne	163	20	3 260,00 €	70,00%	2 282,00 €	30,00%	978,00 €
La Milliaire	55	20	1 100,00 €	70,00%	770,00 €	30,00%	330,00 €
La Petite Lor	49	20	980,00 €	70,00%	686,00 €	30,00%	294,00 €
Garche	43	20	860,00 €	70,00%	602,00 €	30,00%	258,00 €
Gérard Clément (Oeutrange)	34	20	680,00 €	70,00%	476,00 €	30,00%	204,00 €
Robert Desnos (Veymerange)	70	20	1 400,00 €	70,00%	980,00 €	30,00%	420,00 €
Les Semailles (Elange)	44	20	880,00 €	70,00%	616,00 €	30,00%	264,00 €
Volkrange	38	20	760,00 €	70,00%	532,00 €	30,00%	228,00 €
Institut Notre-Dame de la Providence (élève thionvillois)	73	20	1 460,00 €	70,00%	1 022,00 €	30,00%	438,00 €
<b>Total</b>	<b>1341</b>		<b>26 820,00 €</b>		<b>18 774,00 €</b>		<b>8 046,00 €</b>

En conclusion, il est demandé au Conseil Municipal :

d'une part,

- de se prononcer sur le maintien du forfait applicable pour l'exercice 2008 fixé à 30,- EUR par élève fréquentant les écoles publiques et par élève thionvillois fréquentant l'Institut Notre-Dame de la Providence,
- de donner son accord au versement des dotations en espèces pour les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres 2007/2008, sous forme de subventions aux coopératives, en fonction des effectifs réellement accueillis le 7 janvier 2008,

d'autre part,

- de donner son accord de principe à la répartition des crédits pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2008/2009 correspondant au solde de l'année civile sur la base des effectifs qui nous seront communiqués en septembre 2008,
- d'autoriser le moment venu le versement des subventions aux coopératives scolaires.

Les Commissions des Finances et « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » ont émis un avis favorable à ces propositions.



à l'unanimité, se rallie à l'ensemble des propositions ci-dessus et en décide ainsi.

41. Versement d'une aide financière à l'école La Milliaire pour des activités éducatives. Année 2007.

Me FERRETTI, Adjoint : Depuis 1998, la Ville a décidé de soutenir les actions menées par certaines écoles élémentaires de Thionville, afin de leur permettre de faire l'acquisition de petites fournitures nécessaires à la réalisation d'activités telles que arts plastiques, atelier informatique.

Depuis plusieurs années, l'effort financier de la Ville a été effectué en direction des écoles organisant réellement des interventions hors temps scolaire, impliquant des dépenses non attribuables au fonctionnement habituel de l'école.

Ainsi, en 2006, une somme de 152,- EUR a été versée à l'école élémentaire La Milliaire.

Pour l'année 2007, il est proposé de verser une somme de 152,- EUR suivant le tableau de répartition ci-après au vu des activités réalisées au cours de l'année 2007.

Le Conseil Municipal voudra bien :

- se prononcer sur cette proposition sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2007 sous les références ci-après : 6574-212-141,
- autoriser le versement de la somme à la coopérative.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » émet un avis favorable aux propositions du rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus telles qu'exposées dans ce dernier,
- dit que la dépense correspondante s'imputera sur les crédits inscrits au Budget 2007 sous les comptes concernés,
- autorise le versement de la somme correspondante à la coopérative concernée.

42. Passation d'un avenant n° 2 au marché pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires.

Me FERRETTI, Adjoint : Suite à l'ouverture du restaurant scolaire de la Côte des Roses en janvier 2008, il convient d'ajouter au marché n°04/100 notifié le 7 juillet 2004,

- un lieu de livraison supplémentaire à desservir par le titulaire du marché.

Les sites actuellement concernés par ce marché sont les restaurants Gérard Clément, La Garenne, La Milliaire, Saint-Pierre et Val Marie.

- de nouvelles périodes de fonctionnement à savoir les mercredis et pendant les vacances scolaires au profit des enfants bénéficiant des activités de la Maison de Quartier. Ces prestations feront l'objet d'une facturation séparée.

L'intégration de cette prestation reste sans incidence sur les seuils minimum et maximum du marché à savoir mini 115.000,- EUR. T.T.C. maxi 230.000,- EUR.T.T.C.

En conclusion, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'adopter l'avenant n° 2 au marché de fourniture de repas dans les restaurants scolaires de Thionville,
- d'autoriser M. le Député-Maire à procéder à sa signature.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » émet un avis favorable aux propositions du rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité

- donne son accord à la passation de l'avenant au marché objet du rapport ci-dessus,
- et autorise la signature du document correspondant.

43. Création d'un restaurant scolaire à la Côte-des-Roses.

Me FERRETTI, Adjoint : Le restaurant scolaire de la Côte-des-Roses ouvrira ses portes aux enfants des écoles maternelle et élémentaire de la Côte-des-Roses à compter du 7 janvier 2008.



Le restaurant scolaire fonctionnera les lundis, mardis, jeudis, vendredis des semaines scolaires au profit des enfants des écoles maternelle et élémentaires de la Côte-des-Roses, et des enfants qui suivent les cours d'Education Routière.

Ce restaurant fonctionnera également les mercredis, et lors des centres aérés organisés par la Maison de Quartier.

Afin d'assurer à ces nouvelles prestations, un fonctionnement optimal en garantissant plus particulièrement la sécurité des enfants, deux postes d'agent de service au grade d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe, Echelle 3 de rémunération seront à prévoir au tableau des effectifs :

- l'un pour une durée de travail hebdomadaire de 57 %,
- le second pour une durée de travail hebdomadaire de 43 %,

Le Conseil Municipal voudra bien en délibérer et en cas d'accord décider

- l'inscription des deux postes d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe au tableau des effectifs,
- la mise en œuvre de ces nouvelles prestations de restauration à compter de la rentrée de janvier 2008.

La Commission « Jeunesse et Sports, Enseignement, Culture et Vie Associative » a émis un avis favorable aux propositions du présent rapport.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté réglementairement le 7 décembre 2007.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, se rallie à l'ensemble des propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi.

#### 44. Etude de mise en valeur du secteur de la Porte de Sarrelouis.

Mme TADDEI, Adjoint : Les secteurs de la Porte de Sarrelouis et de l'Est du Couronné marquant la limite communale entre Thionville et Yutz constituent des entrées majeures de Thionville et Yutz structurées par des ouvrages routiers et des infrastructures importantes.

Or, force est de constater que ces espaces souffrent actuellement d'un déficit d'image.

Dans ce contexte et, en cohérence avec la Ville de Yutz, il est proposé de réaliser une étude paysagère et urbaine destinée à élaborer des options de traitement qualitatif reflétant l'exigence partagée par les deux villes de traduire la dynamique de développement qui devra marquer ces lieux constituant une transition entre les cœurs de villes.

Au regard de ces objectifs, l'équipe à sélectionner interviendra sur un périmètre pertinent en termes urbanistique, paysager et routier de manière à intégrer le nouveau carrefour projeté par le Département à l'entrée de Yutz.

Compte tenu, d'une part, de la présence de monuments historiques et, d'autre part, du calendrier de l'opération conditionné par la programmation des travaux routiers prévus par le Conseil Général, il est proposé que cette étude comporte deux niveaux d'intervention :

Option 1 : Etude de paysagement des abords des infrastructures routières (sans modification d'emprise) et de la Porte de Sarrelouis

Option 2 : Etude de paysagement des infrastructures routières et de mise en valeur des monuments historiques dont la Porte de Sarrelouis (avec étude préalable de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques)

Les prestations correspondantes seront cofinancées à parité par les Villes de Yutz et de Thionville.

Une convention fixera les modalités d'organisation et de suivi de l'étude qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Thionville.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ces propositions et, en cas d'accord, il voudra bien :

- autoriser M. le Député-Maire à signer la convention annexée à la présente et les Services Municipaux à lancer la consultation correspondante,
- solliciter les subventions correspondantes.

Les Commissions des Travaux et des Finances ont émis un avis favorable à ces propositions.

Après délibération,

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- sollicite les subventions auxquelles la Ville peut prétendre au titre de cette étude,
- et autorise la signature de la convention à passer avec la Ville de Yutz dans le cadre du projet concerné.



45. Déclassement - Reclassement d'un délaissé de la R.D. 152<sup>E</sup>.

Mme TADDEI, Adjoint : Un délaissé de la R.D. 152<sup>E</sup> qui constitue le prolongement de la Rue de la Mine de Rochonvillers à Algrange et portant la même dénomination sur le ban de Thionville, aurait dû être transféré à la Ville, dès l'ouverture du nouveau tracé de la R.D. 152<sup>E</sup>, il y a plus de 30 ans.

A présent, le caractère communal de ce délaissé est confirmé.

Aussi, répondant à la demande du Conseil Général de la Moselle, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la régularisation de la situation juridique de la voie en se fondant sur la procédure de déclassement-reclassement.

La Commission des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du rapport.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité, décide la régularisation de la situation juridique de la voie objet du rapport ci-dessus conformément à la procédure exposée dans ce dernier.

46. Dissimulation de réseaux secs Rue Paul Albert.

M. TERVER, Adjoint : Dans le cadre des travaux d'accompagnement de desserte du réseau basse tension E.D.F. destiné à l'alimentation des quatre nouveaux immeubles collectifs, il est proposé la mise en souterrain des réseaux aériens d'éclairage public, téléphone et électricité de la Rue Paul Albert, partie comprise entre l'Avenue Merlin et la Rue Alexandre Dreux.

Le coût de ces travaux est estimé à 150.000,- EUR comprenant l'enfouissement des réseaux ainsi que la pose d'un nouvel éclairage.

Ces travaux feront l'objet d'une consultation comportant une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition et, en cas d'accord, il voudra bien :

- autoriser M. le Député-Maire à lancer la consultation correspondante,
- solliciter les subventions correspondantes accordées par le S.I.S.CO.D.I.P.E..

Les Commissions des Finances et des Travaux a émis un avis favorable aux propositions du rapport.

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus et en décide ainsi,
- autorise
  - + les Services Municipaux à lancer la consultation correspondante,
  - + M. le Député-Maire à signer le marché en résultant,
- sollicite les subventions escomptées du S.I.S.C.O.D.I.P.E..

47. Indemnité compensatrice des jours de congés payés.

Mme RENAUX, Adjoint : Le décret n° 2007-1597 du 12 novembre 2007 vient d'instituer, pour les agents titulaires et non-titulaires, une indemnité compensant les jours de repos travaillés au titre de l'année 2007 et ce, dans la limite de quatre jours par agent.

Cette indemnité est versée, sur demande écrite des agents titulaires d'un Compte Epargne-Temps au 30 novembre 2007 ou qui en ont demandé l'ouverture avant cette date.

Les montants bruts forfaitaires d'indemnisation par jour et par agent sont fixés par catégorie statutaire de la manière suivante :

- catégorie A et assimilé : 125,- EUR
- catégorie B et assimilé : 80,- EUR
- catégorie C et assimilé : 65,- EUR

Cette indemnité est exclusive de toute autre prime et indemnité ainsi que de toute compensation horaire ou en jour attribuées au même titre.

Le Conseil Municipal voudra bien en délibérer et en cas d'accord, instituer pour 2007 l'indemnité compensatrice des jours de repos travaillés telle que proposée.

Le Comité Technique Paritaire a été consulté réglementairement le 7 décembre 2007.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus,



- institue pour 2007 l'indemnité compensatrice des jours de repos travaillés telle que proposée.

48. Acceptation d'une indemnité de sinistre.

Mme RENAUX, Adjoint : Entre le 19 et le 20 mars 2007, le Centre de Prévention Routière de la Maison de Quartier de la Côte-des-Roses a été victime de vandalisme.

Suite à l'expertise effectuée, la Compagnie AXA a proposé une indemnité de 5.660,- EUR.

Cette indemnité a été approuvée par le Service concerné.

L'Assemblée Communale est invitée à donner son accord sur ce qui précède et à autoriser M. le Député-Maire à accepter le montant de cette indemnité.

La Commission des Finances a émis un avis favorable à ces propositions.

Le Conseil Municipal,

à l'unanimité,

- adopte les propositions objet du rapport ci-dessus ,
- accepte le versement de l'indemnité proposée.

La séance est levée à 23 h 05.



